



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE
ET DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2016**

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 10 AVRIL 2017

ISSN 2552-8238



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 10 AVRIL 2017

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 19 décembre 2016

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le
procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière du 19 décembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Madame Aurélie THOMASSON-BERNIER

-
- Discours introductif du Président P. 12
 - N° 1 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine Limousin Poitou-Charentes relatif à la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, années 2011 et suivantes P. 21
 - N° 2 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine Limousin Poitou-Charentes relatif à la gestion de l' EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques pour les exercices 2009 et suivants P. 64
 - N° 3 - Inspection générale des services de la Région Nouvelle Aquitaine : missions, protocole d'audit et principes déontologiques P. 66
 - N° 4 - Orientations budgétaires 2017 P. 68
 - N° 5 - Réaménagement de dette P. 99
Vote P. 102
 - N° 6 - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation P. 103
Vote P. 125
 - N° 7 - Transfert de compétence en matière d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi (dispositif NACRE) P. 126
Vote P. 128
 - N° 8 - Nouvelle politique : mise en place d'un appel à Manifestation d'Intérêt - AMI TIERS LIEUX 2017-2018 P. 129
Vote P. 132

- N° 9 - Candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine à deux expérimentations au titre de l'apprentissage P. 133
Vote P. 141
- N° 10 - Recours à l'apprentissage au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 135
Vote P. 141
- N° 11 - Communication sur le plan Régional de restauration collective dans les lycées P. 142
- N° 12 - Nouvelle politique : Règlement d'intervention - Projets éducatifs jeunesse P. 149
Vote P. 158
- N° 13 - Nouvelle politique : Règlement d'intervention - Mobilité collective P. 149
Vote P. 158
- N° 14 - Nouvelle politique - Aide aux brevets : BAFA BAFD BNSSA P. 159
Vote P. 163
- N° 15 - Charte Européenne pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes dans la vie locale P. 161
Vote P. 169
- N° 16 - Mise en œuvre de la Conférence Territoriale de la Culture P. 170
Vote P. 175
- N° 17 - Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut Français pour le développement des échanges artistiques et culturels internationaux, pour la période 2017-2019 P. 176
Vote P. 177
- N° 18 - Langues et Cultures Régionales - Convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan en occitan dans les Académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers, Toulouse et Montpellier entre l'Education Nationale et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie P. 178
Vote P. 181
- N° 19 - Langues et Cultures Régionales - Avenant à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Culturel « Office public de la Langue Basque » P. 182
Vote P. 183

- N° 20 - Communication relative aux agences culturelles régionales P. 184
- N° 21 - Communication sur la Politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine P. 186
- N° 22 - Nouvelle politique - Règlement d'intervention – Soutien aux structures régionales des organisations syndicales de salariés P. 208
Vote P. 215
- N° 23 - Création du Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine P. 216
Vote P. 225
- N° 24 - Création d'une nouvelle association pour gérer la représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Paris P. 226
Vote P. 227
- N° 25 - Nouvelle politique Régionale en faveur de l'Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable (ENEDS) - Règlement d'intervention P. 228
Vote P. 236
- N° 26 - Création de l'Agence Régionale de Biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine P. 237
Vote P. 241
- N° 27 - Nouvelle politique régionale en faveur des Parcs Naturels Régionaux - Règlement d'intervention régional P. 242
Vote P. 248
- N° 28 - Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Briance (2016-2020) P. 249
Vote P. 251
- N° 29 - Protocole Région/Etat pour la gouvernance des services de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) Bordeaux-La Rochelle, Bordeaux-Limoges, Bordeaux-Ussel P. 252
Vote P. 254
- N° 30 - Convention de délégation provisoire de compétence portant sur le transport non urbain sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017 P. 255
Vote P. 255
- N° 31 - Avis du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : les projets de Documents de Référence du Réseau (DRR) 2017 modifié et 2018 les projets de Documents de Référence des Gares (DRG) 2017 modifié et 2018 P. 256
Vote P. 258

- N° 32 - TER Poitou-Charentes : prolongation de la convention d'exploitation des transports publics ferroviaires de voyageurs P. 259
Vote P. 260
- N° 33 - Participation de la Région Nouvelle-Aquitaine au projet européen Interreg P2L2, Public Policy Living Lab : soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine des matériaux avancés P. 261
Vote P. 262
- N° 34 - Accord cadre triennal de coopération décentralisée : Région Nouvelle-Aquitaine/Provinces de Lao Cai et de Thua Thien Hué 2017-2019 P. 263
Vote P. 265
- N° 35 - CREPS - Equipement sportif - convention de délégation de maîtrise d'ouvrage P. 266
Vote P. 267
- N° 36 - Mise à disposition de l'exposition Lascaux III à la Société Publique Locale (SPL) « Lascaux III - L'exposition internationale » - Prorogation P. 268
Vote P. 269
- N° 37 - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à l'EPCC Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) P. 270
Vote P. 270
- N° 38 - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens passé entre la Région Limousin et l'Université de Limoges P. 271
Vote P. 276
- N° 39 - Coordination du programme de valorisation de l'itinéraire cyclable Eurovéloroute n° 3 « Scandibérique » - Avenant à la convention initiale P. 277
Vote P. 279
- N° 40 - Politique de la ville. Signature du contrat de ville - commune de Mourenx (64) P. 280
Vote P. 281
- N° 41 - Logement Parc Privé : Convention pluri-annuelle de financement de l'opération du centre bourg et de développement du territoire de la ville de Nay P. 282
Vote P. 284

- N° 42 - Règlement de prise en charge des frais de déplacement applicable aux agents de la Région P. 285

Vote P. 285

Motions / Voeu P. 286

- « Agriculture : Révision de la cartographie des zones défavorisées simples » P. 287

Motion adoptée P. 289

- Motion « Pour une vision lucide, une ambition affirmée et des moyens sanctuarisés » P. 286

Motion rejetée P. 286

Motion « soutien à la filière de production des palmipèdes à foie gras de la Région Nouvelle-Aquitaine » P. 290

Motion rejetée P. 292

Motion « l'installation d'une crèche au siège de la région Nouvelle-Aquitaine » P. 295

Motion rejetée P. 301

Motion « soutien aux forces de police, de gendarmerie et à l'ensemble des forces garantissant la sécurité publique » P. 293

Motion rejetée P. 294

- Annexes P. 302

- Liste des Conseillers Régionaux P. 308

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

LUNDI 19 DECEMBRE 2016

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, c'est un plaisir de vous accueillir pour cette session plénière de la fin de l'année.

Je voudrais d'abord accueillir sept jeunes de l'Ecole de la deuxième chance de Niort, qui sont venus visiter la Région et assister à la plénière.

M. LE PRESIDENT. - Et puis aussi, parce que nous avons un ordre du jour copieux, dense, je suppose intensif, ou intense, je vous rappelle que notre plénière doit durer deux jours, alors bien entendu, cela va supposer, on en a parlé ce matin avec les Présidents des groupes, une répartition du temps de parole qui concerne d'ailleurs aussi l'exécutif, je le dis à mes collègues, dans la présentation des rapports. L'idée est d'être concis. Nous allons faire en sorte que sur chacun des rapports il y ait bien une intervention par groupe.

Nous sommes donc au terme d'une année de création de cette nouvelle Région, de cette grande Région, de LA grande région d'une certaine manière, et je voudrais vous remercier toutes et tous d'abord, les élus, de votre participation, tant sur le plan des territoires, que sur le plan des travaux de l'Assemblée, des Commissions, des groupements inter-Assemblées. Je sais l'exigence qu'a le travail démocratique. Votre présence est d'autant plus importante que l'harmonisation de nos politiques suppose à la fois de la simplification, mais aussi de prendre ce qu'il y a de mieux de chacune des trois Régions, et que cela suppose des échanges par-delà nos sensibilités politiques, une collectivité territoriale et une Région, à d'abord une exigence pragmatique d'efficacité, bien entendu.

Depuis le 27 juin, nous avons un nom qui, je crois, « claque » assez bien, Nouvelle-Aquitaine. Ce nom en tout cas, fait sens, sur le plan historique et géographique. Il faut qu'il fédère, il faut qu'il identifie maintenant, qu'il porte nos produits à l'international, qu'il soit un étendard pour nos filières et une marque dynamique pour nos destinations touristiques.

Comme pour le choix du nom, le choix du blason, qui est à usage protocolaire, et du logo, qui est notre marque, devait marquer l'enracinement de cette Région dans son Histoire et dans sa géographie, et en même temps, symboliser une renaissance, un défi, un nouvel élan. Je voudrais remercier toute l'équipe de la Direction de la communication et Stéphane DELPEYRAT, parce que tout cela s'est fait en interne. On a certes beaucoup consulté, il y a un document de plusieurs centaines de pages sur des propositions que notamment les jeunes ont envoyées, mais en tout cas, c'est en interne que ce blason, auquel certes je pensais depuis pas mal de temps mais enfin... et ce logo sont arrivés.

Je vous propose, si vous le voulez bien, d'écouter et de regarder le petit clip qui a été produit à cette occasion. Je demande à ce que le son soit bien égal à l'image car le son, sans l'image ou l'image sans le son...

On peut l'envoyer ?

(Intervention hors micro) On ne peut pas le passer, on ne l'a pas.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'aura ni le son, ni l'image.

Cela commence bien. J'avoue que j'apprécie.

Le blason, vous l'avez. Un mot d'explication, j'avais reçu, avant l'été, un document extrêmement précis, d'un historien aquitain diplômé d'Oxford, qui m'avait envoyé une analyse exhaustive de l'héraldique de l'Aquitaine, du Duché d'Aquitaine, d'Aliénor, concluant que le blason historique de l'Aquitaine était sur fond blanc, un lion léopardisé rouge. Beaucoup de villes d'ailleurs de notre grande Région ont, comme arme, le lion. Certes, la Normandie aussi, mais je rappelle que l'historique du lion vient des Plantagenêt, et que les Plantagenêt, s'ils ont été longtemps Rois d'Angleterre, sont originaires de France. Nous avons demandé, avec Stéphane DELPEYRAT, que fussent rajoutées sur le blason les lignes bleues, correspondant à la fois à l'océan, mais aussi au pays des eaux mêlées et à toutes les rivières qui coulent du Massif Central ou des Pyrénées.

Ensuite, le logo, la découverte a été certes stylisée, que le contour de la Région, de notre nouvelle Région, était une tête de lion. Nous avons gardé les couleurs parce que sur un logo, avoir beaucoup de couleurs ne va pas très bien. La crinière symbolise le cinq fleuves. Mettre toutes les rivières était compliqué. On m'a fait remarquer, ce matin, que nous avions déporté l'Adour, la Dordogne et la Garonne, très au nord. Mais une crinière n'est pas une barbe. On a un peu annexé les Hautes-Pyrénées, mais quand on regarde la carte de la grande Région, on est un peu monté au nord, on a dû annexer un peu de Vendée aussi, le Bassin d'Arcachon et l'estuaire de la Gironde sont marqués, il en est de même aussi des marais plus au nord de La Rochelle et Rochefort. Toute la réflexion et l'Histoire, le lion protecteur, bienveillant, contre les marais qui attaquent notre rivage, nos rivages, la force, et la dynamique. Il ne m'appartient pas de le dire ici mais quand même, les retours sont plutôt bons. Bien entendu, j'ai même trouvé sur le net Rahan des Temps sauvages arrêtant le lion. En tout cas, l'Aquitaine est bien la terre des eaux mêlées et elle regarde l'avenir.

Voilà mes chers collègues, notre marque, notre blason, j'espère qu'il vous plaît, j'espère surtout qu'il plaira à tous nos concitoyens de cette grande Région.

(Projection du clip vidéo sur le blason de la Nouvelle-Aquitaine)

M. LE PRESIDENT. - On se le repassera si jamais il y a trop de tensions dans notre Assemblée.

M. LE PRESIDENT. - Terre de beautés et d'innovations, c'est joli non ?

Bien entendu, on va traduire cela dans les trois langues régionales qui sont parlées dans la Région : le basque, l'occitan et le poitevin.

L'ordre du jour appelle au départ le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur les points fixes, relatives aux Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, précédant cette fusion.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, peut-être avant d'entamer l'ordre du jour, nous voulions vous rappeler un ou deux points, par une déclaration qui ne sera pas longue du tout et qui n'est pas dans les dossiers de l'ordre du jour, au nom de notre groupe, si vous m'y autorisez.

Nous avons enfin reçu le rapport de la Cour des Comptes, nous allons y arriver.

M. LE PRESIDENT. - Jacques, il faut être courtois à l'égard des différents groupes, chacun...

M. COLOMBIER. - Vous faites une déclaration en préambule, nous en faisons une.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas fait ma déclaration Jacques COLOMBIER. J'ai simplement présenté le logo, je n'ai pas fait ma déclaration. Mais vous me répondez si vous le souhaitez.

M. COLOMBIER. - Vous parlez aussi du logo, il n'y a pas de problème.

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (pour le 19/12 excusé pouvoir à Mme Gendreau, PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (pour le 19/12 pouvoir en cours de séance à M. Biteau, PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (absent le 20/12 - UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Madame BONJEAN Elisabeth (pour le 20/12 pouvoir en cours de séance à M. Delpyrat-Vincent, PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (FN/RBM), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame BRUN Yveline (FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (pour le 19/12 pouvoir en cours de séance à Mme Fontaliran, LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (pour le 20/12 pouvoir en cours de séance à M. Durand, LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (pour le 19/12 excusé, pouvoir à M. Lenoir, PS), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN/RBM), Madame COMBRES Maryse (pour le 20/12 pouvoir en cours de séance à M. Frel, EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (pouvoir en cours de séance à Mme Boultam, PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (excusé le 20/12 pouvoir à Mme Lanzi, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (excusé le 20/12 pouvoir à M. Delrieux, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN/RBM), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (pour le 20/12 pouvoir en cours de séance à M. Oxibar, LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (excusée le 19/12 pouvoir à M. Uthurry, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (Excusé le 20/12, pouvoir à M. Laouani, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (excusé le 20/12 pouvoir à Mme Boudineau, PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (FN/RBM), Monsieur FROUSTEY Pierre (pour le 20/12 pouvoir en cours de séance à Mme Nayach, PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GERARD Vincent (FN/RBM), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Monsieur KERROUCHE Eric (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (pour le 20/12 excusée pouvoir à Mme Estrade, LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (pour le 20/12 excusée pouvoir à M. Minvielle, PS), Madame LE GUEN Nathalie (FN/RBM), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR

Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (pour le 20/12 excusé pouvoir à Mme Waszak, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN/RBM), Madame MARCHAND Régine (PRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (pour le 20/12 excusée, pouvoir à M. Deshayes, PS), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur NAUCHE Philippe (le 20/12 pouvoir en cours de séance à Mme Delcouderc-Juillard, PS), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Madame PAIN Héléne (FN/RBM), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (le 20/12 pouvoir en cours de séance à M. Blanchard, PS), Madame PINVILLE Martine (pour le 20/12 excusée pouvoir à Mme Averlan, PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (FN/RBM), Madame ROUËDE Laurence (PS), Monsieur ROUSSET Alain (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI), Madame SÉMAVOINE Monique (MODEM), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur TARIS Joan (MODEM), Madame TARRASO Agnès (FN/RBM), Monsieur TAUZIN Arnaud (pour le 19/12 pouvoir en cours de séance à M. Florian, LR-CPNT), Madame THOMASSON-BERNIER Aurélie (pour le 20/12 excusée, pouvoir à Mme Gendreau, PS), Madame TORTOSA Huguette (pour le 20/12 excusée pouvoir à Mme Brouille, PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (PRG).

Étaient représentés :

Madame ALCORTA Martine (pouvoir à Mme Leiciagueçahar, EC-EELV), Madame BEYRIS Maryline (pouvoir à M. Lagrave, PS), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir à M. Pages, EC-EELV), Madame BOURDIN Katia (pouvoir à M. Trifiletti, EC-EELV), Madame CHADJAA Sally (pouvoir à Mme Laprée, LR-CPNT), Monsieur CHARTIER Olivier (pouvoir à M. D'Amécourt, LR-CPNT), Madame DELATTRE Nathalie (pouvoir à Mme Marendat, UDI), Madame MOEBS Christine (pouvoir à M. Baude, EC-EELV), Monsieur RABIT Philippe (pouvoir à M. Sauvaitre, LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (excusé, pouvoir à M. Emon, PS),

Étaient Excusés :

Madame HENAUT Christelle (FN/RBM)

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Le premier rapport concerne le rapport de la CRC, il confirme l'analyse que nos services ont trouvée quand ils ont pris la suite des trois services, ainsi que les conclusions de l'audit d'Ernst & Young. Les trois Régions étaient, fin 2015, dans des situations extrêmement différentes : pas de tension financière et un endettement très limité en Aquitaine, en Limousin une situation intermédiaire, en-deçà du seuil de l'endettement, et des tensions graves en Poitou-Charentes, avec une capacité d'autofinancement négative. Vous l'avez lu, nous vous l'avons dit, nous avons réglé aujourd'hui les reports, ou les impayés, il reste à régler le problème des emprunts structurés, 140 M€ dont 46.8 M€ hors charte GISSLER, pour lequel j'ai demandé la réouverture du fonds de Bercy, qui pose des problèmes parce que l'on avait déposé un amendement à l'Assemblée Nationale, mais on nous a opposé le fameux article 40, donc cela suppose que le Gouvernement lui-même pose un amendement dans ce domaine-là. Je crois qu'et le Premier-Ministre et le Président de la République sont d'accord pour nous accompagner dans ce domaine-là et j'ai bon espoir que dans les semaines qui viennent, nous ayons une réponse positive du Parlement dans ce domaine-là. Si nous ne l'avions pas, le coût serait très élevé, d'au moins 50 M€. Nous ne pouvons pas, en effet, laisser autant de mines sous les pieds de notre Budget.

Sur les risques portés par les SEM économiques, nous sommes en train de les faire analyser et nous vous proposerons progressivement une série de mesures à prendre, je parle sous le contrôle de Francis WILSIUS, je pense que nous devrions arriver au niveau de la nouvelle Fabrique du Bocage, à trouver un repreneur. Nous ne pouvons pas, en effet, poursuivre, sinon nous serions attaqués pour soutien abusif. Andréa BROUILLE, tout à l'heure, présentera le dossier de la CRC.

Je souhaite aujourd'hui que, sans minimiser ce passé, nous regardions l'avenir. Il y a énormément de choses et notamment, j'ai bien entendu ce qui m'a été dit de tous les bancs, de ne pas faire en sorte, par des actions visibles, ou plutôt de ne pas faire en sorte que Poitou-Charentes se sente délaissée, coupable. D'ailleurs, dans chacune des Commissions Permanentes, le nombre de dossiers qui passe atteste notre action dans ce domaine-là, le contact notamment avec les acteurs économiques va plutôt dans le bon sens.

Sur notre régularité d'intervention, j'ai souhaité redynamiser notre Inspection Générale des Services, pour laquelle une magistrate a été engagée.

Sur les Orientations Budgétaires, Andréa BROUILLE, tout à l'heure, les développera mieux que je ne vais le faire. Simplement, l'objectif bien entendu : l'emploi, à travers une politique liée à nos écosystèmes, une politique très attentive au monde agricole, y compris

d'ailleurs aux crises que traverse ce secteur, que ce soit le retour de la crise aviaire, dont j'espère qu'elle sera limitée le plus possible, le problème de l'élevage, et la réponse par une politique d'innovation dans le domaine de l'agriculture.

Le déploiement de la politique de l'usine du futur, pour l'instant nous avons 300 usines qui sont concernées, 600 devraient l'être d'ici la fin du mandat, et j'espère bien que l'accélération de ce dispositif nous permettra de régler ces 300 usines supplémentaires dans les deux ans qui viennent.

Politique aussi, Gérard VANDENBROUCKE en dira un mot – et plus qu'un mot d'ailleurs - dans notre plénière, sur l'aménagement du territoire et la politique contractuelle. Politique contractuelle qui poursuit les engagements restant dans nos compétences, qui ont été pris, mais qui va voir se mettre en place une politique qui, et sur le plan de l'ingénierie, et sur le plan de nos moyens, favorisera les territoires en déprise. Il est absolument important que face aux attentes, au sentiment d'abandon, même si c'est un sentiment et pas forcément une réalité, face aux nouvelles politiques que nous pouvons porter, sur la présence médicale, sur la présence de services publics, sur l'accompagnement, là encore, de l'agriculture, sur l'accompagnement des entreprises, nous puissions afficher une nouveauté, une innovation, et une efficacité dans ce domaine-là, que depuis une trentaine d'années, en matière d'aménagement du territoire, nous n'affichons plus, tant l'attractivité et le développement des métropoles ou des grandes villes a parfois des effets pervers et sur le fonctionnement des grandes villes ou des métropoles avec des effets d'encombrement et de pollution, ou sur nos territoires en déprise.

La transition énergétique est bien entendu le troisième axe de cette stratégie, avec le déploiement sur notre Région, des dispositifs, Françoise COUTANT en parlera dans notre session, notamment du tiers financeur, pour qu'effectivement on débloque cette appréhension qu'ont beaucoup de ménages, notamment de milieux modestes, à se lancer dans des travaux de rénovation énergétique. D'ores et déjà d'ailleurs, les dispositifs de Poitou-Charentes qui travaillent à l'évaluation des travaux, vont se déployer dans l'ensemble de la Région, et les dispositifs d'accompagnement aux particuliers, vont se mettre en place d'une manière systémique.

Les énergies renouvelables, la biodiversité, tout cela fait partie aussi de nos stratégies sur l'ensemble du territoire régional.

La jeunesse est notre avenir, elle est celle qui nous bouscule le plus dans nos habitudes et dans nos réflexions, mais elle est celle pour laquelle nous avons des analyses que les experts recourent systématiquement. Premièrement, lutter contre le décrochage, ou plutôt, comme diraient nos amis québécois, lutter pour la persévérance. D'où la plateforme,

d'où l'extension de cette plateforme à l'ensemble de la Région. L'accompagnement de tout ce qui est nouvelle chance, ou seconde chance, le développement du programme « 500 000 formations », qui connaît un réel succès, qui est parti de l'analyse, peut-être aurions-nous dû le mettre en place plus tôt, y compris au niveau de l'Etat, que si en France l'on forme ou l'on formait un chômeur sur quatre, en Allemagne ou en Autriche, on forme deux à trois chômeurs sur quatre, et qu'une des explications du chômage, par rapport aux besoins des entreprises, s'explique aussi par cela.

Je ne présente pas toutes les OB, je laisse à Andréa le soin de le faire, je voulais simplement insister sur ces trois ou quatre points.

Nous aurons ensuite la délibération importante, je souhaite que ce soit un point fort de notre Assemblée plénière, sur le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Je voudrais, à cet égard, remercier Bernard UTHURRY et Ralph ENGEL de tout le travail qu'ils ont mené, considérable sur les territoires, d'ailleurs tout cela me revient en positif. Trois principes forts :

- Anticiper et accompagner la transition industrielle et numérique,
- Soutenir l'économie de proximité,
- Et conforter notre leadership agricole, en passant d'une agriculture de compensation à une agriculture d'innovation.

Un dernier point, purement lié à nos conditions de travail, j'ai bien conscience que notre bilan carbone n'est pas terrible, même si l'amélioration des routes et des TER, notamment entre Limoges et Bordeaux puisque l'on va gagner plus d'une demi-heure dès juillet 2017, avec l'arrivée de la LGV, cela suppose que nous renforçons et que nous rendions plus fluide, plus convivial, notre système de vidéoconférence. Il sera possible par exemple de participer aux travaux de Commissions ou aux GIA, à distance. Par ailleurs, des augmentations significatives des débits internet sont en cours sur les trois sites. Dans les jours qui viennent, les agents vont pouvoir, en deux clics, lancer des vidéoconférences entre les trois sites. D'ici fin janvier, tous les bureaux des directeurs et DGA seront transformés en salles de visioconférence, plus de 70 salles au total. Trois salles de visioconférence dite immersive, à très haute qualité d'image et de son, avec des tables numériques collaboratives, comme dans le domaine de l'aéronautique, seront opérationnelles. Et par ailleurs, des partenariats sont en cours sur les territoires avec les Départements et collectivités, pour partager les salles de visioconférence existantes. Un gros plus pour les élus et les agents.

Un mot peut-être, enfin, sur la conjoncture. Les signes de reprise se confirment, 12 400 emplois créés en un an, cinquième trimestre de hausse consécutive sur le plan des emplois,

une baisse des demandeurs d'emploi sans activité, plus de 10 000 de moins en un an. Nous sommes au sixième mois de baisse consécutif, ce qui n'était pas arrivé depuis la crise des subprimes en 2008. Nous avons une accélération de l'activité dans l'industrie, inégale. Le paradoxe dans lequel se trouve l'économie de la grande Région est que notamment la sous-traitance de l'aéronautique souffre de certaines baisses de commandes, notamment dans la métallurgie. Il y a à la fois une hausse de commandes de certains appareils autour d'Airbus, la commande civile de DASSAULT et donc de ses sous-traitants ou de ses équipementiers comme THALES et SAFRAN, a changé, ce qui fait que nous avons, dans ce domaine-là, une attention forte à avoir à l'égard de ces entreprises.

Sur la création d'entreprises, elle est en hausse. Les défaillances sont en baisse, 46 000 nouvelles entreprises en un an, 5100 défaillances, et même – nous pouvons en être assez fiers – la Banque de France qualifie cette accélération de l'activité de « remarquable ».

Voilà mes chers collègues, ce que je voulais dire en avant-propos.

M. COLOMBIER. - Merci Monsieur le Président. Je crois qu'il y a eu un petit quiproquo tout à l'heure, je croyais que l'on entamait directement le premier dossier.

Après ce long préambule, permettez-nous, au nom du groupe Front National-Rassemblement Bleu Marine, de vous amener trois réflexions. Nous avons en effet enfin reçu le rapport de la CRC concernant les dérives financières de l'ex-Région Poitou-Charentes, je n'entamerai pas ici l'analyse des scabreuses anomalies de gestion de Madame ROYAL ou de Monsieur MACAIRE, mon collègue Jean-Marc DE LACOSTE-LAREYMONDIE le fera tout à l'heure. Mais je voudrais mettre l'accent sur une situation tout à fait anormale, dont vous vous êtes fait le porte-parole.

Vous avez demandé aux élus la confidentialité de ce rapport, jusqu'à aujourd'hui, afin que nous l'examinions de façon sereine en Assemblée plénière. Or, non seulement depuis jeudi dernier, ce rapport est analysé par la presse, qui a été en possession, apparemment, d'un exemplaire, mais les principaux protagonistes ont étalé leurs réactions dans les journaux, qu'ils soient de presse écrite ou télévisuels. Que Madame ROYAL, dans un déni total de réalité, se soit épanchée, n'est pas pour nous étonner, nous avons l'habitude de ses outrances. Mais vous-même avez cru bon lui répondre dès le lendemain, quant au groupe Les Républicains, il en fit de même par la voix du Président de la Commission des finances, sur une chaîne de télévision. Le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine quant à lui, s'est astreint à réserver son analyse et sa position à notre séance d'aujourd'hui. Nous estimons à tort que si tout le monde faisait de même, mais à raison de respecter une règle que vous avez transgressée vous-même. Y aurait-il des élus non soumis aux règles que vous édictez ? Des élus de droits supérieurs à d'autres ? Quoi qu'il en soit, ne vous étonnez pas si

à d'autres occasions, nous vous le disons très clairement, nous nous octroyons la liberté de ne pas tenir compte de certaines règles de cette Assemblée, que vous transgressez vous-même.

Le deuxième point touche au nouveau logo de notre Région. Nous venons de le découvrir, nous aurions aimé que les élus soient consultés sur ce sujet, ou tout au moins découvrir ce symbole de notre Région avant qu'il ne soit affiché en public. Quoi qu'il en soit, ce logo représente d'une part, la géographie de l'ensemble régional, il est visuellement esthétique et donne une image positive et active de notre Région.

Le troisième point concerne la nouvelle crise grave qui s'est abattue sur nos éleveurs et sur la filière du canard à foie gras. Pour la deuxième fois en un an, cette épizootie réapparaît et met en danger de mort les nombreuses petites exploitations familiales pour la plupart. Elles n'ont pas les moyens de survivre à un nouvel abattage massif, les grandes entités peuvent, elles, écouler leurs stocks, qu'elles avaient programmés. Nous sommes étonnés de constater qu'aucun dossier sur ce sujet n'est à l'ordre du jour. La Région doit venir au secours, dans une période aussi cruciale pour les éleveurs, à leurs exploitations, et mettre en place un plan d'aide d'urgence à cette filière importante pour notre agriculture régionale. Que comptez-vous faire ? Nous le savons tous, deux solutions sont seules efficaces : soit le confinement, ce qui entraîne l'agrandissement des locaux dans les exploitations et donc un coût très important, encore faut-il qu'un problème de place ou de terrain ne vienne pas contrarier ceci, ou la deuxième solution, la vaccination, qui nous paraît plus judicieuse. L'Etat se doit de mettre en place une grande campagne de vaccination, avec l'aide complémentaire bien sûr, mais réelle et efficace, de la Région. Je vous rappellerai du reste qu'un des vaccins a été mis sur le marché et vient d'une entreprise qui est sur le territoire régional, à Libourne. Je vous demande donc qu'attendez-vous pour agir et que comptez-vous faire dans ce domaine ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais être très brève. Au nom de l'intergroupe, je souhaiterais m'exprimer sur trois points. Le premier, le rapport de la CRC, je laisserai à mon collègue Pierre DURAND la charge d'entrer dans le détail et de poser toutes les questions pertinentes pour démêler le vrai du faux dans ce dossier où l'on assiste, au-delà d'une affaire budgétaire, à une affaire de personnes, ce que je pense nous pouvons tous ici regretter. Je le dis tout de suite, nous n'avons pas vocation à transformer cette Assemblée en tribunal, mais plutôt à faire la lumière sur toute cette histoire et surtout, à en tirer des conséquences sur la gestion à venir. Je rejoins ce qu'a dit Jacques COLOMBIER

sur des interrogations concernant notamment le non-respect de la confidentialité de ce rapport qui, évidemment, nous a largement interpellés.

Le deuxième point qui me semble important est que nous sommes à un an de ce nouveau mandat et que nous pouvons commencer à tirer un premier bilan de cette loi NOTRe, qui nous a été imposée, pour conclure que c'est une mauvaise loi. Certes, d'un point de vue positif, on peut se réjouir de la clarification des compétences – je sais que vous y êtes attaché et moi également, Monsieur le Président – et notamment vis-à-vis du Département et dans la clarification des compétences dans le domaine économique est quelque chose de positif, nous y reviendrons au moment de l'examen du SRDEII. Mais c'est à peu près le seul point positif que je trouve dans cette loi, le reste étant quand même extrêmement négatif. Négatif déjà par la taille de ces Régions, et la nôtre tout particulièrement étant la plus grande de France, on voit toute la difficulté à la fois dans le fonctionnement pour les élus, dans la rupture de la proximité, dans l'empilement des coûts, et puis j'aurais tendance à dire que notre Région tout particulièrement, en ayant hérité du passif de Poitou-Charentes qui, sans la fusion, aurait mis 19 ans à rembourser sa dette, cette fusion des Régions vient peut-être à point nommé pour Poitou-Charentes, mais on le voit, combien elle va grever les capacités et notamment d'investissement, de cette grande Région.

Deuxième sujet important, cette loi NOTRe, dans une période de raréfaction des fonds publics et de volonté de mieux gérer l'argent public, cette fusion était censée nous apporter des économies. C'est sûr que les économies ne peuvent pas apparaître dans un délai très court - et je suis suffisamment honnête pour le reconnaître – néanmoins, on ne sent pas une tendance à l'économie de gestion. On constate plutôt des hausses de dépenses, et puis surtout, si l'on veut créer des synergies, il faut prendre des décisions courageuses et les assumer. Je pense notamment au non remplacement des départs en retraite, ou à la lutte contre l'absentéisme, et il ne semble pas, après un an de recul, que vous vous dirigiez vers ce type d'actions courageuses qui pourraient être les seules à avoir des effets bénéfiques sur ces dépenses qui ne cessent d'augmenter.

Enfin, cette loi NOTRe malheureusement, et force est de constater que le ratio investissement/fonctionnement est toujours problématique, avec plus de 60 % des dépenses qui vont au fonctionnement et moins de 40 % à l'investissement. Et ce n'est pas une fatalité, si je prends le périmètre du développement économique à Bordeaux-Métropole, nous avons un ratio totalement inverse puisque nous concentrons 33 % simplement sur le fonctionnement, et 66 % sur l'investissement.

Dernier sujet, au-delà de cette impasse qu'est pour nous la loi NOTRe, et d'ailleurs j'ajoute qui du coup, renforce le rôle des Départements alors que le sens de l'Histoire n'était pas d'agrandir la taille des Régions, mais plutôt à se poser la vraie question qui elle, était la seule à pouvoir diminuer les dépenses publiques, qui était l'échelon départemental, et en ayant créé des Régions aussi grandes, on voit bien la difficulté à aller vers une suppression de l'échelon départemental.

Dernier sujet, la gouvernance, Monsieur le Président, on voit bien les conséquences désastreuses de cet audit, puisque nous pouvons enfin parler d'audit avec la CRC et non pas le rapport d'E&Y qui n'était pas un audit, nous avons donc devant les yeux un certain nombre de conclusions. Et en termes de gouvernance, je pense qu'il est important, vous l'avez dit dans votre propos liminaire, de ne pas punir Poitou-Charentes, et je pense que les picto-charentais ont besoin, en ce sens, de réassurance sur vos choix, et notamment vos choix politiques, et sur votre vision qui ne doit pas être que celle du prisme aquitain. Et puis je reprendrai un sujet quand même important du rapport de la CRC, qui concerne l'Aquitaine et qui concerne les dépenses réalisées pour le compte de tiers, qui s'élèvent à 148 M€, ce qui pose le sujet de la gouvernance, et ce qui pose plus généralement le sujet des choix que vous pouvez opérer et du bon sens, je reviendrai et cela ne vous étonnera pas, sur l'exemple Bedous-Canfranc, à 370 M€. Le moins que nous puissions dire dans cet hémicycle est qu'à minima, il interroge sur l'intérêt d'un tel choix politique, une fois encore au regard de la difficulté financière que les collectivités vont connaître - et cela ne va pas aller en s'améliorant – et surtout sur la situation désastreuse de l'héritage picto-charentais.

Enfin, je voudrais quand même vous rappeler que nous pouvons, un an plus tard une fois encore, nous étonner de l'absence de vice-Président en charge des finances. Une fois encore, cette Région est bien grande, son Budget est important et l'absence de vice-Président aux finances interroge, là encore, sur la gouvernance de cette grande Région.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il une autre intervention liminaire ?

Je réponds rapidement et d'autres complèteront, notamment sur le problème de la crise aviaire, Jean-Pierre RAYNAUD dira premièrement, ce que nous avons fait, deuxièmement, ce que nous sommes en train de...

Je rappelle, Jacques COLOMBIER, sur le nouveau logo, nous avons invité tous les élus et tous les personnels en avance de phase, à voir et à s'exprimer sur le nouveau logo. C'était vendredi dernier.

Sur le non respect de la confidentialité, je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure, vous avez noté que je n'ai fait que répondre à un moment donné à des attaques assez vives, pour le moins, étonnantes aussi, mais en tout cas, je me suis toujours astreint à cette confidentialité.

Sur le bilan de la loi NOTRe, ne parlons plus de la taille, pour plein de raisons. D'abord, je citais tout le travail qui a été fait depuis le début de l'année, il n'a pas été simplement fait par le Conseil Régional, il a été fait par les opérateurs économiques, sociaux, syndicaux. Tout le monde s'est réorganisé : les Chambres de commerce, les Chambres de métiers, les Chambres d'agriculture, les Organisations syndicales sont en cours, l'ESS de même, la culture est en train de retravailler, tout cela est en train de s'organiser. Alors il faut du temps pour que la mutualisation ait des effets, Virginie CALMELS le disait, mais j'ai vu qu'un des candidats - et au demeurant celui qui a été élu par la Primaire de Droite - voulait revenir sur la taille des Régions. Ce n'est pas sérieux – pas plus qu'un certain nombre d'autres de ses propositions d'ailleurs -.

M. COLOMBIER. - Vous voulez que l'on parle des Primaires de la Gauche ?

M. LE PRESIDENT. - Vous n'êtes pas concerné Jacques COLOMBIER.

Sur les économies... Je ne vous ai pas parlé de Sécurité Sociale en plus, alors quand même...

Sur les économies, oui, je partage le sentiment de Virginie CALMELS, cela va prendre du temps, d'abord parce que ce serait une erreur de notre part, on voit bien qu'il y a un certain nombre de problèmes, si je m'engageais, comme vous le souhaitez, sur le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, ou plus que cela, à un moment donné, par rapport à la charge de travail, ce ne serait pas sérieux. D'ailleurs, on le voit bien aujourd'hui, que ce soit pour les entreprises ou pour les Administrations, ce qui est important est les hommes et les femmes qui y travaillent. Et sur l'absentéisme, pardon de le dire comme cela mais l'article qui est paru dans Sud-ouest il y a quelques semaines, était celui sur la Métropole. C'était celui sur la Métropole où l'absentéisme a bondi.

Quant au rapport investissement/fonctionnement sur le développement économique, la Métropole a comme tâche – et j'espère que vous l'assumerez – l'immobilier et le foncier, même si le poids de la Métropole et sa responsabilité dans la loi NOTRe ou dans la loi MAPTAM, en fait, comme les intercommunalités, un outil de développement qui ne doit pas baisser la garde. Mais il est normal que l'investissement soit plus important que le fonctionnement, la question étant de savoir quel est le montant de l'intervention.

Ne pas punir les picto-charentais, évidemment. L'avons-nous fait ? Non, il suffit de regarder les CP, il suffit de regarder les dossiers, il suffit de regarder les premières pierres notamment de l'apprentissage, qui ont été mises en place, l'ouverture d'ailleurs d'autres

dossiers. J'ai reçu vendredi ou jeudi, la Présidente de la Chambre des métiers des Deux-Sèvres, je lui ai donné le feu vert de la Région sur la reconstruction du Centre d'apprentissage, à Niort.

Vous évoquez aussi les dépenses pour le compte de tiers, depuis le début. Vous savez ce que sont les dépenses pour le compte de tiers ? Ce sont tous les laboratoires universitaires qui n'ont pas encore été transférés à l'Université, que la Région a construits. Faut-il critiquer la construction de l'Institut Supérieur d'Optique, l'INRIA, que sais-je ? Gérard BLANCHARD donnera des indications plus précises. L'ambition de l'ancienne Aquitaine sur ces dossiers-là a été saluée par le monde universitaire, le monde de la recherche, et le monde des entreprises.

Sur Pau-Canfranc, je note d'abord que beaucoup de collègues viennent maintenant, compte tenu du succès d'Oloron-Bedous, à saluer cette réouverture. On est en train de déposer un dossier à Bruxelles avec l'Aragon, Bruxelles a rouvert récemment, à notre demande certes, une ligne sur les liaisons transnationales, qui permet de subventionner à hauteur, pour l'Europe, 50 % des études et 40 % des travaux. Je crois que c'est, là-dessus, une nouvelle plutôt positive. On a jusqu'au 2 janvier pour déposer le dossier et notre dossier est quasiment prêt à 100 %, il faut que l'Etat espagnol apporte son appui à ce dossier.

Je vais passer la parole à Andréa BROUILLE pour nous présenter le rapport de la CRC.

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES RELATIF À LA FUSION DES
RÉGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN ET POITOU-CHARENTES
ANNÉES 2011 ET SUIVANTES**

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, permettez-moi, dans un premier temps, peut-être un petit rappel du périmètre de ce rapport. Ce rapport définitif concerne la gestion 2016 de la nouvelle Région, la gestion des trois anciennes Régions de 2011 à 2015. Il est également accompagné des réponses qui ont été apportées de la part de Monsieur DENANOT, de Madame ROYAL et de Monsieur ROUSSET, et dans le cadre de ce rapport, la Chambre exprime de nombreuses observations, et formule également des préconisations.

La structure du document, il comporte :

- Une synthèse générale du rapport,
- Une analyse rétrospective de 2011 à 2015 des trois anciennes Régions,
- Une présentation agrégée des comptes 2011-2015 des trois anciennes Régions et de leur contribution respective à la nouvelle Région,
- Une partie spécifique dédiée à l'endettement,
- Et une partie encore plus technique relative au patrimoine, aux créances et charges à court terme, et aux autres engagements transmis à la nouvelle Région.

Compte tenu de la place importante que l'ancienne Région Poitou-Charentes occupe dans ce rapport, je vous propose de rappeler, le plus objectivement possible, les faits et la démarche qui a été celle du nouvel exécutif. Je vous rappelle en premier lieu que l'exécutif a demandé - comme c'est souvent le cas en début de mandature – la réalisation d'un audit flash. Cet audit a mis en lumière en particulier, une accélération de la dégradation de la situation de l'ex-Région Poitou-Charentes et l'existence de décalages de paiements de 2015 à 2016. Par souci de transparence et en accord avec la Commission des finances, le Président a souhaité poursuivre les investigations afin de mesurer la réalité et l'ampleur des difficultés financières, et surtout d'en évaluer l'impact sur les finances de la nouvelle Région. Plusieurs audits et analyses ont donc été lancés :

- Une mission d'analyse du passif 2015 de l'ancienne Région Poitou-Charentes par le cabinet E&Y, qui a été présentée lors d'une réunion de la Commission des finances, le 20 octobre,

- Une présentation aussi, le 24 novembre, des premiers travaux du cabinet Riskedge qui faisaient un état des lieux, analyse et stratégie de la défaisance des prêts structurés, et compte tenu de la présence d'emprunts structurés dans l'ancienne dette picto-charentaise,
- Et puis l'audit sur les garanties d'emprunt, les avances remboursables et les participations diverses de la nouvelle Région, audit qui est toujours en cours de réalisation.

Les conséquences financières des difficultés constatées ont été prises en compte dès le BP 2016, avec l'objectif d'assainir la situation le plus rapidement possible. Et parallèlement à tout cela, la Chambre a mené ses travaux qui, globalement, confirment le contenu et les résultats des différentes analyses conduites jusqu'à présent.

Le rapport de la CRC confirme ce que nous avons annoncé dès février 2015. Comme vous l'a présenté et rappelé le Président dans son préambule, les trois Régions étaient, fin 2015, dans des situations opposées : pas de tension financière pour l'Aquitaine, une situation intermédiaire pour le Limousin, et des tensions graves, fin 2015, avec une CAF négative, pour Poitou-Charentes. Elle confirme aussi les emprunts structurés, comme nous les avons décrits : 140 M€ d'emprunts risqués, dont 46.8 M€ hors charte GISSLER, et une capacité de désendettement de Poitou-Charentes à 19 ans, fin 2015. Les impayés, estimés à 111 M€, la différence par rapport aux 132 M€ annoncés est due au fait que la CRC se base sur des éléments qu'elle a eus en sa possession, à date, et surtout sur une différence de méthode d'analyse. Elle confirme aussi le rebasage, estimé à 62 M€ annuels en fonctionnement, les crédits étaient ajoutés dans le courant de l'année dans des DM massives, ces crédits n'étaient pas prévus au BP. Une gouvernance fragile, des élus qui n'avaient pas les éléments pour décider, des techniciens qui signaient des emprunts sans délégation de signature, pas de provisions pour risques prévues sur les emprunts contractés, et des processus d'arbitrage des paiements critiquables. Pour autant, ce diagnostic n'amène pas de jugement d'insincérité de la part de la CRC.

Le diagnostic CRC confirme les bien-fondés des mesures énergiques que nous avons prises en 2016 :

- Les paiements de tous les impayés sur les Budgets de la Nouvelle-Aquitaine,
- La mise en place de la TICPE en Poitou-Charentes,
- La remise en cause de certaines politiques dérivantes qui ont amené Poitou-Charentes dans ces difficultés, notamment le FRIL,
- La refonte des processus de gouvernance administratifs et le changement du top management de Poitiers,

- La renégociation engagée des emprunts les plus sensibles, et la demande du Président de la réouverture de guichets du fonds de soutien,
- Et pour finir, le redéploiement des moyens régionaux sur les compétences centrales de la Région.

Voici Président, en quelques mots, la présentation de ce rapport.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Merci Monsieur le Président. Je ne reviendrai pas sur l'étonnement qui était le nôtre sur les déclarations qui avaient été faites dans la presse concernant ce rapport. Je rappelle simplement, à l'appui de ce que disait notre responsable de groupe, Jacques COLOMBIER, tout à l'heure, que nous avons été les seuls à respecter strictement cette confidentialité, tout en comprenant les réactions que vous-même et le groupe LR étiez amenés à faire à la suite des déclarations de Madame ROYAL et de Monsieur MACAIRE.

Quoi qu'il en soit, ce rapport vient éclairer les extraordinaires égarements dans la gestion de l'ancienne Région. Il confirme la dégradation générale des comptes de la collectivité, depuis 2011, avec une accélération à partir de 2014 : augmentation des charges à caractère général (+ 27 %), des charges de personnel (+ 14.5 %), des emprunts (+ 51 %), passant de 302 à 457 M€. La conséquence de cette envolée des charges a été la dégradation de la capacité d'autofinancement brute – cela a déjà été souligné - - 67 %, réduisant à néant l'épargne nette, et plombant la capacité de désendettement à 19 ans, bien au-delà de cette année de référence. C'est donc la volonté de gonfler artificiellement l'épargne nette, qui a conduit l'exécutif picto-charentais à opérer un report massif des charges de 2015 sur 2016, générant des impayés, déstabilisant de nombreuses entreprises.

Concernant sa dette, elle est constituée majoritairement d'emprunts à taux variable, notamment ceux de 17 prêts structurés toxiques (148 M€) et des quatre swaps (pour 23 M€) nécessitant aujourd'hui une stratégie de défaisance. On est évidemment très loin d'une gestion prudente et « en bon père de famille ». Hormis le risque qu'ils font courir à la collectivité territoriale, ces prêts structurés font apparaître plusieurs dysfonctionnements importants dans l'organisation de l'ancienne Région, ainsi que des irrégularités graves. C'est là-dessus que nous mettrons l'accent.

Tout d'abord, on apprend que c'est le Directeur Général des Finances qui, en dehors de toute règle légale, signait les prêts de la Région. Si cette grave irrégularité est imputable à l'exécutif, on peut toutefois aussi s'interroger sur l'attitude des banques, bien peu soucieuses de la qualité des signataires. Hélas, la prescription légale en la matière, même au 1^{er} janvier 2016, semble-t-il, était dépassée pour envisager toute forme de recours, qui nous aurait

peut-être permis d'échapper aux obligations contractuelles, frauduleuses donc, de remboursement de ces emprunts. C'est du moins ce dont nous a assuré Monsieur le DGS.

De plus, ce rapport nous informe que l'ancien Président, bien que contacté par courrier ou courriel par la SFIL, en ce qui concerne les prêts toxiques de DEXIA notamment, et le fonds de soutien mis en place par l'Etat pour les autres prêts toxiques, n'a jamais donné suite à ces demandes. Les motifs invraisemblables selon lesquels les courriers électroniques ne lui auraient pas été transmis, et les courriers papier ne lui seraient pas parvenus suite à une mauvaise organisation du circuit du courrier, frôlent le grotesque, pardonnez-moi. On en vient à penser que ces courriers et courriels, laissés sans suites, tentaient de masquer une situation budgétaires tendue et difficile. Ils témoignent aussi d'une absence totale de concertation et de dialogue entre l'exécutif et le service des finances, dont il est mentionné qu'il avait eu connaissance de ces informations. De même, les élus ne disposaient pas non plus des éléments nécessaires pour voter sereinement les Budgets et les Comptes Administratifs. On en vient à penser que ce dernier menait seul la politique fiscale et budgétaire de la Région. Les raisons obscures – en tout cas à nos yeux - pour lesquelles l'exécutif n'en a jamais été informé, nous laissent penser qu'il reste encore des zones d'ombre dans cette affaire.

Pourquoi tout cela ? Tout simplement parce que Madame ROYAL avait engagé la collectivité dans des choix politiques inconsidérés, dont la gestion financière et comptable lui échappait totalement. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, chers collègues, en dépit de l'appréciation de la Cour Régionale des Comptes, qui a renoncé à prononcer l'insincérité des comptes de l'ancienne Région, nous ne pouvons nous empêcher, nous, de penser que nous sommes pourtant bel et bien en présence de comptes insincères. La ligne de défense de Madame ROYAL ne repose, en effet, que sur la justification de ses choix politiques, qui excuserait tout. Là, réside donc, à notre sens, l'explication des graves irrégularités constatées, qui nous conduit à maintenir notre appréciation d'insincérité. Pour autant – et nous sommes d'accord avec vous-même Monsieur le Président, et Madame CALMELS – il ne saurait être question de punir Poitou-Charentes pour l'avenir. J'en suis moi-même un élu et y suis profondément et personnellement attaché. Les conséquences de cette gestion se feront sentir sur le Compte Administratif de la Région, inévitablement, qui a dû s'acquitter, en 2016, des impayés picto-charentais.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DURAND. - Chers collègues, Monsieur le Président, vous aviez souhaité, dès le printemps dernier – un peu hâtivement, selon nous – tourner rapidement la page de la polémique soulevée par la situation héritée de l'ancienne Région Poitou-Charentes. Votre

vœu est sur le point d'être exaucé mais tolérez encore quelques instants que nous commentions ce triste épisode, fondateur de notre nouvelle Région. Le dépôt du rapport de la CRC nous en donne donc l'occasion aujourd'hui.

Que nous apprend ce rapport d'observations définitives sur la situation financière des trois anciennes Régions, avant la fusion ? Il dit - ce que vous nous aviez fait comprendre en début d'année, tel un lanceur d'alerte - ce qu'un premier examen, sur base déclarative du cabinet E&Y, suivi d'un véritable audit, a permis de découvrir. Il dit enfin ce que les mises en garde des élus d'opposition de la Région Poitou-Charentes n'ont eu de cesse de répéter, sans jamais trouver d'écho, y compris au niveau de l'Etat, pourtant créancier lui-même depuis l'été 2015.

Ce que nous confirme également ce rapport est que la gestion des trois anciennes Régions n'est pas exempte de tout reproche. En affirmant, page 4, que « tous les agrégats financiers se sont dégradés entre 2011 et 2015 », il est question, certes avec des degrés divers selon les Régions, page 2, d'un « fléchissement graduel de l'excédent brut de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement ». Page 3, que « les produits de gestion ont baissé ». Toujours page 3, « de charges de gestion en progression ou en augmentation, notamment d'une hausse des charges de personnel ». Page 4, « de la baisse du fonds de roulement et de la forte progression du besoin en fonds de roulement, d'où, comme conséquence [toujours page 4] une chute importante de la trésorerie ». Mais aussi, le rapport fait état d'une diminution des financements propres, d'une augmentation de la fiscalité, et du recours systématique et coûteux à l'emprunt. On le voit, tous les fondamentaux de la bonne gestion d'une collectivité publique sont absents, et aucune Région n'est véritablement épargnée. L'ex-Aquitaine se voit surtout interpellée, page 12, pour « les dépenses réalisées pour compte de tiers » - vous en parliez à l'instant Monsieur le Président -, il manque à l'appel pratiquement 148 M€. Ces sommes sont bien là, mais pas la participation des tiers. Cette somme est d'ailleurs quasi comparable au montant des impayés de Poitou-Charentes. L'ex-Limousin se fait épinglez plus particulièrement au sujet d'un prêt structuré, dont les taux ont grimpé jusqu'à 51.4 % en 2015, et dont la désensibilisation a coûté 2.5 fois le capital à rembourser. La palme revenant à la Région Poitou-Charentes, là, les critiques se font plus dures encore. Quelques exemples, tant ils sont nombreux :

- Sur l'endettement, qualifié page 5 de « politique plus risquée, comportant un certain nombre de produits sensibles ou très sensibles, souscrits avant 2010 »,
- Une capacité d'endettement qui s'est particulièrement dégradée en 2015 – tout cela a été rappelé à l'instant – pour atteindre 19 années en fin d'exercice,

- Sur l'encours de la dette, tout en reconnaissant que les deux crédits-bails pour l'achat des 32 rames TER, ne sont pas intégrés dans la dette, la CRC ne méconnaît pas pour autant le poids de ces engagements hors bilan, qui s'élève, fin 2015, à 303 M€ HT, dont 183 M€ pour le seul loyer de la dette,
- Sur la présentation des états de la dette, la Région avait des pratiques, nous dit-on, « contraires à la maquette budgétaire ». C'est relevé page 7,
- Sur le respect du principe d'annualité, la Région Poitou-Charentes s'est une nouvelle fois distinguée en n'appliquant pas la procédure, pourtant obligatoire, de rattachement des charges de fonctionnement à l'exercice,
- Pages 10 et 11 encore, sur le report des charges de 2015, Poitou-Charentes se distingue – mais pas dans le bon sens, une nouvelle fois – avec un ensemble de dettes reportées sur 2016, en fonctionnement et en investissement, estimées à 111.6 M€, et une logique de prise en compte des dépenses réalisées en 2015 sur la section investissement, qualifiées de « contestables », alors que dans le même temps, toutes les recettes autorisées n'étaient pas prélevées, notamment la TICPE, alors que les dotations de l'Etat baissaient.
- Plus grave, doivent également être relevées – selon nous – deux fautes principales commises par l'exécutif de la Région Poitou-Charentes entre 2011 et 2015. Celle, en premier lieu, d'avoir « conduit une politique dispendieuse, à crédit, en s'ingéniant à travestir la réalité, à créer une confusion dans l'esprit des lecteurs » – c'est ce que disent les Magistrats de la CRC, page 7 -, ou encore sur l'encours des emprunts, hors charte de bonnes conduites, sur la classification 6F. Sur ce point, le rapport relève encore que la collectivité n'a pas non plus sollicité le fonds de soutien aux emprunts à risques, quels que soient les organismes prêteurs,
- Et enfin, que sous réserve de l'appréciation des juridictions compétentes – à méditer – il ressort que le directeur en charge du Budget n'avait pas de délégation lui permettant de signer les contrats d'emprunt, ce qui constitue d'ailleurs une infraction aux règles d'exécution des recettes – je rappellerai l'article L.313-4 du Code des juridictions financières – et tout cela est passible de sanctions devant la Cour de discipline budgétaire et financière - il y a une jurisprudence bien établie en la matière, et je rappellerai celle du 12 avril 1995 -.

Alors, avec Poitou-Charentes, c'était simple : chaque jour, on rasait gratis ! Et de grâce, que l'on nous épargne ce prétexte d'une politique volontariste, que nous qualifierons plutôt de politique « volontarisme », ou d'aventure ruineuse.

Faute, en second lieu, de s'être engagée dans une fusion au péril de créanciers, mis temporairement en difficulté suite à des impayés – il y a eu même des cessations de paiement et donc des dépôts de bilan à la suite de cela, je rappellerai la Maison Familiale

Bonneuil-Matours – de faire également porter l'effort de redressement à l'ensemble des limousins et des aquitains. On peut le dire, il y a eu tromperie, et cela va plomber toute la mandature, ne serait-ce que pour tenter de ramener la capacité d'endettement de la Nouvelle-Aquitaine à 7 années, à horizon 2022, où notre Région va devoir faire face à un pic de remboursement de près de 35 M€. Un cadeau « Royal » en quelque sorte, voilà comment vivre au-dessus de ses moyens. L'ex-Région Poitou-Charentes nous contamine ainsi d'une maladie financièrement transmissible, que l'on va devoir soigner impérativement, sachant que nous ne pourrons pas en éviter tous les effets secondaires.

Alors qu'ici nous avons pour première compétence le développement économique, et que tous les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les bénévoles impliqués au sein d'associations, doivent être au centre de nos préoccupations, quelle image donnons-nous des élus ? Nos exigences ne manquent jamais de s'exprimer lorsqu'il s'agit d'aider à la création ou à la reprise d'entreprise, mais aussi lorsqu'il s'agit d'accompagner les entreprises vers une meilleure compétitivité. Ces mêmes exigences, nous nous en exonérons sans vergogne. Ces mêmes exigences, un gestionnaire avisé ne les aurait pas ignorées.

L'ancien administrateur judiciaire et syndic de faillite que je suis, ne peut qu'être choqué de constater que malgré tous ces manquements graves aux bonnes pratiques de management, qui sont constitutifs de fautes de gestion, d'aussi piètres gestionnaires ne seront, juridiquement, pas sanctionnés. En effet, alors que les dirigeants d'entreprises publiques, mais aussi les agents publics, peuvent être soumis au contrôle de la Cour de discipline budgétaire et financière, en raison des infractions commises aux règles d'exécution du Budget, l'immunité des élus locaux est malheureusement encore, de nos jours, le principe, devant cette Cour. La pression des élus aura eu, par deux fois, raison de la volonté de les y soumettre, rappelons-nous, en 1982, lors de la loi de décentralisation, et plus récemment encore en 2011, sous l'impulsion du Président de la Commission des lois à l'Assemblée Nationale. Peut-être que les choses vont changer puisque le Sénat vient de déposer, le 22 novembre dernier, une proposition de loi visant « à assurer la sincérité et la fiabilité des comptes des collectivités territoriales, notamment pour rechercher à responsabiliser les élus locaux, en permettant qu'ils soient justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière ».

A titre de comparaison, en Droit privé, qu'il s'agisse du dirigeant d'une entreprise, ou du dirigeant d'une association, la jurisprudence est claire en cas de procédure collective. Elle nous dit : « toute faute, même légère, toute imprudence ou négligence imputable au dirigeant poursuivi, peut entraîner la mise en cause de la responsabilité de ce dernier. Ainsi, en cas de faute de gestion, le dirigeant peut faire l'objet d'une action en comblement du passif et être

condamné, tout simplement, sur ses biens personnels, à régler toute ou partie du passif de l'entreprise ou de l'association. Dans certains cas, il peut être déchu de ses droits civiques. Plus grave encore, être condamné pénalement. » L'échec entrepreneurial est souvent une épreuve personnelle, douloureuse pour les chefs d'entreprises. D'ailleurs, des dispositifs d'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë, initiés d'abord par le Tribunal de commerce de Saintes – et oui, quelle ironie ! – et adoptés par de plus en plus de juridictions consulaires, sont mis en place pour apporter un soutien adapté aux chefs d'entreprises en souffrance. A priori, les deux ex-Présidents de la Région Poitou-Charentes n'ont aucun besoin d'y avoir recours, si l'on s'en tient à leurs commentaires de ces derniers jours, relayés par la presse. Cela se résume, en raccourci, par « circulez, il n'y a rien à voir ! ».

C'est terrible de vivre avec un monde politique qui ne reconnaît pas ses erreurs, et qui n'avoue pas qu'il a été incompetent. Comment ne pas adhérer à la sagesse de ces commentaires, livrés il y a peu, par le Président Alain ROUSSET lui-même ? Comment comprendre et admettre que l'on puisse s'affranchir de toutes les responsabilités, et persister ainsi dans le déni ? Certes, Madame ROYAL nous a habitués à ses sorties surréalistes et à proférer des menaces sans lendemain. « Arrêtez les frais ! », osait-elle intimer, il y a quelques semaines, au Premier-Ministre, au sujet de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, - avouez que c'est comique quand même ! -. Plus discret, Monsieur MACAIRE, toujours parmi nous sur les bancs de cette Assemblée, ne doit pas se croire davantage autorisé à expliquer publiquement ce qu'il aurait fait, s'il n'y avait pas eu de fusion, pour redresser une situation de sa Région qui était aussi compromise. Nous lui demandons simplement d'être comptable de ce qu'il aurait dû faire, et de ce qu'il n'a pas fait, à commencer par le respect de la confidentialité du rapport de la CRC, alors que la lettre du 5 décembre dernier, de vous Monsieur le Président, nous invitait à ne pas faire de communication avant l'Assemblée délibérante d'aujourd'hui. Sans cette fusion salutaire, Monsieur MACAIRE, votre Région allait faire naufrage, tout simplement. Un chef d'entreprise, à votre place, aurait été sanctionné sévèrement pour ne pas avoir déclaré l'état de cessation des paiements préalable au dépôt de bilan. À vous d'en tirer les conclusions, en votre âme et conscience. Et si vous prétendez avoir été abusé, il est temps de porter cette affaire devant la justice, sinon, votre inaction donnera le sentiment que tout cela s'est fait « à l'insu de votre plein gré ».

Alors incompetence, inconséquence, ou système sciemment organisé, la CRC n'a pas osé s'aventurer sur ce terrain. Elle jouait pourtant son crédit sur cette affaire des dérives de Poitou-Charentes. Elle a fait son travail, sans elle. Il faut dire qu'elle se prononce toujours trop tard. Après toute cette conjonction de fautes qui, par leur nature, leur nombre, leur gravité, dépasse le niveau d'une simple négligence, nous nous serions attendus à ce que la

CRC soit moins ambiguë, en concluant que les conditions de la mise en œuvre du processus budgétaire de Poitou-Charentes ne permettent pas de le qualifier d'irrégulier ou d'insincère au regard des textes et de la jurisprudence applicable, il n'y aura donc plus rien à craindre pour l'ancien exécutif picto-charentais.

Mais, mes chers collègues, ne nous voilons pas la face, le rapport de la CRC ne lève pas tout soupçon. À l'heure où la Nouvelle-Aquitaine se pare d'un nouveau logo – que vous nous avez présenté ce matin – faisant référence aux périodes glorieuses de son Histoire, l'image de notre Région sort de cette affaire, profondément ternie. Et nous savons tous ici, que la confiance des français envers les élus n'en sortira pas renforcée. La société civile est en demande d'une éthique forte. Nous devons aujourd'hui nous tourner, certes vers l'avenir, mais des leçons doivent être tirées, des responsabilités doivent être prises. Notre groupe, Monsieur le Président, vous le demande. De quelle détermination allez-vous faire preuve pour ne pas faire tomber ce rapport dans l'oubli ? Allez-vous envoyer aux habitants de la Nouvelle-Aquitaine le message fort qui doit être le vôtre ? Apporterez-vous les réponses adéquates aux questions que nous nous posons ? Ainsi, Jean-François MACAIRE peut-il rester décevantement vice-Président de notre nouvelle Région ? C'est à vous et à votre majorité d'en juger. Garderez-vous longtemps vacant le siège de vice-Président aux finances ? Quelle action allez-vous engager contre le directeur de Poitou-Charentes en charge du Budget et des finances, qui a payé des intérêts sur les contrats d'emprunts signés par lui-même, alors que ce n'était pas de sa compétence et que la délégation dont il disposait n'était pas opposable ? Bien entendu, les initiateurs de cette procédure illégale devront aussi réparation. Dresserez-vous la liste noire des établissements bancaires qui ont abusé de ce système, afin qu'ils ne puissent plus répondre à nos appels d'offres ? Cette liste sera-t-elle communiquée au plus grand nombre ? Rappellerez-vous à l'Etat, en le sollicitant via Bercy, afin de rouvrir le fonds de soutien aux emprunts, que sa cécité sur la mauvaise santé financière de l'ancienne Région Poitou-Charentes, qu'il ne pouvait ignorer, a largement contribué à l'aggravation d'une situation irrémédiablement compromise ? Enfin, interpellerez-vous, pour un rappel à l'ordre, ceux en charge de faire respecter la charte de déontologie, signée par les membres du Gouvernement après les affaires CAHUZAC et THEVENOUD, au sujet du comportement de Madame ROYAL, qui a bafoué le principe d'impartialité en utilisant sans aucune gêne les moyens de son Ministère de l'environnement pour se justifier et défendre son piteux bilan d'ancienne Présidente de Poitou-Charentes ? Comme vous le voyez, Monsieur le Président, chers collègues, la page ne peut et ne doit pas être tournée si facilement. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Cher Pierre DURAND, sur deux points – je répondrai, avec Andréa, tout à l'heure, globalement, aux interventions – vous reparlez - or, j'avais répondu

tout à l'heure à Virginie CALMELS - de la réflexion de la Chambre sur les opérations pour compte de tiers. J'ai dit de quoi il s'agissait, je vais le repréciser – cela me fera très plaisir -. Le financement total du doublement de l'Institut d'Etudes Politiques. Est-ce qu'un élu de Bordeaux peut être contre ? Le financement total du Neurocampus, 70 M€, des équipes nouvelles faisant de l'hôpital de Bordeaux un des premiers hôpitaux de France de lutte contre la dégénérescence. Peut-on être contre ? L'Institut Polytechnique de Bordeaux, c'est-à-dire toutes nos écoles d'ingénieur. Peut-on être contre ? L'Institut Scientifique de la Vigne et du Vin, peut-on être contre alors que toute la recherche avait quitté Bordeaux ? L'IPREM à Pau, l'IUTB. Attention aux arguments qui sont présentés, attention aussi, cher Pierre DURAND, de ne pas donner de leçons à l'égard du nombre d'élus qui, de Gauche ou de Droite - et plutôt statistiquement de Droite que de Gauche – « se sont pris les pieds dans le tapis, ou dans le filet ».

M. LE PRESIDENT. - Je n'oublie pas qu'aujourd'hui, une Ministre est devant la Cour sur une négligence à l'égard des 400 M€ de l'affaire TAPIE.

M. COLOMBIER. - Cela s'appelle l'UMPS Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Alors le FN et les affaires, mon cher Jacques COLOMBIER...

Deuxièmement - parce qu'au bout de quelques temps maintenant, cela surgit de partout – alors attention simplement, vous voyez ce qui se passe, ne donnons pas l'impression - mais je réponds au sujet – qu'il y a un monde des élus qui serait plus corrompible que le monde des affaires. Le monde des affaires est tout aussi corrompible que le monde des élus, et parfois...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, je trouve que vous êtes entré sur un terrain qui est très dangereux.

M. LE PRESIDENT. - C'est Pierre DURAND, j'ai répondu.

M. DIONIS DU SEJOUR. - La dernière intervention où vous dites globalement qu'il y a un camp qui est meilleur qu'un autre, c'est exactement le contraire de ce qu'il faut dire. Ces problèmes de morale et d'éthique ne renvoient qu'à des problèmes de conscience personnelle. Il n'y a pas un camp de l'ombre et un camp de la lumière. Jamais, c'est fini !

M. DIONIS DU SEJOUR. - Après CAHUZAC, après THEVENOUD, c'est fini, et on va entrer dans le détail. Donc s'il vous plaît, économisez cela parce qu'autrement après, vous aurez la remarque de nos collègues du FN.

J'en viens à l'intervention. Monsieur le Président, mes chers collègues, par lettre du 5 décembre, Monsieur le Président de la CRC vous a adressé le rapport sur les observations définitives sur les trois Régions constitutives. Comme il se doit, vous avez inscrit la

communication de ce rapport à l'ordre du jour de notre séance. Le groupe UDI, conscient des enjeux pour la Région Nouvelle-Aquitaine, a mis un soin particulier à étudier, dans le détail, ce rapport. Nous le savons maintenant depuis un an, même si ce rapport contient des informations importantes sur la gestion des anciennes Régions Limousin et Aquitaine – et d'ailleurs, nous en parlerons alors à l'occasion du débat sur les OB – ce rapport était attendu pour le diagnostic détaillé qu'il porterait sur les finances de l'ancienne Région Poitou-Charentes.

Vous l'avez vous-même porté et nous vous donnons acte de votre démarche de transparence, Monsieur le Président, dès le mois qui a suivi votre élection de 2015. Vous avez pris des mesures conservatoires compte tenu de la gravité des informations dont vous disposiez. Je veux citer notamment les licenciements de Messieurs SCARBONCHI depuis recyclé professionnellement au Ministère de l'environnement – et de Monsieur PARIZOT, dont nous allons reparler. J'ajoute Monsieur FULACHIER qui, lui aussi je crois, a été recyclé au Ministère de l'environnement. Mais nous vous donnons acte, Monsieur le Président, que vous avez communiqué de manière transparente sur les difficultés rencontrées. De même, à la suite des demandes répétées de l'opposition, vous avez commandité un certain nombre d'audits, on les rappelle :

- L'audit flash E&Y d'avril 2016,
- L'audit complémentaire sur l'analyse du passif 2005 de Poitou-Charentes, repris dans le Budget 2016,
- L'audit en cours sur les participations, avec aussi le travail de défaisance sur les prêts toxiques engagés par le Groupe Riskedge.

De la même manière, à chaque séance plénière, les divers groupes d'opposition, et notamment le groupe UDI, vous ont alerté sur le caractère gravissime des faits reprochés et nous allons maintenant entrer dans le détail.

Aujourd'hui, nous disposons enfin du diagnostic détaillé du rapport de la CRC. Ce diagnostic est accablant pour les équipes exécutives de cette Région, sur la période 2004-2015 : Madame Ségolène ROYAL de 2004 à 2014, et Monsieur Jean-François MACAIRE de 2014 à 2015. La réponse faite par Madame ROYAL à Monsieur MONTEILS, Président de la CRC, est un véritable déni de réalité. Présenter la faute politique que fut le fait de ne pas activer la hausse dite « Grenelle » de la TICPE, je cite Madame ROYAL : « en un transfert de potentiel de recettes », ou encore présenter un emprunt de cavalerie – parce que cela a été cela – en un apport de trésorerie de 44 M€, est tout simplement grossier et inacceptable. Mais cette réponse ne doit pas nous impressionner. Nous commençons à connaître Madame ROYAL, et les français commencent à la connaître. C'est toujours le même cocktail, déni de

réalité, et je le dis aussi à nos collègues qui ont relayé la propagande de Madame ROYAL dans cette Assemblée, franchement, épargnez-nous cela. Toujours le même cocktail, déni de réalité, délivré avec un culot monstre, agressivité vis-à-vis des contradicteurs, tentative d'intimidation publique. Madame ROYAL a d'ailleurs allumé beaucoup de contre-feux ces temps-ci, y compris des contre-feux grossiers de diversion, pensant à sa scandaleuse sortie sur l'absence de prisonniers politiques à Cuba. Mais enfin, encore une fois, nous commençons à en avoir l'habitude. Comme une ex-star de cinéma, Madame ROYAL nous fatigue, elle ne nous surprend plus, car les faits sont têtus et la vérité est tenace, et ce n'est pas en affirmant que les mécanismes mis en place de la commande publique ont permis une nette réduction de dette de paiement, que l'on arrive à oublier la mise en danger de nombreuses entreprises. Ce n'est pas en affirmant, encore une fois, que Poitou-Charentes amenait 270 M€ de recettes potentielles, que vous en faites une vérité. La vérité est que l'opposition picto-charentaise – et je veux saluer nos collègues, toutes sensibilités politiques confondues, Républicains et Centristes – avait raison sur toute la ligne, la vérité, la CRC l'établit en faisant un triple constat de manquements très graves à une gestion normale de l'argent public dans cette Région.

Premier constat, la CRC pointe la situation de cessation de paiement dans laquelle se trouvait cette Région, fin 2015. Même avec le système organisé de retard de paiement - tel que nous le décrivons en second lieu – la situation de la Région Poitou-Charentes était celle d'une capacité d'autofinancement négative, fin 2015, d'un taux d'épargne brute effondré à 4.6 %, d'une capacité de désendettement qui s'élevait à 19 années. À titre de comparaison, la Région Aquitaine présentait des ratios autour de 30 % pour l'épargne brute. Encore faut-il ajouter à ce niveau-là que seul le système organisé des retards de paiement a empêché la contribution d'épargne brute d'être négative fin 2015, ce qui aurait entraîné automatiquement la mise sous tutelle préfectorale du Budget de la Région Poitou-Charentes, pour cessation de paiement. La Chambre souligne l'incohérence absolue des choix stratégiques de cette gestion qui a amené ce résultat catastrophique. Elle pointe notamment l'incohérence d'activer la part Grenelle de la TICPE. Poitou-Charentes, seule Région de France à faire ce choix, la privant ainsi de 45.8 M€ de recettes fiscales par an, sans pour autant faire les économies de dépenses publiques qu'aurait nécessité une telle option fiscale. Il est important de noter que l'article 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise en œuvre d'une procédure spécifique en cas de déficit important constaté au Compte Administratif. Il est en effet prévu que lorsque l'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale fait apparaître dans l'exécution, après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, un déficit supérieur à 5 %, la CRC, saisie par le Préfet, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre

budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine. Or, le Compte Administratif 2015 affichait un résultat net excédentaire de 50.2 M€, mais il ne comptait pas ni les 132 M€ au titre des retards de paiement, ni les 62 M€ au titre de sous-budgétisations. Le CA 2015 de l'ex-Région Poitou-Charentes présentait donc une situation de déficit réel, que l'on peut évaluer à 147 M€, soit 27 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est clair que fin 2015, si les comptes de Poitou-Charentes avaient été sincères, Poitou-Charentes était en cessation de paiement et c'est justement pour cacher cette vérité-là qu'un véritable système de retards de paiement et de sous-budgétisation a été sciemment organisé.

La deuxième critique de fond faite par la CRC, porte justement sur ce système de retards de paiement. La Chambre estime que le report des charges s'établit, en approche basse, à 86.4 M€, et en approche haute à 111.6 M€. L'Administration de nos services maintient le chiffre de 130 M€, mais quel que soit le chiffre, elle pointe que dans cette affaire, le respect des délais de paiement imposés à l'ordonnateur n'était ni formalisé, ni suivi de manière satisfaisante. Surtout, la Région s'est exonérée de la procédure de rattachement des charges de fonctionnement à l'exercice alors que cette procédure est obligatoire. Nous réaffirmons que si cette procédure de rattachement avait été appliquée fin 2015, la Région Poitou-Charentes était – mes amis, c'est exceptionnel, cela n'arrive jamais, surtout pas aux Régions – en cessation de paiement, et mise sous tutelle préfectorale. Seul le recours, tout au long de la période budgétaire, à un processus consistant à ouvrir – imaginez un peu le montage – des votes du BP, des crédits de fonctionnement restreints, quitte à en ouvrir davantage lors des DM suivantes, en reprenant notamment une partie des crédits d'investissement excédentaires votés au BP, a permis de cacher les pratiques construites de sous-budgétisation et de retards de paiement de l'exécutif de la Région. En ne qualifiant pas ce processus budgétaire d'irrégulier ou d'insincère, au regard des jurisprudences applicables, le groupe UDI de notre Assemblée estime que la CRC a fait preuve d'une bienveillance ou d'une prudence très contestable - et nous rejoignons l'analyse serrée qu'a fait notre collègue DURAND sur ce point -. L'examen du détail de ces retards de paiement nous a convaincus – et un certain nombre de nos collègues, et je veux saluer mes collègues picto-charentais qui sont entrés dans le détail – qu'il y avait un système organisé de retards de paiement. La réalité est que la Région Poitou-Charentes a fait glisser 130 M€ de factures sur la Région Nouvelle-Aquitaine, et que ces factures, nous allons les payer, nous les avons payées, et que bien évidemment, nous allons retrouver tout cela au CA 2016 de la Nouvelle-Aquitaine, et nous vous donnons rendez-vous pour l'examen de ce CA 2016.

Mais il y a plus grave, et c'est la troisième critique de la CRC. Pour le coup, la CRC ne va pas faire le détail. Elle dresse un constat accablant des procédures d'endettement de la Région Poitou-Charentes et cette fois-ci, elle dit qu'elles sont indiscutablement irrégulières. À

la page 102, elle accuse, je la cite : « sous réserve de l'appréciation des juridictions compétentes [la Chambre renvoie donc aux juridictions compétentes], il résulte des éléments analysés par la Chambre, que le directeur du Budget et des finances ne possédait pas de délégation de signature pour les contrats d'emprunts ». Or, durant toute la période, il a été signataire de la quasi-totalité de ces contrats. Toujours selon la Chambre : « l'examen des pièces révèle que les contrats ont été signés par le directeur des finances. Ils n'ont été vus ni par l'Assemblée, ni par la CP, ni par le vice-Président aux finances. La CP n'était informée qu'ultérieurement des contrats signés, et prenait acte des engagements conclus ». Cela veut dire que de 2005 à 2015, Daniel PARIZOT a donc signé les contrats d'emprunts seul, avec pour seul contrôle un document-cadre très flou, lui demandant de veiller – c'est quand même bien le minimum syndical – à maintenir le taux moyen de l'encours le plus faible possible. Daniel PARIZOT va alors signer des dizaines de contrats d'emprunt, sans pour autant procéder à une mise en concurrence entre plusieurs établissements financiers. Mes chers collègues, je vous invite à lire le rapport en page 103. Les services de l'ex-Région Poitou-Charentes ont été interrogés par la Chambre, et les services ont été interrogés sur cette mise en concurrence. Ils ont été dans l'incapacité de produire les documents attestant de la mise en concurrence, et ils ont, soyons clairs, sans doute proféré un mensonge à la CRC, lorsqu'ils affirment – écoutez bien, c'est quand même grave - : « nous avons fait un tri lors du déménagement de la Direction des finances, intervenu en mai 2014 », et qu'ils n'avaient plus d'archives – comme par hasard – sur les dossiers antérieurs à 2010. La CRC – et les personnes de la CRC sont plutôt des calmes – s'étonne que la collectivité ne soit pas en mesure de produire des pièces aussi déterminantes. De même, aucun document ne montre un quelconque contrôle sur les choix du directeur des finances. En effet, la Chambre note qu'aucun document ne vient attester d'une quelconque concertation entre ce fonctionnaire et le vice-Président en charge des finances. Pendant cette période - ce ne sont pas six mois, ce n'est pas un an, ce sont dix ans – Daniel PARIZOT a fait des choix absolument extraordinaires, échappant à toute rationalité. Selon l'état de l'arrhe – je fais allusion à la charte GISSLER – les produits classifiés à partir de l'échelle 4 ou D de cette grille, sont considérés comme « à risques ». Pourtant, au 31 décembre 2015, nous héritons de 16 contrats, pour un capital restant de 140.4 M€ concernés par ce niveau de risques. Sur la période 2012-2015, les taux d'intérêts moyens de 11 contrats sont restés à peu près raisonnables, inférieurs à 4 - on est, je vous le rappelle, autour de 1 – en revanche, pour cinq produits, les taux d'intérêts se situent entre 5.08 et 9.35, avec parfois des niveaux dépassant 10 % certaines années. Tous ont été souscrits en 2006, en 2007, page 128 du rapport. Je vous pose cette question – et il faut s'arrêter un moment là-dessus – les cinq contrats les plus scandaleux, les plus risqués, ont été passés entre le 9 juin 2006 et le 29 novembre 2007. Pourquoi à cette période ? Que s'est-il passé à cette période ? Poitou-Charentes était-

elle en difficulté financière à cette période ? Il faudra répondre à ces questions. Les taux intervenus sont des taux variables, déterminés par des formules – j'hésite même à vous faire la lecture des formules tellement leur complexité est déraisonnable – faisant intervenir des parités relatives entre l'euro et le franc suisse, l'euro et le dollar américain, l'euro et le yen japonais. J'insiste bien parce qu'il y a effectivement eu trois périodes dans cette affaire-là, jusqu'en 2008, et notamment en 2006-2007. Daniel PARIZOT va agir en dehors de toute rationalité, de tout comportement normal pour un directeur des finances d'une collectivité aussi importante, qui n'avait – c'était le cas de Poitou-Charentes – aucun problème pour avoir accès à des financements, notamment à taux variable ou à taux fixe non risqué de type Euribor. Ce comportement normal aurait permis à la Région Poitou-Charentes, et aujourd'hui à la Région Nouvelle-Aquitaine, de bénéficier du coût exceptionnellement bas de l'argent, environ à 1 %.

Mais le pire était à venir. En effet, entre 2004 et 2007, la Région Poitou-Charentes va conclure plusieurs swaps, plusieurs opérations de couverture, très risquées, donc quatre sont encore à notre actif. Tous les contrats de couverture sont, encore une fois, signés par Daniel PARIZOT. Là encore, les produits retenus, que ce soit le swap Royal Bank of Scotland, ou le swap Deutsch Bank, sont d'une complexité et d'une opacité incroyables. Ils permettent, certes, à la collectivité, de faire un gain immédiat, pour être ensuite extrêmement coûteux. Au final, lorsque l'on fait le bilan au 31 décembre 2015 de ces quatre swaps, ils ont déjà entraîné pour la collectivité, une perte de 8.66 M€. Je crois qu'il faut que l'on s'arrête un peu sur ces chiffres-là. À moyen terme, là encore, les contrats répondent à des formules complexes, opaques, même taux de change absolument irréaliste. Ces taux sont certes capés, ils sont plafonnés, mais ils sont à un niveau extrêmement haut. À titre d'exemple, le plafond du produit Deutsche Bank est de 19 %. Le plafond des produits Royal Bank of Scotland et le deuxième produit Deutsche Bank sont à 9.35 %, et d'ailleurs, on est scotché, on paye, nous payons tous, 9.35 % actuellement depuis longtemps.

Résumons-nous, non content de léguer à la nouvelle Région 16 contrats risqués pour un capital restant dû de 140.4 M€, la Région Poitou-Charentes fait, exactement à la même période critique 2006-2007, quatre opérations de swaps. La Région Poitou-Charentes a couvert – et là c'est absolument incompréhensible – des produits peu risqués, par des produits qui le sont extrêmement. Le caractère anormal de la conduite de ces opérations d'endettement va malheureusement se poursuivre jusqu'au bout de l'incohérence. Dès les années 2008, le responsable de ces opérations en Poitou-Charentes va prendre un certain nombre de décisions, qui n'avaient d'autre objectif que de cacher la vérité à l'Assemblée plénière. En page 144, la Chambre note que « contrairement à ce que prévoit la maquette budgétaire, les annexes des Comptes Administratifs de la Région Poitou-Charentes

présentaient une répartition de l'encours, en fonction de la structure des taux, avant opérations de couverture. Cela avait pour conséquence de réduire le nombre de produits classifiés à trois, au lieu des six extrêmement dangereux pour un capital de 46.8. »

Enfin, par le biais mis en place, dès 2013, avec la fondation de la SFIL et à la création en 2014 d'un fonds de soutien pluriannuel de 1.5 milliards d'euros, l'Etat va entrer en jeu. Et l'Etat va proposer son aide à la Région Poitou-Charentes. Il va lui proposer de désensibiliser les emprunts toxiques commercialisés d'abord par DEXIA. L'Etat va écrire à cinq reprises au Président de Poitou-Charentes : le 28 avril 2014, le 6 mai 2014, le 24 juillet 2014, le 24 octobre 2014, et en plus le 19 février 2015. A cinq reprises, la Région Poitou-Charentes ne donne pas signe de vie. L'Etat tend la main, l'Etat propose de prendre plus de 50 % de l'indemnité de sortie. À cinq reprises, l'exécutif dit non. Encore plus surprenant, le 10 février 2015, le Président du Conseil Départemental est destinataire d'un courrier, cette fois du fonds de soutien, lui proposant de bénéficier de ce fonds de soutien. Le 14 avril 2015, le deuxième courrier est envoyé, toujours au Président, c'est un dispositif extrêmement avantageux : 50 % de prise en charge de l'indemnité de remboursement. Aucune réponse de la part de Poitou-Charentes. Aucun dossier déposé auprès du service de pilotage de fonds de soutien. La Région Poitou-Charentes laisse sciemment passer la date butoir pour saisir le fonds de soutien, fixée au 30 avril. Mes chers collègues, pourquoi refuser une prise en charge de 50 %, si ce n'est que l'on n'est pas très clair sur ces fameux contrats d'emprunts ? Il faudra attendre le 11 mars 2016, et là encore Monsieur le Président, nous vous en donnons acte, pour qu'Alain ROUSSET sollicite le Ministre des finances afin de pouvoir bénéficier de ce fonds de soutien, malgré le dépassement de la date limite du dépôt de dossier. Les explications données par le Président de l'époque concernée, notre collègue Jean-François MACAIRE, sur cette absence sidérante de réponse, renvoie - notre collègue du FN l'a dit - à l'organisation du courrier dans cette institution. Mes amis, ces explications ne sont tout simplement pas crédibles.

Au bout de ce désastre de gestion publique, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a inscrit 25 M€ au BP 2016 - et nous aurons à voter sur une délibération qui entame ces 25 M€ - pour couvrir les éventuels coûts de renégociation des emprunts à risques. Mais soyons clairs, il nous a été dit en Commissions des finances que les prévisions globales de coût de sortie de ces emprunts toxiques sont de l'ordre de 45 M€, 46 M€ exactement.

Résumons-nous Monsieur le Président, contrairement aux pages consacrées au système mis en place pour les retards de paiement, sur la question de la procédure de l'endettement, la CRC a parlé fort, elle a parlé clair. Elle est claire lorsqu'elle dit qu'il y a une irrégularité manifeste dans la signature des emprunts, de 2005 à 2015. Le responsable de

cette irrégularité est identifié, il s'agit du directeur du Budget et des finances, Monsieur Daniel PARIZOT, d'ailleurs nommé DGA le 1^{er} juillet 2014 - sans doute pour le féliciter pour son excellente gestion de l'endettement de cette Région -. Je précise, pour être très clair, que je ne connais ce monsieur, ni d'Eve, ni d'Adam. Je ne lui veux ni du bien, ni du mal, je veux juste qu'il rende acte de sa gestion. Et nous devons ouvrir les yeux sur ces actions. Un comportement normal – je le redis – digne de ce nom, d'un haut fonctionnaire territorial, aurait permis de bénéficier de ce prix exceptionnellement bas de l'argent.

Reste, à ce niveau-là, irrégularités constatées, responsables identifiés, préjudices certains et lourds, une question centrale, qu'il faut avoir le courage de poser. Cette question se résume en un mot : pourquoi ? Pourquoi Monsieur PARIZOT, par ailleurs fonctionnaire du Conseil Régional de Poitou-Charentes de longue date, a-t-il été chercher, en 2006-2007, cinq produits, dont les taux moyens d'intérêts se situent aujourd'hui entre 5.8 et 9.35 ? Pourquoi est-il allé chercher ces taux complètement opaques, auprès de banques irlandaise, écossaise, allemande ? Pourquoi avoir fait quatre opérations de swaps, complètement incompréhensibles, contestables, toujours en 2006-2007, dont les pertes cumulées s'élèvent à 8.6 % ? Pourquoi avoir pris le risque de taux supérieurs, alors que les opérations de swaps sont justement là pour les réduire ? Pourquoi avoir sciemment rendu difficile l'accès des Comptes Administratifs pour suivre l'encours de dette ? Pourquoi, à plusieurs reprises, refuser les propositions pourtant très intéressantes de la SFIL et du fonds de soutien pour diminuer ces risques ? Alors, posons les vraies questions : est-ce que Monsieur PARIZOT a tout simplement perdu pied ? Est-il devenu brutalement le docteur FOLAMOUR des emprunts toxiques de Poitou-Charentes ? Ni son parcours professionnel, ni sa défense – qui est assez habile, assez intelligente, et j'ai pris le temps de lire ses réponses à la CRC – lorsqu'il échange avec la CRC, n'accréditent cette thèse. Dès lors, la question du pourquoi reste entière.

Monsieur le Président, vous avez eu une attitude digne et courageuse dans cette affaire. Vous ne pouvez pas la laisser en suspens, et donc je vous demande solennellement, nous vous demandons solennellement, de ne pas céder à la tentation de « maintenant, on tourne la page ». Non, l'affaire est trop grave. Il faut maintenant aller jusqu'au bout des responsabilités. Au nom de l'institution, vous qui la représentez, qui avez reçu de notre part, délégation pour la défendre, la CRC vous a fourni l'information qui aujourd'hui justifie la saisine de la justice. En clair, au nom du groupe UDI, nous vous demandons de porter plainte contre Daniel PARIZOT. Nous ne nous autorisons, encore une fois, aucun jugement de valeur sur lui ou sur sa personne, ce sont ses agissements dans le cadre des passations de contrats d'emprunts qui doivent être examinés. Il appartiendra au Procureur de la République de prendre la responsabilité d'instruire cette affaire, par le biais de sa mise en

examen, ou en conscience, de classer cette affaire sans suites - ce qui nous étonnerait beaucoup -.

Monsieur le Président, nous avons travaillé cette affaire avec un certain nombre de personnes de hautes qualifications au niveau du Droit administratif. Elles ont été claires, l'article 40 du Code de procédure pénale, vous oblige à une telle démarche. Il dispose « que le Procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner, conformément aux dispositions de cet article 40-1. Toute autorité constituée – [et vous en êtes Monsieur le Président] – qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, est tenue d'en donner avis, sans délai, au Procureur de la République. » Monsieur le Président, la délégation que nous vous avons donnée, pour ester en justice au nom de l'institution, vous oblige. Le délit « signature sans délégation » a été identifié, le préjudice est certain et considérable. À bien y réfléchir - je le redis – nous, groupe UDI, vous rendons acte de la transparence de votre attitude depuis votre prise de fonction en 2016. Le groupe UDI, quant à lui, a eu une attitude responsable puisqu'il a voté, de manière exceptionnelle et dérogatoire, l'activation à taux plein de la TICPE pour sa part Grenelle – alors que ce n'est vraiment pas notre « tasse de thé » - mais il s'agit maintenant d'établir les responsabilités de ce désastre et de ce scandale. En effet, en ce sens – je le redis solennellement – l'affaire Poitou-Charentes, pour nous, ne fait que commencer. Beaucoup de questions restent en suspens – je l'ai dit – : quel a été le mobile des agissements de Daniel PARIZOT ? A-t-il agi sous les ordres de son DGS ? Monsieur SCARBONCHI, les Présidents, Ségolène ROYAL et Jean-François MACAIRE, étaient-ils informés de ces agissements ? Ont-ils été à l'initiative de ceux-ci ? Pourquoi les actes les plus graves, à savoir la signature des cinq prêts les plus toxiques, des quatre opérations de swaps les plus douteuses, ont-ils été passés en 2005, 2006 et 2007, à une époque où la santé financière de Poitou-Charentes était bonne ? Et donc en conséquence, le Conseil Régional n'avait aucun problème pour accéder à des crédits normaux. Monsieur le Président, vous devez nous dire, en séance, quelles sont vos intentions en la matière. Nous vous demandons solennellement de ne pas céder à la tentation d'abandonner la recherche de responsabilités et de passer à autre chose. Votre attitude, digne et courageuse, doit le rester. Les faits sont trop graves. Cela a été dit par notre collègue DURAND, cette démarche a trop d'impacts dans l'opinion publique pour ne pas aller jusqu'au bout de la démarche de justice qu'elle réclame. Quand bien même vous seriez tenté de ne pas le faire - je le dis Monsieur le Président et je le dis aux collègues -, cette attitude serait vaine. En effet, l'impact du préjudice des agissements de Monsieur PARIZOT est direct sur les finances publiques de la nouvelle Région. Les instances judiciaires compétentes reconnaîtront donc l'intérêt à agir dans cette affaire, à chaque contribuable de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est donc vain

de penser que cette affaire puisse s'arrêter après notre débat un peu désagréable de décembre 2016.

Je termine en disant que selon une jurisprudence constante, l'article 40 du Code de procédure pénale s'impose – je le dis à tous les collègues – à chaque membre du Conseil Régional. Mes chers collègues, n'importe lequel d'entre nous qui, dans l'exercice de ses fonctions – et c'est pour nous le cas aujourd'hui – a officiellement connaissance de la commission d'un délit – et c'est le cas en ce qui concerne la signature sans délégation des contrats d'emprunts de Daniel PARIZOT pour le compte de Poitou-Charentes – est tenu d'en avertir le Président de la République, sauf à être complice des responsables du délit. Monsieur le Président, le groupe UDI vous a donc fait une demande solennelle, très simple, nous vous faisons confiance pour la mettre en œuvre. Bien évidemment, nous serons de la plus grande vigilance dans cette affaire. Au point où nous en sommes, après la lecture de ce rapport, il n'y a pas de marche arrière possible. Il n'y a pas de tapis sous lequel on peut mettre la poussière. La seule sortie digne, par le haut, est la sortie par la justice. Monsieur le Président, merci de la mettre en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. - Mon cher Jean DIONIS DU SEJOUR, je mesure totalement la gravité de la situation et d'ailleurs, vous l'avez dit, je n'ai jamais rien caché dès que les services nous ont alertés. Cela m'a été reproché, parfois vivement, avec beaucoup de verve, souvent. Je ne me suis jamais senti blessé parce que quelque part, je crois avoir fait mon devoir. Je ne sais pas si beaucoup, quelle que soit la sensibilité politique, l'auraient fait, mais je ne veux pas non plus que nous passions notre mandature à regarder dans le rétroviseur, pour deux raisons. La première est qu'une instance de Magistrats, des Magistrats de comptes publics, a été saisie. Que, comme vous l'avez évoqué, cette instance évoque, à l'égard d'une personne, la possibilité de saisir la Cour de discipline budgétaire. À ce jour, je n'ai pas connaissance de la saisine. Cette saisine de la Cour de discipline budgétaire se fait par le Procureur, auprès de la CRC. Il est évident que je suis attentif à ce que feront la CRC et son Procureur. J'aurai, après cette Assemblée plénière, le soin d'avoir une discussion avec le Président de la CRC pour regarder les mesures que la Chambre elle-même, et elle seule, peut ou doit prendre.

Sur l'article 40, vous avez raison de dire que tous nos concitoyens, chacune et chacun dans cette Assemblée, ont la possibilité de saisir le Procureur de la République au titre de la justice. Je constate cela. Pour le reste, mon devoir – et il sera fait en toute transparence puisque vous participez vous-même à la Commission des finances – vous savez que tout a été mis en œuvre, y compris des décisions assez courageuses qui, parfois, m'ont été reprochées, de mettre un terme aux dérives d'une part, et d'engager sans tarder la solution aux différents problèmes, y compris d'ailleurs les problèmes des prêts potentiellement

toxiques. Je rappelle que nous avons plusieurs prêts aujourd'hui qui sont entre 7 et 12 %, 7, 9 et 12 %, donc il faut impérativement que nous les solutionnions. La suggestion du cabinet qui nous accompagne, comme d'ailleurs vous l'avez lue, la suggestion de la Chambre Régionale, est de travailler au cas par cas. Pour le reste, nous continuons nos investigations, notamment sur tout ce qui concerne les décisions à travers les SEM, qui risquent là aussi de nous mettre en situation difficile, et c'est bien aujourd'hui ma priorité.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais, à mon tour, m'exprimer au nom du groupe Socialiste, sur le rapport qui nous a été transmis par la CRC. Commencer d'abord, Monsieur le Président, par vous féliciter, ainsi qu'Andréa BROUILLE et les services, pour la qualité du travail qui a été réalisé, puisqu'en fin de compte, ce rapport rendu par la CRC, confirme point par point l'ensemble des éléments que nous avons pu nous-mêmes produire, et dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises au sein de cet hémicycle et de cette Assemblée, qu'il s'agisse des retards de paiement, qu'il s'agisse des emprunts toxiques, qu'il s'agisse des questions de gouvernance, bref, je ne vais pas refaire la liste, mais il n'y a, dans le rapport de la CRC, pas d'élément nouveau par rapport à ce que nous avons nous-mêmes évoqué.

L'action qui a été la nôtre depuis le début dans cette affaire, et depuis le début de cette mandature, le courage, la transparence, la vérité, la responsabilité, et l'action. Oui, c'est vrai, Monsieur le Président vous avez eu le courage de dire les choses telles qu'elles devaient être dites, dès le début, sans chercher à dissimuler quoi que ce soit, sans chercher à minimiser quoi que ce soit, sans chercher à tromper cette Assemblée ou nos concitoyens sur la réalité de la situation, que vous aviez découverte et que nous avons toutes et tous découverte. Immédiatement, l'Assemblée a été informée de cette situation. Vous avez commandé l'ensemble des études et des audits qui étaient indispensables et nécessaires. Les services ont travaillé pour y apporter des réponses rapides et efficaces, et effectivement, dès les premières mesures budgétaires de l'année 2016, nous avons pris les mesures de redressement qui s'imposaient en matière fiscale, avec la TICPE, et je note que Pierre DURAND soulignait tout à l'heure que la CRC avait indiqué que l'absence du vote de la TICPE par l'ancienne Région Poitou-Charentes, au moment où les dotations de l'Etat baissaient, était un des facteurs explicatifs de la situation financière de cette Région, je ne sais pas si cela vous amène à modifier l'opinion qui était la vôtre lorsque nous avons décidé de voter ici, l'instauration de la TICPE, mais en tout cas, je vous remercie d'avoir bien eu l'honnêteté de souligner ce point. Vous avez eu également l'honnêteté de qualifier Alain ROUSSET de « lanceur d'alerte », au début de votre intervention, et je vous en remercie, et c'est effectivement la ligne qui a été la sienne et la nôtre depuis le départ. J'ajoute que – et ce n'est pas le cas de toutes les Régions – nous avons, y compris dans cette période, confié

la responsabilité de la présidence de la Commission des finances à l'opposition, en l'occurrence à Olivier CHARTIER, qui a pu travailler avec les services sur l'ensemble des documents que nous avons pu mettre à sa disposition au fur et à mesure des événements.

Mes chers collègues, tout est aujourd'hui sur la table. L'ensemble des éléments que nous avons nous-mêmes soulevés, sont aujourd'hui confirmés par la CRC dans son rapport. Pour ma part, je souhaite tout d'abord que nous respections le travail de la CRC en tous points. La CRC souligne la gravité de la situation, que personne ne cherche à minimiser. Elle donne les éléments factuels qui permettent à chacun de prendre conscience des difficultés financières qui étaient celles de l'ex-Région Poitou-Charentes, mais elle ne va pas – et j'insiste sur ce point – jusqu'à invoquer une insincérité des comptes. Il ne nous appartient pas, à nous, ici, de dire le Droit à la place de la CRC. Ce sont des Magistrats, ils savent ce qu'ils ont écrit, et je pense que les uns et les autres, nous devons également respecter les décisions qu'ils ont prises sur ce point, sans chercher des polémiques supplémentaires, voire inutiles, puisque la CRC, je pense, connaît bien la jurisprudence en la matière et elle n'a pas fait son rapport à la légère sur ce point.

Sur l'article 40, idem, mes chers collègues, cet article 40 s'applique à tous les citoyens, quels qu'ils soient. Le rapport de la CRC étant désormais public, si vous souhaitez en tirer des conséquences, libre à vous de le faire.

J'évoquais la responsabilité. La responsabilité était de dire les choses, clairement, sans ambiguïté, sans rien dissimuler. La responsabilité était d'agir et d'agir vite pour redresser la situation, afin que l'ensemble de la nouvelle Région ne soit pas emporté par la situation précédente, telle qu'elle est décrite dans le rapport de la CRC. Mais je crois que la responsabilité est aussi, maintenant, d'agir, et de se tourner vers l'avenir. Cela ne veut pas dire qu'il faut « passer l'éponge », pas du tout. Mais cela veut dire qu'en responsabilité, mes chers collègues, il nous appartient maintenant de construire une nouvelle Région. Cette nouvelle Région, nos concitoyens attendent de nous que nous apportions des réponses à leurs préoccupations sur tous les sujets : sur l'emploi, sur la formation professionnelle, sur l'enseignement supérieur, sur les transports, sur la transition écologique et énergétique, et sur bien d'autres sujets. Je ne voudrais pas, et le Président l'a dit, qu'au prétexte des difficultés de Poitou-Charentes, nous connaissions un mandat escamoté, où tout serait en panne, et tout serait sans arrêt ramené à des affaires passées, certes graves et regrettables, mais qui ne doivent pas finir par remettre en question le mandat qui nous a été confié par le suffrage universel pour construire cette nouvelle Région et la faire avancer, dans l'intérêt général.

Je note également - même si vous ne l'avez dit qu'en creux dans vos interventions, vous n'êtes pas allés jusqu'à le souligner et je comprends bien pourquoi – mais d'une certaine façon, en parlant de la gestion, longuement, comme vous l'avez fait tout à l'heure de l'une des anciennes Régions, par manque de temps, vous n'avez pas pu souligner la qualité de la gestion qui était celle de la Région Aquitaine. Donc je voudrais, si vous me le permettez, en dire quelques mots. Je comprends que votre intervention était longue et que donc vous n'avez pas pu aller jusqu'au bout, mais vous me permettez, pour ma part, de rappeler que l'ancienne Région Aquitaine était la Région la moins endettée de France, Monsieur le Président, et que c'est cette qualité de gestion de l'ancienne Région Aquitaine et aussi, je ne l'oublie pas, du Limousin, mais en volume surtout de l'ancienne Région Aquitaine, qui nous permet aujourd'hui et qui nous a permis de faire face très rapidement à la situation désagréable que nous avons trouvée, d'y apporter rapidement toutes les réponses qu'il fallait apporter. Sur les retards de paiement, les choses ont été faites et rapidement, et bien faites, et croyez-moi, j'en félicite encore une fois les services, cela n'a pas été simple. Sur les emprunts toxiques et les emprunts structurés, les demandes ont été faites auprès du SFIL, les services des finances travaillent pour regarder au plus près, chaque jour, ce qui est dans l'intérêt de la Région, de rembourser vite ou pas vite, en fonction des coûts du marché, en fonction des pénalités, en fonction de l'intérêt de la Région. Nous avons stoppé un certain nombre de politiques qui, à l'évidence, avaient pris un tournant trop dispendieux, quelles que soient leurs qualités par ailleurs et surtout hors de contrôle en termes de critères, c'est ce qui explique aussi en partie la situation que nous avons trouvée. Et j'aimerais là aussi que l'opposition, de temps en temps, fasse preuve de cohérence sur ce point, vous ne pouvez pas nous reprocher et décrire une situation apocalyptique tel que vous venez de le faire, en Poitou-Charentes, d'avoir mis un terme à certaines politiques qui étaient trop coûteuses, ou de les avoir encadrées selon de nouveaux critères, et en même temps, nous en faire le reproche comme vous l'avez fait, sur les Nuits Romanes ou sur d'autres sujets, ou écrire à la population pour dire que le vilain Président Alain ROUSSET a stoppé telle ou telle politique. Je pense que la responsabilité c'est aussi la cohérence.

Donc mes chers collègues, la situation est désormais claire, nous avons dit la vérité sur ce qu'était la situation budgétaire, dès le début. La CRC confirme, point par point, l'analyse que nous avons faite. Nous avons pris toutes les mesures qui étaient nécessaires pour en sortir au plus vite.

M. DELPEYRAT. - Je suis dans un hémicycle où j'interviens en responsabilité, en tant qu'élu, je ne suis pas dans l'émission « Faites entrer l'accusé ». Si vous voulez aller sur ce terrain-là, libre à vous. Si vous êtes plus forts que la CRC, libre à vous. Je m'en tiens au

rapport de la CRC, je ne suis pas là pour chercher des responsabilités personnelles de Pierre, Paul ou Jacques, qui sont d'ailleurs extrêmement difficiles à déterminer à la lecture du rapport de la CRC.

M. DELPEYRAT. - Je t'ai écouté Jean.

Ce n'est pas l'état d'esprit qui m'anime, ni qui, je pense, anime mes collègues. L'état d'esprit qui nous anime est de respecter le rapport de la CRC, d'en tirer toutes les conclusions pour que notre nouvelle Région reparte sur de bonnes bases grâce à la situation financière des deux autres Régions précédemment, situation ou gestion d'ailleurs que vous avez parfois contestée puisqu'avec Isabelle BOUDINEAU, qui est là, moi-même, le Président, et beaucoup d'anciens élus aquitains, pendant deux mandats vous nous avez demandé de faire plus d'emprunts, plus d'emprunts, plus d'emprunts, en nous disant que nous en avons largement « sous la pédale » et que nous aurions dû emprunter plus.

M. DELPEYRAT. - Heureusement que nous n'avons pas suivi ces brillants conseils parce que nous ne serions peut-être pas, aujourd'hui, en mesure de faire face à la situation que vous avez décrite à l'instant.

La responsabilité est aussi le respect des personnes. Jean-François MACAIRE n'a pas été mis en cause par la CRC dans ce rapport. L'insincérité budgétaire n'a pas été mise en cause dans ce rapport. Je ne vois pas au nom de quoi, des élus, aussi éminents soient-ils, iraient plus loin que la CRC dans leurs conclusions, et se permettraient de les contester, au nom d'une analyse qui est certainement intéressante mais qui leur appartient. J'appelle à respecter le rapport de la CRC, dans son intégralité, d'en tirer toutes les conclusions qui s'imposent pour la nouvelle Région. Je n'ai pas, pour ma part, l'esprit d'un détective privé, ni d'un Procureur improvisé. Chacun a le rapport dans les mains, chacun en tirera les conclusions qui s'imposent, ce n'est pas la peine d'interpeller le Président sur ce point. Si vous souhaitez des poursuites pénales, vous en avez tout à fait la possibilité, libre à vous de le faire. Je préfère que nous consacrons notre énergie à reconstruire une Région Nouvelle-Aquitaine sur des bases saines et solides, c'est ce qu'attendent de nous nos concitoyens. Je vous appelle maintenant à regarder vers l'avenir, pour construire et réussir cette nouvelle Région. Merci mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. Forcément, la prise de parole pour moi n'est pas des plus aisées puisque je suis un ancien élu de Poitou-Charentes, ancien vice-Président de Poitou-Charentes. Ceci dit, les Radicaux avaient dit que nous ne nous exprimerions pas avant le rapport de la CRC, le rapport de la CRC est là maintenant, et donc nous souhaitons nous exprimer - et donc je m'exprime et je ne peux pas séparer les deux

casquettes qui sont les miennes -, bien sûr en tant que Président du groupe Radical, mais aussi en tant qu'ancien vice-Président de la Région Poitou-Charentes. Et donc ce n'est pas forcément aisé pour moi.

Ceci dit, et je rejoins complètement ce que vient de dire Stéphane DELPEYRAT, j'ai beaucoup de mal avec les attaques ad hominem qui ont été distribuées ici ou là par certains. Au risque de vous surprendre - mais j'assume complètement ce que je vais dire – j'ai beaucoup aimé travailler avec l'homme Jean-François MACAIRE, quoi que l'on en dise, et restons, dans cette Assemblée, à minima humanistes. Ce n'est pas parce que je dis cela que l'on balaye du revers de la main les erreurs...

J'ai été silencieux pendant les interventions de tout le monde.

Ce n'est pas parce que je dis cela que l'on balaye du revers de la main les erreurs qui ont pu être faites par Poitou-Charentes. Et bien sûr que j'ai des regrets, j'ai le regret par exemple de ne plus pouvoir conduire de politiques publiques parce que justement - des politiques publiques que j'aimais en Poitou-Charentes - cette Région ne s'est peut-être pas donné suffisamment les moyens de ses ambitions. Je pourrais citer par exemple les animateurs culturels, je pense que c'était une bonne stratégie, sauf qu'il fallait peut-être se donner davantage de moyens pour faire vivre cette logique-là, et notamment s'autoriser, beaucoup plus en amont, à prélever la taxe pétrolière que l'on a refusée, et mes amis Verts étaient sur la même ligne que moi - cela peut surprendre – demander à ce que cette taxe pétrolière soit installée dans les meilleurs délais. Cela n'a pas été fait, on peut le regretter, en souffrent les politiques de Poitou-Charentes qui auraient pu probablement être prolongées si justement la situation financière de Poitou-Charentes n'était pas celle qu'elle est aujourd'hui.

La délégation des signatures, effectivement, on peut le regretter, et la première victime, encore une fois, c'est le Président lui-même. Des délégations qui n'existaient pas, des signatures qui sont apparues sur des documents, je crois – sans vouloir faire d'attaque ad hominem – que des choses devront être clarifiées sur ce sujet-là, et au risque de vous surprendre, des noms ont été cités mais à mon avis, tous les noms n'ont pas été cités.

Je ne citerai pas de nom, mais il faudra que certaines personnes, et notamment pour que vous sachiez un peu plus, qui étaient DGS, une personne en l'occurrence, donne des explications sur certaines... Non, je n'irai pas plus loin.

Ceci dit, une fois que j'ai dit cela, je pose des questions à Monsieur le Président de Nouvelle-Aquitaine parce qu'effectivement, comme Stéphane DELPEYRAT, je pense que maintenant il faut regarder vers demain, vers plus loin, et je pose des questions à savoir si les banques qui ont conclu des emprunts avec un DGS qui n'avait pas le pouvoir de conclure ces prêts toxiques, sont attaquables ? Et ces prêts peuvent-ils être dénoncés ? J'essaye de

poser des questions pour savoir s'il y a une piste de réflexions et une piste de solutions sur ce sujet-là. Et quelle sera la stratégie de défaisance des prêts, hors charte GISSLER ? Même si je sais, Monsieur le Président, que vous travaillez sur cette piste-là.

Voilà les deux questions que nous, les Radicaux, posons aujourd'hui, en espérant qu'une fois que l'on aura évacué ces questions-là, nous pourrons construire des politiques publiques tournées vers l'avenir, pour la grande Région Nouvelle-Aquitaine et que ce sujet Poitou-Charentes, à un moment donné, soit définitivement derrière nous. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Juste deux réponses à vos questions. Bien entendu, il faut que l'on reconstitue, puisque le pourcentage d'investissement était très différent entre les trois Régions, une capacité d'investissement. Je l'ai dit, je l'avais démontré en Aquitaine canal historique, si j'ose dire, et nous allons continuer à le faire. Cela signifie qu'il faut que nous ayons une vraie réflexion sur le fonctionnement. Le fonctionnement est bien entendu le fonctionnement, nous, de nos services, et le fonctionnement aussi notamment du secteur de la formation ou du secteur des lycées. Mais on aura à analyser les missions sur lesquelles nous aurons à nous pencher, et bien entendu, je l'ai dit en début de séance, tout cela fera l'objet, en continu, d'un travail avec les GIA et surtout avec les Commissions.

Sur les banques, je me suis effectivement interrogé, avec les services, sur le point de savoir si l'on pouvait attaquer les banques. Cela signifierait que dans tous les cas de figure où les collectivités ont souscrit des emprunts structurés, les banques auraient été attaquées. Elles ne l'ont pas été, sauf, me semble-t-il, dans un ou deux cas très très particuliers. Maintenant, est-ce que le fait de ne pas avoir la délégation... ou plutôt, est-ce que le fait que les banques aient signé avec quelqu'un qui n'avait pas la délégation, peut nous aider ? C'est un des points à voir bien sûr, avec le cabinet qui nous accompagne, avec la CRC aussi, et c'est effectivement une question à poser. La liste des banques qui ont souscrit ces prêts est dans les différents – je me tourne vers Jean-Michel MELLIER – documents des Comptes Administratifs. Ce ne sont pas simplement des banques étrangères. Nous avons de grandes banques nationales, et le courtier de cette grande banque nationale a failli sortir du bureau du DGS avec « le goudron et les plumes ». Et j'avoue que j'aurais pris un certain plaisir à faire couler le goudron et à y mettre beaucoup de plumes.

Sur la stratégie de défaisance, elle est compliquée. Il faut, bien entendu, faire rouvrir le fonds, et c'était une grave erreur que de ne pas l'actionner, même si quelque part, après tout, beaucoup de collectivités de Gauche et de Droite avaient utilisé cela. La stratégie de défaisance va se faire au cas par cas, et on a convenu, avec le Président de la Commission

des finances et avec les membres de la Commission des finances, qu'il nous fallait avoir une vraie stratégie de confidentialité, sinon, si l'on commence par afficher une politique de défaisance précise par rapport à certains éléments de calcul, étant donné que l'on a en face, j'allais dire mon ennemie qu'est la finance... - elle n'est pas mal celle-là... c'est osé -, je pense que l'on se ferait avoir.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues. Il me revient l'exercice difficile de parler parmi les derniers orateurs sur ce débat qui nous occupe depuis le début de notre séance, donc j'irai directement au fait et je structurerai mon intervention en cinq remarques, au nom de notre groupe MoDem et apparentés. Les quatre premières portant sur la situation de l'ancienne Région Poitou-Charentes, et la dernière, et y compris cela permettra de donner un certain nombre d'éléments de réponse aux propos de Stéphane DELPEYRAT, concernera l'ancienne Région Aquitaine.

Premier élément, cela a été rappelé à plusieurs reprises ce matin, nous avons à faire à un rapport de la CRC véritablement accablant, sur l'ancienne gestion par l'exécutif de Poitou-Charentes, et avec un certain nombre de chiffres vertigineux, que je rappellerai rapidement : une capacité d'autofinancement nette négative, en 2015, de - 7 M€, une dégringolade brutale et rapide, qui a été le produit - et je crois qu'il est extrêmement important de le rappeler, encore une fois - d'un effet ciseaux, et quand je parle d'effet ciseaux, c'est-à-dire un effet à la fois sur les dépenses et sur les recettes, c'est-à-dire des recettes qui stagnent entre 2011 et 2015, à + 0.5 %, alors que les dépenses, elles, explosaient à + 12.1 %. Ce qui a produit cette CAF nette négative, en 2015. Les impayés, avec la différence d'appréciation qui peut exister entre vous, Monsieur le Président, et votre exécutif, et la Chambre, mais qui, dans tous les cas, sont à des niveaux extrêmement importants, quels que soient les critères retenus puisque j'ai cru comprendre que c'est l'absence de méthode d'échantillonnage qui a amené la Chambre à être sur des montants inférieurs à vous, mais je dirais que l'on est malheureusement dans l'épaisseur du trait et que dans tous les cas, on est sur des niveaux extrêmement importants, avec plus de 100 M€ d'impayés, 130 M€ dans votre calcul. Avec ces impayés, Jean DIONIS DU SEJOUR l'a rappelé tout à l'heure, on aurait donc eu une CAF brute négative, et tous ceux qui sont un peu familiarisés avec la gestion des collectivités savent qu'à partir du moment où vous avez une CAF brute négative, vous êtes en cessation de paiement, dans les faits, et vous subissez la tutelle préfectorale sur votre Budget. La question des emprunts toxiques a été rappelée, avec 140 M€ dont 46 M€ relevant de la charte GISSLER, et cette situation absolument ubuesque, d'un fonds de soutien d'Etat non mobilisé malgré les différentes relances de l'Etat qui, en quelque sorte, semblait supplier l'ancien exécutif de Poitou-Charentes de faire appel à ce fonds, et un coût de défaisance aujourd'hui évalué à 46 M€,

en rappelant aussi puisque je n'interviendrai pas particulièrement sur la Région Limousin, que sur cette question des emprunts toxiques, la Région Limousin aussi a connu cette situation, et avec un coût de défaisance qui a été particulièrement élevé, il faut aussi le rappeler. Une capacité de désendettement à 19 ans, c'est-à-dire extrêmement élevée, et qui ne prend pas en compte, il faut le redire, les crédits-bails, puisque ceux-ci n'apparaissent pas facialement dans l'endettement. Et donc voilà un peu le tableau brossé par la CRC dans son rapport.

Le deuxième élément, et je crois qu'il est important de le dire en ces termes, est que tout porte à croire que nous avons eu à faire à un système organisé. Un système budgétaire d'abord, avec véritablement une phrase-clef du rapport, que l'on retrouve à la page 10, je cite : « l'approche budgétaire appliquée auparavant par cette ancienne Région, Poitou-Charentes, à savoir ouverture au BP de crédits de fonctionnement limités et de crédits d'investissement très larges, des ajustements entre les deux sections étant réalisés par la suite, lors du vote de BS ». Cela a été dit à plusieurs reprises, la Chambre n'a pas retenu la qualification pénale d'insincérité budgétaire, mais on peut tout à fait parler de trucage budgétaire et cette question de l'insincérité budgétaire devra être poussée plus avant parce qu'effectivement, la CRC donne le sentiment d'avoir décrit un phénomène qui est l'insincérité budgétaire, et de ne pas y avoir mis l'étiquette, le qualificatif. C'est peut-être de la prudence, en tout cas, l'insincérité budgétaire nous semble constituée. Système budgétaire, on l'a dit, mais également système politico-administratif qui a pris la forme d'une véritable zone de non-droit. D'abord, un Président élu en 2013 qui fait figure d'homme de paille, qui succède à une ancienne Présidente, dont là encore tout porte à penser qu'elle continue à tirer les ficelles, des services dont la loyauté semble dirigée non pas vers leur Président en exercice, mais vers leur ancienne Présidente, avec une sorte de hiérarchie parallèle de la collectivité, et enfin, un directeur, Monsieur PARIZOT, qui signe des emprunts sans avoir une délégation de signature. On est là devant un système, un système avec vraisemblablement – ce serait intéressant, nous n'en avons pas le pouvoir, d'entrer dans les logiques psychologiques – mais visiblement une perte de repères, un sentiment de toute puissance, un sentiment d'être au dessus de la loi, et effectivement, une attitude aujourd'hui de l'ancienne Président de Poitou-Charentes, qui se caractérise par une impudence, c'est le terme que j'ai eu l'occasion d'employer, et même une indécence quand, Jean DIONIS DU SEJOUR l'a rappelé, elle est allée, au nom de la France, distribuer des brevets de démocratie à un dictateur, à Cuba, alors même qu'elle se justifiait de manière extrêmement poussive sur ses propres fautes de gestion, fautes morales et peut-être fautes pénales, l'avenir le dira. Pour autant, et cela a été dit, nous devons être très attentifs à ne pas stigmatiser un territoire et une population, et je crois qu'il faut que l'on fasse extrêmement attention à la manière dont nous parlons... Mais

oui, je parle de territoire et de population, et quand nous parlons de Poitou-Charentes, chers collègues - et c'est vrai pour nous tous parce que l'on utilise des raccourcis de langage – nous avons tort de parler de Poitou-Charentes. On devrait dire l'ancien exécutif de Poitou-Charentes, l'ancienne majorité de Poitou-Charentes, les anciens Présidents de Poitou-Charentes, et ne pas donner le sentiment, encore une fois, de jeter l'opprobre sur un territoire et sur une population.

Troisième élément de mon intervention - et je dirais que c'est peut-être un des faits les plus marquants – la carence totale des systèmes de contrôle. On a eu un certain nombre de contre-pouvoirs qui ont fonctionné, le premier de ces contre-pouvoirs est l'ancienne opposition régionale de Poitou-Charentes - à laquelle moi aussi je veux rendre hommage – et qui a fait le travail dans la mesure des informations dont elle disposait, et en particulier notre actuel collègue Olivier CHARTIER, qui préside aujourd'hui la Commission des finances, autre logique d'ailleurs de contre-pouvoir. Et je veux, Président, vous rendre hommage, dans la manière dont vous avez su ouvrir cette présidence à un de nos collègues de l'opposition, et où plus globalement, sur cette affaire de Poitou-Charentes, vous avez fait acte et fait œuvre de la transparence nécessaire. Il y a eu aussi le contre-pouvoir de la presse, qui là encore, avec la limite des informations dont certains organes de presse pouvaient disposer, a fait aussi son travail. On peut relire un certain nombre d'articles il y a quelques années, mais force est de constater que le grand absent a été l'Etat, qui est souvent très prompt auprès d'un certain nombre de nos collectivités, de nos communes, en particulier de nos communes rurales, à se comporter d'une manière extrêmement tatillonne, à avoir, auprès des élus locaux, parfois, un caractère qui peut être perçu comme punitif et qui là, a été le grand absent.

Je vais prendre l'exemple d'une commune que je connais, il se trouve que je connais son maire - je crois qu'Yves D'AMECOURT d'ailleurs aussi, connaît bien cet élu – c'est le maire de la commune de Pellegrue, dans l'Entre-deux-Mers, qui est un élu reconnu sur son territoire pour être un élu particulièrement dévoué, particulièrement présent, et qui ne compte pas son temps pour sa commune et pour son territoire. Effectivement, le maire de Pellegrue a, par une délibération du Conseil municipal peut-être il y a quelques années, eu une petite imprudence. C'était en 2013, de mémoire. Que s'est-il passé ? Il y a eu immédiatement le contrôle de légalité qui a fonctionné, et il s'est retrouvé au Tribunal correctionnel, où il a été condamné, alors qu'il était de bonne foi, même s'il y avait eu cette imprudence, et c'est quelque chose qui a été très mal vécu par lui, très mal vécu aussi par son Conseil municipal. Quand on connaît l'investissement des élus locaux, des élus municipaux, ruraux, parfois c'est de l'investissement y compris physique, pour aller dégager un fossé ou planter un arbre, et la concordance, ou plus exactement la discordance est quand même assez

gênante quand on constate que sur le cas de l'ancien exécutif de Poitou-Charentes, ces mécanismes n'ont pas été activés. Et je parlais de système tout à l'heure, on voit aussi des évolutions de carrières qui sont un peu étonnantes, on voit une Préfète de Poitou-Charentes, Élisabeth BORNE je crois, qui est Préfète dans les années 2013 et 2014, qui à ce moment-là ne tire pas la sonnette d'alarme sur ce qui se passe en Poitou-Charentes, et personne ne peut penser qu'elle n'avait pas un certain nombre d'informations, et qui est ensuite nommée directrice de cabinet de Ségolène ROYAL au Ministère de l'environnement, et qui est aujourd'hui la Présidente de la RATP. Il y a, dans ce système de l'ancien exécutif de Poitou-Charentes, visiblement il y a eu un certain nombre de ramifications avec l'Etat, et cela nous paraît suffisamment grave, là aussi, pour être signalé. D'autant que l'on connaît tous nos classiques de la Littérature française, vous connaissez la phrase de LA FONTAINE : « selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir », c'est dans « *Les animaux malades de la peste* », il ne faudrait pas que notre République tombe malade aussi de ce sentiment de deux poids deux mesures, et qui pourrait être renforcé, précisément, par l'absence de suites pénales. Et c'est mon quatrième point.

Et maintenant que faisons-nous ? Jean DIONIS DU SEJOUR, Monsieur le Président, vous a interpellé de manière très précise sur les suites pénales qu'il convient, pour notre collectivité dans son ensemble, ou même pour nous, élus, individuellement, de donner. Et c'est une vraie question, c'est une question qui, à mon sens, ne peut pas être balayée d'un revers de main par des remarques du type : il faut se tourner vers l'avenir, maintenant c'est l'avenir qui compte, et qui doit être au contraire examinée avec le plus grand soin. Je vous ferais d'ailleurs observer, Monsieur le Président, puisque vous avez cité l'affaire TAPIE, que parmi les élus qui ont exercé ce travail de vigilance et qui l'ont fait d'ailleurs y compris devant la justice, je voudrais citer deux noms, qui sont les noms de François BAYROU – cela me paraît juste – et également Charles DE COURSON, Député de la Marne qui a fait son travail. Ce qui montre bien que nous avons une responsabilité, nous élus, lorsque nous avons la connaissance de certains faits, éventuellement d'en déférer devant la justice, en tout cas d'en informer la justice.

Deuxième question sur le « et maintenant ? », solder l'ardoise. Il y a la question des impayés, qui a été réglée pour l'essentiel sur l'année 2016, reste la question des emprunts toxiques - et nous aurons l'occasion d'y revenir dans une délibération d'ailleurs de cette séance plénière -, le troisième point, Président, est aussi l'état de votre majorité qui a été un peu mise à mal quand même, par cette affaire, puisque l'on a assisté ces dernières semaines à de petits règlements de comptes entre amis, y compris par mail réellement surréaliste que nous avons été un certain nombre à recevoir, d'une élue de votre majorité, qui, en nous envoyant ce mail, Président, semble défier ouvertement votre autorité. Cela

nous semble quand même compliqué, dans la bonne marche de notre collectivité, d'avoir une majorité dans cette situation.

Et puis enfin, le dernier sujet est les choix politiques qui nous attendent, et ce sera l'enjeu des OB et il n'y a aucune – je redis cela notamment pour Stéphane DELPEYRAT – contradiction, aucune incohérence entre le fait de parler de l'avenir tout à l'heure, comme nous allons le faire sur les OB, et d'analyser le passé. On pourrait même d'ailleurs dire qu'intellectuellement, on construit mieux l'avenir à partir du moment où l'on connaît bien le passé, et c'est particulièrement vrai dans les finances publiques.

Mon dernier point concernera la Région Aquitaine, dont nous avons peu parlé jusqu'à maintenant, et sur laquelle je voulais m'arrêter un peu - peut-être comme ancien élu aquitain aussi, dans l'ancienne mandature - donc avec un regard aussi sur cet historique. On ne va pas tourner autour du pot, Président, Stéphane DELPEYRAT l'a dit - et c'est son travail de Président du principal groupe de la majorité de le dire – effectivement, l'Aquitaine avait des ratios de gestion parfaitement « dans les clous », notamment sur le plan de l'autofinancement et de l'endettement. Nous vous accordons que là-dessus, vous ne risquez ni la tutelle préfectorale, ni une remarque de la CRC. Mais la CRC juge de la qualité et de la régularité d'une gestion, elle ne juge en aucun cas de l'opportunité politique d'une décision ou de décisions d'une collectivité, et c'est notre travail d'élus de porter ce regard, et il ne faut pas mélanger les deux approches. L'absence de remarque ou de problème sur le plan juridique, n'empêche en aucun cas de porter un regard politique sur cette gestion Aquitaine. Et il n'est quand même pas tout à fait inintéressant, quand on regarde le passé, de se demander pourquoi et par quel mécanisme vous aviez ces ratios aussi élevés, ou aussi bas, selon les ratios que l'on prend, un autofinancement extrêmement important, de plus de 30 %, et une capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour se désendetter, dont le point le plus bas était, je crois, dans l'année 2010, à un niveau de 0.93 années.

M. TARIS. - Non, pourquoi bravo ? C'est un postulat j'allais dire idéologique de votre part de dire bravo sur ce point, mais les choses sont plus subtiles que cela. Dans une collectivité, dans une commune, on peut très bien fonctionner avec une capacité de désendettement jusqu'à 5 ans, 6 ans, 7 ans, et c'est le cas de la plupart de nos communes, qui sont dans une très bonne santé financière.

Pourquoi est-on arrivé à cette situation ? On est arrivé à cette situation parce que l'on a une Région Aquitaine qui était surfiscalisée. Elle a été surfiscalisée parce que lorsque vous êtes arrivé aux commandes, Monsieur le Président, vous avez fait le choix d'une augmentation de fiscalité, de mémoire, qui était de 25 %. Et nous sommes allés chercher

dans l'historique des Comptes Administratifs, vous voyez que l'on s'est un peu éloigné du rapport de la CRC mais on est exactement dans le même exercice historique, un indicateur qui n'existe plus aujourd'hui, et pour cause, puisque nous n'avons plus ou presque plus d'autonomie fiscale, c'est le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal - excusez-moi chers collègues, à l'heure où la faim vous tenaille – est le rapport entre le produit fiscal encaissé par la collectivité et le potentiel fiscal. En clair, cela permet d'évaluer si une collectivité est surfiscalisée ou sous-fiscalisée, l'indicateur moyen étant de 1. Et nous l'avons regardé à la dernière année de perception des taxes ménages par la Région, puisque la Région a perdu les taxes ménages, elle les a perdues en deux fois, et nous avons trouvé des coefficients de mobilisation du potentiel fiscal à un niveau de 1.44 en 2001, année de la perte par la Région de sa part de taxe d'habitation, et de 1.25 en 2009, année de la perte par la Région de sa part de taxe foncière. Or, ces niveaux de recettes fiscales ont été sanctuarisés par la suite, puisque le principe des réformes financières qui ont impacté les Régions est que les Régions ont conservé leurs niveaux de recettes, donc la Région Aquitaine a conservé le niveau de recettes issu de cette surfiscalisation, et c'est en quelque sorte cet effet ciseaux inversé qui a expliqué des niveaux d'autofinancement aussi élevés, et une capacité de désendettement qui est descendue jusqu'à un niveau de 0.93 années.

Je reviens sur le rapport de la CRC, et je refais le lien avec la situation dans laquelle on est aujourd'hui. « En réponse aux observations provisoires, Monsieur ROUSSET [je cite le rapport page 62] a indiqué qu'il n'est pas acceptable de considérer que la situation financière saine de l'ancienne Région Aquitaine permettait, en tout état de cause, d'absorber les conséquences des dysfonctionnements de Poitou-Charentes. » Mais pardon Président, c'est exactement ce qui va se passer, parce que le temps ne peut pas se rattraper par des finitions et que ce qui n'a pas été dépensé, alors qu'il y avait les moyens de le faire, et alors même que la Région Aquitaine était sur un niveau de fiscalité largement supérieur à la moyenne, ce temps perdu pour les aquitains se retrouve mathématiquement annulé pour solde de tout compte, avec la facture de Poitou-Charentes qu'il faut régler. Alors évidemment, j'entends déjà ce que vous allez me dire, Président, vous allez nous expliquer que nous sommes favorables à une course à l'endettement, vous nous parlerez sûrement du saupoudrage plus tard, et je trouve un peu dommage que l'on se caricature, parce que l'on n'a pas envie de vous caricaturer. Je trouve un peu dommage que l'on se caricature et que trop souvent, vous nous caricaturiez sur ces débats. On peut s'interroger sur le fait de savoir s'il était normal pour une collectivité d'avoir 0.93 années de capacité de désendettement. On pouvait très bien fonctionner avec une capacité de désendettement au double, au triple, au

quadruple, à 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, et avoir une collectivité parfaitement saine. Ou alors, il ne fallait pas aller chercher cet argent, comme cela a été fait, dans la poche des aquitains.

Une fois que j'ai dit cela, bien sûr je ne confonds pas la faute morale et peut-être la faute pénale des anciens dirigeants de Poitou-Charentes, avec des modèles économiques ou des paradigmes politiques sur lesquels nous pouvons être en désaccord. Encore une fois, nous sommes prêts à vous donner quitus d'une gestion, mais le quitus d'une gestion, en tout cas le fait d'être « dans les clous » juridiques d'une gestion, ne doit en aucun cas - et c'est un peu parfois la tendance qui est la vôtre Président – empêcher un légitime débat politique sur la manière dont on prélève la ressource, la question n'est plus d'actualité puisque les Régions ont perdu quasiment leur autonomie fiscale, et la manière dont nous sommes présents sur les territoires, sur un certain nombre de thématiques où nous considérons que la Région, dans le passé en tout cas, n'a pas été suffisamment présente. Mais nous aurons l'occasion de prolonger ce débat à l'occasion des OB. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas envie d'applaudir parce que rapprocher des choix politiques de fautes réelles...

M. TARIS. - Mais non, c'est le contraire que j'ai fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous l'avez fait quand même, sur le plan sémantique, vous avez rapproché les deux.

C'est ce que je n'aime pas dans le débat politique, d'une manière de ne pas y toucher, on « balance » des choses, que je n'estime pas...

Attendez, je vous ai laissé parler Joan, il n'y a pas d'explication à donner.

Vous prenez le choix de la Région Aquitaine, oui, je suis fier, avec les collègues, d'avoir eu un endettement, à un moment donné, de 0.8 années, parce que d'abord, ce choix de la fiscalité, ce que vous avez oublié, vous étiez là à l'époque en tant que collaborateur de groupe... Alors vous êtes arrivé après, vous étiez collaborateur du groupe MoDem à un moment donné, vous devriez vous rappeler que quand on a hérité de la Région Aquitaine en 1998, c'était la Région la plus endettée de France, et qu'il a bien fallu la désendettée, que nous n'avons jamais été la Région qui avons augmenté le plus les impôts puisqu'à partir de 2006, je crois, il n'y a pas eu une seule augmentation. Alors on a fait appel à la TICPE quand on a pu, comme toutes les Régions françaises, à part Poitou-Charentes. Nous avons même un taux de cartes grises inférieur aux trois Régions, puisque nous avons harmonisé ce taux, et bien inférieur en tout cas à la moyenne nationale. Et puis surtout, quand on veut, à un moment donné, d'une part, avoir une stratégie de désendettement, après, avoir une stratégie d'investissement, que fait un ménage ? Il se désendette. Et ensuite, il met les ressources nécessaires pour acheter la totalité des TER, mon cher Joan TARIS, pour financer - même

s'il y a des désaccords dans cette Assemblée – l'arrivée de la LGV, pour financer un programme d'1.2 milliards d'euros sur les investissements de recherche, de technologies et d'Universités, pour répondre aux besoins de nos stratégies, et notamment transformer les usines, pour répondre aux besoins des risques que nous avons sur la côte Atlantique. Alors oui, ce n'est pas du saupoudrage, et je me vante, et je défendrai toujours cela. Le clientélisme et le saupoudrage, nos concitoyens n'en veulent plus. Que vous le défendiez est une chose...

M. LE PRESIDENT. - Je ne suis pas dans la caricature, on voit bien quelles sont les demandes que vous faites.

Une chose que vous avez oubliée, depuis le début, ce sur quoi nous nous battons, notamment sur le développement économique de la Région, est que la Région Aquitaine avait un des potentiels fiscaux les plus faibles de France, et deuxièmement, une dotation par habitant un peu incompréhensible, qui a été fixée dans le milieu des années 1990, qui était aussi incompréhensible. Je ne peux pas vous le dire, et nous avons géré les choses pas simplement en « bon père de famille », mais en présidant une Région avec l'ambition d'en faire une Région d'innovation, une Région attractive, et personne ne va s'en plaindre aujourd'hui.

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Une toute petite réflexion au tout début, je rappelle que la mention « gestion en bon père de famille », vous venez de le citer Monsieur le Président, mais auparavant d'autres l'ont utilisée, a été supprimée par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle homme-femme, et on parle maintenant de gestion « raisonnable ».

M. LE PRESIDENT. - Je me rends. Je ne trouve pas cela drôle du tout, mais je me rends.

M. FREL. - Et je l'avais écrit juste avant que vous n'interveniez en ce sens.

Monsieur le Président, chers collègues, n'en déplaise aux élus trop égocentrés pour s'en rendre compte, notre groupe s'est aussi abstenu de tout commentaire sur le rapport, s'est toujours tenu à une ligne de conduite, celle d'attendre le rapport de la CRC. Et nous nous tiendrons, à l'avenir, à une seule ligne, celle de ne pas mettre en cause le rapport élaboré par des Magistrats - comme cela a été fait par quelques-uns qui sont intervenus auparavant -.

Mon intervention, au nom du groupe Ecologistes et Citoyens-EELV, veut se tourner résolument vers l'avenir. Nous prenons acte de ce rapport de la CRC accablant. Accablant non contre une personne, comme le veut la Droite, mais plutôt accablant pour un système de gouvernance financière défailant. Nous ne reviendrons pas sur les graves dérives financières, sur l'autonomie que se sont octroyée une poignée de cadres administratifs, sur

le manque de contrôle exercé par celle, puis celui qui, in fine, assume la responsabilité de la collectivité. Contrairement à la Droite, nous ne sommes pas là pour instruire le procès de l'une ou de l'autre. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse détaillée du rapport, beaucoup d'autres l'ont fait dans des interventions longues, nous l'avons tous étudié en détail. Nous voulons en tirer des enseignements pour demain. Cette gestion abracadabrantesque de l'ex-Région Poitou-Charentes a eu des conséquences, a des conséquences et aura des conséquences sur la nouvelle collectivité. La CRC ne désigne pas de coupable, mais les élus, les citoyens, pourraient aussi s'attendre à avoir des explications du vice-Président qui était chargé des finances en Poitou-Charentes, qui n'a même pas daigné répondre au rapport de la CRC, il pourrait par exemple venir s'expliquer devant cette Assemblée puisque c'est lui qui avait le contrôle immédiat, direct, de ce qui se passait dans les services. Afin que les élus puissent comprendre comment ils ont été dépossédés de leur fonction première, celle d'assurer d'abord des ressources à la collectivité, avant d'engager les dépenses.

Nos élus Ecologistes de l'ancienne Région Poitou-Charentes – cela a été rappelé par Benoît BITEAU tout à l'heure – ont tiré à plusieurs reprises la sonnette d'alarme, en réclamant, année après année, la mise en place de la TICPE, refusée alors pour des objectifs de communication au service d'une ambition politique. Nos élus, faisant pourtant partie de la majorité, se sont même abstenus lors du vote du Budget 2014, n'étant pas d'accord sur des choix budgétaires qui n'entraient pas dans les compétences de la Région. C'est l'opposition qui n'a pas fait son travail en ayant une position dogmatique sur la TICPE...

M. FREL. - Une lecture politique du Budget alors qu'il aurait fallu une lecture budgétaire critique.

M. FREL. - Il faut se tourner vers l'avenir, souligner dans le présent la gestion exemplaire de cette crise par la majorité, notamment par le Président ROUSSET. Ainsi, dès le début du mandat, beaucoup l'ont félicité pour cela, la présidence de la Commission finances a été proposée à l'opposition.

Parallèlement au travail de la CRC, la Commission finances a pu travailler en toute indépendance et sans interférer sur les travaux de la Chambre. Dès le début du mandat, le Président ROUSSET a rendu publics les graves problèmes financiers de la Région Poitou-Charentes. Tout s'est fait dans la transparence. Des mesures d'urgence ont été prises afin notamment de combler les impayés de l'année 2015, des travaux ont été engagés pour tenter de sortir au mieux de ces fichus emprunts toxiques. L'encadrement, défaillant, a été remplacé. C'est maintenant vers l'avenir qu'il faut regarder. La première question à laquelle nous devons répondre est de trouver les moyens de faire en sorte que ces dérives ne se

reproduisent pas, ici, ailleurs, maintenant, plus tard. Alors nous nous réjouissons que dans cette même Assemblée nous nous prononcions sur la délibération qui crée un corps d'Inspection Générale des Services.

Nous nous félicitons de l'annonce, au cours de cette délibération, de la mise en place de la Commission d'évaluation des politiques publiques, que nous avons votée lors de la dernière Assemblée. Nous appelons de nos vœux la création, dans le Budget formation des élus, de moyens supplémentaires et spécifiques, en plus des sommes déjà allouées à la formation budgétaire des élus. Les documents budgétaires ne doivent pas rester affaire de spécialistes, chacun doit pouvoir être en mesure de les comprendre. Nous dépasserons rapidement ces problèmes financiers. L'essentiel a été fait, la TICPE mise en place, les retards de paiement comblés, le plan de défaisance des emprunts toxiques est en cours. Des mesures d'économies ont été aussi prises dans l'urgence, avec l'arrêt de certains dispositifs d'aide ou de subventionnement. Cette dernière mesure a eu, a toujours des répercussions pour les collectivités, les associations, les citoyens de l'ex-Région Poitou-Charentes. Certains ne comprennent pas le pourquoi de ces mesures. Les élus régionaux ont même parfois eu du mal à les justifier, par défaut d'information préalable. Ailleurs, il a fallu expliquer l'impact de ces problèmes financiers sur le Budget régional.

Maintenant que le temps de l'urgence est passé, nous pourrions réexaminer de manière objective, la pertinence de politiques ayant paru être supprimées un peu trop rapidement. Il nous faut poursuivre le travail d'harmonisation des politiques publiques, en prenant le meilleur de chaque Région et en veillant bien sûr à rester dans le cadre budgétaire, dont nous débattons tout à l'heure. Et pour ne pas laisser à certains l'impression que l'on veut « jeter le bébé avec l'eau du bain », nous devons rappeler que des mesures venant de l'ex-Région Poitou-Charentes ont déjà été étendues à la Nouvelle-Aquitaine, telle que l'aide au permis de conduire pour les jeunes et issus de la voie professionnelle, et rappeler que c'est bien l'ensemble des mesures qui sont étudiées, évaluées, étendues ou modifiées, et ce pour les trois anciennes Régions. De cette épreuve, comme de chaque crise, notre Région en sortira plus forte, plus solidaire et plus unie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. MACAIRE. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Nous sommes ce matin appelés à examiner le rapport de la CRC sur la fusion de nos trois Régions. Le 4 mars dernier, j'avais annoncé que je m'en remettais à la CRC pour juger de la situation financière de la Région Poitou-Charentes et de mon exercice d'ordonnateur. Je prends acte de l'ensemble des analyses et des conclusions de ce rapport.

La CRC a fait un travail très approfondi, en toute impartialité. Ce rapport apporte des réponses à l'ensemble des questions qui ont été posées au cours de cette séance. Il ne s'agit pas, donc, de réécrire le rapport de la CRC, mais d'en tirer tous les enseignements, tant sur la situation de Poitou-Charentes, que sur l'héritage réel qu'elle transmet à la nouvelle Région, héritage qui a été chiffré très précisément sur le plan financier, par la CRC, en conclusion de ce rapport.

Je ne souhaite pas aller plus loin dans les développements, beaucoup de choses ont déjà été dites, simplement je voudrais conclure en disant les choses suivantes. Ces données sont désormais officielles, ce sont les données sur lesquelles nous pouvons à présent avancer, et bien évidemment, je partage l'ardente volonté que l'identité territoriale et institutionnelle de Poitou-Charentes soit pleinement reconnue dans la construction de la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme SIMONE. - Non, je suis là, il n'y a pas de fuite.

Chers collègues, il y a un an, nous fêtons, pour beaucoup d'entre nous, la victoire de la Gauche, avec les Ecologistes, en Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, avec cette volonté farouche de déployer sur l'ensemble de ce vaste territoire, et pour tous ses habitants, le meilleur de ces trois anciennes Régions, sans oublier bien sûr de rassembler, de créer, et d'innover. Ce sont des mots que j'ai longtemps entendus cette dernière année dans cette Assemblée, et cela grâce à chacune de nos expériences, de nos Histoires, mais aussi de nos convictions.

Mais depuis presque un an déjà, cette annonce s'est transformée en accusation systématique contre Poitou-Charentes, avec son flot de mots, tous plus forts les uns que les autres : faillite, banqueroute, dérives, insincérité, toxiques, omerta, 1 milliard d'euros de dettes. Aucun des mots que nous ne retrouvons dans le rapport dont nous parlons ce matin. Mais vous connaissez tous l'expression « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage » et j'ai entendu tout à l'heure l'autre expression qui dit « jeter le bébé avec l'eau du bain ». La stigmatisation de Poitou-Charentes a été faite, n'en déplaise à Monsieur TARIS.

Je ne vais pas continuer de faire cette guerre des chiffres puisque le mal avait été fait avant, pendant, et après les audits, qui n'étaient pas forcément des audits, ou avant la lecture que nous avons tous, bien sûr, faite, du rapport de la CRC. Mais je tenais quand même à vous dire, dans cette Assemblée, que c'était quand même bien « vendeur », et surtout une cible facile de s'acharner sur celle qui a symbolisé la Région Poitou-Charentes et je dirais même les Régions.

Mme SIMONE. - En y consacrant tout son temps, mais comme l'ont fait également Jean-François MACAIRE et l'ensemble de nos collègues de l'ex-Région Poitou-Charentes. Et je crois pouvoir dire quand même que nous avons travaillé avec un engagement fort pour construire une politique reconnue et appréciée.

Dans toutes les autres Régions fusionnées, les politiques de chacune des Régions ont été maintenues pendant l'année 2016. J'aurais personnellement souhaité que l'année 2016 soit celle de la transition - je n'ose pas dire énergétique parce que nous avons dépensé beaucoup d'énergie cette année, et pas forcément de la bonne énergie -. La transition au nom du respect de nos engagements auprès des collectivités locales, des structures, qu'elles soient sportives, culturelles, et surtout au nom du respect de toutes celles et ceux qui, pendant toutes ces années, ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Je veux vous dire quand même que celle qui a été attaquée à de nombreuses reprises ce matin, vous a pourtant donné une leçon du sens de l'intérêt général...

Mme SIMONE. - Depuis avril 2014, son Ministère accompagne fortement cette nouvelle Région...

Mme SIMONE. - Quels que soient les clivages politiques, le Ministère a fortement accompagné la nouvelle Région : territoire à énergie positive pour la croissance verte, qui irrigue tous nos territoires, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes – je n'en ai pas beaucoup entendu parler dans cette Assemblée – 57 territoires en ont bénéficié plus exactement. Je n'ai pas beaucoup entendu parler non plus, dernièrement, un projet que nous soutenions fortement, qui était bloqué, qui est celui du projet éolien offshore de l'île d'Oléron, qui a été enfin débloqué. Les attributions de projets d'énergie renouvelable, le soutien très important pour la filière bois, à l'image de l'entreprise SYLVADOUR ce dont seul Henri EMMANUELLI s'est félicité récemment. Ici à Bordeaux, pas entendu parler. Pas un mot sur ses actions pourtant essentielles. L'ADEME, structure rattachée au Ministère, a financé 243 M€ par décision de la Ministre, pour 20 projets en Aquitaine. Messieurs DURAND, DIONIS DU SEJOUR, avez-vous refusé ces sommes parce qu'elles viennent de la Ministre de l'environnement ?

Mme SIMONE. - Ou dois-je vous inviter à les rembourser ?

M. LE PRESIDENT. - Laissez terminer Maryline SIMONE s'il vous plaît.

Mme SIMONE. - En tout cas, je peux vous dire que j'ai été blessée par tout ce qui s'est passé cette année, alors je continuerai d'assumer les politiques qui ont été menées, de les défendre. Certaines ont été supprimées, le FRIL n'a pas servi à financer les Arbres de Noël, comme cela a été dit, les Nuits Romanes ont été un puissant vecteur de démocratie

culturelle. Je vais vous épargner la liste des actions de proximité supprimées, malmenées, et des souffrances qui en ont résulté, et je pense aux agents notamment.

Je vous ai entendu Monsieur le Président, dire au début de la séance que les aides aux particuliers seraient remises en œuvre. Croyez-bien que j'en suis la première ravie, et je défendrai cette position. Beaucoup me disaient encore en début de semaine : « il faut passer à autre chose ». Je répondais : « chiche ! Passons à autre chose ». Mais je crains, en écoutant avec attention certains intervenants ce matin, que nous ne tournerons pas la page aussi facilement, et si c'est le cas, ce sont nos concitoyens qui en subiront les conséquences...

Mme SIMONE. - Alors, nous continuerons de scier la branche sur laquelle nous sommes assis, et pendant ce temps-là, d'autres se frottent les mains.

Nous sommes en fin d'année, permettez-moi de formuler un vœu pour toute notre Assemblée, qu'elle puisse retrouver le vrai sens politique de ses responsabilités pour accompagner justement nos concitoyens vers plus d'éducation, de formation, de mobilité, d'entrepreneuriat, de culture, de protection de l'environnement, toutes les compétences qui nous sont chères, et que nous soyons enfin dans l'action. Je vous remercie.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'ai été mis en cause, j'aimerais répondre très rapidement.

M. LE PRESIDENT. - A mon avis, j'ai été plus mis en cause que vous.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est possible.

Je veux juste dire que je vais regarder de très près ce que va devenir la subvention pour territoire d'énergie positive du territoire d'Agen. Si jamais il lui arrivait un malheur, je vous promets que vous en entendrez parler parce qu'elle traduit le travail de tout un territoire, et cet argent, Madame SIMONE, n'est pas l'argent de Ségolène ROYAL. C'est l'argent de la nation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Et je vais regarder cela de très près.

M. LE PRESIDENT. - Je propose à l'Assemblée... je n'ai pas de commentaire à faire sur tout ce qui a été dit ce matin. Simplement, relever que tout ce que la Chambre évoque, et qui est effectivement accablant...

M. LE PRESIDENT. - Tout ce que la Chambre évoque, je vous remercie de nous avoir fait confiance, c'est ce que les services, dès le mois de mars, et moi-même, avons déjà évoqué à quelques choses près sur le plan des impayés. La Chambre va même jusqu'à dire qu'il aurait fallu prendre des décisions, nous les avons prises. Ce n'est pas facile, une manifestation comme les Nuits Romanes, il fallait que soit nous maintenions les Nuits Romanes, soit que nous amputions tous les festivals de Poitou-Charentes, du Limousin, ou

d'Aquitaine qui existent par ailleurs. C'était des choix difficiles, il a fallu les faire. Le FRIL, j'aimerais bien que la Commission des finances se penche pour regarder le FRIL, et j'aimerais bien voir aussi que la Commission des finances se penche sur les lieux où ont été attribuées les dépenses du FRIL. J'aimerais bien qu'on le regarde précisément puisque l'on vient de nous dire que les choses étaient attribuées d'une manière loyale.

M. LE PRESIDENT. - Loyale.

Je souhaite que nous puissions regarder.

Avant de passer la parole à Jean-François MACAIRE, l'année 2016 a été bien sûr une année de transition, de début d'harmonisation. Mais ce à quoi je tiens beaucoup, cela a été rappelé, cela a été aussi une année de transparence.

M. MACAIRE. - Juste une réaction Monsieur le Président. Il est vraiment faux de dire que le FRIL (fonds d'aide aux communes, de participation à l'investissement des communes) il y a aussi un FRIL digues, un FRIL patrimoine, axé sur les communes ou les intercommunalités, ait pu être attribué d'une autre façon que sur la base d'un Règlement, de critères financiers de chacune des communes, et toutes les communes, quelle que soit la couleur politique, le bord politique de la commune, toutes les communes ont pu y avoir accès. J'espère que les collègues avec qui j'ai eu l'honneur de siéger, et notamment pendant ma présidence, à la Région Poitou-Charentes, y compris ceux de l'opposition, me donneront acte de cette impartialité. Je tiens à le souligner, il n'y a jamais eu autre chose qu'une impartialité. Il y avait des demandes, il y avait des réponses sur la base des règles. Tout le monde n'a pas demandé, ceux qui n'ont rien demandé n'ont pas eu, évidemment, mais tous ceux qui ont demandé, s'ils entraient dans les critères, l'ont eu. Je tiens à affirmer ceci parce que c'est vrai que moi aussi, j'ai un certain nombre, parfois, de choses qui m'ont choqué dans les débats qui ont eu lieu, je tiens à affirmer ceci, il y a eu une parfaite impartialité pendant la période où j'ai été Président, mais je crois que cela a été de manière générale, sur l'attribution non seulement du FRIL, mais des aides économiques dont je me suis occupées – je peux en parler de façon beaucoup plus précise – y compris pour les aides économiques, nous avons appliqué des règlements, nous avons partagé des informations avec l'ensemble des acteurs économiques. Merci de bien vouloir me donner acte de cela.

M. LE PRESIDENT. - Jean-François, pour te parler franchement, je t'en donne acte, mais je le donne à toi.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose, après que l'Assemblée ait donné acte de ce rapport, de rejoindre...

M. PAGES. - En tant que Président de groupe, je me devais d'abord de signaler l'absence de Jean-François BLANCO. Si je le signale, c'est parce que cette absence nous

fait à tous honneur, en tout cas elle fait honneur aux Droits de l'Homme – cela compense la honte de voir certains collègues d'Extrême Droite qui sont parmi nous -...

M. PAGES. - Si ce collègue est absent, c'est parce qu'il est avocat et qu'il est allé défendre les pacifistes basques qui sont à Paris. Je vous rappelle que pour les pacifistes basques, la réconciliation est leur dernier combat, et c'est un combat qu'ils doivent mener en face de la surdité des Etats.

M. COLOMBIER. - Qu'est-ce que cela à voir avec le groupe FN ?

M. PAGES. - Je vais terminer en disant simplement est-ce qu'il serait possible, en début d'après-midi, d'avoir en ouverture de la session d'après-midi, de nos travaux, une intervention d'élu basque sur ce sujet ? Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - La séance est suspendue et nous reviendrons tout à l'heure. Il est 13 h 30, je vous propose de revenir à 14 h 45.

Interruption de la séance pour le déjeuner

Reprise de la séance

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, nous pouvons rouvrir la séance.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Monsieur le Président, j'en ai pour moins d'une minute. Je voudrais simplement répondre à une des préoccupations que vous avez exprimée vous-même tout à l'heure quant à l'éventualité de recours contre les banques, eu égard à l'absence de signature autorisée pour certains emprunts toxiques. Lors de la dernière réunion de la Commission des finances, nous avons posé la question à Monsieur le DGS, ici présent, sur la possibilité d'un recours pour défaut de signature. Monsieur le DGS nous a répondu que même au 1^{er} janvier 2016, nous étions prescrits. Je voulais avoir votre sentiment là-dessus pour répondre à votre propre questionnement sur l'éventualité de recours.

M. LE PRESIDENT. - Il me semble que le recours ne démarre qu'à partir du moment où le fait de l'absence de délégation de signature est rendu public. Ensuite, un certain nombre de prêts ont été signés bien après.

Je pense qu'il y a une demande d'intervention de Madame LEICIAGUECAHAR, ou de Michel...

Mme DUTOYA. - Nous allons vous lire une déclaration suite aux arrestations qui ont eu lieu ce week-end à Louhossoa. Cet appel d'élus du Pays basque de toutes sensibilités politiques a été signé, et donc nous allons la lire ici à trois voix, avec Alice LEICIAGUECAHAR et Michel VEUNAC, et on associe aussi à notre lecture Sandrine DERVILLE, Mathieu BERGE, Andde SAINTE-MARIE, et Frédérique ESPAGNAC.

Cinq personnes ont été arrêtées vendredi 16 décembre, alors qu'elles détruisaient une partie de l'arsenal d'ETA. Il s'agit de Michel BERHOCOIRIGOIN, ancien Président de HLG, Michel BERGOUIGNAN, opérateur viticole dans l'appellation basque d'Irouléguy, Stéphane ETCHEGARAY, professionnel de l'audiovisuel, Jean-Noël ETCHEVERRY, responsable de Bizi, et Béatrice HARAN-MOLLE, journaliste à Médiabask. Nous, Conseillers Régionaux du Pays basque, sommes interpellés par ces arrestations car il s'agit de personnalités connues de tous, dont l'engagement en faveur de la paix est incontestable. Nous pouvons en témoigner.

M. VEUNAC. - Nous avons appris que cette opération de destruction s'inscrivait dans une démarche qui a été initiée voilà cinq ans, à Aiete, une démarche en faveur de la paix et reprise depuis plusieurs semaines par ces personnalités, décidées à pallier le manque d'implication des Etats espagnol et français, à prendre en charge, au titre de la société civile, la destruction des armes de l'organisation ETA. Parce que nous voulons contribuer à un avenir sans violence et démocratique pour le Pays basque, parce que nous avons la

conviction que ce désarmement est une condition incontournable permettant d'aboutir à une résolution définitive du conflit, parce qu'il nous semble fondamental d'empêcher un quelconque retour de la violence.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Parce qu'il nous semble nécessaire de prendre en compte la situation des prisonniers et les souffrances de toutes les victimes. Nous, élus Régionaux du Pays basque, exprimons notre soutien collectif aux personnes interpellées. Nous, élus Régionaux du Pays basque, alertons les Etats espagnol et français qu'au-delà des personnalités aujourd'hui interpellées, d'autres acteurs de la société civile prendront le relais, tel est grand, dans la société basque, le désir de paix. Nous, élus Régionaux du Pays basque, demandons aux Etats français et espagnol de s'impliquer dans le processus de désarmement, et la résolution globale du conflit.

M. VEUNAC. - Si vous le permettez, un mot. Mes chers collègues, la société basque veut la paix, aspire à la paix. Pour que celle-ci soit indiscutable, que le processus qui est engagé depuis cinq ans, sous l'autorité de la communauté internationale, pour que ce processus s'achève, il faut que tous les stigmates des années de violence soient effacés. Ces stigmates sont le rapprochement des prisonniers, je ne parle pas de la libération des prisonniers, je parle de leur rapprochement. Est-il normal aujourd'hui, que des prisonniers qui ont fait 10 à 15 ans de captivité, soient dans le sud-est, ou dans l'est, ou dans le nord de la France ? La proposition a été de les rapprocher à Mont-de-Marsan. Est-il normal que la destruction des armes d'ETA ne puisse pas se faire sous la responsabilité des Etats ? Or, les Etats, depuis cinq ans, malgré nos efforts, montrent une inertie, que dis-je, une surdité, par rapport à ce processus de paix. Je veux vous dire simplement une chose, le Prix Nobel de la paix, le Président de la Colombie, en 15 mois, a résolu avec les Farcs un conflit qui durait depuis 30 ans. Il faut que les Etats s'y mettent aussi, plutôt que de rester dans la passivité qui est la leur aujourd'hui, et qui entraîne des interventions de la société civile.

Merci de votre attention.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, puis-je avoir un droit de réponse ?

M. LE PRESIDENT. - Oui.

M. IRATCHET. - Je vous remercie. Moi, également, suis élu du Pays basque et j'ai une vision tout à fait différente de ce qui vient d'être dit.

La paix certes, mais à une certaine condition. La première est qu'ETA dépose les armes et procède à son autodissolution.

La deuxième, concernant le rapprochement des prisonniers politiques, cela n'appartient non pas au pouvoir exécutif, mais au pouvoir judiciaire, dans le cadre du Juge d'application des peines. Donc il ne faut pas confondre les uns avec les autres.

Et je voudrais surtout penser à toutes ces victimes innocentes qui ont été tuées d'une balle dans le dos, ou victimes de bombes dans les aéroports.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle qu'il s'agit d'un processus judiciaire aujourd'hui, mais je rappelle qu'il y a aussi – on l'a vu en Irlande, on l'a vu ailleurs – un processus politique. Je transmettrai en tout cas, l'avis des collègues qui se sont exprimés, au Premier-Ministre, et au Président de la République.

N° 1

sur le « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Aquitain
Limousin Poitou-Charentes relatif à la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-
Charentes, années 2011 et suivantes »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES RELATIF
A LA GESTION DE L' EPLEFPA DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
POUR LES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS**

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à Jean-Louis NEMBRINI sur un deuxième rapport de la CRC sur les lycées agricoles des Pyrénées-Atlantiques.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, ce rapport – qui nous retiendra un peu moins de temps que le précédent – concerne l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole des P-A. Un premier audit avait été réalisé en 2012. Un second audit a été réalisé en 2016. Il s'agit d'apprécier les progrès dans la gestion de cet établissement.

Je rappelle que nous avons présenté, ici-même, il y a quelques mois, un audit sur l'ensemble des établissements agricoles de la Région Nouvelle-Aquitaine, à l'exclusion du Limousin. Donc il faut relier les deux choses. Simplement, l'EPLEFPA des P-A est huit Centres constitutifs, trois lycées, 850 lycéens, un Centre Départemental d'Apprentis, 440 apprentis, un Centre de formation professionnelle qui dispense plus de 140 000 heures de formation à l'année. Il y a également trois exploitations agricoles, et 300 personnes travaillent au sein de cet établissement. C'est donc un ensemble conséquent.

Je n'entre pas dans les détails de l'analyse, allant simplement à quelques points concernant les recommandations. Je fais remarquer que toutes les recommandations de la CRC sont qualifiées de « déjà partiellement mises en œuvre », donc rien d'alarmant. C'est la raison pour laquelle je me permets d'aller vite, sauf s'il y a des questions qui demanderaient des précisions.

Quatre points concernant ces recommandations. Sur l'établissement et ses missions, la CRC constate un certain nombre de réussites sur cet établissement, et notamment s'agissant de la formation continue, du taux d'insertion. Je crois qu'il est bon de le savoir, cela montre les résultats du travail des professionnels sur ces établissements. 87 % des personnes qui participent à la formation, déclarent avoir une activité professionnelle un an après cette formation. C'est donc un résultat très positif. Quant à ce secteur, il est demandé à l'établissement de mieux rendre compte de son activité pédagogique, du coût de ses exploitations, des surcoûts liés aux expérimentations qu'il peut conduire. Voilà pour l'essentiel, rien de très important.

Deuxièmement, sur l'organisation et le fonctionnement de cet établissement, il est souhaité de mieux distinguer les éléments de gestion qui relèvent du Siège d'une part, et ceux qui relèvent des établissements de proximité, des Centres à proprement parlé. Deux domaines sont à prioriser dans ce secteur : les marchés d'une part, et la gestion des Ressources Humaines d'autre part.

Troisième point, le respect des règles budgétaires et comptables. Il est souligné des avancées, depuis la dernière observation de 2012, avec une demande appuyée d'individualisation budgétaire. Les délais de paiement doivent être réduits, ils sont en amélioration. Il est recommandé de mettre en place des logiciels dédiés, notamment sur le traitement collectif des titres, sur la facturation, je passe sur les détails qui sont formulés en complément.

Quant à la situation financière, quatrième point, la CRC observe une croissance des effectifs, de meilleurs résultats, mais cependant, observe encore un résultat déficitaire, un fonds de roulement qui s'érode, je fais remarquer qu'il est tout de même équivalent actuellement à 100 jours de fonctionnement, donc malgré cette érosion, la situation est solide. La capacité d'autofinancement est en hausse, mais les investissements peinent à être relancés, ils sont en baisse depuis 2012. Il est noté des situations disparates entre les différents sites, notamment les exploitations agricoles, je prends un exemple, d'Orthez, de Montardon, qui ont une situation dégradée, compensée par la situation positive de celle d'Oléron. Il est également demandé la mise en place d'une comptabilité analytique afin de mieux connaître les coûts de chaque formation.

Voilà pour l'essentiel de ce rapport, Monsieur le Président, comme je le disais en introduction, toutes les recommandations sont déjà partiellement mises en œuvre. On est donc sur la voie d'un progrès pour ce qui concerne l'analyse de la CRC.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je pense que l'on peut donner acte de cette présentation à notre Assemblée.

N° 2

sur le « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes relatif à la gestion de l' EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
pour les exercices 2009 et suivants »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE :
MISSIONS, PROTOCOLE D'AUDIT ET PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer maintenant au troisième dossier, qui est l'information sur l'IGS. Cette IGS existe depuis 2002, mais nous avons eu un problème de nomination d'Inspecteur Général des Services, de la personne qui était responsable de ce service. Il y a eu des personnes, mais le dispositif n'avait jamais réellement, je ne le conteste pas, fonctionné.

L'objectif de cette IGS, qui est rattachée directement au Président de la Région et au DGS, est de tirer les leçons des rapports de la CRC, d'analyser et d'auditer, avec les règles de l'Art si j'ose dire, l'ensemble des services et établissements ou structures rattachés à la Région. D'autres collectivités, comme la mairie de Paris d'ailleurs, ont créé cette Inspection. J'ai proposé que le responsable ou la responsable de cette Inspection soit un Magistrat, et j'ai le plaisir de vous présenter Caroline CALBO. ? La procédure sera formalisée pour mieux encadrer et assurer une plus grande transparence des missions :

- Programme annuel d'audits, en s'appuyant sur une cartographie des risques,
- Comité d'audit, composé d'un élu que je désignerai, et des représentants de l'Administration,
- Respect du protocole d'intervention et d'une charte de déontologie,
- Publication des rapports d'audit,
- Et suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Je pense que c'est un point dont j'ai pu mesurer l'efficacité quand je présidais la CUB.

Mes chers collègues, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Le groupe UDI votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. - Non mais c'est une communication.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Juste un commentaire, excusez-moi pour cette erreur. En Commission des finances, nous avons posé un certain nombre de questions, sur d'abord qui donnait le programme de travail à cette IGS, j'ai bien compris que c'était le DGS et le Président, cela ne nous choque pas. Est-ce qu'il est possible que d'autres instances de notre institution saisissent cette IGS ? Je pense notamment aux Commissions, et notamment la Commission des finances.

Deuxièmement, on a posé des questions en Commission des finances - et si le Président CHARTIER était là, il les relaterait sans doute – sur la publicité des rapports produits par l'IGS. Ce qui rend incontournable le travail de la CRC est qu'à un moment donné, il est public, et qu'il y a un débat au sein de cette Assemblée, qui est organisé. Qu'en sera-t-il de la publicité des rapports produits par l'IGS que vous mettez en place ? Nous souhaitons qu'il y ait publicité de ces rapports, et de votre part aussi, l'obligation de les inscrire à l'ordre du jour, de manière à ce que l'on puisse en débattre.

Donc deux questions Monsieur le Président : la saisine, et la publicité des rapports.

M. LE PRESIDENT. - Sur la saisine, étant donné que c'est une IGS, il appartient au Président, avec l'appui du DGS, d'organiser le programme de travail, mais on sera très ouvert, et notamment aux propositions de la Commission des finances.

Ensuite, les rapports seront publics. Ils seront soumis en Commission, et notamment en Commission des finances. Faut-il, on le verra par la suite, les soumettre pour un débat ici ? Ce que l'IGS apporte est l'efficacité de la réforme en continu d'une Administration et de ses procédures, donc je ne confonds pas l'efficacité et la publicité qui, de toute manière, sera faite. J'ai toute confiance en l'équipe, je crois que quand j'ai pris la présidence de la CUB, j'ai pu, je le rappelle, ramener 230 M€ aux usagers de l'eau de l'agglomération bordelaise.

N° 3

sur l' « Inspection générale des services de la région Nouvelle-Aquitaine : missions, protocole d'audit et principes déontologiques »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de passer aux OB.

Mme BROUILLE. - Merci Président, mes chers collègues. Une première grande étape a été franchie en 2016, qui nous a permis d'adopter le premier Budget de la Région, dans un contexte exceptionnel de contrainte temporelle, mais de rééquilibrage budgétaire. La préparation du cadrage budgétaire 2017 s'inscrit également dans un contexte exceptionnel, à plusieurs titres.

Nous aurons une structure budgétaire différente de celle de 2016, et des contraintes très fortes en matière de recettes et d'engagements financiers antérieurs, qu'il nous conviendra de tenir. Une structure différente qui résulte des transferts de compétences significatifs en dépenses, à périmètre élargi au transport non urbain et scolaire, ainsi que 293 M€ supplémentaires de CVAE en recettes, pour en assurer le financement. Des compétences renforcées en matière de développement économique, avec l'attribution de recettes supplémentaires, gagées par des interventions nouvelles à hauteur de 50.8 M€, et 2.8 M€ de convention NACRE portant, et vous le savez, accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise. Cette attribution de compétences nouvelles, qui fait suite à la réduction du champ d'intervention des Départements, sera complétée par l'attribution de nouvelles responsabilités de gestion en 2017, de nouveaux personnels liés au transfert des CREPS, et de la compétence transport. Il conviendra, dans le temps, de suivre et de maîtriser les évolutions de ces nouvelles charges, tout en recherchant une complémentarité de service public avec les autres modes de transport.

Une structure budgétaire différente liée à de nouvelles modalités de préparation budgétaire et à la prise en compte de différentes informations. En effet, cette préparation sera enrichie par les résultats du premier Budget de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les travaux des différents audits engagés à la demande de l'exécutif. Elle sera également enrichie par les décisions budgétaires de la loi de finances pour 2017, issues des débats parlementaires actuels, et qui impacteront le niveau de nos recettes régionales. Elle affichera également les Budgets de nouveaux dispositifs d'intervention. Il en résulte d'ailleurs que de nombreuses lignes budgétaires verront leur périmètre modifié, ce qui rendra difficile la comparaison dans le détail, entre 2016 et 2017. Nous sommes encore dans la phase de construction, ainsi, à titre d'exemple, la création d'une politique jeunesse et citoyenneté qui concentrera, en 2017, tous les moyens qui étaient mobilisés pour cette politique jusqu'à présent sur d'autres politiques, en 2016.

Enfin, ce nouveau Budget ne sera plus l'addition des trois anciens Budgets, de par son élaboration et sa présentation, mais bel et bien le nouveau Budget unique de la Nouvelle-Aquitaine. Compte tenu de ces éléments, ce Budget enregistrera des augmentations mécaniques de crédits, liées à des phénomènes externes à la collectivité, liées dans un premier temps au transfert de compétences que je viens de citer, mais aussi à l'augmentation des crédits européens gérés pour le compte de l'UE, à la croissance des crédits dédiés au plan « 500 000 » (+ 21 M€ en 2017), et aux dépenses supplémentaires en matière de développement économique.

Ce Budget 2017 subira des contraintes très fortes en matière de recettes et de dépenses supplémentaires, face à la nécessité d'honorer les engagements financiers antérieurs. Des contraintes en matière de recettes, je vous rappelle que les recettes de fonctionnement constituent la majorité des recettes hors emprunts de la Région, ce sont 94 % de notre Budget. A périmètre identique, les recettes de fonctionnement devraient diminuer de 19 M€. Effectivement, malgré les 30 M€ supplémentaires de fiscalité automobile et les 7 M€ de CVAE supplémentaires, nous subissons une baisse de 40 M€ de la dotation globale de fonctionnement, et une baisse de 16 M€ de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Concernant ce dernier point, les Régions ont déposé des propositions d'amendement par la voie de parlementaires Conseillers Régionaux et bien évidemment par Alain ROUSSET. Donc restons optimistes, cette première évaluation est susceptible de varier encore, selon l'issue des débats relatifs au projet de loi finances de 2017.

Des contraintes internes, notamment en matière d'engagements financiers antérieurs. Certaines politiques en matière de recherche, d'environnement, de tourisme et de culture, ainsi que les contrats territoriaux, disposent de stocks d'engagements financiers antérieurs très significatifs, dont le contenu est en cours d'évaluation et qui rendent difficile l'exercice de préparation budgétaire. Il existe une véritable difficulté à concilier la nécessité de couvrir les stocks de dossiers anciens, et de lancer les nouvelles opérations de la nouvelle Région. Il convient d'ajouter à cela la montée en puissance des projets des trois CPER, dont il faudra prévoir le financement dans la durée. Il ne faut naturellement pas oublier la croissance des crédits qui résultent de l'exploitation du TER, et qui font l'objet d'une actualisation annuelle. Et pour finir, des dépenses de personnels qui seront contenues en deçà de 2 %, hors impacts des transferts de compétences.

Dans ce contexte exceptionnel, la Région devra garder le cap. Ainsi, le cadrage budgétaire pour 2017 s'inscrit logiquement dans la continuité des objectifs politiques et financiers fixés par le Conseil Régional en 2016. La Nouvelle-Aquitaine accentuera ses interventions en faveur du développement économique régional, avec l'objectif de maintenir

et de développer l'emploi sur son vaste territoire, et mettra en œuvre une nouvelle politique globale, volontariste, en matière de transition énergétique et de biodiversité. Nous poursuivrons une politique d'investissement ambitieuse sur l'ensemble des territoires, en matière de grands équipements structurants et d'équipements de proximité, en faveur des demandeurs d'emploi, en particulier des jeunes, à travers la mise en œuvre de nos politiques d'éducation et de formation, en faveur des entreprises régionales, en particulier dans le champ de l'innovation et la compétitivité.

Parallèlement à ces objectifs politiques, des objectifs et des ratios financiers. Je vous les rappelle : les 35 % de dépenses d'investissement hors dette, un taux d'épargne brute minimal de 20 %, et une capacité de désendettement en deçà de sept années, au terme de la mandature. Toutefois, ces objectifs devront être revus pour 2017, au regard des bouleversements budgétaires majeurs que va connaître la Région avec les transferts des charges et des ressources qui vont modifier l'équilibre des deux sections, et les travaux qui ont été engagés pour établir une prospective à l'échelle de la nouvelle Région, devront apporter les éclairages nécessaires à la décision. Ces travaux s'appuieront notamment sur une programmation pluriannuelle de l'investissement, une PPI qui est en cours et qui sera accompagnée par une programmation pluriannuelle de fonctionnement.

En ce qui concerne le cadrage général, pour la section de fonctionnement, sanctuarisation de certaines politiques : la formation professionnelle, l'apprentissage et sanitaire et social, le développement économique et la transition énergétique, la recherche et l'innovation, l'agriculture, et la culture, et baisse de 2 % des autres politiques.

Pour la section d'investissement, reconduction, en cas de besoin, des Autorisations de Programmes et des crédits de paiement. Cette mesure résulte de la volonté de conserver une capacité d'intervention forte en matière d'investissement. Les inscriptions des crédits tiendront compte des cycles de réalisation des opérations, et reflèteront la réalité des besoins.

En conséquent, mes chers collègues, vous trouverez dans le présent document, comme pour 2016, des informations relatives à l'économie régionale, dans les premières pages, un rappel des éléments financiers du BP 2016, complétés par des comparaisons interrégionales. À noter que la Nouvelle-Aquitaine se place en deuxième position, en cohérence avec sa stratégie, au terme des dépenses d'investissement par habitant, 159 €, par rapport à la moyenne qui se situe à 137 €. Les dépenses d'investissement représenteront, au BP 2016, 36 % du Budget, alors que la moyenne se situe à 32 %.

Vous pourrez trouver les éléments de cadrage que je viens de vous présenter, et les perspectives d'évolution des recettes. Puis, nous présentons un certain nombre

d'informations relatives aux engagements pluriannuels de la collectivité, avec, pour la dernière fois, une approche par anciennes Régions, qui permet de répondre aux interrogations légitimes dans ce domaine.

À noter la baisse des stocks des AP et des AE, de 5.3 milliards d'euros au 15 novembre, contre 6.3 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2016. Cette baisse résulte des travaux réalisés dans le cadre de la DM d'octobre, visant à conserver un stock au plus près de la réalité des opérations individuelles. Ce travail sera bien entendu poursuivi.

Des informations sur la dette sont présentées. Son encours en fin d'exercice est estimé sur la base actuelle d'1.86 milliards d'euros, constituée à 75 % de taux fixe, et à 9 % de taux structuré.

Enfin, page 61, les orientations politiques présentées de façon détaillée. On peut citer l'aide au permis B pour les jeunes, les 216 nouvelles formations professionnelles dans les lycées et les CFA, l'arrivée de la LGV le 2 juillet 2017, les 600 000 prises publiques de la fibre optique, et les signatures des contrats avec les territoires. La liste que je viens de vous faire, bien sûr, n'est pas exhaustive.

Et enfin, en dernière partie, les informations sur la structure des effectifs de la collectivité.

En conclusion, mes chers collègues, ces OB, ainsi que le prochain BP 2017, constituent donc un tournant important pour notre Région, qui lui permettra de prendre en charge de nouvelles compétences, de dégager des marges de manœuvre malgré le contexte de baisse des recettes, et de mener une politique ambitieuse en matière d'investissement au service de l'emploi, et d'un développement équilibré de l'ensemble du territoire. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. COLOMBIER. - Si vous le permettez, il y aura deux interventions très courtes...

M. COLOMBIER. - Pourquoi ? Si elles font la moitié des interventions de ce matin... On n'insiste pas là-dessus.

Une sur le transport, et une sur l'agriculture.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous sommes réunis cet après-midi pour nos OB 2017, avec un calendrier budgétaire encore impacté par la fusion. Pour ce qui concerne les anciens aquitains, nous avons l'habitude, en ce mois de décembre, de voter notre BP, et nous avons dû – ce que nous comprenons parfaitement – recalculer notre calendrier budgétaire, compte tenu de la masse de travail représentée par cette fusion. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour féliciter vivement les services de la Région, sous la

houlette de leur DGS, et par ailleurs, Monsieur le Président - si c'est le sens de votre signe – la Rapporteuse Générale du Budget, d'ailleurs nous ne nous permettrions pas de chercher à composer votre exécutif à votre place, Monsieur le Président, mais que nous aurions d'ailleurs plaisir à retrouver peut-être, dans les mois qui viennent, comme vice-Présidente aux finances. Ce serait plus clair et ce serait une méthodologie de travail simplifiée aussi pour nous, d'avoir un interlocuteur. Mais évidemment, ce sont des décisions qui vous incombent à vous et à vous seul.

Première remarque sur ces OB 2017, c'est le brouillard qui entoure notre travail de préparation budgétaire, et plus encore d'ailleurs notre travail de programmation pluriannuelle budgétaire. Je pense que nous serons tous d'accord avec l'idée qui consiste à dire qu'aujourd'hui, cela n'a pas de sens de raisonner sur un seul Budget. Bien sûr, c'est sur la mandature au moins que nous devons avoir une vision, et autant 2016, finalement, a fait figure d'année budgétaire zéro pour notre nouvelle Région, 2017, qui est la première année budgétaire hors transition, après cette période de transition pour la Nouvelle-Aquitaine, se construit aujourd'hui sur des bases partiellement connues, en attente de résultats de discussions parlementaires ou de décisions gouvernementales. Des bases en évolution notable par rapport à 2016 et marquées par plusieurs éléments saillants.

D'abord, c'est la baisse de recettes à périmètre égal de compétences, à isopérimètre de compétences, on a des recettes qui diminuent, qui continuent à diminuer. C'est la baisse de la DGF pour la quatrième année consécutive, et en tout cas pour la troisième année consécutive sur le rythme qui correspond aux 28 milliards d'euros de baisse des dotations collectivités au niveau national. Cela nous impacte pour 40 M€ et c'est également la baisse, en tout cas à ce stade des éléments de la discussion parlementaire, de la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) pour 16 M€.

Deuxième élément de ces incertitudes budgétaires, en tout cas de ces évolutions budgétaires, ce sont les nouvelles compétences et les nouvelles recettes qui en découlent, avec d'ailleurs une distinction à faire entre ce qui sera pérenne dans ces recettes, et ce qui ne le sera pas. Je veux citer par exemple le transfert de compétence des transports non urbains et scolaires, qui nous impacte pour 293 M€, au travers d'une part de la CVAE. Je veux parler du développement économique, avec la nouvelle compétence Nacre, mais aussi le fonds mis en place pour prendre le relais des Départements – je vais en reparler tout à l'heure – les 450 M€ au niveau national, 50 M€ pour la Région. Je pense, de manière provisoire et a priori non pérenne, le plan « 500 000 formations » pour 54 M€, ou encore les fonds européens, avec 25 M€ supplémentaires, le transfert des personnels des CREPS également a été cité tout à l'heure. On voit que l'on a un périmètre qui bouge, un périmètre qui bouge dans le sens de plus de compétences pour la Région. C'est une bonne chose

puisque notre groupe, traditionnellement, philosophiquement, partage, Monsieur le Président, votre philosophie régionaliste, et nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises d'ailleurs, de saluer votre combat, en particulier quand vous étiez Président de l'ARF, pour j'allais presque dire « un grand soir » des Régions en France, auquel malheureusement toujours aujourd'hui nous ne sommes pas arrivés parce que l'on connaît les blocages systémiques de notre pays, mais qui reste pour nous le cap, c'est-à-dire de Région avec plus de responsabilités, des responsabilités qui sont directement en cohérence avec son socle de compétences majeures, qui est finalement un peu les Ressources Humaines de l'éducation jusqu'à l'emploi, et aussi autour de l'aménagement du territoire, j'aurai l'occasion d'y venir. Mais force est de constater que ce « grand soir » n'a pas été au rendez-vous, que l'on a plutôt des bouts de compétences et des évolutions pour l'instant plutôt à la marge, et je partage les propos critiques tenus par Virginie CALMELS tout à l'heure, sur la loi NOTRe.

Je reviens sur cette affaire des Départements, les 450 M€, petite question parce que votre document tend à nous amener sur deux pistes différentes. On trouve, à un endroit de votre document, plutôt l'idée que l'on est sur une recette qui sera ciblée sur l'année 2017 pour finalement assurer la transition entre la fin de la compétence économique des Départements et les Régions, et puis on trouve plus loin – mais on sait que ce sont les incertitudes dont je parlais tout à l'heure – l'idée que ce fonds pourrait être pérennisé, et en particulier avec le transfert d'une part de TVA, ce qui évidemment est quelque chose de lourd de signification, qu'il faut prendre comme quelque chose d'important. Et je pense qu'il sera essentiel, utile, que nous ayons le plus rapidement possible une clarification sur le devenir de ces 50 M€, avec aussi l'idée importante d'une coopération en bonne intelligence avec les Départements pour assurer cette période de transition, en regrettant d'ailleurs que tout ceci intervienne avec un an de décalage, puisque concrètement, la fin de la compétence économique des Départements n'est pas le 1^{er} janvier 2017, c'était le 1^{er} janvier 2016 et on a un législateur ou l'on a des technocrates à Bercy qui se sont réveillés bien tard – là aussi, ce sont peut-être les effets de ce système un peu technocratique dont je parlais tout à l'heure, qui n'est pas tellement à l'écoute des territoires et des collectivités -.

Toujours dans les éléments de ce Budget, c'est l'impact de la crise des finances de l'ancien exécutif de Poitou-Charentes, avec un effet sur le Budget 2017 qui correspond aux impayés qui ont été soldés en 2016 et qui, en bonne mécanique budgétaire, vont avoir un impact sur le résultat 2016, et comme le résultat 2016 est injecté dans le Budget 2017, il y a un effet sur 2017. Et la question des emprunts toxiques, dont nous reparlerons peut-être tout à l'heure, et le coût de la désensibilisation si cette désensibilisation commence pendant l'exercice 2017, et tout porte à penser qu'il y aura des coûts dès cet exercice 2017 sur cette désensibilisation.

Tous ces éléments mis bout à bout, nous allons donc passer le cap des 2 milliards d'euros de recettes attendues pour notre collectivité, 2.34 milliards d'euros très exactement, ce qui marque à la fois le poids de la nouvelle Région après la fusion, et aussi, même s'ils n'ont pas été à la hauteur de ce que nous attendions, le résultat des transferts de compétences que j'évoquais tout à l'heure.

J'en arrive à mon deuxième point, qui est la question cruciale de ces OB, aux yeux de notre groupe MoDem et apparentés, qui est la question que vous abordez page 30, de la nécessité de réaliser des économies en 2017. Et si vous le permettez, je vais citer votre rapport, page 30, ce sont les deux paragraphes qui se situent dans le petit 4 : « ce résultat sera obtenu sur le double effet de la reconduction des crédits destinés à couvrir les retards de paiement antérieurs, et d'une mutualisation des dispositifs et des moyens. Cette mutualisation de moyens découle des nouveaux Règlements d'intervention qui vont être progressivement adoptés, et des efforts qui doivent poursuivis en matière de rationalisation des processus de fonctionnement interne de notre nouvelle Région ». Autant vous le dire, Monsieur le Président, Madame la Rapporteur, nous sommes un peu perplexes à la lecture de ces deux phrases, parce que d'un côté, nous sommes heureux de lire, pour la première fois aussi clairement, que la Région fait du chantier des économies d'échelle produites, issues de la fusion, un chantier majeur, et cela nous semble absolument essentiel parce que ce n'est pas en ce jour où vous avez présenté ce nouveau logo et qui marque le plaisir que nous avons d'être tous ensemble, ce n'est pas casser cette ambiance-là que de dire que la fusion qui nous amène à être ensemble aujourd'hui est davantage guidée par le souci de ces économies d'échelle, que véritablement par une logique géographique ou historique qui nous serait apparue évidente. En tout cas, vous savez que c'est la position que nous avons défendue. Cela veut dire que si l'on veut aujourd'hui donner une raison d'être, donner un sens à cette fusion, il va falloir que l'on soit très bon sur ce chantier des économies d'échelle, de la mutualisation, et on est heureux que vous en parliez de manière claire dans ce rapport d'OB, parce que jusqu'à maintenant, on n'avait pas beaucoup trouvé cela dans les documents que nous avons eus à examiner et à voter depuis le début du fonctionnement de notre nouvelle Région. Donc tout à fait d'accord sur cette priorité puisque vous affichez une philosophie qui nous paraît tout à fait cohérente, que nous partageons. Nous devons retrouver des marges de manœuvre pour redresser nos agrégats financiers dégradés par la fusion, ceci dans l'objectif de retrouver des marges de manœuvre précisément pour l'investissement. Et nous sommes parfaitement d'accord avec cet objectif de retrouver des marges de manœuvre pour l'investissement.

Mais dans le même temps, cette phrase nous interroge, parce que dans votre discours, on n'y voit pas bien clair entre les dépenses de structure, et les dépenses d'intervention, et

c'est un discours que l'on a eu l'occasion de tenir à plusieurs reprises - on est très attentif là-dessus – il nous semble très important, au sein de la section de fonctionnement de notre Budget, de distinguer les dépenses de structure et les dépenses d'intervention qui ne relèvent pas du tout de la même logique. Les dépenses de structure qui sont principalement les charges de personnel et les charges à caractère général, ce que l'on appelle dans nos Budgets municipaux les chapitres 011 et 012, c'est précisément ce fonctionnement-là qu'il faut maîtriser, et qu'il faut maîtriser avec soin et même peut-être parfois avec force. Et il y a beaucoup de collectivités, en particulier dans le bloc communal, je pense par exemple à la commune où je suis élu, je pense à la Métropole de Bordeaux, qui font un travail très important de maîtrise de ces dépenses de structure. Mais à côté des dépenses de structure, il y a, toujours dans la section de fonctionnement, les dépenses d'intervention. Les dépenses d'intervention sont principalement les subventions sur le terrain aux collectivités et aux entreprises, c'est donc du fonctionnement directement utile dans les territoires. Et c'est là où nous sommes un peu inquiets parce que vous affichez un objectif de hausse de 2 % des charges de personnel. On ne va pas vous faire un procès sur cet objectif de 2 % des charges de personnel, on sait qu'il y a des décisions d'Etat qui nous impactent directement, et déjà 2 %, c'est sûr que c'est un défi important à relever. Vous affichez aussi, de manière assez vague « une demande de baisse des autres charges de gestion », et dans le même temps, vous annoncez « une baisse générale des dépenses d'intervention de 2 % », et je dis bien des dépenses d'intervention, c'est-à-dire des dépenses sur les secteurs d'intervention qui correspondent à nos politiques, une baisse généralisée à 2 %, à l'exception de cinq secteurs. Cela veut donc dire, et c'est mathématique, que nos politiques d'intervention vont ou stagner, ou baisser, pendant que nos dépenses de structure, dans le même temps, vont augmenter, et ce n'est pas pour nous, la bonne orientation. Il faut un plan précis d'économies sur les charges de structure, ces fameuses économies d'échelle dans nos dépenses de gestion interne, pour justement sanctuariser, voire, dans un certain nombre de cas, augmenter nos dépenses d'intervention. Cela veut dire, Monsieur le Président, et c'est une demande que nous vous faisons pour le BP 2017 que nous aurons à examiner au mois de février, qu'il nous faut un plan pluriannuel de fonctionnement et un plan pluriannuel d'investissement, qui marchent ensemble, et qui nous soient présentés avec votre Budget 2017, de manière à ce que l'on puisse avoir, avec tous les éléments, ce débat, qui est un débat essentiel.

J'en arrive à mon dernier point, troisième et dernier point chers collègues, sur nos choix politiques justement. Et vous allez me permettre, Président, de rebondir sur le débat de ce matin sur finalement gestion et politique, choix politiques au sens noble du terme, au sens des affaires de la cité. On s'est interrogé, finalement, c'est quoi la bonne gestion pour une

collectivité ? Ce n'est rien d'autre que l'outil de soutenabilité et de durabilité de nos choix politiques. C'est-à-dire qu'elle est une condition indispensable, mais qu'elle ne doit pas nous enfermer dans une pensée unique. En clair, la bonne gestion est indispensable, elle est une condition, mais elle n'est pas en soi, un horizon. L'horizon, ce sont les choix qui découlent d'une vision politique, qui donnent tout son sens à notre mission d'élus. Dans ces choix politiques, nous avons une différence importante avec vous - qui n'est pas nouvelle – et on se faisait la remarque avec nos collègues, c'est une vision, en particulier que nous portons depuis la précédente mandature - où nous siégeons, pour ceux qui s'en souviennent, dans le groupe Force Aquitaine –. On a même eu le sentiment un peu de vous avoir fait bouger là-dessus. Pour l'instant, on a eu l'impression de vous avoir fait bouger davantage dans le registre du constat et de la parole, et on est dans l'attente, et là-dessus on est très ouvert et même peut-être optimiste, que ce constat et cette parole se concrétisent dans des actions. Cette vision est le caractère absolument central dans nos politiques de la question de l'aménagement du territoire. Et nous portons ce sujet, vous le savez, avec constance – vous ne pourrez pas nous faire ce reproche – l'aménagement du territoire, l'équité territoriale, la solidarité territoriale est une compétence aussi importante que le développement économique pour la Région. Selon nous - mais je crois que nous pouvons tous partager ce constat -, il y a urgence à réduire la fracture sociale et territoriale, et nous avons des leviers majeurs, avec nos compétences régionales, pour agir, que nous n'avons pas suffisamment activés, selon nous. Quelques exemples : l'aménagement du territoire sur le plan budgétaire, d'ailleurs, le rapport de la CRC le rappelle, c'était 2 € par habitant en Aquitaine, c'était 3.5 fois plus dans les Régions avec lesquelles nous avons fusionné. Deuxième indicateur, c'est la politique contractuelle, et sur la politique contractuelle, là encore on est revenu à de multiples reprises sur le sujet, on va avoir une communication de votre premier vice-Président tout à l'heure, Martine MOGA va intervenir à ce sujet, la politique contractuelle est en jachère aujourd'hui, et on a une attente forte, avec un certain nombre d'éléments qui seront présentés tout à l'heure, et en tout cas, il va falloir y aller sur la politique contractuelle, et il va falloir y aller de manière beaucoup plus ambitieuse que jusqu'à maintenant.

Je vous épargne ce qui concerne...

M. TARIS. - Vous permettez que nous ayons une expression libre dans une Assemblée démocratique... Jean, je n'ai pas de doute que tu permettes mais si nos collègues de la majorité permettent qu'éventuellement il y ait une autre voix que la leur qui s'exprime...

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense, Joan, c'est le temps d'intervention, pour que tout le monde puisse intervenir.

M. TARIS. - Si l'on fait de la comptabilité, Président...

M. TARIS. - Y compris les groupes qui étaient censés n'avoir qu'un orateur et qui en ont eu plusieurs dans le débat de ce matin.

M. LE PRESIDENT. - Revenez au fait.

M. TARIS. - Pour vous donner un ordre de grandeur - puisque c'est si insupportable pour vous d'entendre une voix différente dans cette Assemblée – j'ai fait trois pages et demi, il manque une demi-page.

Je vous épargne les infrastructures routières, on en a déjà parlé. L'économie de proximité, je veux m'y arrêter un peu, une économie de proximité tournée directement vers l'emploi : les PME, les TPE, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'agriculture. On lit d'ailleurs des choses dans le SRDEII, que l'on va examiner tout à l'heure et Pascale REQUENNA interviendra au nom de notre groupe, des choses qui résonnent bien à nos oreilles. Il y a des choses très intéressantes là-dessus, dans le SRDEII, et je veux d'ailleurs saluer le travail piloté par Bernard UTHURRY. Mais on sera évidemment dans l'attente de la concrétisation en actes et de la concrétisation budgétaire.

En résumé, sur tous ces points...

M. TARIS. - Mais si vous le prenez comme cela, faites attention parce que l'on peut aussi s'amuser à faire des suspensions de séance ou allonger encore de dix minutes, si je dois parler dix minutes de plus...

M. LE PRESIDENT. - Joan...

M. TARIS. - Non mais Président, c'est franchement assez désagréable d'intervenir dans ces conditions.

M. LE PRESIDENT. - Je crois que tout le monde est conscient que vous en avez mis beaucoup là.

La parole est à Joan TARIS pour conclure.

M. TARIS. - Bref, sur l'ensemble de ces points, nous allons devoir prendre le meilleur de chaque Région et plus encore, innover, inventer, d'ailleurs c'est ce qui est intéressant dans le SRDEII, il y a beaucoup de choses qui sont dans ce registre-là, et les nouveaux Règlements d'intervention ne pourront pas se limiter, puisque vous parlez dans le rapport des nouveaux Règlements d'intervention, à en quelque sorte un nouveau packaging des anciens Règlements de l'Aquitaine, minorés d'une baisse de 2 % dans le cadre de la baisse des dépenses d'intervention.

Voilà, mes chers collègues, les quelques remarques...

M. TARIS. - Les quelques remarques que je souhaitais faire au nom de notre groupe MoDem et apparentés, sur ce débat d'OB. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Excellent.

Avant de reprendre, juste pour information, sur l'aspect incertitudes, l'ARF s'est battue, et le Premier-Ministre a répondu positivement, pour avoir un relais sur l'intervention des Départements. Avec Rhône-Alpes, nous serons la Région qui aura, parce que le calcul a été fait sur les interventions conjointes de la Région et des Départements, la somme la plus importante. Cela ne signifiera pas, je crois qu'Andréa l'a dit tout à l'heure, qu'avec la baisse et de la dotation compensation de la taxe professionnelle et la baisse de la DGF, cela ne suffira pas. Mais en tout cas, on est engagé, et il faut saluer l'initiative du Premier-Ministre qui a dû bagarrer contre Bercy, sur le fait que le relais soit pris par la TVA, 4 points de TVA je crois, qui aura une dynamique telle que le Budget de développement économique de la Région sera en croissance naturelle tous les ans. La difficulté que l'on aura à relever est de bien irriguer l'ensemble des entreprises sur notre grand territoire. On a commencé à le faire, mais c'est un des points, tant les politiques étaient différentes sur une partie des trois Régions.

Sur l'économie de proximité Joan, il n'y a pas de souci. J'ai souvenir qu'ici-même l'on a fait voter, ou en CP, l'accompagnement d'une auberge-restaurant à AYDIUS un multiple rural à Lescun, des opérations ailleurs dans de très petits villages, et que nous continuerons à le faire aussi en Poitou-Charentes et en Limousin. Donc il n'y a aucun souci là-dessus parce que peut-être là où l'on a une vraie différence est que ce qui est important, et en en discutant avec les maires, avec les intercommunalités, c'est de créer de la richesse dans ces communes, c'est de créer de l'emploi, c'est de faire en sorte que ces communes bénéficient de ressources fiscales, grâce à cette création d'activités, pas simplement grâce à une opération one shot où l'on délivre 50 000, 30 000, 200 000 € sur une salle polyvalente. Ce n'est pas le problème de faire du développement et de l'aménagement du territoire, c'est là où l'on est en différence.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voulais saluer moi aussi le travail des services, la qualité de ce rapport, dans sa forme, sur le fond on peut en débattre, on va en débattre, et vous dire aussi Monsieur le Président, que ce serait une bonne idée de nommer Andréa BROUILLE vice-Présidente chargée des finances. Cela vous permettrait de remplacer...

M. LE PRÉSIDENT. - Si le moment venu, chers collègues et pour beaucoup chers amis, il lui manque une voix, je me venge.

M. D'AMECOURT. - Cela vous permettrait, Monsieur le Président, de mettre fin à une brouille pour en nommer une autre.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais être un peu moins consensuel maintenant, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Ah non !

M. D'AMECOURT. - Si si.

M. LE PRESIDENT. - Vous allez me faire Yves D'AMECOURT au Conseil Départemental.

M. D'AMECOURT. - Les compétences ne sont pas les mêmes.

M. LE PRESIDENT. - Faites attention parce que vous aurez droit, non pas simplement à des réflexions comme cela, mais vous aurez droit à une vraie flèche.

M. D'AMECOURT. - Ne vous inquiétez pas.

Quand commencerons-nous à gérer la Région ? Quels sont les objectifs ? Avec quelle méthode travaillerons-nous ? Continuerons-nous encore longtemps à fixer des objectifs et des ratios sans se donner les moyens de les atteindre ? Où sont passées les bonnes résolutions du Gouvernement que vous soutenez, qui, grâce à la loi NOTRe, promettaient 14 milliards d'euros d'économies sur l'ensemble des Régions françaises ? Voilà les questions qui se posent à la lecture de votre rapport de présentation des OB 2017.

Tout se passe comme si vous aviez fait le choix, délibérément, de détacher le discours de la réalité. Vous fixez par exemple, et Andréa BROUILLE les a rappelés, trois objectifs d'équilibre, avec une certaine constance. Ce sont les mêmes objectifs que dans les OB 2016. Des dépenses d'investissement égales à au moins 35 % du Budget, un taux d'épargne brute minimale de 20 %, et une capacité de désendettement inférieure à cette année en 2021. Pour aussitôt affirmer que ces objectifs ne pourront être tenus, au regard des transferts des charges et des ressources qui modifieront l'équilibre général du Budget (page 31). Là aussi, on reconnaît une certaine constance. Vous affirmez, et Joan TARIS l'a dit tout à l'heure excellemment, la nécessité de réaliser des économies en 2017, mais vous ajoutez ensuite que ces économies devraient être obtenues, je cite : « sous le double effet de la non reconduction des crédits destinés à couvrir les retards de paiement antérieurs de Poitou-Charentes, et d'une mutualisation des objectifs et des moyens ». Monsieur le Président, les dettes que nous n'aurons plus à payer ne constituent pas des économies. Vous filez un mauvais coton. On dirait une démonstration façon Ségolène ROYAL sans sa lettre au Président de la Cour des Comptes...

M. D'AMECOURT. - Lorsqu'elle explique que les impayés n'en sont pas car elle avait refusé d'augmenter la TICPE.

M. D'AMECOURT. - Une dette reste une dette, un impayé reste un impayé, et une économie reste une économie. Quand on aura cessé de finir de payer les dettes de Poitou-Charentes, on n'aura pas pour autant fait des économies. La fin des paiements de Poitou-Charentes ne saurait, en aucun cas, être portée aux comptes des véritables économies de fonctionnement. Économiser, c'est gérer, c'est augmenter les recettes et diminuer les dépenses, c'est prendre conscience, comme le disait Auguste DETOEUF - dans un livre que je vous recommande à tous – *Propos de O.L. BARENTON, confiseur* « qu'il n'y a pas d'un côté les recettes et de l'autre les dépenses, mais d'un côté les recettes et les dépenses utiles, et de l'autre, les dépenses inutiles ». La question est que faisons-nous aujourd'hui pour traquer les dépenses inutiles ?

Quant à la mutualisation des dispositifs et des moyens « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » elle n'est pas du tout opérationnelle et de nature à porter des effets probants. Rien dans ce rapport ne présage d'une économie future. Avez-vous, par exemple, engagé un processus de reconception des organisations ? Il y va de l'innovation dans les services, comme de l'innovation dans les produits. Cela ne s'improvise pas. Quelle méthode avez-vous choisie ? Pour quels objectifs ? Les groupes de travail sont-ils en place ? Ont-ils été constitués ? Nous voyons que l'on conçoit de nouveaux organigrammes, mais entre nous, Monsieur le Président, un organigramme sert surtout à téléphoner. Qu'en est-il des organisations, des processus, des services, de la production de services ? Nous ne voyons rien dans ce rapport qui annonce des économies dues à la mutualisation. La fin des paiements de Poitou-Charentes ne constitue pas une économie, pas plus que d'économies du côté de la mutualisation, donc pas d'économies. Le cadrage budgétaire de la section de fonctionnement prévoit la sanctuarisation de certaines politiques et la baisse de 2 % des autres politiques. Est-ce à dire qu'avant même de réformer on s'impose de ne pas réformer ? Quand on parle de sanctuariser, est-ce à dire qu'une politique se résume au Budget que l'on y consacre ? Que l'on s'interdit de parler d'efficacité de l'euro investi ? Peut-on résumer une politique au Budget que l'on y consacre, et son efficacité à l'argent dépensé ? Si telle est votre conception, que faisons-nous tous ici ? Ainsi, les autres dépenses de fonctionnement, hors charges de personnel, devraient théoriquement baisser de 2 %, selon la règle énoncée, sous l'effet de la mutualisation des dispositifs et des moyens grâce à la rationalisation des processus de fonctionnement interne. Cela concernerait donc, pour l'essentiel, un total de 624 M€, hors charges de personnel, et donc un potentiel d'économies, de principe, de 12 à 13 M€ seulement. Chacun comprendra que le périmètre n'est pas à la hauteur de l'enjeu et que 2 % d'économies sur ce périmètre ne permettront pas d'atteindre les objectifs que vous

vous êtes vous-même fixés. Je les rappelle ici, les dépenses d'investissement égales à au moins 35 % du Budget, un taux d'épargne brute minimal de 20 %, et une capacité de désendettement inférieure à 7 années en 2021. Nous nous donnons donc rendez-vous plus tard pour constater ensemble que la baisse des dépenses de fonctionnement doit être beaucoup plus significative, pour éviter la baisse de l'autofinancement, due à la baisse des recettes de fonctionnement.

Au BP 2016, nous nous étions déjà opposés à l'inscription de hausses que vous nommiez « incompressibles », les 10 M€ sur les coûts d'exploitation des TER, les 8 M€ sur les dépenses de personnel. Pour 2017, vous nous annoncez que les charges de personnel du Siège et agents des lycées devraient être contenues en-deçà de 2 % de hausse, ce qui pourrait donc s'élever autour de 7 M€ supplémentaires, comme en 2016. Votre projet est donc très clair : faire supporter aux politiques publiques non sanctuarisées, la hausse des charges de personnel que par ailleurs, vous n'avez pas la volonté de maîtriser. En fait, de mutualisation au 1^{er} janvier 2017, les effectifs augmenteront. Nouvelles compétences, augmentation des effectifs des élèves dans les lycées.

Au niveau de la section d'investissement, la rédaction du texte est plus sibylline, je cite : « les inscriptions de crédits tiendront compte des cycles de réalisation des opérations et reflèteront la réalité des besoins ». Avec cela, tu es servi ! Notre souhait à nous est que la Région garde sa capacité d'investissement, mise à mal par la fusion, parce que l'investissement est un moteur de la croissance, parce que l'investissement crée l'emploi, et que l'emploi crée l'investissement, parce que nous croyons aux vertus de l'aménagement du territoire, de la construction des infrastructures, parce que nous voulons des routes, plus de routes, des trains, de la fibre optique, des antennes, parce que de nouveaux Règlements d'intervention, de nouveaux Schémas vont être proposés aux services de tous les territoires et que pour les voir entrer en action en 2017, et pour que les plans ne restent pas des plans, que les Schémas ne restent pas des Schémas, il faudra les soutenir justement par l'investissement. Il faut rappeler qu'au BP 2016, la section d'investissement ne progressait que de 0.33 %, alors que celle de fonctionnement augmentait de 7.6 %.

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour contenir les dépenses de fonctionnement propres à la Région, sans toucher à nos politiques, en investissant plus, il y a une méthode, une seule : redimensionner nos équipes. Pour cela, il faut nous poser les bonnes questions et avoir du courage. Monsieur le Président, avant la fusion, il y avait plus de deux agents pour 1000 habitants en Limousin, 1.5 agents en Poitou-Charentes pour 1000 habitants, et un peu plus d'un agent pour 1000 habitants en Aquitaine. Vous disiez ce matin « prenons dans chaque Région ce qu'il y a de meilleur ». Donnons-nous comme premier objectif de mettre en place ce que nous savions faire en Aquitaine en termes d'organisation,

et donnons-nous l'objectif d'arriver, à terme, à 1.1 agent pour 1000 habitants dans la Nouvelle-Aquitaine.

À l'inverse, les taux d'absentéisme étaient meilleurs en Limousin (23 jours) et Poitou-Charentes (25 jours) et moins bons en Aquitaine (33 jours). Travaillons sur le sujet de l'absentéisme, en s'inspirant par exemple de Limousin et de Poitou-Charentes. Aujourd'hui, dans notre grande Région, ce sont environ 240 000 jours d'absence par an. Voilà des sujets qui intéressent tout le monde : les agents, leurs représentants, les contribuables. Donnons-nous comme deuxième objectif d'atteindre, en Nouvelle-Aquitaine, le taux d'absentéisme du Limousin. Je ne parle même pas d'augmenter le temps de travail et d'appliquer à la Région la loi sur les 35 heures. Je ne pense même pas à ce que pourrait être, en termes d'organisation, le passage à 39 heures en 2018. Et pourtant, sans présager de ce qui se passera à la prochaine élection présidentielle, donnons-nous comme quatrième objectif de passer aux 35 heures annualisées. Profitons de cette fusion pour comparer nos méthodes, nos processus, nos réussites, et nos échecs, et construisons ensemble une grande Région qui s'inspire des meilleures pratiques, travailler ensemble à l'amélioration de nos processus administratifs, simplifier, innover, numériser pour faire plus avec moins, mettre en place chez nous ce que nous préconisons à l'extérieur. Donnons-nous comme objectif d'innover, de faire plus et mieux, de construire une Région 3.0. Tous ces chantiers sont passionnants, intéressants, si nous les accompagnons d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, qui ouvriront de véritables perspectives de carrières pour nos agents. Il est urgent de mettre en place ce travail sans dogmatisme, car l'actualité mobilise des moyens supplémentaires. Ainsi, en 2016, Andréa BROUILLE l'a rappelé, le plan « 500 000 formations » et les moyens supplémentaires mobilisés sur les crises agricoles. Il est urgent de mettre en place ce travail sans dogmatisme, car les transferts vers les Régions sont compensés au moment du transfert, mais c'est une fois transférées que demain, les dépenses progresseront plus vite que les recettes. Il en est ainsi des crédits pour le transfert du développement économique (50.86 M€) et il en est ainsi de la CVAE, quasiment 300 M€ transférés en même temps que les transports. Il est urgent de mettre en place ce travail sans dogmatisme, car nos recettes baissent. Ainsi, la fraction dynamique de la TVA, qui doit se substituer à la DGF selon l'ex-Premier-Ministre - désormais candidat à la Primaire du parti Socialiste – bien que dynamique, ne devrait pas pour autant retrouver le montant total de la DGF perçu en 2016, soit 376 M€, et ne devrait retrouver ce montant qu'en 2022. Cela, chers collègues, c'est fortiche ! Comme disait Jean GABIN dans *Le Président* : « ça, c'est du grand art ! »

M. D'AMECOURT. - Donc, si l'on écoute bien, le Premier-Ministre propose de remplacer la DGF par une fraction de la TVA super dynamique, tout le monde applaudit, et

puis on s'aperçoit que l'on retrouvera le montant de la DGF en 2022. En attendant, trouvons des solutions. En attendant, le Premier-Ministre ne l'est plus, et en 2022, les Présidents de Régions auront sans doute changé, pour la plupart. En attendant, pour 2018, la Région ne toucherait que 343 M€, soit une perte de 33 M€ par rapport à la DGF de 2016. La hausse de la fiscalité que vous avez décidée (30 M€) sans notre consentement, ne suffit pas à compenser les baisses de recettes décidées par le Gouvernement, comme l'a dit Andréa BROUILLE tout à l'heure. Rappelons, chers collègues, que le Gouvernement FILLON avait simplement décidé le gel des dotations sur trois ans. À l'époque, le Président ROUSSET disait à qui voulait bien l'entendre : « l'Etat nous fait les poches ! » Puis, il y a eu la campagne de François HOLLANDE, soutenu par le Président de la Région, qui a promis le dégel. Effectivement, il y a eu le dégel, puis la fonte, comme souvent après le dégel. Et là, Alain ROUSSET ne dit plus rien, l'Etat ne lui fait plus les poches parce qu'il n'y a plus de poche.

Dans ce rapport, Monsieur le Président, vous ne cessez de dénoncer cette baisse des ressources budgétaires, des baisses de recettes, qu'en tant que Député vous avez votées. Sur la baisse de la DCRTP inscrite au projet de loi de finances 2017, la perte pour la Nouvelle-Aquitaine sera de 16.20 M€, suite à la volonté, je cite : « de minoration de la DCRTP au profit des Départements et des Régions ». En première lecture à l'Assemblée Nationale, le texte a été adopté, et vous avez voté pour, et il a été refusé au Sénat, et revient à l'Assemblée Nationale avec l'amendement dont vous venez de parler. Sans doute votre proposition d'augmentation de la fiscalité en 2016 (hausse du tarif des cartes grises pour tous et de la TICPE en Poitou-Charentes) était liée à la compensation des votes que vous faisiez à Paris, faisant subir aux habitants de notre Région les décisions nationales de désengagement de l'Etat auprès des collectivités, tout en leur déléguant de plus en plus de compétences. Depuis 2012, c'est toujours le même recours au contribuable. Pour rappel, les ménages ont supporté 56 % de hausse fiscale, les entreprises 44 %, la hausse de la pression fiscale sur les particuliers est évaluée à 58 milliards d'euros de 2011 à 2016, sans oublier les hausses de fiscalité indirecte. La Région a largement participé à cette escalade fiscale jusqu'en 2016.

Mais revenons à notre débat, votre objectif est la baisse des dépenses de fonctionnement, baisse que vous souhaitez supérieure à celle des recettes de fonctionnement. Si l'on vous suit, les dépenses de fonctionnement doivent donc baisser de plus de 26 M€, or, nous avons vu que compte tenu des politiques sanctuarisées, les seules marges de manœuvre que vous vous autorisez à faire sont des baisses qui vont être entre 12 et 13 M€. Le compte n'y est pas. De cette somme, il faudrait réduire sans doute les 7 M€ de charges supplémentaires de personnel hors évolution des charges pour les transferts

compensés par l'Etat. J'en conclus, chers collègues, que le cadrage budgétaire dans l'épure projetée avec la méthode que vous avez choisie, sera impossible à réaliser et ne permettra pas d'atteindre l'objectif. Comme l'on dit : « CQFD ».

Enfin, chers collègues, je souhaite vous faire part ici de la situation préoccupante de l'encours de la dette. Au 1^{er} janvier 2016, la dette était, selon le rapport de présentation des OB, d'1.527 milliards d'euros, mais selon le rapport E&Y, l'encours global incluant les crédits-baux de Poitou-Charentes, était plutôt d'1.709 milliards d'euros. Au 1^{er} janvier 2017, il serait égal à 1.862 milliards d'euros, soit + 335 M€, donc + 22 %. Cet encours intègre 450 M€ d'emprunts souscrits à taux fixe, sur les 629 M€ inscrits. Il est précisé que la durée moyenne de vie de l'encours de la dette est de 10 ans et 7 mois.

Ainsi, ce mariage Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, aura-t-il permis de transférer la dette de Poitou-Charentes, dont une partie est constituée d'emprunts toxiques, vers la dette de la Nouvelle-Aquitaine. La gestion trop prudentielle de la dette d'Alain ROUSSET, dont a parlé Joan TARIS, a été anéantie par la gestion abracadabrantique de la dette par l'exécutif de Poitou-Charentes. Notre capacité d'investissement est désormais diminuée. Or, la capacité d'investissement est la capacité d'agir.

Sur les pages Facebook, à la présentation du logo avec la tête de lion rouge, un commentaire était assez amusant, il disait : « le rouge finalement, est la couleur commune à nos trois Régions : le rouge pour le vin d'Aquitaine, le rouge pour la viande du Limousin, et le rouge pour la dette de Poitou-Charentes ».

M. D'AMECOURT. - Dire que l'objectif de notre loi NOTRe était de renforcer les Régions dans leur capacité d'agir. Pierre DURAND a bien raison de dire que notre Nouvelle-Aquitaine est désormais un colosse aux pieds d'argile. La Nouvelle-Aquitaine va payer longtemps les errements de la gestion de Ségolène ROYAL. Aucune simulation du montant d'emprunt prévisionnel pour 2017 n'est évaluée dans ce rapport. Rien d'étonnant à cela, notre capacité à emprunter dépend plus que jamais de notre capacité à faire des économies dans le budget de fonctionnement. Or, ce rapport, je l'ai démontré, ne démontre rien en termes d'économies de fonctionnement.

Enfin, chers collègues, la deuxième partie du document retrace les principales orientations politiques, dont beaucoup sont le prolongement d'actions menées jusqu'ici. Plus que des orientations, il s'agit d'un vaste inventaire à la PREVERT dans tous les secteurs, sans véritable armature politique, et surtout sans aucune estimation de budget, puisque nous sommes dans un débat d'OB. Ce qui laisse la place à de nombreux effets d'annonce, en s'affranchissant totalement des contingences financières actuelles, ce qui est beaucoup plus confortable.

Autant de sujets passionnants, nous sommes au tout début de l'orientation budgétaire, disons que l'on cherche un peu la boussole. Pourtant, l'année 2017 sera l'année de l'élaboration de multiples Schémas et plans, mais rien ne dit comment la Région s'inscrira, avec quels moyens, quelle politique, dans les objectifs de ces plans. Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Schéma Régional sur le Climat Air Energie, le Schéma Régional de Développement Touristique et de Loisirs, les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, le Plan de Développement Stratégique de l'Apprentissage, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle, qui comprendra le Schéma de Développement de la Formation Professionnelle Initiale, la nouvelle convention quinquennale avec les CFA, le Schéma Régional d'Aménagement Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Vos propositions pour l'agriculture nous intéressent, Monsieur le Président vous en avez parlé ce matin en intervention liminaire. Un nouveau plan de compétitivité pour les exploitations agricoles, une nouvelle politique d'installation, un plan de développement de l'agriculture biologique et agroécologique, de nouvelles aides à l'innovation pour accompagner les exploitations.

Votre engagement sur les routes aussi, la Région poursuivra le financement des opérations routières en cours ou prévues au CPER du Limousin et Poitou-Charentes (la RN 147 entre Limoges et Bellac, la RN 10 Reignac-Chevanceaux, la RN 147 dans l'accès sud de Poitiers, et la RN 249 en Poitou-Charentes). Nous regrettons juste, une nouvelle fois, que l'exécutif entretienne une inégalité territoriale en refusant de financer les routes de l'ancienne Aquitaine. Nos amendements sont systématiquement rejetés sur ce sujet, il faudra pourtant y réfléchir ensemble. Nous avons des propositions à formuler, comme la liaison Libourne-Langon qui est inscrite dans l'interSCoT girondin, et que la Région ne peut pas ignorer. Nous en avons d'autres qui étaient dans le programme *Génération Nouvelle Région*, de Virginie CALMELS. Nous croyons à la route, au progrès de l'automobile, à la voiture électrique et connectée, aux nouvelles technologies de stockage de l'électricité, à la production d'énergie locale, n'en déplaise à nos collègues Ecologistes. Le transport du futur est la voiture.

Nous croyons aussi au ferroviaire, à une refonte de l'offre ferroviaire sur le territoire, après l'arrivée de la LGV Tours-Bordeaux le 2 juillet, à l'amélioration des lignes de gares Bordeaux-Bergerac et Bordeaux-Agen, à l'amélioration de la ligne Bordeaux-Limoges, aux travaux de modernisation sur l'étoile ferroviaire de Saintes vers Royan, Angoulême et La Rochelle, la ligne Angoulême-Limoges, ou Brive-Ussel + les phases d'avant-projets de Bordeaux-Nantes. Tout cela est intéressant, il y a fort à faire, surtout si l'on veut le faire sans demander aux territoires qui n'en ont pas les moyens, de « mettre la main à la poche », comme c'est le cas actuellement. Tout cela est passionnant mais c'est un exercice de style,

car comme chaque année, ce débat reste un exercice déclaratoire, sans estimation financière. C'est un peu une liste de courses, mais sans la carte bleue.

Si je résume la situation, en fonctionnement : baisse des recettes votée par le législateur, fiscalité à son maximum sur les cartes grises et les produits pétroliers, absence de volonté de baisser nos propres charges de fonctionnement, répercussions de fait sur la baisse des politiques qui ne sont pas sanctuarisées. En investissement, baisse de l'épargne nette, augmentation de la dette due à la fusion des trois Régions et la reprise de la dette de Poitou-Charentes et du Limousin, absence de méthode d'optimisation de notre propre investissement, notamment dans les lycées, répercussions de fait sur notre propre politique d'investissement dans les infrastructures.

Monsieur le Président, vous êtes Député, vous avez voté la loi NOTRe, vous avez voté les baisses de dotations et la réforme de la DCRTP. L'Etat, c'est vous, pour quelques mois encore. Vous êtes responsable, avec vos amis, de la situation dans laquelle nous sommes. Nous sommes prêts, pour notre part, à participer à des groupes de travail pour réduire nos charges de fonctionnement, pour optimiser nos investissements. Nous avons ici, à Poitiers, à Limoges, tous les talents pour y parvenir. La Nouvelle-Aquitaine a besoin d'un Conseil Régional qui retrouve sa capacité d'agir. En attendant, rendez-vous le 13 février 2017 pour l'examen du Budget, mais notre perception, chers collègues, est que l'équilibre du Budget risque fort de devenir l'équilibrisme budgétaire.

M. LE PRESIDENT. - Vos propos, Yves D'AMECOURT, sont inutilement blessants.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, modestement, le groupe UDI a essayé de vous suivre. On a commencé par votre annonce en page 31, elle a été rappelée par notre ami Yves D'AMECOURT : dépenses d'investissement 35 %, taux d'épargne 20 %, et capacité de désendettement 7 ans. Visiblement, dans la rédaction, on lit que vous n'y croyez pas trop.

Après, on a pris le point de départ, nous n'avons pas aujourd'hui de prévision de CA 2016, et nous n'avons que le Budget 2016. Sur le Budget 2016, le taux d'épargne est de 11 %, donc vous essayez de nous faire passer une démonstration de 11 à 20 % en 2017, et franchement, la démonstration n'est pas faite. Que va-t-il se passer comme événement budgétaire significatif en 2017 ? D'abord, des moins, des moins nationaux : - 40 M€ sur la DGF, - 16 M€ sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Cela fait - 56 M€. Ensuite, quelques plus, puisque l'on est en première année pleine sur la TICPE et les cartes grises, + 30 M€, cela fait quand même un delta de - 26 M€, qu'il va falloir aller chercher. Deux transferts de charges, qui à ce jour restent encore mystérieux. Les transports urbains compensés par 25 % de la CVAE, quel sera vraiment l'équilibre ? Ce serait peut-être

intéressant que vous nous en parliez. Et les prises en charge des interventions économiques des Départements, 50 M€ avec en face la prise en charge des factures des Départements. Quel sera l'équilibre ? Le document est très flou là-dessus. Et donc quand on essaye de voir comment vous passez de 11 % en 2016, à 20 % en 2017, cela nous paraît compliqué. Vous avez un – 26 M€ à faire, et vous avez deux transferts de charges qui sont hasardeux.

Alors la question est très simple - et je serai très court pour le groupe UDI – est-ce que vous êtes assez prudent ? Nous ne le pensons pas. D'abord, parce que les résultats 2016, Monsieur le Président, vont être très dégradés, on en a parlé ce matin. Le Compte Administratif 2016 va être dur parce que la facture Poitou-Charentes va être dure, et donc nous pensons que le résultat 2016 sera dégradé.

Deuxièmement, quelle ligne 2017 pour la désensibilisation de la dette ? Vous ne vous êtes pas engagé, on peut le comprendre, mais nous savons que vous avez estimé l'ordre de grandeur à 45 M€ et qu'aujourd'hui l'on n'a pas vraiment encore commencé le travail. Donc quelle charge y aura-t-il en désensibilisation de la dette en 2017 ?

Ensuite, sur les effectifs, nous ne croyons pas votre prévision d'une masse salariale contenue à 2 %. Pourquoi ? D'abord, vous nous annoncez + 273 postes (30 dans les lycées et le reste ailleurs). Ces créations de postes + tout ce que vous devez encaisser – et vous n'y êtes pour rien – comme mesures nationales, avec notamment le 0.6 % de revalorisation de l'indice, + le GVT, nous pensons vraiment que ces 2 % sont extrêmement, j'allais dire fantaisistes.

Nous sommes très sceptiques sur ces OB et nous pensons que d'ici au Budget, il faut que vous les repreniez de manière beaucoup plus dure, beaucoup plus réaliste, parce que la réalité, malheureusement, vous rattrapera, et elle sera difficile. Si vous ne le faites pas, on va garder un Budget qui, finalement, est très conservateur dans sa structure. L'essentiel du Budget est trois secteurs, je regardais mais en masse c'est quand même important : la formation 34 %, les lycées 21 %, les transports 19 %. Le reste finalement, il n'y a plus grand-chose mes chers collègues, c'est la réalité. La culture, les sports, même le développement économique en fonctionnement, je ne dis pas en investissement, n'est plus grand-chose. Le développement économique que vous mettez en avant, à juste titre Monsieur le Président, en fonctionnement, il y a quand même des lignes importantes en fonctionnement, c'est 6.25 %. Donc vous êtes dans un Budget très contraint, est-ce que compte tenu de ce qui vous est imposé, vous voulez vous donner des marges de manœuvre en prenant des plans d'action vigoureux, pour le moment, nous ne les avons pas vus au niveau de ces OB.

M. LE PRÉSIDENT. - Que le Budget soit très contraint, je n'en disconviens pas. Je crois que le travail que nous avons fait avec les services et l'exécutif, depuis le début de

l'année, vous montre, nous montre, que nous savons tenir le choc. Heureusement d'ailleurs que l'Aquitaine, qui est un peu plus de 50 % de la nouvelle Région, avait un niveau d'endettement, une capacité d'autofinancement, dont vous avez évoqué ce matin le pourcentage, plus de 30 %, était solide. Ce qui d'ailleurs répond un peu à un certain nombre de leçons que je reçois sur la durée de l'exercice de mes responsabilités, de nos responsabilités ici-même, au niveau de la Région. Je veux bien que l'on donne des leçons, mais toute leçon n'a de sens que si l'on compare, et je suis prêt à comparer avec d'autres collectivités, d'autres sensibilités, parce qu'il n'y a pas que Poitou-Charentes qui a emprunté pour avoir une trésorerie positive, il y a des collectivités pas très loin d'ici.

Sur la masse salariale, oui, c'est aussi contraint, Jean DIONIS DU SEJOUR a raison. Pour l'instant, dans les chiffres que vous citez, il y a à la fois les chiffres liés au transfert de compétences, ce sont les 243 postes que vous évoquiez tout à l'heure, mais ce sont des postes qui sont en exercice. Vous savez que la CRC intervient dans ce que l'on appelle les CLERC, nous avons convenu pour l'instant avec dix Départements sur 12, et il y aura, sur le transfert des CREPS, sur le transfert de Nacre, sur le transfert de la compétence des déchets, sur le transfert de la compétence des transports, évidemment sur les collaborateurs de groupes, il y a une augmentation considérable, puisque l'on est à + 33 postes. Maintenant, si vous voulez me proposer des économies sur les collaborateurs de groupes, cela pourrait être intéressant.

M. LE PRESIDENT. - – 11 membres de cabinet et – 11 membres de la Direction Générale.

Sur les lycées, nous sommes tributaires des évolutions démographiques, et là, il y a plus d'une trentaine de postes qui sont effectivement... Non mais Jean DIONIS DU SEJOUR, je parle hors transferts. Le reste est des transferts qui vont être... C'est comme la compétence des crédits européens, les crédits européens nous sont transférés avec des crédits de gestion des crédits européens. Je crois que là-dessus... Et en plus, les choses sont totalement transparentes dans ce domaine-là.

Sur un certain nombre de Budgets, il y a des Budgets qui sont crantés : le Budget de la culture, le Budget du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle. Cela va être cranté. Je crois que l'on ne peut pas, tous les ans, dire – je ne dis pas que vous venez de le faire – tout va aller mal, il n'y a pas d'objectifs, alors qu'il y en a manifestement. Je voudrais dire que dans le cadre de la stratégie de développement économique qui a été mise en place, la Région est une des plus attractives de France, nul ne peut le nier. Donc je trouve que les propos, moins de vous mais de votre prédécesseur,

sont plus qu'injustes, et que le débat, dans une Assemblée plénière, mérite mieux que des approximations politiciennes.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. DELPEYRAT. - Je n'ai encore rien dit, que se passe-t-il ?

Je voudrais commencer par féliciter les services...

M. DELPEYRAT. - Vous me connaissez bien. Je suis sûr que face au plébiscite dont elle fait l'objet, d'ailleurs vous allez voter les OB puisque vous avez tous demandé sa nomination. Féliciter les services et effectivement Andréa BROUILLE pour le travail qui a été fait une nouvelle fois dans le contexte que vous connaissez. C'est vrai que nous devons construire des OB dans un contexte qui reste relativement difficile et mouvant, puisque ce sera le premier Budget réel de cette nouvelle Région, avec tout ce qui a été évoqué comme incertitudes en cours. C'est vrai que la loi de finances n'a pas été encore adoptée, donc il y a un certain nombre d'éléments que nous ne connaissons pas à cette heure. Les transferts de compétences, de personnels et de structures, issus de la loi NOTRe, ont été évalués au mieux mais dans une première année d'exercice, il faut aussi un temps d'ajustement pour vérifier que les prévisions seront tout à fait respectées. Il y a également des changements de maquette budgétaire et de structure budgétaire qui rendront peut-être compliquées les comparaisons avec l'exercice 2016, et donc tout cela n'est pas facile, et je crois que c'est un travail qui mérite vraiment d'être salué.

Je n'ai pas entendu, dans les interventions précédentes, d'éléments extrêmement probants. J'entends des interrogations, mais n'est-ce pas le propre des OB que de poser un certain nombre de jalons, qui devront être confirmés par la suite en fonction à la fois des votes qui interviendront au Parlement, d'un certain nombre de décisions qui seront prises et dont nous n'avons pas encore tous les éléments à ce jour pour en décider ? Donc vos interrogations sont bien légitimes sans doute sur un certain nombre de sujets, mais permettez qu'au moment des OB, nous n'ayons pas, à ce stade, toutes les réponses que vous souhaiteriez sans doute avoir, et nous aussi, à ce jour, mais je crois que c'est en même temps l'exercice qui veut cela.

Il y a quelqu'un qui joue l'Internationale là-bas... Merci pour la musique, c'est intéressant.

Ce Budget, dans ce contexte un peu contraint et difficile, mais qui est celui que connaissent aujourd'hui toutes les Régions et toutes les collectivités, mais particulièrement toutes les Régions puisque nous sommes dans un processus de fusion, respect parfaitement les principes de bonne gestion qui ont été évoqués ce matin par les uns et par les autres. Il y a une maîtrise des AP et des AE pour mieux coller à la réalité. Il y a une évolution maîtrisée

des dépenses de fonctionnement, Monsieur D'AMECOURT, votre exercice était intéressant mais personne ne prétend que ce qui a été soldé l'an dernier représente une économie. Simplement, d'une année sur l'autre, cela impacte le Budget de manière différente, c'est tout ce que nous disons et je ne vois pas en quoi cela peut poser difficulté ou problème.

Sur la dette, vous évoquez le transfert, mais la loi est ainsi faite, quand il y a une fusion de collectivités, l'ensemble des dettes des collectivités précédentes sont rassemblées, je ne vois pas qu'est-ce qu'il y a à dire de plus sur le sujet. Nous avons apporté un certain nombre de réponses ce matin qui, je pense, ont été claires.

Sur les économies et la mutualisation, vous savez comme nous que tout ceci est plus facile à dire qu'à faire et qu'en tout cas, cela prend du temps. C'est notre volonté, c'est la volonté du Président, c'est la volonté d'Andréa BROUILLE bien entendu, que, vous l'avez souligné, cette fusion, à terme, permette de faire des économies. Et cela a commencé sur un certain nombre de fonctions-supports où effectivement, les effectifs sont moins importants qu'ils ne l'étaient auparavant, et le Président a cité un certain nombre d'exemples à l'instant. Mais permettez-moi, Monsieur D'AMECOURT, de ne pas trouver votre raisonnement très convaincant - parce que je sais bien qu'il y a eu une Primaire récemment et qu'il a été annoncé des suppressions de postes « en veux-tu en voilà » - mais prétendre que l'on peut maîtriser l'ensemble de nos problèmes de dépenses de fonctionnement par une réduction massive des effectifs, permettez-moi de vous dire que c'est un peu démagogique, surtout quand on ne dit pas lesquels, comment, combien. Il est facile d'annoncer des réductions d'effectifs, mais où les trouvez-vous ? Dans les lycées ? Dans la formation professionnelle ? Au Siège, je crois que les choses ont été bien engagées, mais je ne vois pas où sont vos marges de manœuvre, ces fameuses marges dont vous nous avez parlé, à part un plan de licenciements, je ne vois pas très bien quelle est la solution que vous préconisez.

Vous nous dites également c'est la faute de l'Etat et des dotations. J'ai lu le projet du candidat que vous avez soutenu, qui nous annonce 100 milliards d'euros d'économies pour les cinq ans qui viennent. Permettez-moi de douter un peu que cela annonce des hausses de dotations pour nos collectivités territoriales, ou alors il va falloir m'expliquer comment on arrive à 100 milliards d'euros d'économies. Je rappelle juste pour mémoire que dans ce quinquennat qui s'achève, nous avons eu 50 milliards d'euros d'économies – 47 milliards d'euros précisément, vérifié par Vincent FELTESSE à l'instant, mais il reste quelques mois – donc environ 47 milliards d'euros d'économies, 100 milliards, je vous laisse imaginer ce que seront les conséquences pour nos collectivités locales. Alors oui bien sûr, il faut trouver des économies d'échelle, c'est tout le travail qui est devant nous, mais cela ne se fait pas comme cela en claquant des doigts. Cela suppose que nous ayons une reconfiguration de nos politiques publiques, cela prend du temps, cela nécessite aussi, comme vous l'avez dit, que

l'on « ne jette pas le bébé avec l'eau du bain » et que ce qui a été fait ici et là de positif, ne soit pas balayé d'un revers de main. Donc il nous faut construire une convergence de nos politiques, dans le respect aussi des identités territoriales, et donc cela, vous l'avez souligné, va prendre du temps et cela prend du temps pour tout le monde, parce qu'il y a autour de nous, pas loin de cet hémicycle, d'autres institutions, confrontées à des problèmes de mutualisation, et qui n'ont pas non plus obtenu de résultats très probants en matière d'économies, dès la première année. Je crois que c'est un exercice auquel vous vous livrez qui est un peu surfait, si je puis me permettre. Nous avons des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont volontaristes, contrairement à ce que vous avez affirmé, puisque vous savez comme nous, qu'il y a, en la matière, un certain nombre d'engagements incompressibles. Vous avez beau dire que les TER ne comptent pas, mais quand la SNCF nous dit que cela fait tant à payer, cela fait tant à payer, je m'excuse de vous le rappeler. Vous nous dites sur le personnel, il n'y a qu'à, il faut que l'on, mais vous savez que comme dans toutes les collectivités territoriales, quand il y a des décisions qui interviennent en matière de retraite ou de statut des personnels, cela a un impact sur le budget des collectivités territoriales. Donc ne faites pas comme s'il n'y avait pas de maîtrise des dépenses de fonctionnement, il y a une maîtrise des dépenses de fonctionnement évidemment, avec les objectifs qui ont été rappelés, de maintenir un haut niveau d'investissement et avec 35 % de niveau d'investissement comme objectif, nous sommes déjà et nous serons encore parmi les Régions qui consacrent une partie de leur Budget la plus significative à l'investissement.

Ensuite, tout est question de priorité, je n'ai pas bien compris votre intervention parce que vous nous appelez à des économies, tout en concluant que nous devrions faire des routes. Si je résume vos propositions, c'était un peu cela tout à l'heure – je ne parle pas de toi Joan, je parle de Monsieur D'AMECOURT – j'ai retenu trois éléments : baisser les effectifs, faire des routes, c'est ce que vous avez dit, aider plus les territoires, c'est-à-dire retour à une politique que vous dénonciez vous-même ce matin. La réalité est qu'effectivement, les routes ne sont pas de compétence régionale aujourd'hui, que notre compétence est le ferroviaire, que tout est fait pour avoir un réseau et des matériels en bon état qui circulent, et nous resterons dans nos priorités qui sont le recentrage sur les compétences de la Région, le développement économique, la formation professionnelle, l'apprentissage, le transport notamment ferroviaire, la transition énergétique, et l'éducation bien entendu Monsieur le vice-Président. Donc je veux bien que l'on demande tout et son contraire, que l'on demande des économies, mais des interventions hors compétences, que l'on nous demande de recentrer sur nos compétences pour dire que l'on devrait intervenir pour aider les autres collectivités territoriales, mais je ne pense pas que ce soit ainsi que l'on

construire une politique très cohérente. Ces OB me conviennent parce qu'elles sont d'abord sérieuses, d'un point de vue financier, qu'elles correspondent aux objectifs que nous nous étions fixés, et puis politiquement parce qu'elles correspondent également à nos priorités : le développement économique et l'emploi, l'éducation, la formation, l'apprentissage, les transports, la transition énergétique et notamment les économies à réaliser en matière de consommation d'énergie. Donc je n'ai pas compris qu'il y ait un excès de polémique sur des OB somme toute de bon sens, et qui n'appellent pas, à mon avis, de grandes considérations telles que vous avez pu les développer tout à l'heure, mais je comprends bien pourquoi, il y a bientôt des échéances et donc il faut sans doute justifier un vote tout à l'heure.

Je souhaite simplement que ces OB nous permettent de construire enfin le premier vrai Budget de la Région Nouvelle-Aquitaine, et puisque vous parliez d'économies, j'en profite pour souligner, parce que je ne l'ai pas fait ce matin, dans l'action qui est la mienne, remercier Aurélie LOUBES pour le logo, avec toute son équipe, et souligner que cela aura coûté la somme de 0 € à la Région Nouvelle-Aquitaine. Merci mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Il y a deux intervenants, très court, au FN.

M. HUSTAIX. - Monsieur le Président, chers collègues. Lors de la réunion plénière de mai 2016, je vous avais alerté sur la situation dramatique de nos agriculteurs et sur le fait que la Région ne les aidait pas à leur juste valeur. Pour rappel, l'agriculture pèse 11 milliards d'euros, soit 7 % de notre PIB régional, et ne représente qu'1.8 % de notre Budget pour 2016, soit quatre fois moins. De plus, suite aux diverses crises qui ont affecté notre agriculture cette année, la baisse de chiffres d'affaires est évaluée à 600 M€. Monsieur le Président, réalisez-vous ce que cela représente pour nos 74 000 exploitations agricoles ?

La situation s'aggrave donc. Cependant, lors de la Commission agricole, délocalisée à Périgueux, nous avons appris que malgré cette crise, la Région allait, par une politique de hausse des seuils et des plafonds, consacrer plusieurs millions d'euros de plus à l'agriculture, dès 2017. C'est exactement ce que, au nom du groupe FN, nous vous avons demandé en mai. Nous vous sommes donc reconnaissants pour ce geste et pour les agriculteurs, que nous défendons depuis des années, et que nous continuerons à défendre.

Néanmoins, Monsieur le Président, nous ne sommes pas dupes, vous continuez à cautionner la politique agricole mortifère de Bruxelles. Par ailleurs, votre amie Ségolène vient, par décret, de doubler la capacité de la ferme des 1000 veaux, sans aucune étude environnementale, ni concertation avec qui que ce soit. C'est un autre exemple d'une politique qui va à l'encontre des intérêts des agriculteurs. Monsieur le Président, si nous ne doutons pas de votre bonne foi et de votre attachement pour les agriculteurs, nous doutons de votre politique. Merci.

M. LE PRESIDENT. - La Région Aquitaine de l'année dernière, a mis 15 M€, en dehors de l'Etat, sur le plan des drames c'est aussi la responsabilité de l'Etat. Pour l'instant, nous continuons cette politique, notamment sur la biosécurité des exploitations dans le cadre du retour de la crise, c'est-à-dire de faire en sorte que les établissements agricoles puissent engager des protections systémiques à l'égard de toute diffusion de virus. Il y a, par ailleurs, et vous le savez peut-être, un vrai problème tout simplement, le diable se nichant toujours dans les détails, de cages qui transportent des canards. Il y a de nouvelles cages, plus facilement « nettoyables » et nous sommes attentifs, bien sûr, à toute la profession. Nous le faisons. Ne critiquons pas Bruxelles parce que s'il n'y avait pas les 10 milliards d'euros de Bruxelles, comme nous sommes dans une agriculture de compensation plus que d'innovation, je ne vois pas comment les agriculteurs pourraient subsister. Il y a un problème par contre, qui est que le logiciel de l'Etat, avec le transfert du FEADER, c'est-à-dire du deuxième pilier de la PAC, n'est pas opérationnel. Et je « pousse un coup de gueule », je « tape du poing sur la table », comme le font mes collègues de quelle que sensibilité qu'ils soient, pour faire en sorte que tout cela soit débloqué, et j'espère que cela le sera très vite.

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, chers collègues. Venons-en aux propositions que vous avez faites et aux positions qui sont contenues dans notre Orientation Budgétaire concernant les transports. Nous nous positionnons en faveur de la plupart des rapports qui sont établis sur les transports, et sur certaines des synthèses qui nous sont proposées. Nous approuvons et nous avons toujours loué votre fermeté à l'égard de cet organisme non rentable qu'est la SNCF. On a apprécié vos « coups de gueule », vos menaces, et nous soulignons le manque de transparence budgétaire de cette institution légendairement déficitaire.

Sur le train, sur la volonté de maintenir le service public, la conciliation du maillage de tous les territoires ruraux, évidemment, comme tout le monde, comme tous les élus de cette Assemblée, nous nous prononçons en faveur de tout ce qui peut concrétiser et développer cette meilleure utilisation du transport ferroviaire.

Ce qui nous opposera - et vous n'en serez pas surpris - et ce sur quoi nous nous prononçons contre, sont les compétences des transports urbains et scolaires, qui nous ont été déferées par la loi NOTRe, que nous avons toujours combattues et d'une façon encore plus énergique que Madame CALMELS ce matin, nous nous posons la question de la visibilité pour nos compatriotes, qui sont tous unis derrière le lion d'Aquitaine - juste une parenthèse, je trouve que le lien tourne un peu trop le dos à l'ensemble des territoires français. Je ferme la parenthèse - et sur la gestion de la ruralité. Nos compatriotes, dans cette invisibilité sur cette gestion des transports scolaires, on pense que c'est beaucoup plus difficile de gérer un problème de transport de Thouars (dans le nord des Deux-Sèvres) et

jusqu'à la frontière espagnole, on peut dire adieu à la proximité d'antan, comme c'était le cas de nos institutions communales, départementales, et même autrefois régionales. C'est vrai que de Poitiers c'était plus facile, de Bordeaux ou de Limoges, mais on a fait fi de tout cela avec la loi NOTRe. Adieu la proximité, et pourquoi également, et c'est ce qui nous oppose aussi sur ce sujet, la gratuité des bus, qui est pour nous contraire à l'esprit du service public.

Je reviens et je conclus d'un trait sur notre opposition au projet qui vous est cher de la ligne Pau-« Canfrancthou » ou « tchou-tchou » qui continue de rouler à vide, pour 27 M€. Voilà ce qui continue de nous opposer.

M. LE PRESIDENT. - Merci. On a fait faire les calculs de cet été sur la ligne Oloron-Bedous, 47 % de la ligne Pau-Oloron-Bedous viennent d'usagers qui montent soit à Bedous, soit à Oloron, c'est-à-dire la moitié, et quand vous allez à Bedous, quand vous allez en Vallée d'Aspe, allez écouter ce que disent... Alors bien sûr, il faut la poursuivre, et on la poursuivra. J'ai évoqué ce matin la possibilité d'aide assez considérable de Bruxelles, si nos amis espagnols jouent le jeu. Ce sera, je crois, un beau défi relevé.

Sur la gratuité, il y a un certain nombre de Départements qui l'ont souhaitée, je ne préjuge pas de ce qui va être fait, je ne suis pas hostile du choix politique ici ou là. Après tout, le fait d'aller d'une petite commune en milieu rural, jusqu'au lycée ou au collège en milieu plus urbain, est aussi une façon de maintenir la vie des familles en milieu rural. Songez à cela. C'est aussi un acte politique très fort pour maintenir la vie, les familles, en milieu rural, donc je n'ai pas la critique que vous avez.

Quant à Thouars, ne vous inquiétez pas, la Région ne gèrera pas, de Bordeaux, ou de Poitiers, ou de Limoges, les transports scolaires. Il y aura ce que l'on appelle des AOT 2 (Autorités Organisatrices de Transports de rang 2) qui seront, comme aujourd'hui, les communes ou les intercommunalités.

M. PAGES. - Monsieur le Président et chers collègues. Comme vous l'imaginez, nous sommes globalement satisfaits de ce document d'OB, même si notre rôle est toujours d'aiguillonner la majorité vers une transition écologique la plus complète possible. D'ailleurs, nos élus de l'exécutif ont contribué largement à sa rédaction, dans leur périmètre respectif.

Effectivement, le contexte est fluctuant, la fusion toujours en cours, les intervenants se sont répandus suffisamment longuement sur ce sujet pour que je vous en fasse grâce.

Certains détails de ce document peuvent, bien sûr, nous désoler. Je reviendrai sur le projet GPSO pour ne citer qu'un exemple, mais la comparaison avec ce qui se passe ailleurs, dans les Régions qui ont eu l'infortune de tomber sous la coupe de la Droite, nous donne matière, largement, à nous consoler. Mes chers collègues, la gestion destructrice qui est en ce moment présentée aux élus Socialistes et Ecologistes qui siègent dans l'opposition

des collectivités régionales dirigées par des Présidents de Droite, a bien des raisons de les désespérer, ainsi d'ailleurs, à terme, que les électeurs qui ont eu l'imprudence de leur accorder leur confiance.

M. PAGES. - Je vais prendre comme exemple notre Région voisine de l'AURHA : Auvergne-Rhône-Alpes, qui va illustrer cette politique de casse sociale et environnementale, menée systématiquement par Laurent WAUQUIEZ...

M. LE PRÉSIDENT. - On peut largement, sur tous les bancs, écouter Jean-Louis PAGES, vu ce qui a été dit depuis tout à l'heure, surtout les attaques politiques qui ont été faites, quand même.

M. PAGES. - La comparaison avec ce qui se passe en Auvergne-Rhône-Alpes va vous déranger, j'en suis désolé, mais cela correspond au document que nos collègues découvrent dans les OB ailleurs. Que constate-t-on ? Une politique qui privilégie les autoroutes par exemple, en Rhône-Alpes, en sacrifiant les PNR, qui est pourtant une mission régionale, qui met l'agriculture sous les fourches Caudines d'une agriculture qui elle-même est productiviste, qui essaye méthodiquement de mettre à mal le tissu associatif, au point que des associations d'installations d'agriculteurs en milieu rural, comme Terre de liens ou d'autres qui protègent la nature, vont devoir massivement licencier. Cette logique effroyable de destruction du patrimoine naturel, de la biodiversité et du lien social, au profit des forces de l'argent, a conduit à s'attaquer en premier, bien sûr, à toutes les associations qui les défendent.

Le document qui nous est présenté est bien différent, même si le chapitre transports a alerté notre vigilance. En effet, à côté de la volonté, très louable, d'intermodalité et de multimodalité, nous attendons, pour les bases par exemple aéroportuaires, une vraie étude stratégique de notre engagement dans les syndicats mixtes qui les possèdent. La prolifération des aéroports déficitaires doit nous faire choisir nos priorités. Quant au projet LGV SEA-GPSO, il est dit que, je cite : « des solutions au niveau national et européen doivent être recherchées pour assurer sa mise en œuvre à terme ». Nous pensons, pour notre part, qu'il faudrait plutôt mettre un terme à sa mise en œuvre. En tant que limousin, je peux témoigner du temps que peut nous faire perdre la poursuite de cette chimère, pour laquelle il n'y a pas de réelle volonté politique des acteurs, et surtout aucun financement en vue. Nous avons perdu 15 ans sur la rénovation de la ligne Paris-Orléans-Limoges. Or, nous voulons des trains performants pour la desserte des territoires vers l'Espagne et Toulouse, car Bordeaux ne doit pas être un cul-de-sac. Mais pourquoi attendre de ne voir rien venir finalement des plus de 9 milliards d'euros, qui sont absolument introuvables, alors que des solutions de trains rapides et la mise à niveau des lignes actuelles, avec des rames à 220

km/h, sans destruction environnementale, existent, et pour un coût trois à quatre fois moindre ? Pourquoi nous refuser la grande vitesse, non pas dans 15 ou 20 ans, ou jamais, mais maintenant ? Chacun a fait allusion au lion, qui est notre logo, je ferais remarquer que le lion est un félin et que ces animaux sont très économes de leur force et de leur énergie. On peut prendre exemple sur eux.

Que l'exemple limousin, dont j'ai parlé, nous inspire, et si j'en crois la déclaration de Michel DELEBARRE - qui fut sept fois Ministre et eut le portefeuille des transports – qui est actuellement Sénateur et depuis peu chargé par le Premier-Ministre d'une mission d'accessibilité de Limoges et du Limousin – il déclarait dans la presse il y a quelques jours : « il faut que l'on regarde les conditions d'accessibilité de l'ancienne Région Limousin et des départements limitrophes. Il n'y a pas de conclusion préétablie, l'option LGV n'est qu'une des options. Ce qui est sûr est que le Limousin a connu une détérioration de sa desserte ferroviaire. Je pense que la question du délai est une question importante, si l'on a une solution qui peut être mise en œuvre rapidement, il faut s'y pencher ». On voit que pour cet homme de l'art, d'expérience et qui plus est Socialiste, la question essentielle n'est donc pas la grande vitesse, mais l'urgence de la modalité et du désenclavement. Et nous sommes persuadés qu'au sud de notre Région, la question se posera très bientôt dans les mêmes termes.

Tant de sujets positifs éclipsent heureusement ces parts d'ombre dans ce document. Le plan pluriannuel des investissements, le plan pluriannuel des fonctionnements, dont nous aimerions prendre part à l'élaboration, et si je compare, vu de notre position d'Ecologistes, la différence avec le calamiteux Budget d'Auvergne Rhône Alpes, on découvre, dans notre Budget que nous avons la chance de discuter, qu'il existe une mise en œuvre des modèles de production robustes ou résilients - selon le terme à la mode – autonomie, diversification agroécologie, qui sont aptes à supporter les chocs économiques et le changement climatique qui est inéluctable, comme vous le savez. Un plan de développement ambitieux de l'agriculture biologique et d'agroécologie. Nous trouvons aussi, plutôt que la casse sociale organisée par la Droite ailleurs, des projets d'ESS et d'innovation sociale, avec des incubateurs territoriaux, et rappelons que ces emplois d'ESS représentent 12 % de nos emplois en Nouvelle-Aquitaine. Nous trouvons aussi du travail à faire et du Budget pour la transition énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable, un fonds Terra Energies de 8 M€, l'appel à projets TEPOS, et le plan BioGNV ou Biométhane. Nous trouvons une politique de l'environnement très détaillée. Nous trouvons la prévention et la gestion des déchets et l'économie circulaire, avec ses sept piliers, ceux qui vont depuis la conception jusqu'au recyclage. Et enfin, une alimentation de qualité dans les établissements scolaires, favorisant le bio et les productions locales, puisque l'enjeu économique est là

aussi. Aussi le travail sur le gaspillage alimentaire, je vous rappelle, mes chers collègues, que cela représente des millions d'euros à économiser dans nos lycées. Nous avons un énorme travail à faire dans ce domaine-là.

Toutes ces raisons, mes chers collègues, différencient complètement un document d'OB de Droite, que de Gauche, et on voit qu'une Région dirigée par la Gauche et les Ecologistes est une Région qui respecte l'humain et qui respecte le territoire, donc nous sommes très heureux et nous saluons cet excellent travail, mené par la majorité, aidée des services. Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Il y avait une intervention par groupe.

M. AUDI. - C'était sur le Technicentre de Périgueux et le Technicentre de Saintes, puisque nous avons abordé le problème du ferroviaire. C'est très bref Président.

Comme vous le savez, la Direction du Technicentre industriel Charentes-Périgord, a annoncé, il y a quelques semaines, la suppression de 90 postes sur le site du Technicentre de Périgueux, et de quelques dizaines sur le Technicentre de Saintes. Cela provoque évidemment, dans cette terre de culture ferroviaire, beaucoup d'émotion. Je voulais juste en tenir informé le Président que vous êtes - mais je sais que vous l'êtes – et aussi les différents collègues, de l'impact de l'absence de stratégie industrielle de la SNCF dans ce domaine. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je confirme notre souci, j'apprécie que vous défendiez des emplois publics, excusez-moi ce petit... Au Technicentre, ce sont des emplois SNCF, donc ce sont des emplois publics. Il y a peut-être une idée, je ne sais pas si je pourrai la faire prospérer, je ne veux pas donner de faux espoirs, qui est la réhabilitation des trains que nous allons dégager du roulage habituel...

M. AUDI. - Le désamiantage des trains Corail notamment, pourrait être fait.

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais la Région n'a pas les moyens. Par contre, nous avons des TER, dont nous avons hérités, et je voudrais bien pouvoir les envoyer dans des pays qui en ont besoin. Pour autant, faut-il que nous en assurions le maintien ? Cela pourrait être une piste nécessaire dans ce domaine-là.

Merci, chers collègues, de ce débat. Soyez sûrs de deux choses : premièrement, il y a bien une ligne, parce que l'on ne peut pas m'accuser d'une chose et de son contraire. Cette ligne est d'abord en direction des jeunes et de la formation, d'une part, et du développement économique et de l'emploi donc. Elle est ensuite en direction de l'aménagement du territoire, personne n'a évoqué le très haut débit, mais vous savez que le déploiement du très haut débit avec les Départements, a commencé dans les Landes et dans le Lot-et-Garonne, que

les trois Départements du Limousin sont engagés avec la Région, ainsi que la Charente. Donc une majorité des Départements jouent avec la Région dans ce domaine-là et cela va nous permettre, parce que je pense que les travaux iront assez vite, une fois que les choses sont engagées, il suffit de tirer les câbles et après c'est le problème du bouclage filaire, tout cela avec la réhabilitation ou la régénération du fer, tout ce que l'on demande au niveau de la modernisation du tissu ferroviaire montre que nous ne pouvons pas, sans être irresponsables, nous déployer, disperser nos moyens. Il y a une chose sur laquelle vous pouvez compter, est que je serai toujours attentif à ne pas disperser, émietter, saupoudrer, les moyens de la Région. Il n'est pas possible de reprendre des politiques qui existaient il y a 20 ans, non. Nous concentrerons nos moyens là où nous avons un effet de levier et notamment dans le développement économique, en agriculture, en recherche aussi, chacun a pu mesurer l'attractivité des crédits de recherche.

Mes chers collègues, l'Assemblée donne donc acte de la présentation de ces OB.

N° 4

sur les « Orientations Budgétaires 2017 »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

RÉAMÉNAGEMENT DE DETTE

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant, en redonnant la parole à Andréa BROUILLE, de passer au réaménagement de la dette.

Mme BROUILLE. - A la demande de la Région, le cabinet Riskedge a engagé des travaux relatifs à la partie de la dette régionale la plus risquée, dite dette « structurée ». Le cabinet a établi un état des lieux et proposé différentes stratégies de traitement des emprunts les plus risqués. Le cabinet va nous accompagner également dans la phase de renégociation serrée à engager avec certaines banques, et donc sur un encours de dette structurée de 172 M€ au 31 octobre, le cabinet propose de conduire des travaux sur un périmètre réduit de 148 M€.

La délibération qui vous est proposée a un double objet : le premier est de permettre au Président de réaliser ces opérations de renégociation de dette entre le 1^{er} janvier 2017 et le vote du BP 2017, pour un montant maximum de 18.750 M€, soit, comme le prévoit la réglementation, à hauteur du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent. Naturellement, le vote du BP 2017 sera l'occasion d'élargir notre autorisation à un montant plus élevé s'il est nécessaire.

Et deuxième chose, permettre au Président de financer directement, par emprunt, les soultes des emprunts réaménagés. Il s'agit là d'une possibilité technique qui pourrait être proposée par les banques dans le cadre d'une opération de renégociation et qui pourrait s'avérer intéressante. Les deux dispositions proposées, très encadrées, pourraient, le cas échéant, permettre de saisir des opportunités de marchés.

Voilà sur la délibération du réaménagement de la dette.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Tout en espérant que nous pourrions rouvrir le fonds de Bercy.

M. TARIS. - Simplement une explication de vote sur cette délibération, pour indiquer que nous voterons pour. Délibération que nous découvrons non pas dans sa rédaction, mais que nous découvrons dans son principe, aussi parce que précédemment, pour ceux qui siégeaient en Aquitaine, nous n'avions pas ce type de problématique lié au fait que nous voterons le Budget pendant l'année budgétaire et non pas avant, comme nous le faisons avant. Et puis bien sûr lié à la problématique spécifique de la dette issue de la gestion de l'ancien exécutif de Poitou-Charentes. Donc évidemment, nous donnons cette délégation au Président et je dirais dans un esprit de confiance pour que les décisions soient prises, avec

la réactivité qui convient, comme cela a été indiqué par Andréa BROUILLE. Ce sera donc un vote positif.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Même démarche, nous donnerons un vote positif parce qu'il faut, Président, que vous ayez les moyens de réagir vite si des opportunités se présentent. Je voudrais quand même que l'on re-pose les chiffres. Après les premières réunions de la Commission des finances et Riskedge, on nous avait dit que la désensibilisation pourrait peser 46 M€. Nous avons 25 M€ sur le Budget 2016, comment cela marche avec les 18.750 M€, que je trouve très précis ? Quelle est la cohérence entre les 46 M€ de Riskedge, les 25 M€ en 2016 et les 18.750 M€ que vous nous proposez ? Sur le principe, on votera pour, mais on voudrait qu'il y ait une vraie cohérence entre les chiffres Monsieur le Président.

Mme BROUILLE. - Les 18.750 M€ correspondent simplement au quart qu'il nous reste du capital restant dû (75 M€) de ces emprunts, par rapport à ce qui était inscrit.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est sur le capital restant dû et pas sur les intérêts, d'accord.

M. LE PRESIDENT. - Je propose que la Direction des finances et Andréa fassent le point sur ce rapport à la prochaine Commission des finances, pour bien comprendre. On est dans de la technique et c'est lié aussi à un quart des crédits ouverts, aux capacités de délégation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On est bien d'accord que l'on est sur un montant de remboursement du capital restant dû et non pas d'intérêts, etc. ?

M. LE PRESIDENT. - C'est de l'investissement, donc c'est le capital, Jean-Michel...

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Mme PAIN. - On voudrait dire quelque chose s'il vous plaît. Nous devons voter ce jour une délibération vous donnant tout pouvoir pour aménager la dette laissée par Poitou-Charentes. D'un premier abord, avons-nous le choix ? A cette question, en se bornant uniquement aux présentations primitives des dettes de Poitou-Charentes, le bon sens nous pousserait à vous l'accorder, mais en analysant la tournure que vont prendre les choses et les impacts qui vont en découler, c'est plus difficile. Les membres de la Commission des finances ont pu avoir connaissance des sommes abyssales réclamées par les établissements financiers pour le paiement d'indemnités de remboursement anticipé, et ainsi se défaire de conditions totalement obsolètes et hors marché des emprunts souscrits dès 2007 par Poitou-Charentes.

En 2013, la loi bancaire a imposé un cadre plus strict aux établissements financiers car jusqu'alors, des excès avaient été constatés. Néanmoins, avec des lignes d'emprunts de cette envergure, la négociation, de tout temps, devait être possible. Qu'ils aient été proposés, les banques sont des entreprises commerciales, c'est le jeu de gagner du PNB en tentant de vendre des crédits onéreux, avec des pénalités hors normes, que de telles conditions aient été acceptées relève plutôt de l'irréel. Le malheur de Poitou-Charentes a très certainement permis aux établissements financiers de contrebalancer des conditions avantageuses, proposées à des clients plus avertis et plus soucieux de leur santé financière. Ces emprunts contractés sont le témoin d'une méconnaissance des marchés financiers, et plus grave, d'un laxisme sur la gestion d'une collectivité, car nous n'avons pas anticipé le futur. Poitou-Charentes s'est contentée du bénéfice immédiat avec des déblocages de capitaux, sans poser la question que doit se poser une collectivité : demain, comment le crédit peut évoluer ?

Ces emprunts ont été souscrits par une personne non habilitée. Cette donne aurait pu permettre une rectification du futur si la collectivité avait, dans le laps de temps des cinq ans autorisés, dénoncé un vice de procédure dans les contrats de prêts. La banque ne peut octroyer un crédit qu'à une personne habilitée à le souscrire. Dans un monde de conformités et acculé de procédures administratives, avec la plus basique qui est celle de l'identification de l'emprunteur, Poitou-Charentes avait là une occasion inespérée de faire machine arrière. Comble de malchance, le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014, qui visait à apporter une aide aux collectivités et établissements les plus fortement affectés par les emprunts structurés dont ils restaient porteurs, n'est plus accessible. Pourtant, il proposait la prise en charge d'une part en moyenne d'environ 50 %, pouvant aller jusqu'à 75 % de l'indemnité de remboursement anticipé mise à la charge des collectivités et établissements en cas de remboursement des prêts à risques dont ils restaient redevables. La malédiction nous poursuit car à quelques mois, nous ne nous mettons pas dans un tel embarras. Les demandeurs devaient déposer leur dossier entre le second semestre 2014 et la fin 2015. Un communiqué de Michel SAPIN se targue d'ailleurs d'un taux d'acceptation des dossiers à plus de 90 %, en tournant la page des emprunts toxiques. Là encore, cette mesure a dû échapper au bon sens de Poitou-Charentes et à sa collègue Ministre. L'exécutif de l'époque est de même couleur politique que notre actuel exécutif, et nous nous apprêtons à vous laisser accepter l'inacceptable, avec des pénalités d'indemnités de remboursement anticipé qui, selon les prêts, peuvent aller jusqu'à 80 % du capital restant dû. Les banques sont des établissements de commerce, qui dit commerce dit négociation. On ne peut accepter d'endetter les aquitains pour rembourser les erreurs faites par négligence et laxisme.

Sur cette délibération, le seul levier que nous pourrions vous autoriser est de bénéficier de la baisse des taux, même si les taux en France ont amorcé une très légère hausse en décembre, passant d'1.18 % à 1.32 %, l'hexagone va continuer de vivre dans une ère des taux bas, car il n'est pas question pour la BCE de remonter ces taux, comme le fait son homologue américain, pour la simple et bonne raison que le vieux continent, à la différence des Etats-Unis, n'est pas encore sorti de la crise. La croissance européenne est poussive, le chômage est le double de celui des Etats-Unis, l'inflation ne redécoule toujours pas. Nous ne sommes donc pas pressés. Les taux vont rester historiquement bas, en tout cas jusqu'au vote du Budget qui va se voter dans deux mois. La situation ne peut pas être pire que celle que nous connaissons actuellement, et vous laisser agir, avec les propositions actuelles, va pour le coup altérer la santé financière de la Nouvelle-Aquitaine, en acceptant les conditions totalement folles des établissements prêteurs.

Vous êtes au pouvoir, à vous de repartir voir les établissements prêteurs pour entreprendre de nouvelles négociations, en tout cas auprès de ceux que vous pouvez directement contacter. Les pénalités sont contractuelles certes, mais tant que rien n'est amorcé, tout est modifiable. Nous avons un but commun, ne pas endetter notre Région. En l'état, nous ne pouvons donner notre accord sur cette délibération. Je vous remercie, mes chers collègues et Monsieur le Président, pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez répété ce qui a été largement dit ce matin. Vous avez la chance de travailler dans une banque mutualiste, mais il y a des grandes banques françaises qui n'ont pas cette déontologie. Mais je peux vous assurer que l'on ne va pas se laisser faire. Ceci dit, les relations aux banques, quelles que soient les banques, sont parfois surprenantes.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 5

Vote sur le « Réaménagement de dette »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National

ADOpte A LA MAJORITE

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de passer maintenant au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

M. UTHURRY. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je vous propose de vous proposer ce Schéma qui nous a accaparés depuis le 8 avril, et qui vous a accaparés, pour un certain nombre d'entre vous aussi, depuis le 8 avril, d'en extraire la quintessence et de vous le présenter en quelques minutes et quelques slides. *(cf powerpoint de présentation p 303).*

Vous savez que ce Schéma est au carrefour de deux événements majeurs, qui sont d'une part, la mise en action de la loi NOTRe et la fusion de nos trois ex-Régions. La loi NOTRe, qui a clarifié les compétences, et la fusion des Régions qui a augmenté le périmètre de ces Régions. Je voudrais d'abord saluer le caractère participatif de cette démarche, pendant les neuf mois que nous venons de traverser, avec l'élaboration de huit groupes de travail, qui comprenaient à la fois les experts de la Région, les élus de la Région, et puis les acteurs socioéconomiques de ce vaste territoire. Et nous avons travaillé, avec ces huit groupes, sur les filières, sur la transformation numérique, sur l'export, sur l'innovation, sur l'usine du futur, sur l'économie de proximité, sur l'environnement, sur les retournements et la relance des territoires, également sur les financements. Nous avons entamé ce processus par des visites sur le terrain, des concertations sur le terrain qui nous ont permis de rencontrer entre 1500 et 2000 acteurs du territoire, puis nous avons prolongé, ici, dans cette Assemblée, à l'occasion de huit réunions thématiques qui ont vu cet hémicycle copieusement rempli, nous avons travaillé avec le CESER, nous avons travaillé avec l'Etat, que nous avons associé à toutes les étapes de maturation de ce projet. Nous avons continué avec la CTAP, la Région Aquitaine et son Président ont souhaité organiser deux réunions de CTAP alors qu'une seule était prescrite par la loi. Nous avons réuni la première CTAP le 14 octobre, nous avons recueilli un certain nombre de demandes de modification, et nous avons organisé une deuxième réunion le 14 novembre, au terme de laquelle d'autres modifications ont été demandées, proposées, et la très grande majorité d'entre elles ont été intégrées dans le Schéma que vous avez sous les yeux.

Ce Schéma est un Schéma directif, il donne des directions et il sera suivi par un Règlement d'intervention qui précisera les choses. Nous avons voulu un Schéma ouvert, et je remercie l'ensemble des contributeurs, toute la team développement économique, mais aussi tous les services qui se sont montrés étonnement disponibles, dans une période où,

vous le savez, la fusion entraîne un certain nombre d'incertitudes, et notamment sous la houlette de Ralf ENGEL, qui est derrière moi.

Ce Schéma s'inscrit dans une suite de Schémas, le SRADET (Schéma Régional d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires), le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, les Schémas qui toucheront la formation, qui toucheront au tourisme, qui toucheront aux déchets, les Schémas d'évolution climatique également, et nous avons dessiné ce qui est à l'écran en ce moment, trois objectifs majeurs :

- Mettre en œuvre la loi NOTRe de façon co-construite, c'est ce que je viens de vous exprimer,
- Elaborer une vision commune pour le développement de notre Région, à l'échelle de 10-15 ans, dans une période qui n'aura jamais connu une égale densité en termes de mutations et de transformations. Mutations économiques, transformations numériques, transformations climatiques, plateformes de collaboration qui vont radicalement changer la nature des échanges commerciaux et carrément la nature des échanges humains. Nous avons voulu afficher une vision commune de l'économie dans notre grande Région, dans notre nouvelle Région, à l'horizon des dix prochaines années,
- Et nous avons voulu organiser la complémentarité entre les différentes structures. Vous savez que la loi NOTRe fait de la Région et des EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomérations, métropoles) le couple institutionnel en matière de développement économique, mais nous avons souhaité lancer les prémices à travers l'élaboration et à la co-construction de ce Schéma, donc d'un suivi de ce Schéma qui intégrera à la fois toutes les collectivités, les Départements, dont je n'ai pas parlé mais qui restent partie prenante dans un certain nombre de domaines, mais également, d'une manière générale, les acteurs de la vie socio-économique.

Les images que vous voyez sur ce slide traduisent à peu près les trois objectifs majeurs que je viens de vous citer, avant de passer aux principes-clefs d'intervention de l'action régionale. Ils sont disposés sans qu'il y ait un ordre hiérarchique entre eux. Le premier est le souci de l'aménagement équilibré du territoire régional. Vous le savez pour l'avoir parcourue, notre Région est une mosaïque de territoires qui sont plus ou moins attractifs naturellement (territoires métropolisés, territoires littoraux, territoires agglomérés, territoires un peu plus loin de tout, et territoires ruraux) et donc notre challenge, et nous sommes challengés au quotidien, est de créer un Schéma et un Règlement d'intervention empreints de discernement, qui nous permettent d'accompagner l'épanouissement, la vie sur l'ensemble de ces territoires. Donc il faut éviter de parler, je l'ai fait, plus souvent qu'à mon tour, de menace, de déprise ou de relégation, parce que franchement ce n'est pas très

apprécié de ces territoires qui, pour être loin de tout, génèrent souvent une belle énergie. Il faut donc être encore plus attentif sur ces territoires que sur les territoires qui attirent naturellement.

Le deuxième point est le respect du développement durable, il traverse nos politiques. Vous avez tous en tête, et c'est dans le Règlement d'intervention, le Schéma, avec un cercle pour l'environnement, un cercle pour le social et un cercle pour l'économie, et à l'intersection de ces cercles-là, nous avons matière à dessiner un monde viable, un monde vivable, un monde équitable, et à l'intersection des trois, un monde durable.

Le troisième point est la recherche de la simplification et le souci d'efficacité. Si je disais le contraire, j'aurais bien peu d'adeptes dans cette salle et j'imagine combien vous aimeriez tous, avec nous, partager l'idée que la Région Nouvelle-Aquitaine puisse être exemplaire et contributive au choc de simplification tellement annoncé et tellement attendu, et donc nous devons être assez exemplaires en matière de dématérialisation, de proximité, sans que cette proximité ne dégrade notre bilan carbone.

Le quatrième point est la création et le maintien des emplois, parce que nous vivons dans une période étrange où l'on peut, sans se tromper, les prévisionnistes sont tous d'accord là-dessus, dire que 60 % des emplois qui existeront dans 20 ans n'existent pas aujourd'hui. Lesquels ? On ne peut pas vous le dire puisqu'ils n'existent pas, mais en tout cas, un certain nombre d'emplois d'aujourd'hui n'existeront plus dans 20 ans non plus, et il faut nous préparer à cet avenir incertain, marqué par la numérisation, marqué par les plateformes logistiques, marqué par les hackers houses comme l'on dit maintenant, et par une nouvelle manière de produire également, pour que l'emploi reste une réalité dynamique sur nos territoires, parce que c'est un levier essentiel de cohésion sociale et que c'est un frein à la pauvreté.

Le cinquième point en bas de la fiche est avoir une vision large de l'entrepreneuriat, quels que soient les domaines. Considérer et prendre en compte toutes les initiatives, qu'elles soient portées par des structures classiques d'entreprises ou des structures juridiques différentes. Et chacune de ces structures doit être le ferment et le lieu d'innovations.

Le sixième point relève de l'égalité femmes et hommes. C'est un enjeu sociétal majeur. Le territoire a tout à gagner en termes d'efficacité économique, à ne pas se priver, et le monde d'ailleurs d'une partie de la moitié de sa population. Vous trouverez dans ce Schéma matière à encourager l'entrepreneuriat féminin, à favoriser l'égalité professionnelle, et la mixité des métiers. Certains l'ont bien compris et s'ils ne le font pas par idéal, ils le font aussi par souci de compétitivité. On a tout à gagner à travailler dans un monde qui est équilibré.

Et le septième point, le septième de ces principes-clefs d'intervention est la volonté de coopération permanente avec les acteurs de territoire, c'est-à-dire prolonger ce que nous avons essayé de faire au maximum en termes de concertation, et nous entendons, à l'occasion de la mise en place et du suivi de ce Schéma, rouvrir, autant que de besoin, la concertation avec l'ensemble des partenaires.

Une fois évoqués ces principes-clefs d'intervention, nous arrivons à un certain nombre d'orientations, vous les voyez, qui sont disposées sous la forme d'un Rubik's Cube, sans ordre hiérarchique non plus, mais par contre, vous noterez la complémentarité entre chacune de ces cases de ce Rubik's Cube, avec en premier, anticiper et accompagner les transitions régionales. Je les ai citées : numériques, climatiques, tout cela nous amène à revisiter un certain nombre de pratiques. Nous parlions de mobilité tout à l'heure, d'optimimodalité, d'intermodalité, de mobilité soutenable, donc cela nous amène vers la mobilité des transports intelligents, les smart cities. La vie va changer en termes de production, avec la fabrication additive, avec les plateformes collaboratives, et donc ce sera une des orientations prioritaires parmi les neuf que je suis en train de vous décliner.

La deuxième est poursuivre et renforcer les politiques de filières. Il s'agit, c'est déjà commencé, de rompre l'isolement des entreprises, des responsables d'entreprises. Ceci s'adresse particulièrement aux PME, aux TPE, qui structurent les territoires et portent l'emploi sur les territoires, et donc la Région entend développer et déployer ce qui se faisait à l'échelle des trois Régions précédemment, c'est-à-dire aller vers du transfilières de manière à horizontaliser un peu nos pratiques, à sortir des pratiques « en tuyau » telles qu'elles existent maintenant, avec notamment la volonté de faire en sorte que nous puissions accompagner nos entreprises dans leur développement, qu'un certain nombre d'entre elles atteignent une taille critique qui leur permette de s'autonomiser en termes de recherche et de développement, et qu'elles puissent tutorer l'ensemble des sous-traitants, l'ensemble de la supply chain.

Le troisième point consiste à améliorer la performance industrielle des entreprises régionales, à déployer en quelque sorte, l'usine du futur. Si certains ne connaissent pas bien le dispositif « usine du futur », je vous invite à rencontrer des entrepreneurs qui ont choisi d'y adhérer et qui manifestent tous leur agréable surprise d'avoir vu des experts entrer dans leur ligne de production, revisiter un peu l'entreprise et souvent, leur apporter des préconisations dans le domaine où ils les attendaient le moins. J'ai eu l'occasion de le dire ici lors des conférences thématiques, souvent, les entrepreneurs nous disent : nous attendions des préconisations en termes de numérisation, en termes de robotisation, en termes d'accélération, et nous avons eu des préconisations à propos de ce que nous avons sous les yeux, dans la manière d'organiser nos équipes, dans la manière de positionner

l'opérateur au centre de l'appareil de production, dans le bien-être au travail, dans les principes qui sous-tendent un peu l'entreprise libérée maintenant, à des fins non technologiques et humaines certes, mais aussi à des fins de productivité parce que les entrepreneurs se rendent bien compte que la compétitivité s'améliore quand les gens travaillent de bon cœur.

Le quatrième point est l'accélération du développement dans les territoires par l'innovation, cela veut dire dans tous les territoires pour l'innovation et vous noterez que sur les points 4, 5, 6, 7 et 8, apparaissent très prioritairement les notions de territoire.

Le cinquième point est renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire, je l'ai déjà évoqué.

Le sixième point concerne l'ancrage durable et les différentes formes d'économie sociale et solidaire sur le territoire régional. Cela a fait l'objet d'une discussion en Commission l'autre jour, et nous avons tous convenu, exemple à l'appui, que l'ESS est contributive du maillage du territoire et contributive également de l'emploi sur les territoires, même si, plus que d'autres, elle a peut-être besoin d'un amorçage sur fonds publics. Mais nous avons tous, dans nos Départements, des exemples de structures d'ESS qui s'assument complètement et qui produisent à la fois de l'emploi et du service.

Le point 7 est l'accompagnement et le retournement de la relance des territoires. Si je devais retenir un mot de ce point-là, c'est le terme d'« anticipation » par rapport à un accident industriel toujours possible, etc. essayer d'anticiper les causes pour retourner un peu les opérations avant le redressement judiciaire, et prendre garde à ne pas transformer l'économie industrielle qui pourrait être frappée sur ces territoires, en uniquement exclusivement de l'économie résidentielle.

Le huitième point consiste à renforcer l'internationalisation des entreprises et des écosystèmes, gagner des parts de marché, essayer de capter des talents. C'est un véritable défi pour les PME et les ETI de notre territoire, les grands Groupes se débrouillant en la matière.

Et le dernière point de cette page est le développement d'un écosystème de financement des entreprises, de telle manière que les entreprises puissent être accompagnées sur le plan de financement et des fonds propres, depuis l'amorçage dans la phase « start », mais également dans la phase « up » où un certain nombre d'entreprises marquent souvent l'arrêt. Et aussi lors de la phase de transmission qui s'avère être une phase particulièrement cruciale puisqu'elle n'est pas souvent anticipée, l'âge du capitaine étant un problème assez intime à aborder sur les territoires et pourtant crucial parce qu'il est souvent constaté que le moment de la reprise, quand elle n'est pas préparée, compte tenu

des investissements pour le rachat de l'entreprise, ne laisse pas une grande part aux investissements productifs et donc c'est un moment de fragilisation.

Voilà ce que je voulais vous dire. Bien évidemment, tout le monde « ne retrouve pas tous ses petits » dans le Schéma Régional. C'était difficile, bien évidemment, à trop vouloir concerter, on oublie toujours quelqu'un, ou l'information ne va pas jusqu'au bout, mais le nombre de contributions venant des EPCI, des Chambres d'agriculture, des Chambres de métiers, des collectivités, des Départements, atteste que la concertation a été large.

Le CESER a retenu que nous évoquions peut-être insuffisamment le côté humain. C'est difficile, dans un tel document, de proportionner les choses et de donner à chacune d'entre elles l'importance que chacun voudrait y retrouver. La Commission développement économique a considéré que certaines EPCI et notamment des communautés de communes, n'avaient pas été suffisamment intégrées au processus de concertation. Je peux entendre cela mais franchement, tout le monde a été sollicité. Nous avons évoqué cette question du Schéma Régional lors de tous nos GIA, lors de toutes nos Commissions. La CTAP a soulevé quelques problèmes, pour résumer à deux ou trois, c'est notamment le problème de l'économie de proximité, le problème de l'immobilier d'entreprise, le problème du primo-accueil pour les entreprises, demandes auxquelles nous avons répondu favorablement, en prenant en compte la spécificité de chaque territoire dans les contractualisations à venir, qui vont démarrer dès le mois de janvier prochain.

Ce Schéma vous est proposé, ensuite, il donnera lieu à validation par le Préfet de Région, mais le Préfet de Région et les services de l'Etat ont été étroitement associés à toutes les phases de ce projet. Et puis, viendra le temps d'adopter un Règlement d'intervention.

Si je devais conclure, je voudrais une nouvelle fois remercier l'ensemble des participants, ils ont été nombreux, et si je devais retenir quelque chose, c'est l'esprit qui a présidé à la co-construction de ce projet. Je vous remercie, une fois de plus, pour votre contribution et je laisse la place au débat Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues. C'est avec impatience que nous attendions ce SRDEII, imposé par l'évolution de la compétence des Régions en matière de développement économique. Celui-ci est fondamental puisqu'il pose les modalités de coopération avec les forces vives de l'économie régionale, à minima jusqu'au 31 décembre 2021, et c'est donc aussi avec beaucoup d'attention que nous en avons pris connaissance. Ce document, comme l'a indiqué Monsieur le vice-Président, est le fruit d'une concertation que nous aurions, tout du moins pour ce qui est de la consultation publique

territoriale, souhaitée un peu plus large puisque nous l'avons évoqué, nous aurions souhaité que celle-ci se tienne sur tous les Départements de la grande Région, comme cela avait été d'ailleurs le cas pour la consultation sur le nom, et non pas simplement sur cinq Départements.

Ceci étant dit, ce document est extrêmement exhaustif et donne une vision tant globale que précise de l'économie régionale. C'est à la fois « le vol de l'aigle et le pas de la tortue ». Il y a dans ce document une multitude d'informations, informations nécessaires à sa pertinence, et je ne vous le cache pas, qui permet également de donner un volet culture économique au moins à la Conseillère Régionale que je suis. Je vous le dis très sincèrement au nom du groupe MoDem et apparentés, ce document est, sur la forme, de grande qualité, et nous félicitons ses rédacteurs qui ont su maintenir notre attention de bout en bout de sa lecture.

Sur le fond plus particulièrement, le SRDEII pose un diagnostic très clair de l'économie régionale, de ses atouts et de ses faiblesses, des opportunités et des menaces qui le guettent. Il définit des orientations et des propositions d'actions, cela nous paraît limpide. Le Schéma est agile et ambitieux, il définit des axes de développement précis et synthétiques, à travers les neuf grandes orientations, sans pour autant être directif. Il offre une large palette de modalités d'actions, il ambitionne de conduire un maximum d'entreprises vers l'innovation et l'internationalisation, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il y a également une volonté de simplification des démarches administratives, ce qui nous paraît aujourd'hui plus que nécessaire.

Ce Schéma pose également la volonté affirmée de mettre en place un cadre d'actions publiques qui concourent à assurer, sur l'ensemble du territoire régional, la présence d'une économie territoriale attractive, créatrice d'emplois, capable de relever les défis de la mondialisation et de demain pour notre grande Région, avec, concomitamment, une stratégie d'intervention des pouvoirs publics qui vise à apporter les réponses les plus pertinentes et pragmatiques aux entreprises, afin qu'elles demeurent compétitives et qu'elles pérennisent leurs emplois. Il y a donc des propositions d'actions pour maintenir l'existant et des perspectives de développement par l'anticipation, nous tenions à le saluer. Nous relevons aussi une volonté d'accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique et leur taille, dans leur transformation, au regard de mutations structurelles telles que le numérique ou l'énergétique, mais également conjoncturelles, une vision large de l'entrepreneuriat, et nous nous félicitons bien sûr, de l'attention particulière posée sur l'agriculture. Nous saluons les propositions qui vont dans le sens d'une indispensable discrimination positive sur les territoires, afin d'apporter une attention particulière à ceux qui sont les plus en difficulté et qui doivent être les plus soutenus.

La notion de « filières » dans ce document, et de filières prioritaires, est réaffirmée, afin d'assurer le plus d'interconnexions possibles entre divers acteurs économiques, et avec la volonté d'aller vers des écosystèmes sur le territoire. Pour ce qui est des filières, nous regrettons bien sûr toujours que l'économie bleue, l'économie de la mer, ne soit pas une filière prioritaire dans une grande Région avec 720 kilomètres de côtes comme la nôtre. Néanmoins, nous notons que cette économie est considérée comme une économie à forte potentialité et que des actions spécifiques de développement sont envisagées.

La réforme territoriale qui réalloue les capacités de financement et d'intervention des collectivités en matière économique, et qui crée à ce titre des relations et des coopérations nouvelles avec les EPCI à fiscalité propre, dans les domaines d'intervention par contre et les interactions avec lesdites collectivités, nous sommes satisfaits qu'il y ait une évolution dans votre façon de percevoir les choses, et que vous ne fermiez plus définitivement la porte à la complémentarité d'aides de la Région sur l'immobilier d'entreprise, et que vous acceptiez dès lors de jeter un regard objectif sur des situations qui peuvent être vitales ou stratégiques pour certains territoires, car ne perdons pas de vue que les EPCI sont les échelons qui sont les plus proches et les plus en contact avec les acteurs économiques du terrain. Il est donc essentiel que des canaux soient établis et efficaces entre les EPCI et la Région.

Globalement, et on ne peut pas reprendre tous les points, mais nous disons notre satisfaction sur le fond et souhaitons que le déploiement de ce Schéma vers les EPCI se fasse de la manière la plus rapide, et également que les Règlements d'intervention interviennent pour que cela se fasse de la manière la plus pertinente possible, et nous serons bien sûr vigilants de ce point de vue-là. Mais vous l'imaginez bien, il y a un mais, et Monsieur le vice-Président, vous l'avez évoqué, nous sommes déçus parce que ce Schéma, à notre sens, ne présente pas suffisamment de vision humaine, parce que ce Schéma présente plutôt une vision mécaniste de l'économie, plutôt macroéconomique.

On s'interroge finalement, que fait-on, que propose-t-on à nos concitoyens pour améliorer leur quotidien ? Pourquoi n'avons-nous pas plus d'informations sur les réalités, les attentes et les besoins de ces concitoyens ? Face à une fracture sociale qui se double d'une fracture territoriale et forts de nos convictions humanistes, qui font partie intégrante de notre ADN, nous aurions voulu voir ici évoqués, envisagés, proposés, plus de services et de perspectives pour le quotidien de nos concitoyens. Nous avons finalement le sentiment que nous sommes loin, parfois, des réalités vécues sur les territoires.

Monsieur le Président, finalement, il nous manque un petit supplément d'âme pour adhérer totalement à ce Schéma de développement économique. Néanmoins et in fine, nous voterons ce Schéma parce que bien sûr, nous partageons votre ambition pour notre grande

Région, parce que nous y sommes attachés et que nous aussi, nous appelons de nos vœux que la Nouvelle-Aquitaine devienne un leader, un fleuron en matière de développement économique et d'emplois. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Juste un mot sur votre dernière partie, mais Bernard UTHURRY aura l'occasion d'y revenir, ce Schéma est un Schéma du développement économique. Les services à la personne, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire, sont autre chose. Recréer la présence médicale, permettre à nos lycées d'être des plateformes technologiques pour nos PME et nos TPE. Faire en sorte que les centres-bourgs se réaniment, dans le cadre de nos compétences. Surtout, je voudrais bien que chacun ait dans sa tête que ce qu'a fait le législateur dans la poursuite de ce que Gaston DEFFERRE ou Pierre MAUROY avaient voulu en 1982, est de spécialiser les compétences. Je sais bien que nous sommes addicts, dans notre pays, à ce que tout le monde fasse tout, mais nous sommes dans un Schéma de développement économique, et ce qui est le plus important pour nous est que l'on recrée, que l'on développe la production de richesses, donc d'emplois, sur les territoires, partout. Transformer une usine, lui permettre d'avoir de la visibilité sur 20 ou 30 ans, plutôt que l'on court après un certain nombre de reconversions est essentiel. Accompagner la création d'entreprises dans le cadre de l'opération « Régions startups » est essentiel, c'est autour de cela que l'on sera jugé. Regardez l'attractivité que nous avons su donner à travers l'action de formation, soit dans le pôle cuir, soit dans le pôle maintenance aéronautique. Toutes les entreprises aujourd'hui, viennent dans notre Région sur la maintenance aéronautique, partout, que ce soit à Rochefort, demain, je l'espère, à Saintes, dans l'agglomération bordelaise, mais aussi dans les P-A. Prenez tout cela, vous verrez le résultat en matière de création d'emplois, donc de création de richesses, donc de moyens nouveaux pour les collectivités locales.

Mais je vous remercie de ce que vous avez salué dans le Schéma.

M. MALHERBE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Face aux grands enjeux qui sous-tendent le développement de l'économie régionale et son impact sur l'emploi, vous nous proposez, conformément à la loi NOTRe, la mise en place de ce fameux SRDEII, pour les années à venir.

Dans ce Schéma - pour ne pas redire ce qui a déjà été dit – trois axes me semblent important à considérer :

- L'assistance aux entreprises et le développement économique à proprement parlé sur le territoire régional, d'une part,
- L'ESS d'autre part,

- Et enfin, de manière plus générale, la place de ce SRDEII dans un contexte européen qui vise à donner de plus en plus de pouvoir et d'indépendance aux Régions européennes, renforçant le pouvoir règlementaire des Régions, auquel vous êtes favorable.

J'interviendrai, dans mon propos, brièvement sur les deux premiers points, laissant à ma collègue Yveline BRUN le soin de vous exposer notre position sur le volet européen.

Si à la lecture des quelques 450 pages de ce Schéma nous partageons généralement les grands axes que vous vous donnez comme objectif en matière de développement économique et d'aide aux entreprises, permettez-moi d'émettre quelques critiques, quelques propositions d'amélioration, et de souligner différents axes qui me paraissent essentiels pour que ce Schéma soit efficace pour nos entreprises régionales.

Concernant la première orientation, il est indéniable qu'en matière de numérique, les technologies évoluent à une vitesse exponentielle et que les entreprises doivent pouvoir anticiper et réussir leur transition numérique pour rester compétitives. Mais qui dit révolution numérique - comme nous la vivons depuis quelques années - dit aussi apparition de nouveaux risques. J'en évoquerai trois qui, à mon sens, ne sont pas suffisamment détaillés dans votre Schéma. Premièrement, l'ère du tout numérique, si elle présente bien des avantages dans le milieu industriel, on pourrait citer notamment les filières médicales, agroalimentaires, et bien d'autres, cette ère du tout numérique donc, est aussi un risque sérieux si elle n'est pas exploitée au service de l'humain d'abord. L'accompagnement que nous menons auprès des industriels doit donc se faire de telle sorte que le numérique soit maîtrisé et participe à la création d'emplois sur le territoire régional, et non à une hausse indirecte du chômage, par l'apparition notamment de robots, qui pourraient présenter une meilleure rentabilité industrielle qu'un salarié. Ne perdons pas de vue ce risque important, dans une société où la recherche continuelle du profit se fait parfois malheureusement au détriment de nos compatriotes.

Deuxièmement, la question de ce que l'on appelle le Big data, vous l'évoquez brièvement dans votre Schéma, mais l'un des enjeux majeurs de cette révolution industrielle va consister dans la gestion et dans le stockage des informations traitées et la sensibilisation des industriels à cette question importante, afin d'assurer la performance de nos entreprises, et là encore, notre action doit se tourner en priorité vers les petites structures, type TPE-PME qui, je le rappelle comme je l'avais déjà fait lors d'une séance de mars dernier je crois, sont les premières créatrices d'emplois sur le territoire régional. Le but de ce Schéma étant le développement économique, il apparaît donc comme indispensable de se tourner en priorité vers ces petites structures qui, en matière de numérique, ont souvent bien moins de moyens et d'expertise que les grands Groupes.

Troisième aspect qui en découle, la question de la protection des données. Qui dit développement numérique, stockage de données à grande échelle, dit aussi risque important d'espionnage industriel, qui plus est pour des entreprises qui sont de plus en plus amenées à traiter des données sensibles type confidentiel défense ou secret défense. Notre rôle, dans ce domaine, est donc de sensibiliser nos industriels et de les accompagner dans la protection des données, face à une montée de l'espionnage industriel, afin de protéger le savoir-faire et l'expertise de nos industries régionales, et ce d'autant plus à une époque où l'innovation industrielle est permanente, comme vous le soulignez d'ailleurs parfaitement dans votre Schéma.

Sur la politique des filières, je suis moi aussi surpris de ne voir finalement à aucun moment apparaître dans vos priorités la filière maritime, alors même que nos quelques 720 kilomètres de côtes font de la Nouvelle-Aquitaine l'une des Régions où le potentiel maritime est l'un des meilleurs en Europe.

Sur la question de l'ESS enfin, permettez-moi de vous dire que sur ce point précis, nous sommes en total désaccord avec votre point de vue. D'une part, parce que cette économie est en réalité une économie en demi-teinte, avec peu d'efficacité, il suffit pour s'en convaincre de regarder les chiffres de l'INSEE, facilement consultables en ligne, chiffres qui montrent que la majorité des emplois issus de l'ESS, sont des emplois précaires et peu stables. Ainsi, moins d'un salarié sur deux est en CDI à temps complet dans l'ESS, et quand on sait que 78 % des emplois sont obtenus dans des associations, on peut, à juste titre, se poser quelques questions sur les bénéficiaires de ces emplois, sans parler du fait que ces associations, qui vivent bien souvent de subventions publiques, sont souvent en concurrence déloyale avec nos artisans et nos petites entreprises. Et un exemple tout simple pour revenir aux bénéficiaires de ces emplois, mais assez révélateur et j'en finirai par là, j'imagine que vous connaissez tous l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, qui appartient à l'ESS et qui se présente au grand public comme étant une structure qui accompagne les jeunes dans leur processus de socialisation, leur insertion consciente et critique dans la société, c'est donc une belle mission pour une association qui s'adresse à nos compatriotes, qui sont bien souvent issus des classes les plus pauvres, et bien sur la commune de Libourne, où je suis élu, la Présidente de l'association, Madame VENAYRE, suppléante de Florent BOUDIE à l'Assemblée Nationale, et adjointe au maire de Libourne, a embauché récemment comme directrice, avec un salaire de 3700 € mensuels, Madame Isabelle HARDY, sa collègue au Conseil municipal de Libourne, mais également Conseillère Départementale Socialiste de Gironde, et donc appartenant à l'Assemblée qui vote les subventions données à son employeur. La boucle est bouclée et on s'aperçoit aisément que finalement, cette ESS profite plus au copinage à tout va, plutôt qu'aux gens qui sont réellement dans le besoin. Et

croyez bien que cette situation est loin d'être un cas isolé en France. Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous opposer fermement à cette économie parallèle, qui ne profite aujourd'hui qu'à une élite très réduite.

J'en ai fini pour mon propos et je laisse ma collègue Yveline BRUN vous donner notre position sur l'aspect européen. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-être d'abord demander, il est indirectement mis en cause, à Florent BOUDIE, rapidement...

M. BOUDIE. - Merci Monsieur le Président, quelques mots, d'abord mon cher Gonzague, on évite de prendre l'Assemblée Régionale en otage de polémiques locales, à des fins purement électoralistes.

Deuxièmement, Madame la Conseillère municipale et Conseillère Départementale, Isabelle HARDY, que vous mettez en cause, a démissionné aujourd'hui même de l'ensemble de ses mandats.

M. BOUDIE. - Et ensuite, une remarque cette fois-ci sur l'ESS, sur le fond. Nous mettons en place, cher Gonzague, à Castillon-la-Bataille, un dispositif, avec le soutien de la Région, dispositif « zéro chômeur », c'est de l'ESS, c'est de l'identification d'activités économiques nouvelles, qui n'existaient pas dans le territoire, que nous mettons en place : valorisation des déchets, plateforme téléphonique avec les commerçants, les artisans, les entrepreneurs. Non, l'ESS est de la vraie économie, mais c'est de l'économie innovante et qui ne débouche pas forcément sur de la précarité, nous sommes sur des CDD. C'est dans un territoire, mon cher collègue, que vous devriez mieux connaître et mieux appréhender.

Mme BRUN. - Monsieur le Président. Après les Régions, nous avons les Euro-Régions, maintenant le Schéma, le SRDEII. Derrière ces mots, Monsieur le Président, on peut juste lire « Union Européenne ». Nous sommes toujours dans le cadre d'une union des Régions, voulue conjointement par Bruxelles, par vous-même Monsieur le Président, et les autres groupes d'opposition ici présents. Je rappelle que le FN demande une sortie de cette Europe-là. L'objectif de tous ces mécanismes et Schémas étant de diluer les nations dans un magma européiste. Tout est fait pour accroître les pouvoirs des Régions, au détriment des Etats, et de favoriser une dilution des liens de proximité entre les citoyens et leur territoire, le processus ayant commencé avec les Régions et les Euro-Régions. Pourquoi ? Ceci dans le but de faire des hyper-Régions, des métropolisations, des intercommunalités XXL.

En ce qui concerne ce Schéma, le SRDEII, l'article L.425.13 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « le Schéma peut contenir un volet transfrontalier, élaboré en concertation avec les collectivités territoriales des Etats limitrophes ». Ce projet UE vous tient à cœur, et nous reconnaissons une certaine constante dans vos décisions,

Monsieur le Président. Nous constatons que ce SRDEII Nouvelle-Aquitaine, a un volet transfrontalier. Le plus important est que vraiment, dans ce Schéma, il y a un volet transfrontalier. Combien de projets transfrontaliers vont voir le jour avec ce nouveau Schéma ? Peut-être même au détriment de la Région Nouvelle-Aquitaine, je ne sais pas. La situation est fortement encouragée par le Comité des Régions, cet organe consultatif représentant les autorités régionales et locales au sein de l'UE, institué par le traité de Maastricht. Cette Commission européenne se propose d'analyser les lacunes, les solutions et les meilleures pratiques dans le domaine de la coopération transfrontalière spécifique. Pourquoi aujourd'hui avons-nous le besoin de gérer les échanges transfrontaliers et vos neuf points énumérés Monsieur, sous forme de Schéma ? Pourquoi ces contraintes et combien d'argent cela va coûter au peuple, sous forme d'impôts divers ? Cette UE, que les français n'ont pas vraiment désirée, n'est-ce pas pour donner une certaine crédibilité ou importance virtuelle à cette UE ? Pour le Comité des Régions, les Régions transfrontalières sont des laboratoires du processus d'intégration européenne, un moyen de détricoter les territoires, notre nation, et notre identité.

Le FN est contre l'UE, comme elle est constituée actuellement. Sur notre territoire, notre France, nous pouvons très bien évoluer et progresser comme nous l'avons toujours fait, sans s'occuper de l'UE, ni de ses Schémas contraignants pour le peuple. Encore une couche de réglementations, encore une couche aux mille feuilles administratives déjà bien compliquées. Alors Monsieur le Président, c'est pourquoi le groupe FN votera contre le SRDEII.

M. LE PRESIDENT. - A Monsieur MALHERBE, vous vous inquiétez de la transition numérique, mais c'est si les entreprises, si les Administrations, si les institutions enseignantes, universitaires ou de recherche ne passaient pas au numérique, qu'il y aurait des inquiétudes. C'est un vrai défi aujourd'hui, c'est pour cela qu'il faut que la Région accompagne, c'est pour cela qu'avec l'aide des crédits européens, nous avons lancé plusieurs appels à projets pour accompagner des milliers d'entreprises sur leur transition numérique. Je ne dis pas que c'est facile, parce qu'il faut que non seulement le chef d'entreprise, mais sont staff et les salariés aussi passent à cette transition numérique. Demain, nous aurons, et nous le développons ailleurs, des lycées où l'environnement numérique de travail va se substituer aux livres. L'apprentissage des langues, l'ouverture à la culture et au monde, quel que soit l'état de nos frontières, c'est le numérique, c'est la mobilité. Donc je pense que là-dessus, il n'y a pas de crainte à avoir. Ce serait si nous refermions nos frontières que nous retomberions dans ce que nous avons vécu pendant longtemps, et comment, de dévaluation en dévaluation, nous perdrons notre capacité à

générer un cadre de vie, une attention à nos concitoyens, le financement de notre Sécurité Sociale, ici-même.

L'Europe, à travers les compétences de la Région, ce sont 2.5 milliards d'euros, dont, si ma mémoire est bonne, plus de la moitié pour nos agriculteurs, sur ce que l'on appelle le deuxième pilier de la PAC, pour l'installation des jeunes agriculteurs, pour l'indemnité compensatrice du handicap de montagne, pour la verdisation, un certain nombre d'évolutions et d'innovations dans le monde de l'agriculture. Et puis soyons attentifs à une chose, nous avons une industrie de la santé, que l'on peut critiquer peut-être, mais qui est une des plus puissantes. Aujourd'hui, sa difficulté est d'avoir un marché de, je crois 65 millions d'habitants, c'est à peu près ce que nous sommes en France, sur une Europe de 400 millions d'habitants. Aujourd'hui, les Etats-Unis, sur plus de 350 millions d'habitants, ont une capacité d'innovation de mettre sur le marché, au bénéfice de nos concitoyens, beaucoup plus de médicaments innovants que nous ne pouvons le faire. On voit bien que tout ce qui est rétrécissement de nos capacités est néfaste pour nos concitoyens.

Vous évoquez le robot et c'est le chômage, non, le robot n'est pas le chômage. Je vous invite simplement à aller à l'usine Turbomeca de Bordes, et vous vous faites expliquer par le patron de l'usine, par les salariés de l'usine, ce qu'a donné l'atelier du futur. Les conditions de travail des salariés ont été bouleversées, leurs compétences ont été augmentées, leur rémunération aussi. Donc à chaque fois, l'innovation améliore les conditions de travail. C'est cela l'usine du futur, c'est cela l'atelier du futur, et c'est comme cela que nous saurons demain - je cite le Groupe, je le fais un peu trop souvent peut-être -, mais aujourd'hui c'est une entreprise qui produit et répare deux tiers des moteurs d'hélicoptères au monde. Vous imaginez ce que serait demain si l'on fermait les frontières, si l'on ne robotisait pas, ce qui se passerait sur les 3500 emplois et de Bordes et de Tarnos, ce serait la disparition assurée. Or, un emploi industriel est quatre emplois sur nos territoires, donc non, le robot n'est pas le chômage. La France a pris beaucoup de retard dans les années 1960, de ne pas robotiser ses usines automobiles, ce qui a entraîné, chacune le sait, une grave crise, dont on sort difficilement, donc ne tournons pas le dos à ce qui est un progrès indispensable.

Sur le transfrontalier, je crois qu'il faut poser la question aux habitants de la Côte basque, ou du Haut-Béarn, les échanges sont naturels et ce sont eux-mêmes qui portent leurs projets, ce sont eux-mêmes qui proposent leurs projets, que ce soit des projets de coopération en matière de transport, lorsqu'il y aura une troisième voie à la frontière, on pourra aller directement de Bayonne à San Sebastian et c'est bien. Aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas de troisième voie, parce que les voies sont d'écartement différent, toutes les marchandises sont sur la route, 9000 camions par jour sur la route, par manque de sillon de

transport et par une obligation de changer les essieux à la frontière. Oui, le transfrontalier est quelque chose d'indispensable pour nous, et je crois que les liens de proximité sont particulièrement importants, d'ailleurs quand nos amis basques arrivent à Bruxelles, défendent la construction européenne, comme nous le faisons ici, parce qu'en plus, ne pas fermer les frontières, Madame, est assurer demain la paix. La pire des choses est l'hostilité entre les peuples, et les frontières sont l'hostilité entre les peuples.

M. LE PRESIDENT. - On ne va pas chacun se répondre, j'ai répondu.

M. BERGE.- Juste un petit ajout parce que dans ce qu'expliquait Madame, elle disait que l'on allait perdre de l'argent et dépenser énormément d'argent dans la coopération transfrontalière, or, la coopération transfrontalière, au travers du fonds FEDER et du POCTEFA (Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Espagne-France-Andorre) rapporte 190 M€ aux territoires transfrontaliers, et à laquelle peuvent venir participer l'ensemble des acteurs de notre territoire, du Pays Basque et du Béarn. Cela rapporte donc de l'argent à la Nouvelle-Aquitaines et des projets pour notre territoire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président. Je m'exprimerai, au niveau du groupe UDI, sur la relation entre les Régions et les agglomérations, il y en a 25, elles pèsent plus de 2.8 millions d'habitants, et mon collègue, Xavier ARGENTON, complètera sur la relation avec les communautés de communes.

Peut-être tout simplement pour dire - et cela n'a pas toujours été notre tonalité aujourd'hui - notre satisfaction sur le chemin qui a été effectué sur ce texte. Monsieur le Président, il y a eu un vrai dialogue avec les agglomérations. J'ai eu l'honneur d'animer en confiance avec mes 25 collègues Présidents d'agglomérations, plusieurs réunions de travail par rapport à ce sujet-clef qu'est la relation entre les Régions et les agglomérations. Nous avons exprimé, pour l'essentiel, trois demandes :

- La première était d'avoir une contractualisation bien identifiée entre la Région et chaque communauté d'agglomérations,
- La deuxième est d'avoir une position qui ne soit pas une position étanche sur le problème de l'immobilier et du foncier entreprise,
- Et la troisième est le problème de l'accès, de l'accueil des entrepreneurs, de ce que l'on appelle le primo-accueil, qui reçoit les entrepreneurs au moment de leur installation, mais aussi au moment du début de leur instruction en ce qui concerne les aides directes aux entreprises.

Sur ces trois sujets, et sur la première année, c'est sans doute le meilleur exemple que je peux citer, d'un travail entre vos élus, je veux saluer Gérard VANDENBROUCKE et notre amie DURRUTY, et puis aussi vos services, notamment Raphaël DUPIN. Au cœur de cela, il y a un sujet qui est très important qui est finalement comment vous travaillez avec les territoires maintenant que les Départements sortent de la compétence économique, et maintenant que la loi NOTRe institue le tandem Région-communautés d'agglomérations-communautés de communes.

Sur les trois sujets, et Dieu sait si l'on était éloigné au départ, et d'ailleurs, votre communication sur la politique contractuelle montrera que nous avons encore certaines divergences de fond, cela viendra plus tard dans la soirée. En attendant, vous avez admis, accepté, le principe d'une contractualisation séparée pour chaque communauté d'agglomérations et c'était une demande forte des communautés d'agglomérations qui elles-mêmes ont leur propre vision, schéma directeur, du développement économique de leurs bassins d'emplois et c'est pour nous un point important, on vous en rend acte.

Sur l'immobilier et le foncier d'entreprise, nous acceptons votre vision qui est de dire il y a un fonctionnement de base, de droit, qui est de dire en gros, le foncier et l'immobilier, c'est aux agglomérations et aux communes de le financer, mais d'un autre côté, les aides directes d'entreprises, c'est la Région. Mais on vous a demandé de manière vraiment très solennelle, de ne pas rigidifier ce système, et vous l'avez accepté puisque vous avez ouvert un certain nombre de portes, sur les technopôles, sur les pépinières d'entreprises, sur les territoires et les projets créateurs d'emplois, là encore c'était un point important.

Dernier point, l'accueil des entreprises. C'est une vraie question aujourd'hui, comment coordonner à la fois les efforts de la Région, où vous avez des services qui sont peu nombreux et qualifiés, et sur le terrain, les efforts des services, des Chambres de commerce et d'industrie territoriales, et des agglomérations. Et là encore, vous avez accepté que ce partenariat, on pourrait le rentrer dans la convention et dans le contrat économique entre les agglomérations et les entreprises. Il y a donc un vrai chemin qui a été fait. Pour cette raison, avec les Présidents d'agglomérations, nous avons convenu que chacun gardait sa liberté de vote, mais en ce qui nous concerne et puisqu'il me revient de donner l'explication du groupe UDI, notamment pour cette raison et ce travail de fond qui a été fait, nous voterons le SRDEII.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, j'éviterai d'être trop redondante mais malgré tout, je souhaite remercier et saluer le travail de concertation qui a été mené tout particulièrement par Bernard UTHURRY, par Ralf ENGEL et vos services,

parce que c'est vrai que lorsque nous avons commencé à travailler autour de ce SRDEII, le planning et le calendrier à marche forcée qui était proposé, semblait complexe. Malgré tout, nous avons réussi à répondre à un certain nombre d'attentes importantes pour nos territoires.

Parmi les points que nous souhaitons aborder ce soir, d'abord bien sûr, l'enjeu est bien la clarification du rôle des acteurs publics qui sont engagés dans le développement économique de nos territoires, et par rapport à l'ensemble de ces acteurs, il est essentiel de pouvoir conserver, à la fois leur légitime et leur propre stratégie aux uns et aux autres, mais surtout, nous l'avons à maintes reprises évoqué, permettre coûte que coûte une complémentarité d'intervention pour davantage de lisibilité et plus d'efficacité. Ceci a été évoqué par les intervenants précédents mais sur le terrain, c'est quelque chose qui revient en permanence. Alors, pour nous mettre en ordre de marche, il nous faudra demain apprendre à travailler différemment, c'est certain, nous l'avons compris, pour être en capacité de co-construire avec les territoires, et bien sûr surtout avec nos entreprises, le développement économique de la Nouvelle-Aquitaine, en nous adaptant en permanence, c'est essentiel, vous le savez, aux évolutions du contexte, aux évolutions des besoins, et surtout aux aléas qui peuvent malheureusement intervenir rapidement. Pour ce faire, la simplification et la lisibilité des dispositifs des futurs Règlements d'intervention, qui seront déclinés au cours de l'année 2017, est essentielle. Lors de la concertation, de nombreux chefs d'entreprises ont insisté sur leur besoin d'avoir accès aux dispositifs, aux sources de financement et aux modalités pour obtenir le soutien de la Région.

Troisième point essentiel, le maillage territorial. Nous le savons, il est essentiel compte tenu des disparités existantes sur l'ensemble de notre territoire, et sa mise en œuvre est indispensable pour que l'emploi puisse être le grand gagnant de notre politique de développement économique.

Concernant la contractualisation avec les intercommunalités, qui est la prochaine étape pour laquelle nous avons rendez-vous, en tout cas un certain nombre d'entre nous ont rendez-vous, il est bien sûr important que le calendrier qui est proposé, nous l'avons évoqué Président, puisse prendre en compte la réforme en cours et la constitution des nouvelles intercommunalités, dont les nouveaux EPCI, lors de la contractualisation. En Commission la semaine dernière, à titre d'exemple, il a été rappelé par la vice-Présidente qu'il avait fallu une année à la communauté d'agglomération des Pays de Saintonge pour élaborer sa stratégie de développement économique. Donc on peut imaginer que pour les nouvelles agglomérations, dont celle à laquelle j'appartiens et qui est celle du Pays basque demain, à partir du 1^{er} janvier, un tel EPCI XXL, issu de huit communautés de communes et deux

communautés d'agglomérations, nécessitera une attention toute particulière et un aménagement du calendrier, nous en sommes convenus.

Alors, nous sommes tous d'accord sur la nécessité de travailler dans un cadre convergent, c'est ce que pose ce SRDEII, et aujourd'hui, si les compétences entre la Région, la métropole, les EPCI et les communautés d'agglomérations sont beaucoup plus nettement définies, on peut regretter que la clarification des compétences avec les Départements, ne soit peut-être pas aboutie, ou en tout cas, que nous courions le risque d'un certain nombre de disparités selon les Départements, nous l'avons tous bien compris. Et c'est vrai que sur un certain nombre de compétences, comme par exemple le tourisme, l'agriculture, la forêt, la mer, il est essentiel que nous ne nous trouvions pas là aussi dans un empilement d'interventions qui pourrait nuire à l'efficacité ou peut-être une lisibilité insuffisante des aides.

Point suivant, c'est de regretter, comme c'est spécifié d'ailleurs dans le document que vous nous avez présenté ce soir, que les moyens alloués à la politique de retournement des territoires jusqu'ici identifiés sous le dispositif CADET, soient faibles au regard des besoins. Le prochain Règlement d'intervention devrait pouvoir intégrer à l'avenir des secteurs structurellement en souffrance, qui sont actuellement écartés de fait. Nous demandons qu'un bilan de cette politique soit dressé, en considération des indicateurs d'éligibilité retenus.

Autre point, l'immobilier d'entreprise puisque nous avons deux secteurs dérogatoires de soutien par la Région sur ce point. C'est vrai que le soutien, au cas par cas, dans les territoires en déprise, et le manque de ressources fiscales suffisantes sur ce point, il nous semble important d'aller vers davantage de précision concernant les règles d'intervention et bien sûr les indicateurs.

Avant dernier point, le montant des ressources transférées. L'Etat a accordé aux Régions, du fait du transfert de la compétence développement économique, de façon pleine et entière, aux Régions, 450 M€, alors qu'il était demandé 600 M€. Pour la Nouvelle-Aquitaine, la dotation sera de 50.86 M€. Est-ce un bon niveau de compensation et surtout, sera-t-il suffisant ?

Pour terminer, l'innovation, nous savons tous que c'est le fer de lance du développement économique et de notre efficacité en termes de développement économique. Nous prenons acte de la volonté de ce SRDEII de créer un fonds dédié aux entreprises innovantes, de dématérialiser les dispositifs de financement pour raccourcir les délais de décision. Mais face au besoin qui a été défini comme étant très important, c'est vrai que nous posons la question de savoir si les moyens dédiés au soutien de l'innovation sont suffisants, et s'ils ne devraient pas être intensifiés.

Dernier point, et ce sera ma conclusion, bien évidemment, les enjeux et l'ampleur des enjeux ici évoqués, vous l'avez dit Président en introduction, c'est un rapport-phare de notre séance d'aujourd'hui et de demain, nous attirons l'attention sur l'évaluation qui devra être mise en œuvre. Elle est prévue, mais elle devra être permanente, agile, et nous permettre surtout d'adapter les ajustements qui sont nécessaires, et de considérer que l'enjeu pour les entreprises sera demain de trouver les réponses que certaines ne trouvent pas aujourd'hui dans l'aide des différentes collectivités.

Eu égard à l'ensemble de ces points, notre groupe votera cette délibération, saluant le travail, comme je l'ai dit en introduction, qui a été mené par l'ensemble des acteurs. Merci.

M. ARGENTON. - On avait convenu avec Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, lors de l'ouverture, que l'on soit deux à intervenir, lui pour les communautés d'agglomérations, mais sous réserve de votre accord bien sûr Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Faites le tour des différentes collectivités, je ne sais pas si cela servira les entreprises mais cela servira peut-être les discours des communautés. Allons-y.

M. ARGENTON. - Il n'y a pas de différence aussi importante que cela mais juste une prise en considération quant à l'élaboration du Schéma. Je m'associe complètement aux félicitations et aux remerciements de Jean DIONIS DU SEJOUR sur la qualité du dialogue et la concertation que vous avez su mettre en place pour l'élaboration de ce Schéma.

Juste quelques observations. La première concerne le vocabulaire, on parle beaucoup, dans ce Schéma, de territoires, de communautés d'agglomérations, de communautés de communes, mais il me semble que les amendements qui ont été pris en compte ne concernent que les communautés d'agglomérations. Et c'est vrai que tout à l'heure l'on évoquait le poids important en matière de population des agglomérations, le poids des communautés de communes mais plus important puisqu'il représente 60 % de l'effectif total de notre nouvelle grande Région, donc il me semble qu'un geste important peut être fait à l'égard de ces communautés de communes, qui sont quand même des institutions qui restent dans la proximité et qui permettent aux communes de pouvoir se développer dans l'harmonie.

Deuxième observation, je vous la refais, je l'avais déjà faite Monsieur le Président, lors d'une CTAP, sur la non prise en considération des aides à finalité régionale, dites « AFR ». C'est vrai que vous avez dit que ce n'était pas important, que cela rapportait peu, mais cela a un effet de levier et surtout, je pense qu'y faire référence est faire référence aux territoires de notre Région, et c'est toujours la même chose, il y a des systèmes de zonage, des systèmes de carte, mais le fait de ne pas faire référence du tout aux AFR ne me semble pas forcément une bonne orientation.

La troisième observation, on va délibérer au numéro 21, sauf erreur de ma part, sur les cartes et sur le découpage d'intervention de la Région, notamment sur l'ensemble des Départements. Je pense qu'il aurait été intéressant de mêler ces deux délibérations et notamment d'y faire un renvoi explicite du Schéma vers ces cartes territoriales, même si l'on m'a indiqué que ces cartes n'étaient présentées qu'à titre provisoire et qu'elles feraient l'objet d'une validation ultérieurement. Mais si l'on veut tenir compte de la spécialité, de la spécificité, et j'insiste sur ce mot de spécificité économique de chacune de nos portions de territoires, je pense qu'il est important de faire référence à la carte.

Quatrième observation et dernière, on est sur un Schéma, et c'est bien naturel vous me direz, technico-administrativo-économique. On va dire c'est sur un Schéma classique, c'est-à-dire un peu en silo, sur des compétences verticales, mais me semble-t-il pas assez transversal, même si cela a été véritablement, je crois, la recherche d'objectif lors des différentes rencontres et des discussions que l'on a pu avoir. Mais je pense que l'on est sur un Schéma, me semble-t-il, encore trop traditionnel, et qui ne tient pas forcément compte de la vie économique des entreprises qui n'ont que faire des compétences d'une collectivité et qui sont plus intéressées à voir leurs problèmes et notamment leurs questions de financement résolues.

Et j'en terminerai sur le mot « innovation » que vous utilisez à juste titre Monsieur le Président, très fréquemment, mais en soi, l'innovation, et vous aviez fait intervenir le professeur Olivier BOUBA-OLGA de l'Université de Poitiers – comme quoi, dans la Région Poitou-Charentes, il y a aussi des personnes qui sont brillantes – et notamment vous l'aviez fait intervenir à Angoulême pour nous expliquer un peu sa vision du développement local. Je pense qu'il a fait un développement sur l'innovation, et en soi, l'innovation est importante certes, mais c'est surtout sur les conditions de diffusion de cette innovation que les entreprises et que les filières économiques peuvent se développer.

Voilà ces quelques observations que je souhaitais porter à votre connaissance, vous remerciant encore sur la qualité et le fond de ce Schéma, mais simplement pour dire que de manière positive, il y a encore des à faire dans l'intérêt de nos entreprises qui sont elles seules créatrices de richesses. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je conçois que l'on est face à un vrai défi qui est celui de, sans se lancer dans des recrutements massifs de l'équipe de développement économique, ce que disait Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, même si nous avons une équipe particulièrement robuste, mais il faut la déployer à l'échelle de la grande Région, il faut que nous ayons sur le terrain des capteurs, qui informent, que ce soit la communauté d'agglomération, que ce soit la communauté de communes ou la Chambre de commerce ou

des métiers, oui, nous aurons besoin de tous ces capteurs. Le métier d'accompagnement de l'innovation est un métier un peu particulier et je pense qu'il faut que l'on soit très vigilant là-dessus. Depuis le début de mon mandat j'ai parlé d'innovation, au début on me disait : « mais tu nous serines avec cela ! » Total, quelques années après, on s'aperçoit que c'est sauver des entreprises. Une entreprise qui n'innove pas, qu'elle soit agricole, industrielle, de services, ou de tourisme, est une entreprise qui meurt.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, il faut saluer l'action de Bernard UTHURRY, qui n'a pas du tout ménagé sa peine et qui a fait preuve d'une ouverture d'esprit et d'une écoute tout à fait particulière, dont nous le remercions. Le groupe EELV se félicite également de la bonne concertation au sein de l'exécutif, qui a permis à nos deux vice-Présidents de faire prendre en compte les priorités écologiques, comme la transition écologique ou l'économie circulaire, mais aussi au groupe dans son ensemble, d'émettre des propositions d'amendements qui ont été intégrés au Schéma.

Effectivement, on peut regretter ce formalisme du contenu du Schéma, qui est imposé par la loi NOTRe, qui est bien trop « économiciste », le SRDEII, d'après la loi, traite du développement économique et non finalement, de l'économie dans sa globalité. Pour nous, Ecologistes, l'économie ne se résume pas à une production et une consommation de services, on pense qu'il y a de l'humain derrière tout cela. Et le développement économique n'est pas l'économie parce que l'économie partage avec l'écologie cette filiation étymologique de (*inaudible*) de la maison, ce qu'elle replace la maison au sens large, dans sa fonction principale, celle qui protège l'Homme, qui en prend soin, et c'est dans ce sens que les Hommes habitent les maisons. L'économie doit donc concourir à préserver les conditions d'habitabilité de notre planète, si exigüe, pour les générations actuelles et à venir, et est ainsi au service de l'Homme.

Dans votre introduction, Monsieur le Président, vous notez que « nous considérons que l'humain est au cœur du développement économique et que les échanges au sein des entreprises d'un même secteur d'activités ou d'un même secteur géographique, sont les meilleurs leviers de collaboration et de développement des initiatives ». Certes donc, mais il n'est pas exprimé explicitement que l'économie doit être au service de l'Homme et non l'inverse. Pour nous donc, le développement économique n'est pas un but en soi mais un moyen, un simple moyen au service des hommes et des femmes, pour une vie digne et meilleure, sur une planète préservée. Aussi, se pose la question de la finalité de la production de biens et de services et de leur consommation. Les grands défis écologiques et sociaux, suite justement à un développement économique ne se souciant que très peu de l'environnement, devraient se traduire concrètement par la mise en œuvre de la transition écologique et sociale de l'économie, afin de changer totalement de paradigme économique.

Cette transition devrait donc chapoter les orientations prioritaires transversales, et non en constituer une parmi les neuf autres, comme c'est le cas. Cela dit, notre groupe Ecologistes et Citoyens-EELV est pleinement satisfait de la place importante accordée dans ce Schéma à la transition énergétique, qui s'appuie sur le triptyque sobriété énergétique, efficacité énergétique, et développement des énergies renouvelables. Notre belle et grande Région a de formidables atouts dans ce domaine et peut devenir, si l'on en prend soin, le laboratoire d'excellence de cette transition énergétique, qui contribuera à la fin de l'ère des énergies fossiles et fissiles, on pourrait appeler cela les énergies faciles. Il faut travailler beaucoup pour arriver à dépasser ces énergies qui concourent au réchauffement climatique.

De manière identique, nous sommes très satisfaits que le SRDEII mette l'accent sur le développement de l'économie circulaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est temps d'arrêter, dans les plus brefs délais, le gaspillage insensé de nos ressources non renouvelables qui génèrent des surcroûts des impacts environnementaux et sanitaires. Passons donc rapidement de l'économie linéaire mortifère à une économie circulaire vertueuse, et avec, comme pour la transition écologique, de très nombreux emplois à la clef, de tous niveaux et non délocalisables, qui vont irriguer nos territoires, même les plus ruraux.

En ce qui concerne l'ESS, nous apprécions beaucoup, nous sommes très satisfaits que le SRDEII considère l'ESS comme une économie à part entière, avec ses spécificités, et non plus comme simplement une niche dédiée à la réparation sociale. Les associations, coopérations, mutuelles et fondations, constituent un abondant vivier d'innovations, un vrai bouillonnement sociétal intense, sur nos territoires. L'ESS représente 12 % des emplois de notre Région, cela fait 200 000 salariés dans plus de 20 000 entreprises et structures, et nous espérons qu'elle prendra encore plus d'ampleur dans notre Région.

Concernant l'agriculture, nous regrettons qu'elle soit reléguée dans ce document, au rang de simple filière économique, qui est une catégorisation bien réductrice, alors que l'agriculture, source de notre alimentation, est vitale pour l'humanité. Néanmoins, nous sommes totalement en phase avec l'objectif affiché de mettre en place des modèles de productions agricoles robustes, autonomes, diversifiés, qui puissent être adaptatifs et résilients au choc économique.

Nous avons souhaité que la responsabilité sociale et environnementale d'une démarche RSE, donc des entreprises, soit fortement présente dans ce Schéma. Nous avons été entendus, avec l'instauration d'une démarche de progrès environnemental et social. Nous veillerons à ce que cette démarche ne soit pas factice et perdure. Tous ces travaux sont des travaux longs, de longue haleine, et qui avancent à petits pas.

En conclusion, le SRDEII pose un cadre d'orientations générales de la politique de développement économique de la Région, mais la déclinaison opérationnelle de cette politique se fera bien sûr par les Règlements d'intervention. Aussi, nous pensons qu'il est essentiel que les règles formulées respectent bien l'esprit dans lequel ce document a été élaboré et co-construit, mais surtout que les élus, et aussi les élus Ecologistes bien sûr, puissent être concertés sur la rédaction de ces Règlements et non simplement informés, comme cela semble être le cas jusque là. Ma collègue du MoDem qui a fait la première intervention, relevait de façon assez poétique que ce Schéma tenait à la fois du vol de l'aigle, par son ambition, et du pas de la tortue pour ses réalisations dans les Règlements. C'est un dilemme, je lui propose une solution, c'est la transition écologique de l'économie, qui dépasse l'économie productiviste condamnée, cette écologie qui est une pensée qui mènera bientôt le monde, nous en sommes sûrs, et (*inaudible*) du mot de NIETZSCHE qui réconcilie l'aigle et la tortue, qui disait que « les pensées qui mènent le monde arrivent sur des pattes de colombe ». Monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - C'est poétique.

Je ne voudrais pas, et Bernard UTHURRY le redira, je suppose, tout à l'heure, ce Schéma s'appuie sur une expérience, sur la co-construction avec le monde de l'entreprise, d'un certain nombre d'opérations.

Pour ce qui concerne ce que vient de dire Jean-Louis PAGES, je veux le rassurer, ce sont les entreprises, les usines, dans l'ancienne Région Aquitaine, qui ont le plus baissé leurs rejets de gaz à effet de serre (- 60 %). Ensuite, ce sont les agriculteurs (- 30 %) et nous sommes en train, avec Françoise COUTANT, de travailler pour mettre en place un dispositif qui, effectivement, au-delà des mots, soit déclencheur de ce qui, dans le logement et dans les transports, permettra de faire autant pour nos concitoyens, dans ce domaine-là. L'installation de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques dans la grande Région, en fait partie, mais pas simplement.

Si personne ne demande à intervenir, beaucoup sont intervenus, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

N° 6

Vote sur le « Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION
OU À LA REPRISE D'ENTREPRISE DES PERSONNES SANS EMPLOI OU
RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS POUR S'INSÉRER DURABLEMENT DANS
L'EMPLOI (DISPOSITIF NACRE)**

M. LE PRÉSIDENT. - Je demande à Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD de présenter le transfert de compétence en matière d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise des personnes sans emploi.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD. - Merci Monsieur le Président. Comme le rappelle la loi NOTRe, la Région devient chef de file dans la définition des orientations économiques et se voit renforcée avec le transfert de la compétence d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise des personnes qui sont sans emploi ou qui rencontrent des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi.

Le transfert du dispositif NACRE va s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert se fait par des contrats qui étaient conclus par l'Etat avec 53 opérateurs qui étaient conventionnés : consulaires, associations, ou cabinets privés. Transfert de la convention conclue entre l'Etat mais également l'Agence de Service de Paiement (ASP) et les contrats qui sont passés entre les opérateurs et les bénéficiaires puisqu'ils sont au nombre de 4000 contrats pour l'année précédente.

Deux chartes seront signées : une charte de partenariat avec l'Etat pour accompagner le transfert de compétence, et une convention avec l'ASP, qui est chargée du suivi des parcours et du paiement des opérateurs. Cela aura une incidence financière sur l'institution régionale puisque pour la mise en œuvre de cette compétence, la somme des compensations financières s'élève à 2 756 743 € pour la Nouvelle-Aquitaine, à compter de l'année 2017.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous alerte, mes chers collègues, je vous demande d'être très courts. Nous sommes au rapport 7, il y en a 42 ou 45. Cela ne va pas vite.

Mme CHEYROUX. – Très court Monsieur le Président, sur ce sujet du transfert de compétence du dispositif NACRE, qui offre une réelle complémentarité avec ce que l'on vient de voir, le SRDEII, et je ferais même la boucle avec ce que nous avons voté à la dernière plénière, le plan d'action de soutien aux ETI et PME à fort potentiel. Ceci est un levier qui est indiscutablement intéressant pour accompagner la reprise d'entreprise, la création et l'insertion des personnes en difficulté, mais nous avons une seule observation, qui a été

soulevée en Commission, et nous n'avons obtenu qu'une réponse à moitié satisfaisante. Le suivi pour la continuité du service public, nous n'en doutons pas une seconde dans le suivi des contrats et des engagements, c'est évident. Il y a un point qui nous semble avoir été un peu vite zappé, ce sont les 53 prestataires de services conventionnés pour le suivi, la Région hérite d'une belle latitude pour créer son propre dispositif d'accompagnement. Elle hérite donc de 53 conventions de partenariat, mais est-ce que vous pouvez nous donner l'assurance que les contenus, le sérieux, les résultats de ces sociétés de prestations d'accompagnement seront contrôlés avant de signer la charte de partenariat ? Parce que dans ces sociétés de services – et pour l'avoir vécu de très près je peux en témoigner – il y a du très bon, mais il y a également des entreprises qui font surtout du papier, qui se préoccupent peu du projet professionnel des personnes qu'elles accompagnent. Or, dans les 53, est-ce que vous pouvez nous garantir qu'il sera fait un contrôle et une analyse de leur efficacité et des résultats qu'elles ont pu produire depuis ces deux dernières années, au minimum ?

M. LE PRESIDENT. - La réponse est oui Madame, nous avons mis en place les services nécessaires au niveau de la Région pour contrôler, mais la plupart, je ne porte pas de jugement, je ne connais pas les 53, sont particulièrement efficaces.

M. OXIBAR. – Un peu dans le même ordre d'idée que ce vient de dire ma collègue, nous voterons en faveur de cette délibération, cependant une observation sur les structures d'accompagnement conventionnées, et je veux parler plus spécifiquement des Chambres de métiers et d'artisanat et des Chambres de commerce et d'industrie. Vous en avez parlé sur la délibération précédente, mais aujourd'hui, le dispositif NACRE fonctionne avec ces acteurs de proximité qui remplissent parfaitement leur rôle, notamment sur l'accompagnement et le suivi des créateurs, sur trois ans. À titre d'information et d'exemple, sur l'ancienne Région Aquitaine, il y a environ 12 000 créations d'entreprises qui ont été enregistrées sur l'année 2015, et sur ces 12 000, près de 9500 porteurs et cédants également, ont été accompagnés par les seules CCI de l'ex-Aquitaine.

Dans la délibération, je cite, il est indiqué que « les Régions ont toute latitude, dans le cadre défini par la loi, pour créer leur propre dispositif d'accompagnement » à l'issue de l'année transitoire, donc par rapport à cela, vous avez parlé du maillage territorial dans la présentation du SRDEII, en disant que c'était une orientation de ce Schéma, je pense qu'il est important de continuer à s'appuyer sur les consulaires, Chambres des métiers, Chambres de commerce, qui ont une connaissance de ce tissu économique et local. La création d'entreprise est un outil de lutte contre le chômage et l'aide aux chômeurs par la création ou la reprise d'entreprise est donc une politique majeure pour laquelle la Région doit s'engager fortement, et c'est ce qui vient de nous être présenté précédemment. Simplement,

il ne faut pas créer n'importe quelle entreprise et il ne faut pas la créer n'importe comment, simplement pour afficher des chiffres avec un joli nombre de créations d'entreprises. Il faut aussi travailler sur cet accompagnement et sur ce suivi des créateurs, et c'est bien là justement, la plus-value apportée par ces structures d'accompagnement que sont les Chambres de commerce et de métiers.

Je voulais savoir s'il était possible, même si c'est pour dans un an, de connaître les grandes orientations que vous souhaitez donner à ce dispositif NACRE, que la Région va récupérer, et si vous envisagez, mais vous avez déjà donné un élément de réponse, de poursuivre le conventionnement avec ces structures d'accompagnement.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres questions, je vais demander à Nathalie de répondre.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD. - Très brièvement, au cours du premier semestre 2017, il y a obligation de continuité puisque l'on ne peut pas, évidemment, couper comme cela, de manière brutale, les aides d'accompagnement et notamment sur des publics « fragiles ». Cependant, au cours du second semestre 2017, on va travailler sur la définition de nouvelles orientations et regarder avec les opérateurs comment on peut travailler avec eux pour accompagner au mieux. C'est prévu, en deux temps.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je rappelle que l'ancienne Région Aquitaine avait, lorsqu'un Gouvernement a supprimé le dispositif ACCRE, avait maintenu le dispositif pour son compte, avec des organismes tiers, bien entendu.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 7

Vote sur le « Transfert de compétence en matière d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi (dispositif nacre) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**NOUVELLE POLITIQUE : MISE EN PLACE D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
– AMI TIERS-LIEUX 2017-2018**

M. LE PRÉSIDENT. - Mathieu HAZOUARD, sur les tiers-lieux.

M. HAZOUARD. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération concerne la mise en place d'un AMI visant à soutenir le développement des tiers-lieux sur la Nouvelle-Aquitaine. Tout d'abord, une précision sur ce que nous mettons derrière le terme « tiers-lieux », globalement, ils sont désignés comme des espaces collaboratifs de proximité, mais on peut en distinguer deux types : le premier type est un espace de travail partagé, qui est un lieu de travail où les utilisateurs, souvent appelés « coworkers », louent un bureau pour une durée donnée, et si le travail est le point d'entrée, d'autres fonctions viennent se greffer, en particulier liées aux territoires.

Et le deuxième type de tiers-lieux est un atelier de fabrication, plus communément appelé « fab lab », qui est un espace où sont mis à disposition un certain nombre d'outils de conception souvent numérique, comme des imprimantes 3D ou des machines à outils.

Globalement, le développement des tiers-lieux s'inscrit dans un contexte où le numérique induit de nouvelles pratiques contribuant à renouveler de façon structurante l'organisation du travail, et à offrir de nouveaux dispositifs de médiation sociale. L'émergence de ces tiers-lieux, que je viens de citer, répond, en tant que relais de proximité, à ce besoin d'accueillir de nouvelles formes de travail et de vie sociale, tout en offrant un environnement créatif, propice à la production, à la réflexion et aux échanges. Ayons simplement en tête qu'à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, c'est près d'un million d'actifs qui se déplacent chaque jour de plus de 30 kilomètres pour aller travailler, un quart d'entre eux utilisant régulièrement les transports en commun. De ce fait, il n'y a aucun doute que l'implantation de ces nouveaux espaces de travail engendre, à leur petite échelle bien sûr, des externalités positives indéniables quant aux questions de décongestion, de diminution du temps passé dans les transports, ou encore de gains associés à la qualité de vie. J'en terminerai dans la présentation de ces tiers-lieux en disant qu'ils répondent, pour leur part, à un enjeu d'attractivité des territoires.

En ce début d'année 2016, nous avons adopté un premier dispositif de soutien unique, un AMI expérimental pour unifier les modalités des trois ex-Régions, d'attribution du soutien régional. À l'issue de cet AMI, 14 projets ont été accompagnés, vous les trouverez en annexe de cette délibération. Dans une autre annexe, et vous l'avez aussi dans la pochette

qui vous a été distribuée ce matin, vous pourrez découvrir la carte des tiers-lieux existants aujourd'hui dans la Région, il y en a 154 en activité, 44 se trouvent dans les agglomérations, les 110 autres sont répartis sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Et cette politique volontaire, associée bien sûr, et il faut le souligner, au dynamisme des acteurs locaux, place la Nouvelle-Aquitaine en tête des Régions françaises, hors Île-de-France, pour le nombre de lieux ouverts. L'enjeu pour nous est maintenant de poursuivre ce maillage équilibré de notre territoire en tiers-lieux de proximité, soit un objectif de 300 tiers-lieux ouverts à échéance 2020, répartis dans l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour servir cet objectif, nous vous proposons donc un nouvel AMI, ouvert en continu sur les deux années 2017 et 2018. Cet AMI permettra le soutien à la fois aux projets de création de tiers-lieux, pour l'amorçage de projets, aux projets de développement des tiers-lieux déjà ouverts, à la condition qu'ils n'aient pas encore bénéficié d'un premier soutien régional, et à des projets de réseaux, afin de mutualiser et promouvoir des offres locales de tiers-lieux. Cet AMI prend en compte deux recommandations que les évaluations ont identifiées : premièrement, la nécessité d'un accompagnement individualisé à l'élaboration de chaque projet, et deuxièmement, la place des collectivités locales de proximité.

J'en termine en vous disant que pour être en cohérence avec la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine, que présentera Gérard VANDENBROUCKE pas ce soir mais plus vraisemblablement demain, il est proposé que les taux et montants-plafonds de l'aide régionale à destination des tiers-lieux soient modulés en fonction de la fragilité relative des territoires. Il s'agit d'attribuer un bonus supplémentaire pour l'accompagnement de territoires ciblés et favoriser ainsi la création de tiers-lieux ruraux et périurbains. Voici donc, Monsieur le Président, chers collègues, les objectifs de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des observations ?

Je vous rappelle, je le dis aussi aux membres de l'exécutif, il faut faire des présentations plus courtes, excusez-moi d'être aussi franc. Nous n'arriverons pas à tenir dans deux journées, tel que nous sommes partis. Demain, il n'y aura pas le quorum et par rapport à la réunion des Présidents que nous avons eue ce matin, puisque tout le monde souhaite s'exprimer, je suis obligé de faire une nocturne ce soir si l'on continue comme cela.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président merci. Simplement une intervention pour dire que nous avons critiqué, il y a quelques mois, les modalités de mise en œuvre de l'AMI de prototype numérique et de déploiement du dispositif de chèque de transformation numérique, considérant que des éléments fondamentaux faisaient défaut dans le rapport présenté, et Monsieur HAZOUARD avait acquiescé. Ce soir, nous voulons vous dire que nous nous félicitons du lancement de ce dispositif et surtout des modalités de ce dispositif de

développement des tiers-lieux sur le territoire. On veut donc saluer l'attention portée au développement de ce type d'espaces en milieu rural, avec une volonté de maillage du territoire et donc une grande ambition puisque d'ici à 2020, 70 à 80 nouveaux tiers-lieux seront potentiellement soutenus.

Cet AMI ne se présente pas comme un dispositif-vitrine, mais il semble être véritablement une démarche centrée sur les bénéficiaires, avec l'exigence de l'animation de ces tiers-lieux qui ne doivent pas être des coquilles vides, et en cela, Martine MOGA s'était déjà exprimée lors de la précédente mandature, donc nous avons le sentiment d'avoir été écoutés et entendus.

Enfin, cet AMI a le mérite d'avoir été construit en prenant le temps d'étudier réellement le besoin des bénéficiaires, et nous pensons que le fait d'avoir fait un AMI-pilote en 2016 pour le tester, est très intéressant et peut-être devrait-on s'inspirer de cette démarche dans d'autres domaines.

Enfin, nous saluons le fait qu'il soit ouvert en continu sur 2017 et 2018, ce qui offre là une forme d'agilité pour un type de projets et de dispositifs qui en a fortement besoin. Je vous remercie.

Mme DURRUTY. - Simplement deux mots pour dire que nous nous félicitons du succès, depuis le nouveau Règlement d'intervention, de l'accroissement de nombre de dossiers qui ont pu être accompagnés concernant les tiers-lieux et qui montre bien que lorsque les Règlements d'intervention sont adaptés aux besoins, tout simplement ils agissent en véritables leviers de nos territoires.

Sur ce nouveau Règlement d'intervention, un petit point d'alerte concernant la modulation qui est proposée et qui fait que les territoires les plus fragiles devraient être accompagnés avec un taux d'intervention supérieur. Pour nous, il nous semblait plus logique de prévoir un taux fixe, qui pourrait s'adresser à l'ensemble des tiers-lieux qui voudraient s'implanter sur le territoire, en proposant un bonus qui pourrait s'adapter en fonction des territoires les plus fragiles, ou alors sur des dossiers plus complexes. Forts de ces remarques, nous voterons bien sûr favorablement à cette délibération puisque les tiers-lieux sont vraiment de nouveaux modes d'entrepreneuriat plébiscités par les jeunes.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'avais souvenir, je ne sais plus qui dans cette Assemblée, lorsque l'on a lancé cela, de critiques de fond. Je suis très heureux que l'on vous ait convaincus.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues. Dans le cadre de cette délibération, vous souhaitez doter la Région Nouvelle-Aquitaine de 300 tiers-lieux à l'horizon 2020. Certes, cela correspond à un besoin de déconcentration de l'emploi et une meilleure

organisation des territoires, nous en sommes bien d'accord. Deux types de tiers-lieux sont donc privilégiés : ceux concernant un espace de travail partagé, et ceux concernant des ateliers de fabrication (ou fab lab) permettant de passer d'une phase de concept, à une phase de prototypage. Afin de pouvoir bénéficier de l'aide de la Région, ils doivent répondre à cinq critères : flexibilité, accès numérique, accueil humain et implication concrète des utilisateurs dans l'élaboration des projets ainsi que dans la gestion et l'animation du tiers-lieu.

Vous proposez une autogestion de ces tiers-lieux, sous couvert d'associations. Ces tiers-lieux seront portés par des associations donc, dont on ne mesure ni l'efficacité, ni les capacités, et qui, pour certaines d'entre elles, seraient créées pour la circonstance avec toutes les dérives possibles. Ces tiers-lieux supposent des contraintes d'entretien, de gestion de personnel, d'équipement et de maintenance. De fait, ils pourraient s'apparenter déjà à des structures existantes, que l'on appelle des pépinières d'entreprises. La CCI de Bayonne a déjà réalisé avec succès ce type de structures, soit à travers son école d'ingénieur de l'ESTIA, sur la technopôle d'Izarbel à Bidart, soit Olatu Leku à Anglet, dans le domaine de la glisse. Un deuxième hôtel d'entreprises étant à ce jour envisagé, devant le succès rencontré. Nous pensons donc plus judicieux de ne pas confier ces tiers-lieux à des associations, mais de les adosser à une structure pérenne, compétente, fiable et responsable, comme par exemple les Chambres de commerce et d'industrie, qui apporteraient à ces sites tout leur sérieux et leurs compétences, créant en quelque sorte, à chaque fois, de minis pépinières d'entreprises. Le maillage ainsi créé serait durable, géré et contrôlé, évitant toute dérive de transformer ces espaces de création en des locaux essentiellement associatifs, éloignés des buts initiaux. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je le disais tout à l'heure, sous le contrôle de Mathieu HAZOUARD, que le modèle affiné par la précédente délibération fonctionnait bien, d'autant que c'est plutôt à l'échelle des territoires et à l'échelle associative que l'initiative a été lancée.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 8

Vote sur le « Nouvelle politique : mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt – AMI TIERS-LIEUX 2017-2018 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- **ABSTENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**CANDIDATURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À DEUX EXPÉRIMENTATIONS
AU TITRE DE L'APPRENTISSAGE**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons, Catherine VEYSSY, la candidature de la Nouvelle-Aquitaine à deux expérimentations, c'est en fait du transfert financier, et le recours à l'apprentissage au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme VEYSSY. - Très rapidement, il s'agit d'une expérimentation proposée dans le cadre de la plateforme « Ensemble pour l'emploi », qui a été signée par le Premier-Ministre et le Président de l'ARF, et qui propose aux Régions qui sont volontaires, deux expérimentations : l'une pour relever l'âge d'entrée en apprentissage 25 à 30 ans, et l'autre pour affecter les fonds libres par les entreprises.

Quatre Régions se sont portées candidates pour expérimenter l'affectation des fonds libres de la taxe non affectée : les Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine, et s'agissant de l'âge de l'apprentissage reporté à 30 ans, toutes les Régions métropolitaines, sauf PACA, sont candidates à cette expérimentation.

S'agissant du relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage des 25 à 30 ans, nous sommes candidats pour expérimenter cela, en ciblant prioritairement les jeunes peu ou pas qualifiés, ceux qui sont en difficulté d'insertion professionnelle, pour les amener à un premier niveau de qualification, niveau 5 ou 4, en partant bien sûr du principe que l'apprentissage est un type de pédagogie qui s'appuie sur un lien fort avec l'entreprise, pouvant certainement réconcilier des jeunes qui auraient été en difficulté avec la voie scolaire traditionnelle, et qui pourraient ainsi rebondir par un parcours de réussite. Un partenariat également avec les Conseils Départementaux pour cibler les bénéficiaires du RSA entre 25 et 30 ans, qui pourraient aussi être candidats à l'apprentissage, ainsi que les jeunes qui ont des petits « boulots », qui sont en intérim, et qui pourraient ainsi bénéficier de réorientation professionnelle, en reprenant une formation initiale avec une rémunération, et aussi la possibilité de poursuivre une formation plus spécialisée.

S'agissant de la deuxième expérimentation, c'est l'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage. Je rappelle que la taxe d'apprentissage est la source principale du financement de l'apprentissage. Cette taxe d'apprentissage, collectée en 2016 sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, était à hauteur d'un peu plus de 80 M€, sachant aussi que la Région apporte des ressources propres sur le financement de l'apprentissage, 55 M€ qui ont été apportés pour la Nouvelle-Aquitaine, en 2016, supérieur à 2015, ce qui indique bien l'effort que la Nouvelle-Aquitaine fait en direction de l'apprentissage.

La réforme a pris effet en 2015 et ce qu'il faut savoir est que cette taxe, sans être trop technique, représente un taux de 0.68 % de la masse salariale des entreprises, et elle est versée à un seul organisme collecteur, un OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage) qui la répartit sur les CFA qui ont été choisis par les entreprises. L'expérimentation vise, pour la Région justement, à travailler, à proposer l'affectation des fonds libres, c'est-à-dire la partie qui n'aura pas été affectée et qui représente 13 M€ en 2016. Donc l'expérimentation sera à partir de 2017, 2018 et 2019, sur trois ans. Ce qui est important pour que la Région se positionne sur cette expérimentation est que l'on considère qu'avec la concertation avec les partenaires sociaux, on pourrait ainsi, sur la base de critères précis, aller vers une meilleure équité de traitement des CFA de Nouvelle-Aquitaine parce que je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, 80 % de ces fonds libres, de ces 13 M€ donc, sont attribués à huit CFA sur les 115 que compte la Nouvelle-Aquitaine. On voit donc que cette expérimentation peut être intéressante, elle peut aussi conforter le pilotage des Régions pour assurer un financement de l'apprentissage au plus près des besoins de formation, et des bassins d'emplois aussi, et notamment, cela avait bien été souligné par le CESER, la possibilité aussi de maintenir, au plus près des territoires, les CFA que l'on dit « multisectoriels », c'est-à-dire qui n'ont pas une spécialisation précise. Ceux-là sont précieux parce qu'ils sont au plus près des territoires, notamment des territoires ruraux, et qu'ils proposent des premiers niveaux de qualification. Mais ces CFA multisectoriels n'ont pas de lien direct avec des Branches professionnelles et donc forcément, ce ne sont pas eux qui bénéficient des plus gros montants de collecte.

C'est une proposition qui est faite pour équilibrer un peu plus, en fonction de critères précis qui seront travaillés avec les partenaires sociaux, dans le cadre du CREFOP et qui, en tout cas, feront l'objet d'une mention et d'une précision dans la prochaine convention quinquennale qui va être adoptée et travaillée maintenant pour être adoptée en décembre 2017.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

RECOURS À L'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur le deuxième dossier, avec Pierre CHERET.

M. CHERET. - Très rapidement Monsieur le Président, cette dixième délibération s'inscrit dans la continuité des actions qui étaient menées par les trois Régions qui constituent aujourd'hui notre nouvelle Région. Ces trois anciennes Régions avaient délibéré en 2007, 2010 et 2012 pour employer des apprentis, et donc cette délibération va abroger les trois précédentes et nous vous proposons la possibilité de recruter 150 apprentis au sein de la nouvelle Région, pour participer, en tant qu'employeur, à l'effort concernant l'apprentissage. La consolidation des délibérations des trois précédentes Régions, représentait 147 apprentis. Ces apprentis, je ne vais pas tous les citer, sont recrutés dans toutes les spécialités, mais on essaye de cibler plus particulièrement les métiers en tension, notamment dans les lycées, au travers des cuisines et des espaces verts, mais toutes les spécialités peuvent être prises. Et sur le Siège, notamment en informatique et systèmes d'information, et sur les assistantes de Direction très spécialisées.

Enfin, l'élément principal et le point sur lequel nous attachons une attention particulière et forte, est sur les maîtres d'apprentissage, qui sont un élément déterminant dans la réussite des apprentis, et donc un des éléments qui est une condition nécessaire et indispensable à la prise d'un apprenti dans un service des Sièges ou dans un lycée, est de disposer d'un maître d'apprentissage qui a la volonté chevillée au corps de faire cet accompagnement, comme je le disais, élément de réussite pour les apprentis.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations sur ces deux dossiers ?

Mme NADAU. - Merci Président. On en est encore dans l'expérimentation alors que les taux de chômage et d'emploi des 15-24 ans sont nettement pires qu'en 2012. Le taux d'emploi des 15-24 ans au troisième trimestre 2016, est de 27.5 %, le plus bas enregistré depuis 2003, et inférieur d'1.2 point à celui de mi-2012. Le taux de chômage des jeunes actifs, au troisième trimestre 2016, est de 25.7 %. À titre de comparaison, la part des jeunes en emploi est de 45 % en Allemagne, 50 % au Royaume-Uni, et 60 % aux Pays-Bas. Pour celui qui avait fait de la jeunesse la priorité de son quinquennat, le résultat est catastrophique. Résultat en demi-teinte pour les emplois d'avenir, objectif non atteint des 500 000 contrats de génération, dont le coût très élevé et l'absence de réelle insertion ont été épinglés par la Cour des Comptes. Maintenant, ce sont les 500 000 formations mises en

place début 2016. Chaque année, la France dépense plus de 10 milliards d'euros pour aider ses jeunes en difficulté, et s'insérer sur le marché du travail pour des résultats plus que médiocres.

Et puis, il y a l'apprentissage. Tout le monde est ou semble convaincu que l'alternance est la solution à développer, mais aussi à systématiser. Elle doit être promue comme une voie d'excellence, véritable tremplin pour l'emploi. Et cela marche, mais pas en France. Il faut dire que tout avait mal commencé en 2012. Après deux ans de baisse, le nombre d'apprentis a légèrement remonté l'an dernier, pour à peine dépasser le seuil des 400 000 apprentis sous contrat. L'apprentissage marche. En Allemagne, 16 % des jeunes 15-24 ans sont en apprentissage, contre 5.2 % en France. En Allemagne encore, 20 % des entreprises ont recours à l'apprentissage, contre 3.6 % en France. En Allemagne, les jeunes sont deux fois plus recrutés dans l'entreprise qui les a accueillis, qu'en France. Chez nous, l'apprentissage n'est pas une pré-embauche. Pourquoi ? Parce qu'en France, ni les entreprises, ni les jeunes ne trouvent leur compte dans l'apprentissage, perçu comme trop exigeant en termes de formations académiques, et trop peu adapté aux besoins des entreprises. C'est l'inverse en Allemagne, où la pratique du métier, considérée comme la meilleure pédagogie, le jeune passe deux fois plus de temps dans l'entreprise, l'entreprise qui doit être la pièce maîtresse du dispositif. Chaque année, 120 000 jeunes sortent du système scolaire sans emploi, ni formation.

Vous nous soumettez une candidature à deux expérimentations. L'expérimentation concernant le relèvement à l'âge de 30 ans, limite d'entrée en apprentissage, sera conduite du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Nous espérons qu'avant cette échéance, des mesures concrètes et non plus expérimentales, seront mises en place, notamment par une généralisation de l'apprentissage dans l'enseignement professionnel. Néanmoins, nous voterons favorablement.

Pour l'attribution des fonds libres, notre groupe émettait les mêmes réserves que le CESER, mais Madame VEYSSY m'a en quelque sorte un peu rassurée, notamment avec la crainte que nous avions que les Conseils Régionaux utiliseraient ces fonds pour des formations sans vraiment concertation avec notamment le CREFOP, donc je prends acte de ce que vous avez affirmé de façon forte ce soir. Donc nous demandons la transparence dans l'utilisation de ces fonds, et une autre question aussi, je comprends que nous passions de huit à 115 CFA, huit c'est vrai, faisait quand même très sélectif, mais ne craignez-vous pas que cela fasse maintenant du saupoudrage ? C'est une question que je pose simplement, mon cher Président.

Enfin, pour les 150 apprentis accueillis dans les services de la Région, nous estimons, comme le CESER, que l'objectif quantitatif affiché, pourrait être raisonnablement plus ambitieux, mais nous voterons également favorablement sur cette candidature.

M. LE PRESIDENT. - Merci chère Madame NADAU. Juste, est-ce que je peux vous demander, compte tenu du temps, de rester sur la délibération, parce que toute la première partie, sur un grand discours national, on peut s'en abstenir.

Mme NADAU. - Cela remettait dans le contexte Président.

M. LE PRESIDENT. - Imaginez si tout le monde fait cela...

Mme NADAU. - Allons, je n'ai pas encore parlé. Cela vous énerve ce que j'ai dit.

M. VERDIN. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. Je vais essayer aussi de raccourcir et de ne pas aller au-delà de cette Assemblée politique.

D'ordinaire, la formation est réservée aux jeunes de 16 à 26 ans. Le mot « alternance » a tout à l'heure été cité, c'est vrai que l'alternance peut bénéficier aux adultes, sous certaines conditions, aux demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, inscrits à Pôle Emploi, aux adultes handicapés, aux bénéficiaires de minimas sociaux, ou aux personnes en Contrat Unique d'Insertion.

L'apprentissage est un dispositif qui permet de suivre une formation en alternance, mais ne confondons pas apprentissage et formation, même si elle se scinde, l'aboutissement n'est pas du tout le même, avec des modules de formation théorique, dans des Centres spécifiques et des périodes de travail en apprentissage. Cela conduit essentiellement à des offres de formation et des offres d'emploi, en passant par cette alternance. La formation en alternance, nous le savons, est le meilleur moyen pour valoriser une formation dans un projet professionnel, réservée aux personnes âgées de 16 ans, voire 15 ans selon certains cas spécifiques, à 25 ans révolus. Deux dernières dérogations sont prévues, sans limite d'âge supérieur. La formation en alternance permet de suivre une formation via des sessions théoriques au Centre et des périodes de travail en entreprise. Il existe donc des offres de formation en alternance, et des offres d'emploi qui aboutissent à l'issue de cette alternance. La formation en alternance est le meilleur moyen pour valoriser une formation dans un projet professionnel. Ces formations devraient aboutir, dans le meilleur des cas, à des contrats de professionnalisation, comme le dispositif réservé aux personnes âgées de 16 ans, voire 15 ans pour les cas spécifiques.

L'apprentissage a longtemps été considéré comme une formation de niveau moindre. Cependant, l'apprentissage a l'avantage non seulement de préparer la personne à obtenir un

diplôme, mais aussi de développer et de promouvoir la formation à son métier. La formule permet de capitaliser une expérience professionnelle et de le préparer à un métier, au-delà de l'aspect purement théorique. De plus, le coût financier est quasi nul pour les candidats et l'égalité des chances est donc totale. La formation généraliste permet aux jeunes de se former chacun à un métier, en fonction, pourquoi pas, de son projet professionnel. C'est une pédagogie individualisée par rapport à ce projet d'entreprise, dans laquelle la personne va faire son apprentissage. Au final, il y a une diversité de personnes qualifiées, comme dans les métiers du bâtiment, notamment dans l'ingénierie où il y a des ingénieurs de qualité en mécanique, en bureaux d'études, en industrialisation, etc.

Je fais un peu le parallèle de ce qui a été dit, ce que vous avez dit Monsieur le Président, concernant l'implantation des entreprises en spécialisant les compétences au sein des entreprises et en accompagnant les entreprises à s'installer. Mais on peut accompagner les entreprises à s'installer, mais ce qui va leur manquer, c'est du personnel compétent. Il est tout de même inquiétant que l'on n'ait quasiment oublié que la réussite de certains pays - je me permets de faire une petite parenthèse – passait également par une formation professionnelle de qualité, qui prépare les jeunes au monde du travail, et permet également aux adultes d'améliorer leurs compétences en cours d'emploi. Ce n'est pas le cas en France s'étant forcée au cours des dernières décennies à faire diminuer l'échec scolaire, faire diminuer les redoublements, un manque d'équité qui a rongé le système éducatif. Ainsi, en Allemagne, en Autriche, en Finlande ou encore en République Tchèque, la formation professionnelle est performante et les jeunes diplômés de ce type de programme contribuent fortement à la croissance économique de leurs pays respectifs, davantage même, dans certains cas, que ceux qui sortent avec un diplôme universitaire.

En France, la formation professionnelle est souvent éclipsée dans le débat public, par l'importance accordée à la formation initiale générale. Et pourtant, rappelons que la France fait partie des pays où le diplôme est fondamental pour l'intégration sur le marché du travail et que chaque année, les 150 000 jeunes qui sortent sans diplôme se trouvent en situation d'extrême précarité face à l'emploi. Rappelons qu'en 2010, 71 % des jeunes déscolarisés, de 15 à 19 ans, sont sans emploi ou inactif en France, contre 57 % en moyenne dans les pays membres de l'OCDE. Il serait donc temps d'agir pour qu'échec scolaire ne rime pas avec échec tout court, car ceux qui sortent du système d'éducation aujourd'hui en France, ont peu de possibilité de réintégrer une formation professionnelle et de finir leurs études. Il faut noter aussi que toutes ces personnes qui sont en échec scolaire, dès l'âge de 25-30 ans, comme il est préconisé de pouvoir mettre en place des formations pour ces classes-là, il est très difficile pour ces personnes-là d'assumer ou d'assurer une formation assez importante à cet âge-là, sinon le parcours de formation dès l'âge de 16 ans est quand même

le mieux préconisé. Ainsi, 10 % environ des diplômés du secondaire l'ont été à 25 ans ou plus au Danemark, en Finlande et en Norvège. Ce pourcentage s'établit à 20 % en Islande, et à + 40 % au Portugal.

Former les jeunes à un métier, sans oublier l'importance des compétences générales, de plus en plus d'emplois exigent des compétences générales solides...

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que je peux vous demander de résumer la fin s'il vous plaît, parce que votre intervention n'était pas courte et vous parlez d'autre chose que de la délibération.

M. VERDIN. - Je vais la raccourcir Monsieur le Président.

Il est possible d'accorder des contrats en alternance en priorité aux jeunes sans diplôme, en ciblant les aides sur ce public et en développant le préapprentissage, créer un droit différé à la formation professionnelle pour les jeunes sortis du système scolaire, sans maîtriser les savoirs de base, sans qualifications, ou sans diplôme. Les jeunes en décrochage scolaire doivent pouvoir acquérir au minimum les savoirs de base, au cours de leur vie professionnelle, par l'instauration d'un droit différé à la formation, financée principalement par les fonds collectés auprès des entreprises pour la formation professionnelle, et dans le cadre du contrat de professionnalisation.

Et je termine, puisque vous me demandez de terminer Monsieur le Président, une fois de plus, ce ne sont que des modes d'apprentissage dits « formels », avec des objectifs fixés par l'institution en faveur des 25-30 ans, rien d'autre qu'un paravent, un trompe-l'œil destiné à faire baisser les chiffres du chômage, préconisé par François HOLLANDE avec son pacte des « 500 000 formations ». Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je ne veux pas faire durer plus, trois points simplement. Le nombre de décrocheurs, je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI, est passé de 150 000 à moins de 110 000, et c'est un petit bilan, pas totalement parfait, de ce quinquennat.

Deuxièmement, les lycées professionnels, sous l'action des Régions quelles qu'elles soient, se sont révolutionnés à bas bruit. Allez les voir, vous me direz ce qui en revient, y compris d'un corps professoral extraordinaire, qui est en relation avec les entreprises et les PME de ce secteur.

Troisièmement, le préapprentissage existe, et c'est en marche.

Quatrièmement, sur le plan « 500 000 », qu'a fait le Gouvernement ? Il a constaté, pas assez tôt peut-être, qu'en France il y avait un chômeur sur quatre qui était en formation, tandis qu'en Allemagne il y avait le double, donc avec le plan « 500 000 », il se met au

niveau de l'Allemagne. Les résultats n'arriveront pas comme cela, en claquant des doigts, mais cela va dans le bon sens.

Mme MARENDAT. - Merci Monsieur le Président. Je serai beaucoup plus rapide, simplement pour vous rappeler que le groupe UDI n'avait pas voté la feuille de route de l'apprentissage, la jugeant peut-être un peu trop peu ambitieuse ou innovante. Donc on est absolument ravi de ces propositions d'expérimentations.

Juste un point sur la part des fonds libres, nous espérons que cette part sera orientée vers les priorités régionales et qu'elle accompagnera véritablement les secteurs porteurs, les métiers en tension.

Nous voterons ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix...

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, j'avais demandé la parole, je pense que vous ne m'aviez pas notée, et je serai extrêmement brève et synthétique.

Je ne reviendrai pas ni sur les vertus de l'apprentissage, ni sur le taux de chômage des jeunes, ni même sur le nombre de décrocheurs puisque ceci a fait l'objet d'une intervention lors du vote de la feuille de route en juin dernier.

Sur l'expérimentation d'une compétence au titre du relèvement à 30 ans de la limite d'âge d'entrée en apprentissage, nous sommes extrêmement favorables et de manière générale, nous serions favorables à ce que l'opportunité du recours à l'apprentissage soit ouverte à tout demandeur d'emploi qui souhaite, soit accéder à un niveau de qualification, soit procéder à une reconversion. Mais nous ne sommes pas ici à l'Assemblée Nationale, donc nous nous contenterons de donner quitus sur cette expérimentation.

Sur l'expérimentation d'une compétence au titre de la taxe d'apprentissage qui permettrait au Président de la Région de décider, après concertation du Président du CREFOP, de la répartition des fonds libres, nous y sommes aussi favorables parce que cela permettrait, à notre sens, une meilleure répartition de ces fonds, notamment pour les CFA qui ne sont pas rattachés aux Branches professionnelles. Il s'agit de sommes conséquentes, 13 M€ en 2016. Madame VEYSSY a rappelé que l'an dernier, 80 % de ces fonds avaient été affectés sur huit CFA, donc nous considérons qu'il y a là des marges de progrès en termes d'éthique et d'équité. Nous regrettons néanmoins qu'il n'y ait pas de critères de répartition qui soient proposés et nous souhaitons, mais je crois que Madame VEYSSY vous l'avez évoqué, que nous soient proposés des critères de répartition des fonds, afin que cette redistribution soit faite de manière totalement transparente. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Mme VEYSSY. - Si vous permettez Président, juste des précisions sur les 25 %, quand on dit qu'il y a 25 % de jeunes qui sont au chômage, c'est 25 % des demandeurs d'emploi qui ont moins de 26 ans. C'est une précision qui est quand même importante parce

que par exemple sur Nouvelle-Aquitaine, si vous prenez les chiffres de Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine, 10 % des inscrits de Nouvelle-Aquitaine ont moins de 26 ans, ce qui est moins que la moyenne nationale, je tenais à le dire quand même, et que ce sont justement les jeunes qui bénéficient de la part la plus importante de la baisse du chômage avec les dernières mesures, et notamment la garantie jeune.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions au rapport sur les expérimentations, l'âge, et les fonds libres ?

Qui est contre : Le FN.

Qui est pour ?

N° 9

Vote sur la « Candidature de la région Nouvelle-Aquitaine à deux expérimentations au titre de l'apprentissage »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- **CONTRE** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur le recours à l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 10

Vote sur le « Recours à l'Apprentissage au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Pour à l'unanimité.

**COMMUNICATION SUR LE PLAN RÉGIONAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS
LES LYCÉES**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, il y a une communication sur le plan régional de restauration collective dans les lycées, par Geneviève BARAT.

Mme BARAT. - La loi de modernisation agricole de 2010, complétée par la loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014, a initié le programme national pour l'alimentation, visant à favoriser, notamment dans la restauration collective, les circuits courts de proximité, ainsi que les produits issus de l'agriculture biologique. L'ambition de ce programme national de l'alimentation a fortement incité les acteurs de l'alimentation à se réappropriier le sujet de la restauration collective, ambition renforcée récemment par l'amendement ALLAIN, inscrit dans la loi égalité-citoyenneté.

La Région se fixe donc un objectif d'approvisionnement de la restauration scolaire dans ses lycées, en produits locaux, à 60 %, dont 20 % en produits issus de l'agriculture biologique, dans les cinq ans. Les objectifs complémentaires seront, tout en maîtrisant le coût des repas, de participer à la réduction du gaspillage alimentaire et d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas. Afin de réaliser ces objectifs, il nous faudra une nécessaire coordination. Un comité de pilotage, commun à l'éducation, à l'agriculture, à la formation et à l'environnement, se mettra en place afin de coordonner ce plan régional. Sa mission sera, entre autre :

- De favoriser les relations entre les fournisseurs, les acheteurs et les jeunes consommateurs, dans l'esprit de « la fourche à la fourchette »,
- D'accompagner les lycées dans leur approvisionnement, en s'appuyant sur le réseau des gestionnaires de lycées,
- De valoriser particulièrement les expérimentations des lycées agricoles ayant des exploitations agricoles,
- D'identifier et d'accompagner l'offre agricole et agroalimentaire locale,
- De développer un plan de formation,
- De mettre en place une évaluation de la progression de la démarche,
- D'élaborer un plan de communication.

Nous prendrons appui sur le portail développé par le pôle régional de compétences de la restauration collective, qui sera la porte d'entrée pour toute recherche en matière d'approvisionnement alimentaire. Naturellement, ce comité sera en lien avec le plan anti-

gaspillage, afin d'entraîner un modèle d'économie vertueux. La Région sera aussi à l'écoute de toutes les initiatives des territoires afin d'établir des partenariats, particulièrement avec toutes les collectivités qui pratiquent la restauration collective, afin de gagner en efficacité.

Avec cette politique, on peut affirmer la volonté de la Région de soutenir une économie de proximité, tellement vitale pour nos territoires ruraux. En effet, la production agricole est un marqueur essentiel de notre économie rurale. Les difficultés que subissent les filières agricoles, fortement agitées par la dérégulation mondiale et la concentration trop forte de leurs acheteurs, nous obligent à inventer de nouveaux modèles de distribution, et aussi de nouveaux modèles agricoles, plus autonomes et résilients : agriculture biologique, agriculture agroécologique. Amorcer une demande à travers la restauration collective, est un début de réponse. C'est aussi d'éducation à l'alimentation, donc des goûts et de plaisir, mais aussi de santé qu'il s'agit. Comment, à un moment où tant de doutes et de méfiance s'installent entre les consommateurs et la filière alimentaire, ne pas être motivé par un si beau projet réconciliateur ? Proposer à notre jeunesse une alimentation variée, équilibrée, de qualité et rattachée à son territoire, est la meilleure façon de la protéger de cette malbouffe, qui ronge les sociétés développées. Nous ferons de nos jeunes des consommateurs avertis et exigeants. Notre Région, première puissance agricole française et leader sur l'agriculture de qualité, devra convaincre sa jeunesse qu'il fait bon manger et donc bien vivre ensemble en Nouvelle-Aquitaine. Je suis donc très fière que la Région initie une telle démarche. Je laisse la parole à Soraya AMMOUCHE-MILHIET qui va vous présenter le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Merci. Monsieur le Président, chers collègues. J'ai besoin de votre attention, alors un peu d'écoute.

Je souhaite tout d'abord rappeler ici que travailler sur les questions de gaspillage alimentaire est aussi travailler sur l'économie, l'environnement, l'éthique et l'éducation. Notre action, en tant que collectivité territoriale, s'inscrit dans un cadre législatif très récent. Je vais vous le rappeler en quelques points rapides, si vous le permettez. Tout d'abord, notre obligation, à la vue de production de déchets dans nos cuisines qui est supérieure à 10 tonnes par an, cela nous impose de mettre en place un tri à la source et une valorisation organique de nos biodéchets. Nous devons également, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, procéder à une collecte sélective de ces déchets.

Depuis le 11 février 2016, la loi prévoit la mobilisation et la formation de tous les acteurs concernés, afin de les sensibiliser sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Notre situation nous permet d'affirmer aujourd'hui que nos trois anciennes Régions menaient déjà des actions de sensibilisation, à destination de la communauté éducative dans son

ensemble : cuisiniers, agents de restauration, gestionnaires, élèves, infirmiers, et d'autres personnes. Ces actions étaient dans une logique de partenariat avec des associations, des institutions, telles que l'ADEME, la DRAAF, le Rectorat, des associations et des collectivités, et syndicats de collecte. Un état des lieux est en cours de réalisation, qui mettra en évidence les bonnes pratiques.

Notre volonté régionale est bien de pérenniser les expériences menées, de les dynamiser et des les étendre sur les 296 lycées. Dans la note, vous avez des exemples bien détaillés qui vous permettront d'approfondir le sujet. Notre objectif est de bâtir un véritable plan régional de la restauration collective en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui permettra de réduire nos déchets au moins de 20 % sur l'ensemble du territoire, et de favoriser une économie circulaire.

Enfin, notre méthode consiste à organiser ces démarches via des comités de pilotage et comités techniques, dont plusieurs élus et techniciens de la Région sont partie prenante, et qui entendent mener une co-construction avec les personnels éducatifs, les gestionnaires, les personnels de restauration, les élèves, et bien sûr le monde associatif et les institutions compétentes, sans oublier les collectivités, sur lesquelles on souhaite bien s'appuyer. Le succès des premières Assises régionales menées par REGAL Aquitaine et le CREPAC, sur nos trois sites Bordeaux, Poitiers et Limoges, et l'accueil chaleureux des partenaires de chaque territoire, témoignent que l'on est sur la bonne voie. J'invite mes collègues élus ici présents, intéressés par ces questions, à venir nous prêter main forte sur un sujet passionnant. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Est-ce que sur ce thème-là il y a des interventions ?

M. AGUERRE. - Très brièvement, nous sommes, au groupe MoDem, ravis de cette initiative. Je pense qu'il est très important d'initier les enfants à la consommation des produits locaux et des produits bios, mais aussi à arrêter le gaspillage, et il est plus difficile de faire un repas en maintenant le prix, avec des produits non standardisés, que des produits standards. Le risque est que les gestionnaires et les cuisiniers n'aillent pas tête baissée sur cette initiative. Donc je pense qu'il faudra les initier et les obliger quelque part, à se pencher sur ce mode d'achat. Je pense que cela ne viendra pas tout seul, et je pense aussi qu'il faudra, si l'on veut être efficace, mettre en place un petit contrôle ou une petite évaluation périodique, ce serait dommage d'échouer et je crains que cela ne soit le cas si l'on ne met pas en place ce petit contrôle, périodiquement, pour ne pas que ce que l'on est en train de faire là reste un vœu pieux.

M. HUSTAIX. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur ce concept de circuit court et de restauration collective en Nouvelle-Aquitaine.

Nous soutenons, bien sûr, ce concept, qui est que nos chères petites têtes blondes mangent nos délicieux produits aquitains, cependant, certains problèmes existent. Nos agriculteurs sont confrontés, hélas, au même problème que celui qu'ils ont face à la distribution. Ce problème est la pression sur les prix qui les pousse à vendre à perte, sur le lait, sur la viande notamment, et il apparaît également face aux acheteurs de la restauration collective. De plus, les acheteurs scolaires sont tentés par la facilité qu'offrent des Groupes comme POMONA qui livre des lots déjà constitués de viande, légumes, fromages, etc. et surtout des produits peu qualitatifs, à moindre coût.

Pousser les agriculteurs à vendre constamment à perte, est-ce réellement ce que nous voulons ? Ne pensez-vous pas que les agriculteurs, comme n'importe quelle autre société commerciale, devraient vivre de la vente de leurs produits ? Quoi qu'il en soit, nous réitérons notre soutien à ce concept, mais nous attirons votre attention sur ce problème. Même si l'effort doit être collectif, nos agriculteurs ne sont pas en situation de pouvoir continuer à vendre à perte. Merci.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce plan régional de la restauration collective dans les lycées marque une étape importante dans la présente mandature, car ce plan apparaît être *...(coupure son)...* de nombreuses politiques régionales, que ce soit celles de l'éducation, de la formation, de l'agriculture, de l'agroécologie, de l'agroalimentaire, des circuits courts, de l'éducation à l'environnement, des déchets, de l'économie circulaire, de la jeunesse, de la vie associative, du Service Civique, de l'ESS, de la santé durable, on pourrait même y ajouter la politique financière car les dépenses engagées par la Région pour cette restauration collective sont conséquentes, d'où l'importance notamment de réduire le gaspillage alimentaire, gaspillage qui peut peser très lourd dans ces dépenses. Il faut savoir que ce sont près de 26 millions de repas qui sont servis chaque année dans les 296 lycées de la Nouvelle-Aquitaine, et que le coût financier du gaspillage alimentaire peut se monter alors à plusieurs millions d'euros par an.

Alors Monsieur le Président, notre groupe se félicite que vous ayez désigné deux Conseillers délégués, en l'occurrence Soraya AMMOUCHE-MILHIET et Geneviève BARAT, pour porter la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et pour une alimentation durable dans les lycées. En effet, cette démarche transversale nécessite d'être coordonnée et animée, afin d'en assurer une cohérence globale, son efficacité et son évaluation. Chacune des trois ex-Régions avait déjà engagé des démarches vertueuses dans ses lycées depuis quelques années. On peut en tirer des retours d'expériences très intéressants et très instructifs. Il s'agit aujourd'hui de franchir un palier et de bâtir un plan régional ambitieux, qui généralise et amplifie la démarche à tous les lycées, en associant étroitement

le recours à un approvisionnement local et de qualité, avec la réduction du gaspillage alimentaire.

Les objectifs de ce plan régional de la restauration collective pour les lycées que se donne la Région, sont de 60 % d'approvisionnement local et de 20 % d'approvisionnement bio. Ces objectifs sont en phase avec l'amendement porté par la Députée de Dordogne Brigitte ALLAIN, dans le projet de loi égalité et citoyenneté, pour l'ensemble de la restauration collective. Cet amendement a été adopté le 23 novembre dernier par l'Assemblée Nationale. D'ici 2020, toutes les cantines et tous les restaurants collectifs de France auront l'obligation de servir 40 % de produits locaux, dont 20 % de produits biologiques.

D'autre part, le plan régional de la restauration collective pourra également profiter d'un autre amendement de Brigitte ALLAIN, le projet alimentaire territorial, adopté lui dans le cadre de la loi sur l'avenir de l'agriculture et de la pêche, du 13 octobre 2014. Le projet alimentaire territorial vise à structurer et à mettre en œuvre un système agricole et alimentaire territorial intégré, approvisionnant un bassin de consommation en produits locaux et de qualité, par le soutien à l'installation des agriculteurs, notamment en agriculture biologique, le développement des circuits courts, l'introduction de produits bios et locaux dans la restauration collective. Je voudrais d'ailleurs faire une petite parenthèse pour dire à Messieurs HUSTAIX et AGUERRE, que le lycée de leur secteur, le lycée de Navarre à Saint-Jean-Pied-de-Port pratique déjà ces 20 % d'alimentation biologique et 40 % d'alimentation locale, et ce sans casser les prix qui sont payés aux paysans locaux. La Région peut compter sur des partenaires de l'interprofession, comme Interbio, pour l'épauler dans cette structuration.

Quant à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration des lycées, elle passe nécessairement par la mobilisation de tous : personnels de cuisine, gestionnaires, enseignants, élèves, parents d'élèves, associations d'éducation à l'environnement, services de la Région. Les savoir-faire et les méthodologies des démarches de réduction du gaspillage sont au point fiables et évaluables. Ils peuvent donner des résultats probants très rapidement, d'autant plus que nous connaissons la forte motivation de beaucoup d'acteurs concernés dans les lycées à ce sujet. D'ailleurs, ces démarches pourront être renforcées par la généralisation de l'appui de jeunes en Service Civique, qui seront formés à cet effet, sur la base d'un programme qui existe depuis cinq ans en Poitou-Charentes et qui a fait ses preuves. Notre collègue, Léonore MONCOND'HUY présentera d'ailleurs, à la prochaine plénière, ce dispositif.

A tout cela s'ajoutent les gains sociétaux de cette démarche vertueuse :

- Éduquer aux goûts,
- Reconnecter nos lycéens avec les produits locaux et régionaux de qualité, leur production, leur transformation,
- Valoriser les métiers et professions de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la restauration collective, et plus généralement de tous les acteurs de la chaîne alimentaire,
- Contribuer ainsi à préserver la santé des lycéens et lutter contre la malbouffe.

Je terminerai mon propos sur les aspects financiers. Ce plan de restauration collective des lycées sera générateur d'économies financières pour la Région, ce qui n'entraînera pas d'augmentation du prix des repas. En effet, les gains réalisés sur la réduction du gaspillage alimentaire, seront réaffectés sur l'achat de produits de qualité, de proximité et bios, et davantage de qualité des produits signifiera également moins de gaspillage et donc des gains supplémentaires d'économies. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Deux choses, la première, le personnage important dans ce domaine-là, celui qui peut faire réussir ou pas l'opération, est l'intendant du lycée, le gestionnaire du lycée. Le reste est des discours. Pourquoi cela marche à Saint-Jean-Pied-de-Port ? Parce qu'il y a un gestionnaire inventif, et on a d'ailleurs, depuis de longues années, demandé à ce gestionnaire de faire des sessions de formation à ses propres collègues. Je rappelle que c'est lui qui fait les achats, que ces achats se font sous appel d'offres, donc le système est là. On peut, et je veux qu'on le fasse, avoir une volonté, si les gestionnaires ne la mettent pas en œuvre, cela ne marche pas, c'est clair. Le diable est toujours dans le détail.

Deuxièmement, et Alice a raison là-dessus, ce qui compte pour le prix est de mélanger les circuits courts, qui supposent, Barthélémy AGUERRE a fait une réflexion dans ce domaine-là, une vraie organisation professionnelle, parce que l'on ne va pas fournir les marchandises sèches dans les P-A, il faudra qu'on les fournisse à partir du Lot-et-Garonne ou à partir de Poitou-Charentes et en sens inverse pour les légumes.

L'autre point est qu'il faut impérativement que s'engage une lutte contre le gaspillage, c'est-à-dire qu'il faut que l'on présente les repas autrement. Je circule beaucoup, avec Jean-Louis-NEMBRINI, dans les lycées, on regarde ce qui va parfois dans la poubelle, ce sont des steaks entiers. Il ne faut plus que l'on présente des steaks entiers. Il y a une autre façon comme le font les pays d'Europe du nord, dans ce domaine-là. Après, si le jeune veut prendre deux morceaux de steak, il en prend deux, s'il veut en prendre trois... mais... Et il faut impérativement qu'il y ait, en même temps qu'une modification complète des conditions de travail et une automatisation complète du travail de nettoyage des assiettes et des couverts, il faut que tous les jeunes de cette Région trient. Il est insupportable, et c'est

valable pour la cantine ici d'ailleurs, je le dis depuis le début, je trouve qu'à la cantine ici, on ne trie pas assez. On sort simplement les serviettes et je trouve cela extrêmement dégradant. Mais en même temps, avec 25 ou 26 millions de repas par jour, et c'est ce que viennent me dire les JA quand je les vois, c'est une puissance de feu remarquable si on le réussit. Il faut faire vite, je le dis à Soraya, je le dis à Geneviève, Jean-Louis NEMBRINI le sait, d'ores et déjà, aujourd'hui, les acheteurs des grands Groupes commerciaux, de grandes surfaces, veulent occuper le terrain. Si nous ne faisons pas, à l'échelle des lycées ou de regroupements entre les lycées, ce sont les grandes surfaces qui créeront ce marché, avec la même volonté de faire plier les agriculteurs sur leurs prix. Donc il ne faut avoir confiance qu'en nous-mêmes. Barthélémy, je pense, là-dessus, puisque l'on a fait des démarches auprès de moi, qu'il faut être très prudent sur l'arrivée massive des grands Groupes avec des compétences d'acheteurs.

M. PUYJALON. - Vous avez entièrement raison, et je renvoie sur une expérience qui avait été travaillée par le CESE concernant le directeur des achats sur Paris Vème, la communauté de communes, où les enfants dans les écoles mangent des produits de qualité, en circuit court, avec une éducation à la consommation exemplaire. Je donnerai les coordonnées mais il y a vraiment à creuser sur un retour d'expérience qui marche.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est d'avis d'adopter ce texte ?

Pardon, c'est une communication, le temps me pèse...

N° 11

sur la « Communication sur le Plan régional de restauration collective dans les lycées »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**NOUVELLE POLITIQUE – RÈGLEMENT D'INTERVENTION – PROJETS ÉDUCATIFS
JEUNESSE****NOUVELLE POLITIQUE – RÈGLEMENT D'INTERVENTION – MOBILITÉ COLLECTIVE**

M. LE PRÉSIDENT. - On va passer maintenant à la nouvelle politique sur le Règlement d'intervention. Jean-Louis NEMBRINI, je crois que vous avez proposé quelque chose à deux voix, avec Nathalie LANZI, sur trois politiques ?

M. NEMBRINI. - A deux voix et les deux Règlements qui suivent, si vous le permettez Monsieur le Président. Le Règlement concernant les projets éducatifs jeunesse, et le Règlement sur la mobilité.

Vous disiez ce matin, en conclusion du débat sur le Budget, qu'il y avait une ligne budgétaire. Effectivement, il y a une ligne budgétaire, et les délibérations que nous présentons ici s'inscrivent vraiment dans cette priorité sur la jeunesse et la formation. De quoi s'agit-il ?

La première délibération concerne des projets éducatifs. Vous le verrez, vous l'avez vu, il s'agit d'accompagner des enseignements dispensés par des professeurs, bien entendu, mais sur des priorités que souhaite la Région, en particulier dans le domaine de la culture, dans le domaine de l'engagement, et dans le domaine de l'environnement et de l'éducation à la santé. Il s'agit également d'accompagner la mobilité, en particulier la mobilité culturelle pour des élèves qui en sont privés, et si nous avons choisi d'axer le soutien à la mobilité sur les musées parisiens, c'est parce qu'un manque, dans ce domaine, est rédhibitoire. L'école diplômée, elle n'accompagne pas suffisamment la culture de base des élèves, et c'est dans ce domaine que la politique volontariste de la Région, je le rappelle nous ne sommes pas là dans le domaine de nos compétences fondamentales, mais nous sommes là dans un domaine de politique volontaire, pour permettre la réussite. Ces deux délibérations vont dans ce sens. Elles font partie de tout un ensemble de prévention du décrochage. L'aide aux devoirs est accompagner la solitude, le soir, quand on est dans l'incapacité de mettre en œuvre les concepts appris dans la journée à l'école. L'accompagnement de la mobilité est donne un complément culturel, l'accompagnement des projets pédagogiques est dans les domaines que j'ai énoncés, conforter la formation de base des élèves.

Cette politique est évidemment très importante et je voudrais, sur la question des projets éducatifs, revenir sur leur contenu. On a dit culture, engagement, esprit

d'entreprendre, environnement, éducation à la santé. Ce sont des secteurs, d'une manière générale, qui font partie de ce que l'on appelle à l'école « l'éducation A », qui s'effectue souvent en dehors de la classe, d'où le coup de pouce que nous donnons. Nous voulons également soutenir la lecture de la presse. Le Ministère s'occupe de la diffusion de la presse nationale, nous voulons faire un effort sur la diffusion de la presse locale et régionale. Chaque établissement, dans le cadre de l'opération « kiosque » peut être aidé, dans le cadre de son CDI, pour l'acquisition de deux périodiques, deux journaux. Nous fournissons toute une liste de journaux, il se trouve que quand on fournit une liste, on en oublie toujours et en particulier, en Commission nous avons mis l'accent sur *La semaine du Pays basque*, et par ailleurs, on m'a signalé également *Le Résistant*, qui est un hebdomadaire du libournais. Nous allons évidemment ajouter ces deux périodiques, ces deux journaux, à la longue liste que nous avons déjà constituée, ce qui je crois, pourrait remettre en cause un amendement qui a été déposé puisque par avance, Monsieur le Président, nous donnons satisfaction à ceux qui l'ont déposé.

Cette politique est si importante que nous souhaitons qu'elle soit suivie et qu'elle ne soit pas simplement laissée à la disposition, sur la base des Règlements d'intervention, de l'Administration. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu deux dispositifs : un premier dispositif qui est un groupe de travail, qui sera composé d'élus et j'ajoute d'élus de la majorité, bien entendu, les vice-Présidents en charge, mais aussi de l'opposition puisque cela a été demandé en Commission, l'intergroupe de l'opposition a demandé à participer à ce groupe de travail et bien entendu, une personne pourra y participer avec les Présidents en charge.

Deuxièmement, avec l'assentiment de la Présidente Gisèle LAMARQUE, nous avons souhaité que notre Commission éducation puisse suivre cette politique volontariste, d'une part, en effectuant un bilan annuel de notre action, et deuxièmement, en effectuant, cela a été aussi une demande de l'opposition, un bilan à mi-parcours, à deux ou trois ans de mise en œuvre de cette politique. Je rappelle, en concluant, que pour la première délibération, nous mettons en jeu une dépense de près de 2 M€ (1.9 M€) et dans la délibération qui concerne la mobilité, ce sont 3.7 M€ qui sont prévus pour ce dispositif. 5.6 M€ pour la réussite des élèves, voilà ce que nous vous proposons aujourd'hui.

Je laisse la parole à Nathalie LANZI, pour qu'elle évoque le détail de ces deux délibérations.

Mme LANZI. - Monsieur le Président, chers collègues. Je crois que Jean-Louis NEMBRINI a quasiment bien expliqué le but. Je rappelle également que vous aurez à défendre ces projets, d'où l'intérêt de cette présentation, dans le cadre des CA des lycées. Il

faut ajouter également que les projets éducatifs jeunesse pourront aussi, en fonction de leur nature, être valorisés dans le cadre du nouveau festival, à l'intention des jeunes, des lycéens, vous vous rappelez qu'on l'a présenté une précédente fois, et qu'enfin, nous avons souhaité, avec Jean-Louis NEMBRINI et le Président, qu'il y ait un critère d'aide basé sur le principe d'équité géographique, autant que sociale, c'est-à-dire une différenciation sociale qui s'appliquera également à partir de ce Règlement.

Il y a plusieurs aides financières, qui sont déclinées, pour les voyages dans un premier temps, de 80 € par apprenant et par projet, qui peuvent également, pour les élèves boursiers, être complétés, bonifiés, et également pour les projets de mobilité dans le cadre des zones de coopération de la Région, avec un bonus qui sera également attribué. Les établissements pourront, dès à présent, déposer des dossiers, parce que je sais qu'il y a beaucoup d'attente dans les lycées, ils seront attentivement étudiés et bien sûr, comme l'a dit Jean-Louis NEMBRINI, l'objectif est de permettre à tous, il n'y a pas que les musées parisiens, nous avons aussi souhaité une clause sur le patrimoine de la Nouvelle-Aquitaine, et je pense encore à Lascaux par exemple. Mais je crois qu'il est important que l'ensemble de nos jeunes puissent bénéficier de ces dispositifs, à la fois pour découvrir leur Région, pour découvrir l'Europe, mais également pour avoir une approche de la culture la plus ambitieuse possible, en fonction des territoires et en fonction de cette équité. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

M. IRATCHET. - Je voulais remercier Monsieur NEMBRINI pour la qualité du travail qui a été effectué en Commission. Je crois que nous faisons du bon travail.

Et comme j'avais proposé un amendement pour *La semaine du Pays basque*, je prends donc acte que cet amendement est adopté ?

M. LE PRESIDENT. - Tout à fait.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Les délibérations 12 et 13 qui viennent d'être défendues devant nous, ont une jeunesse commune. Elles traitent des moyens que nous choisissons de mobiliser pour accompagner et faciliter la vie de nos jeunes. Nous avons déjà eu la chance d'exprimer ici l'importance que revêt, pour le groupe MoDem et apparentés, notre engagement régional en leur faveur.

Pour autant, le caractère hautement consensuel de l'énoncé de ces actions, n'a pas réussi à écarter notre vigilance. Nous avons effectivement exprimé en Commission notre surprise lorsqu'il nous fut révélé une composition des Commissions d'instruction des

dossiers, exclusivement majoritaire. Cette approche malmène, de manière frontale, le fonctionnement de la démocratie. Nous avons exprimé notre désapprobation devant une telle méthodologie, et dans un débat démocratique, respectueux et apaisé, le rôle réservé à l'opposition n'est pas le bâillon du silence, mais bien au contraire, l'écoute, pour la richesse du brassage d'idées, et pour des décisions publiques portées, in fine, par une majorité qui aura intégré dans sa réflexion, un regard complémentaire enrichissant. Les services ont travaillé et vous avez choisi, au décours de cet éclairage, Monsieur le Président, d'ouvrir la composition de ces Commissions aux élus d'opposition. Nous prenons acte de cette adaptation et nous vous remercions de cette modification du Règlement. Cependant, soyons arc-boutés ensemble, Monsieur le Président, dans cette obsession de la démocratie. Ne la fragilisons pas, conscients des dangers qui l'assaillent et des attaques qu'elle subit et subira dans les mois qui viennent. Soyons différents, respectons-nous et travaillons ensemble pour un seul objectif : l'amélioration du service que nous rendons à la population. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Oui, je sais faire cela aussi.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président. Pour la première délibération, puisque je dissocierai les deux, si notre groupe adhère à la volonté de l'exécutif de mener une action volontariste en faveur de l'éducation, il n'en reste pas moins que tout nouveau Règlement d'intervention, qui est le fruit de la mise en œuvre de l'harmonisation d'anciens Règlements, mériterait d'être débattu quelque peu, avant tout arbitrage de votre part, tout comme il aurait été nécessaire d'évaluer les Règlements anciens. Or, en tant que membre du groupe de travail et d'harmonisation, à aucun moment ce dispositif, qui existait dans les anciennes Régions, ne nous a été soumis. Nous voterons tout de même favorablement à ce dispositif, pour la délibération 12, qui apportera un soutien régional aux projets éducatifs inscrits dans le projet d'établissement, et qui concourent à l'épanouissement et à la réussite éducative des lycéens et apprentis.

Toutefois, nous émettons une réserve quand même sur le dispositif de mise à disposition de titres de presse régionale « kiosque », qui apparaît redondant et donc inutile, car il est en grande partie assuré par l'éducation nationale. Par ailleurs, il pose le problème du choix des différents titres par les établissements, et de la liste des titres retenus qui peut apparaître comme clientéliste.

Nous avons une deuxième réserve, mais vous l'avez soulevée puisque nous avons, par l'intermédiaire de Christophe PATIER, en Commission éducation, émis le vœu que la composition de la Commission d'instruction intègre un élu de l'opposition, et elle a été satisfaite, et je vous en remercie.

Pour ce qui est de la délibération n° 13, Monsieur le Président, plus que jamais, il apparaît nécessaire de permettre à tout jeune d'avoir, pendant sa scolarité infra-Baccalauréat, une expérience de mobilité, afin de faciliter en particulier son insertion sur le marché de l'emploi. Aussi, nous partageons avec l'exécutif la volonté d'accompagner les projets de sorties scolaires, qui lui permettront une ouverture européenne et internationale, avec une attention toute particulière pour ceux qui ont le moins d'opportunités. C'est pourquoi nous sommes d'accord sur le principe de cette délibération, mais sur la forme tout d'abord, nous aurions souhaité que le débat soit porté en Commission avant tout arbitrage, car plusieurs points nous apparaissent de ce fait très déséquilibrés sur le fond. Le plus important est celui qui consiste à apporter la même aide, de 80 € par apprenant et par projet, pour les voyages incluant une nuitée minimum, qu'ils soient à destination de la France, de l'Europe, ou à l'international.

Sur ce dernier point, vous n'êtes pas sans savoir que le coût du voyage sera un poids très important dans le projet, et sera dissuasif pour beaucoup de familles. Or, comme vous le souligniez dans la délibération n° 16, présentée en séance plénière le 24 octobre 2016, les résultats des enquêtes du CREDOC, de juillet 2016, et du CEREQ de 2013, ont montré que l'accès à la mobilité reste une source d'inégalités et les jeunes ayant effectué un séjour encadré à l'étranger, apparaissent davantage protégés du chômage, et bénéficient d'une insertion professionnelle plus rapide, vers des emplois plus stables, plus qualifiés et mieux rémunérés. Il apparaît donc nécessaire de traiter de façon différente les déplacements à l'international, pour que le coût ne soit pas un frein pour le jeune. Il pourrait y avoir par exemple, un Règlement d'intervention spécifique pour la mobilité à l'international, comme c'était le cas dans votre précédente mandature, comme en attestent les délibérations du 24 octobre 2011 et du 24 juin 2013.

Par ailleurs, soucieux de ne pas mettre en péril les finances de la Région, nous proposerions plutôt de porter l'effort sur l'accès à la mobilité internationale, et de supprimer, si nécessaire, la bonification de 20 € par élève du fait de l'existence, au sein des établissements, des fonds sociaux, qui permettent d'aider de manière plus importante et plus conséquente, les élèves rencontrant des difficultés financières. C'est pourquoi, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération n° 13, qui ne nous apparaît, ni assez équilibrée, ni assez aboutie. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que trois Commissions ont travaillé chacune deux heures sur l'ensemble de ces délibérations.

Je vais mettre aux voix ce rapport – pour ne pas énerver Jean-Louis NEMBRINI -...

M. LE PRÉSIDENT. - Non Madame, votre groupe s'est exprimé.

M. COLOMBIER. - Non Monsieur le Président, il a juste proposé un amendement, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

M. COLOMBIER. - Il ne faut pas mettre 42 dossiers à l'ordre du jour, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - Il faut travailler dans une Assemblée mon vieux ! Il y a du travail.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. Toute action volontariste menée en faveur de l'éducation, de l'orientation et de la formation professionnelle en direction des jeunes, est à considérer dans nos décisions comme étant prioritaire et de la plus haute importance, car il en va de l'avenir de notre jeunesse et de notre pays.

On ne pourrait qu'être convaincu et enthousiasmé par de tels ambitieux projets. Cependant, dans le cadre de la thématique éducation à la santé, il semble qu'une action ait été oubliée, celle concernant l'utilisation du système de santé. Rappelons-le, c'est à la jeune génération que reviendra la responsabilité de l'utilisation du système de santé, afin que celui-ci puisse perdurer. Comprendre ce qu'est la santé publique est prendre conscience de ses droits et de ses devoirs. Comprendre par exemple qu'il est possible de sortir d'une consultation chez un professionnel de santé, sans prescription médicamenteuse et sans pour autant que cela soit considéré comme une insuffisance, voire même une faute du praticien, savoir recourir aux professionnels de santé et non pas obligatoirement aux médecins.

Concernant l'action portant sur l'information sur la vie affective et sexuelle, la contraception, le VIH, le Sida, les IST et les hépatites, ces sujets particulièrement importants et même graves, réclament l'intervention de professionnels et spécialistes car les pratiques à risques sont encore bien trop courantes et trop négligées. Elles doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière.

En ce qui concerne plus particulièrement l'action portant sur l'information sur la vie affective et sexuelle, et la contraception, s'il s'agit d'exposer aux lycéens et apprentis tous les « bienfaits » apportés par une théorie se disant « progressiste », comme la théorie du genre, le FN s'y oppose...

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes hors-sujet Madame.

Mme JOUBERT. - Et votera résolument contre.

Ce n'est pas hors-sujet Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - C'est dans la délibération Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. COLOMBIER. - Si.

M. LE PRESIDENT. - Je vous défie de me parler de théorie du genre dans la délibération.

M. COLOMBIER. - Lisez les délibérations.

M. LE PRESIDENT. - Je les ai lues.

S'il vous plaît Madame, terminez parce que vous êtes complètement à côté de la...

Mme JOUBERT. - Je vais aller jusqu'au bout.

M. LE PRESIDENT. - Non, vous terminez s'il vous plaît.

Mme JOUBERT. - S'il s'agit aussi de présenter l'IVG...

Mme JOUBERT. - Comme c'est le cas sur le site gouvernemental...

M. LE PRESIDENT. - Non mais on n'est pas sur le site gouvernemental là.

Mme JOUBERT. - Et bien la suite l'on ne sait pas ce que cela donnera.

M. LE PRESIDENT. - Madame, vous ne pouvez pas faire une intervention sur des supputations, ce n'est pas sérieux. Alors revenez, s'il vous plaît, au débat de la délibération, si vous n'y revenez pas, je vous coupe la parole.

Mme JOUBERT. - Merci beaucoup. C'est la démocratie qui fonctionne bien.

M. COLOMBIER. - Cette Assemblée devient hystérique dès que...

M. COLOMBIER. - Je demande une interruption de séance, au nom de mon groupe.

M. LE PRESIDENT. - Quel est le motif ?

M. COLOMBIER. - Cette attitude est scandaleuse.

Mme JOUBERT. - C'est grave de ne plus pouvoir parler.

M. LE PRESIDENT. - Quel est le motif ?

Colombier Je n'ai pas de motif à donner, c'est dans le Règlement intérieur.

M. LE PRESIDENT. - Je vais vérifier.

Votre interruption de séance est exactement d'une minute, parce que j'ai le droit de le faire.

M. COLOMBIER. - Ne vous moquez pas des gens Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - On lève la séance, de droit, une minute. Dans une minute, je reprends la séance.

M. COLOMBIER. - Vous ne pourrez pas reprendre la séance dans une minute, vous verrez. Vous qui vous dites un grand démocrate, on va voir.

M. LE PRESIDENT. - La provocation, cela suffit.

Suspension de la séance

Reprise de la séance

M. LE PRESIDENT. - Chers collègues, je vous lis l'article 26 du Règlement intérieur : « une suspension de séance est de droit si elle est demandée par le Président ou par le représentant ou la représentante d'un groupe d'élus déclaré. » Donc elle était de droit. « Toutefois, en cas de demande manifestement abusive, la suspension de séance peut être refusée par le Président. 3 – la durée de la suspension de séance est fixée par le Président du Conseil Régional. 4 – le présent article est applicable à la Commission Permanente. »

L'Assemblée plénière continue.

Donc je vais mettre aux voix l'ensemble de ces rapports.

M. COLOMBIER. - J'espère que vous allez quand même laisser reprendre notre collègue, s'exprimer...

M. LE PRESIDENT. - A partir du moment où elle est dans le cadre de la délibération qui est proposée.

M. COLOMBIER. - Et bien ce sera dans le cadre de la délibération, si vous voulez. On n'ose pas vous couper la parole, vous interdire de parler.

M. LE PRESIDENT. - Madame, vous voulez bien terminer votre intervention.

Mme JOUBERT. - Je reprends exactement à l'endroit où j'étais parce qu'il me semble que nous sommes quand même en démocratie, que nous pouvons nous exprimer librement...

M. LE PRESIDENT. - La démocratie fait de moi le Président de cette Assemblée...

M. COLOMBIER. - Tu veux jouer la police !

Mme JOUBERT. - Donc il s'agit de censure Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous censure pas Madame. Vous êtes hors-sujet.

Mme JOUBERT. - Vous censurez mon texte.

M. LE PRESIDENT. - Non, je ne censure pas votre texte, cela n'a rien à voir avec la délibération.

Mme JOUBERT. - Vous m'empêchez de m'exprimer, ce n'est pas normal. Donc je reprends exactement au même endroit. Je pense qu'il n'y a pas de « gros mots ».

M. LE PRESIDENT. - Mais vous ne parlez pas sur la délibération Madame.

Mme JOUBERT. - Mais si.

M. LE PRESIDENT. - Non, pas du tout.

M. COLOMBIER. - Tu laisses parler pendant des minutes des personnes hors délibération, et là tu nous bloques. Un peu d'honnêteté intellectuelle.

M. LE PRESIDENT. - Je suis intervenu à chaque fois pour demander aux élus de rester dans le cadre...

M. COLOMBIER. - Oui, un petit rappel gentil, mais en laissant les personnes s'exprimer.

M. LE PRESIDENT. - Pas du tout.

Madame, si vous voulez bien...

Mme JOUBERT. - Je reprends.

S'il s'agit aussi de présenter l'IVG, comme c'est le cas sur le site gouvernemental...

Mme JOUBERT. - lvg.gouv.fr, comme étant l'unique solution face à une grossesse non prévue, et qui réduit l'embryon et le fœtus à un œuf...

Mme JOUBERT. - Je vois que comme moi vous êtes choqués par ce que vous entendez, c'est bien.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que j'ai le droit, pour des informations qui peuvent provoquer des incidents en séance, d'arrêter l'intervention.

Mme JOUBERT. - Ce n'est pas moi, c'est votre réaction. Laissez-moi parler et c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - Madame, vous n'avez pas d'ordre à me donner.

Mme JOUBERT. - Et qui réduit l'embryon et le fœtus à un œuf...

Mme JOUBERT. - A un œuf que l'on aspire, ce sont les termes que vous trouvez sur le site, alors, là encore, nous voterons résolument contre.

Je finirai par le dispositif appelé « kiosque », de mise à disposition de titres de la presse régionale dans les établissements scolaires et les CFA. Ce dispositif ne représente-t-il pas, en grande partie, un effet d'aubaine pour la presse papier, qui, nous le savons bien, se porte fort mal et vit souvent de subsides. D'autre part, pouvez-vous garantir la pluralité de l'information dans les choix des éditoriaux faits par les établissements ? La vision des journalistes ne pouvant être que subjective, est certes une vision de professionnels de l'information, mais ne faudrait-il pas plutôt chercher à éveiller l'esprit critique et la prudence

face au prêt-à-penser ? L'information, via Facebook et Twitter n'est évidemment pas sans risque pour notre jeunesse...

Mme JOUBERT. - Mais celle qui est parfois distillée par la presse, ne l'est pas non plus, loin s'en faut.

En conclusion, ces projets éducatifs jeunesse sont indispensables, mais nous y mettons de trop nombreuses réserves et interrogations quant à leurs contenus et leurs apports. Sommes-nous, une fois encore, face à d'énormes projets éducatifs qui ne représenteront, pour certains, au mieux qu'une perte de temps, au pire qu'un éventuel formatage de l'esprit critique de ces jeunes ? Le FN votera donc l'abstention. Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle à nos collègues que cela concerne non seulement les lycées, mais les établissements d'enseignement adapté, les EREA, les lycées privés, 53 Maisons Familiales et Rurales, et les 97 CFA de la nouvelle Région.

Je mets aux voix ces deux dossiers.

Le premier, qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main, c'est la nouvelle politique éducative.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre ?

N° 12

Vote sur la « Nouvelle politique : Règlement d'intervention – Projets éducatifs jeunesse »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Front National

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRÉSIDENT. - Et sur le Règlement d'intervention sur la mobilité, qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les Républicains s'abstiennent sur la mobilité.

N° 13

Vote sur la « Nouvelle politique : Règlement d'intervention – Mobilité collective »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

NOUVELLE POLITIQUE – AIDE AUX BREVETS : BAFA BAFD BNSSA

M. LE PRESIDENT. - Nathalie LANZI, sur les aides aux brevets BAFA, BAFD, BNSSA.

Mme LANZI. - Président, chers collègues. Dans le même cadre, dans la nouvelle politique et à partir des trois anciens Règlements d'intervention, nous allons voter en l'occurrence trois dispositifs : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de directeur (BAFA), Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique dans le cadre de la formation de nos jeunes de 17 à 30 ans, bien sûr domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, et qui auront, dans les familles, un revenu fiscal inférieur à 9700 €. L'objectif est de les aider à passer ce BAFA, ces diplômés de BNSSA en piscine et BNSSA en milieu naturel. C'est une continuité de ce que nous faisons déjà dans les formations de nos jeunes, avec un littoral de plus de 720 kilomètres, et toutes les formations dans les Centres d'animation et les Centres socioculturels. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Et une insertion professionnelle quasi parfaite.

Je n'ai pas fait voter tout à l'heure sur l'amendement, tout simplement - je le dis à Marie-Pia Larée – parce que Jean-Louis NEMBRINI avait proposé la semaine du Pays basque et le résistant, donc ils sont intégrés par l'exécutif et pan sur le bec !

M. DRAPRON. - Très vite Monsieur le Président, juste pour vous dire que l'article 6 possède une coquille puisque vous parlez de BNSSA en milieu naturel et BNSSA en piscine, sauf qu'il n'existe qu'un seul BNSSA. La seule différence consiste dans le fait que quand vous êtes en piscine, vous êtes encadré par un MNS (Maître Nageur Sauveteur) et quand vous êtes en milieu naturel, vous êtes tout seul. Donc je dirai à tous les petits saintais qui voudront faire le BNSSA de solliciter l'aide en milieu naturel, puisqu'ils disposent de 400 €, quand ils ne disposeront que de 150 € en piscine.

M. LE PRESIDENT. - On m'explique qu'il y a le permis bateau pour le BNSSA en milieu naturel.

M. DRAPRON. - Non, le BNSSA est un diplôme, donc le BNSSA est le même, sauf que c'est une option, après, le permis bateau est en plus. Et en milieu naturel, il faut même faire un stage mer, pour pouvoir exercer en mer, donc il faut faire le distinguo.

M. LE PRESIDENT. - C'est justement pour cela.

M. DRAPRON. - Il faut le dire.

M. LE PRESIDENT. - Vous venez de le dire.

M. DRAPRON. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - Des oppositions ?

Des abstentions ?

Mme WERBROUCK. - Monsieur le Président, chers collègues. L'aide régionale apportée aux jeunes qui souhaitent passer le BAFA, le BAFD et le BNSSA, nous paraît positive et nécessaire, à plusieurs titres. D'une part, ces brevets constituent souvent une passerelle vers un premier emploi pour les jeunes les moins diplômés. Ils sont également un accès à des emplois d'appoint pour les étudiants souhaitant financer leur cursus universitaire, et constituent parfois la première étape d'une orientation professionnelle dans le domaine de la sécurité civile ou de l'éducation nationale.

D'autre part, nous soulignons tout particulièrement l'importance et la nécessité de l'apprentissage des gestes de premiers secours, enseignés dans le cadre ces brevets, auprès des jeunes lycéens qui en sont à la fois demandeurs et volontaires. Nous souhaiterions donc, à l'instar de la journée sécurité routière dans les collèges, que les lycéens disposent d'informations en amont, sur l'existence de ces brevets et de l'aide régionale, et qu'ils soient encouragés à les passer, par une journée d'information et de prévention des risques du quotidien. Cette journée serait vue comme une première étape vers le BAFA et le BNSSA, et serait encadrée par des professionnels de la sécurité civile tels que les pompiers, les ambulanciers. Ils pourraient ainsi enseigner aux jeunes les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, protéger et porter secours aux autres. Notre groupe votera donc favorablement ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - Merci. A priori, ils l'ont, mais on va vérifier.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, notre groupe partage votre souci de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de revenus modestes. Néanmoins, nous déplorons la méthode utilisée pour l'harmonisation de ce dispositif. C'est pourquoi, même si l'intention est louable et représente un réel effort financier pour la Région, nous nous permettons de faire plusieurs remarques, de nature à améliorer la mise en place d'un tel dispositif. Il répond certes à une volonté de faciliter l'acquisition d'une formation qualifiante, permettant à des jeunes de revenus modestes d'obtenir une première expérience dans le monde du travail, mais il serait souhaitable que soit instaurée une contrepartie de la part du bénéficiaire, afin de mieux encadrer cette aide et de la rendre efficace pour la collectivité. À l'image de ce qui se pratique dans certaines villes, à Parentis-en-Born par exemple, cette aide pourrait se présenter sous la forme d'une avance remboursable, conditionnée à l'obligation d'exercer dans une collectivité donnée, pendant une durée à déterminer, une fonction d'encadrement qui correspondrait à la qualification obtenue. Le questionnaire de suivi des stagiaires,

évoqué dans l'article 8 de votre dispositif, ne nous semble pas être, en effet, une évaluation suffisante de cette aide.

Par ailleurs, il nous semble important de tenir compte d'un autre élément déterminant pour définir le montant le plus judicieux et le plus incitatif pour l'obtention d'un des brevets. C'est celui du nombre de noyades ces dernières années. Selon les chiffres de l'Institut de veille sanitaire, il est passé de 2.9 décès par jour entre le 1^{er} juin et le 26 juillet en 2009, à 3.6 en 2015, avec la plus grande proportion en milieu naturel. Au vu de ces chiffres, nous nous devons plutôt d'encourager les jeunes à se former et à être opérationnels dans ce domaine. Aussi, une répartition différente du niveau d'aide par brevet, qui pourrait être la moyenne des aides existantes en Aquitaine et Poitou-Charentes, nous paraîtrait plus judicieuse, comme 179 € pour le BAFA, 190 € pour le BAFD, 325 € pour le BNSSA en piscine, et comme en milieu naturel cela nous semble beaucoup plus important, 575 € pour le BNSSA en milieu naturel. C'est pourquoi, dans la mesure où nous n'avons pas eu la possibilité de poser l'ensemble des questions et bien d'autres, et d'obtenir des réponses ou des avancées, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

D'autres intervenants ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

N° 14

Vote sur la « Nouvelle politique – Aide aux brevets : BAFA, BAFD, BNSSA »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Madame Estrade (Les Républicains-CPNT), Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté. Merci.

CHARTRE EUROPEENNE POUR L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Mme CHARAI. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération va permettre à la Nouvelle-Aquitaine de signer, comme vous l'indiquiez, la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, et donc de nous engager à élaborer un plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et un plan d'action, de prévention et de lutte contre les discriminations, dans un délai maximum de deux ans, comme l'indique la charte. Les trois anciennes Régions étaient déjà très engagées dans ce domaine et nous vous proposons donc de pérenniser et d'étayer ces engagements, avec cinq principes directeurs qui vont être le guide de nos actions futures :

- La mise en œuvre de l'égalité partout où s'exercent les responsabilités locales,
- La prise en compte des discriminations et des préjugés,
- La suppression des stéréotypes sexuels,
- L'intégration du genre dans toutes les activités de notre collectivité,
- Et le financement d'outils adéquats pour faire avancer l'égalité notamment, avec des plans d'action.

Cette signature marquera notre volonté de faire évoluer nos pratiques et nos actions en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, et dans la prévention et la lutte contre les discriminations. Cela fait suite aux Assises de l'égalité et de la solidarité qui ont eu lieu ici, en plénière, le 27 septembre dernier. Outre la signature de cette charte et les actions obligatoires relatives à la charte, nous poursuivrons l'ensemble des actions déjà engagées, de manière transversale, notamment avec les collègues vice-Présidents, je pense particulièrement à Nathalie LANZI et Thierry TRIJOLET qui vont mettre en place, l'année prochaine, l'année du sport au féminin, Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD et Bernard UTHURRY avec des actions d'appui pour l'entrepreneuriat au féminin, le lancement d'un appel à projets « lutte contre les discriminations et citoyenneté », avec Geneviève BARAT, et nous aurons aussi une attention particulière sur la communication de la Région, en lien avec le service de la communication et Stéphane DELPEYRAT. Voilà, chers collègues, le sens de la signature de cette charte européenne pour l'égalité, et nous vous proposons une signature le 8 mars prochain, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Mme DIAZ. - Charte européenne pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes dans la vie locale. Qui pourrait être contre cette mesure, qui arbore une façade qui se voudrait consensuelle, progressiste et louable ? Malheureusement, cette charte, coquille vide emballée dans du papier doré, reflète amèrement, au mieux votre hypocrisie, au pire votre totale déconnexion de la réalité. Il s'agit d'un texte fourre-tout, empreint de tautologies et ponctué de sophismes qui, avec des objectifs tout à fait respectables, proposent un catalogue de mesures souvent contestables. Mais l'UE, dans l'art de la rhétorique fallacieuse, est passée maître – ou devrais-je dire maîtresse – en attendant que votre novlangue nous impose l'utilisation d'un mot épïcène.

Fidèle à l'idéologie égalitaire de la Gauche, vous nous imposez autoritairement l'égalité des résultats en termes de sexes, et non l'égalité des chances en termes d'individus, et vous passez arbitrairement outre les sources d'injustices et d'inégalités qu'engendre la discrimination positive. Vous vous plaisez à reconnaître, je cite : « l'égalité du droit des femmes et des hommes à voter ». Excusez-moi, je pensais naïvement que ce droit avait été acquis en 1945. Ou encore, je cite : « à être candidat(e) ou à être élu(e) ». Ici non plus, « rien de nouveau sous le soleil ». La révision constitutionnelle du 8 juillet 1999 et la modification de l'article 1^{er} de la Constitution, du 23 juillet 2008, favorisaient déjà l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. Si vous teniez vraiment à ce que les femmes soient plus représentées en politique et notamment à l'Assemblée Nationale, demandez à François HOLLANDE qu'il honore sa parole, en instaurant la proportionnelle aux prochaines élections. Et quand vous dites qu'il ne faut pas que les représentantes élues soient découragées par des formes stéréotypées de comportements ou de langage, ou toute forme de harcèlement, je vous propose, poliment, de bien vouloir « balayer devant votre porte », et d'inviter vos collègues parlementaires à avoir une attitude digne. Cela éviterait à Madame POMPILI d'être obligée de dénoncer le sexisme et le machisme qui pèsent à l'Assemblée Nationale.

A quoi cela sert-il donc de nous présenter une charte dont le contenu réaffirme des volontés déjà proposées et censées être acquises depuis des décennies ? Peut-être parce que vos politiques ont échoué. Mais comment auraient-elles pu réussir ? Et sans jeu de mots, vous vous voilez la face.

Mme DIAZ. - Dans cette charte, on ne trouve pas un mot sur les changements structurels qui menacent les femmes. Pas un mot non plus sur le recul alarmant du droit des

femmes dans notre pays, sous les coups de boutoir du communautarisme, dont les valeurs sont aux antipodes de notre civilisation et de nos racines chrétiennes, et ce n'est pas en refusant l'assimilation et en prenant des mesures, je cite : « spécifiques pour traiter les besoins particuliers des immigrées et des immigrés », portes ouvertes à toutes les dérives communautaristes, que vous arriverez à mettre en place l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Le FN, contrairement à vous, n'acceptera jamais une régression civilisationnelle. Jamais non plus notre parti politique n'acceptera que des femmes, en France, dans nos quartiers, mettent le voile pour ne pas avoir d'ennuis, rasant les murs pour ne pas avoir d'ennuis, et adaptent leur mode de vie aux exigences d'obscurs barbares, toujours pour ne pas avoir d'ennuis. Alors vous comprendrez aisément notre consternation face à l'attitude de Benoît HAMON, qui pas plus tard qu'hier...

Mme DIAZ. - Relativisait sur l'interdiction faite aux femmes de rentrer dans certains quartiers, situés dans des zones de non droit. La femme française est libre, elle est l'égale de l'homme, et là-dessus, nous ne transigerons jamais.

Toujours dans le même aveuglement idéologique, vous prétendez vouloir encourager les partis et groupes politiques à mettre en place et en œuvre le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes, mais cet écran de fumée s'évapore et révèle toute sa perversité quand ceux qui ont voté ces lois ne les respectent pas. J'en veux pour preuve les amendes salées auxquelles le PS et l'UMP ont été condamnés en 2012 pour non respect de la parité aux Législatives. Comment être crédible quand François FILLON, dans sa circulaire datée du 21 février 2012...

Mme DIAZ. - Préconise la suppression du terme « Mademoiselle » de tous les documents officiels.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît, restez dans l'enjeu de la Région. On arrête là.

Mme DIAZ. - Je suis dans le thème.

M. LE PRESIDENT. - Non, on n'est pas dans les Primaires des Républicains.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, je vous sais très attaché à l'égalité entre les hommes et les femmes, alors je vous demande de me laisser autant de temps de parole pour contribuer au discours des femmes dans cette Assemblée, face à celui des hommes.

M. LE PRESIDENT. - S'il vous plaît, terminez.

Mme DIAZ. - A l'évidence, vous vous attachez plus à l'idéologie qu'au traitement des femmes dans la vie locale, tout en faisant la part belle à la théorie du genre. Vous n'avez qu'un seul but : la recherche d'un monde indifférencié, où les hommes, qui descendent

pourtant de Mars, et les femmes de Vénus, seraient interchangeables. Un monde féodé sur le mondialisme, la rupture des traditions, la déconstruction des identités en encourageant les hommes et les femmes, les garçons et les filles, à participer à égalité au sport et aux activités culturelles, y compris dans celles qui sont traditionnellement considérées comme principalement féminines ou masculines. Cette lubie de la théorie du genre ne vous fait reculer devant rien, et nous découvrons avec stupeur que vous êtes même prêt à encourager les bibliothèques publiques à mettre en cause les stéréotypes de genre à travers le stock de leurs livres et documents.

Mme DIAZ. - Au FN, seul grand parti en France dirigé par une femme – cela ne vous aura pas échappé, ne vous en déplaît – nous sommes loin des formules incantatoires et nous combattons ce dogmatisme idéologique néfaste...

Mme DIAZ. - Notre réponse et nos valeurs sont claires : pour nous, la parité et la discrimination positive sont contraires à la méritocratie républicaine qui nous est chère. Chacun doit être convaincu qu'il ou elle réussit ne réussit pas grâce à son sexe, mais grâce à son travail et à son talent. Je vous remercie.

Mme FRANCO. - Merci Monsieur le Président. Je vois qu'il est démontré depuis quelques heures, dans cette Assemblée, qu'il y a énormément de travail à faire en la matière.

La question de la charte européenne, et je crois que ce que Naïma CHARAI a proposé est bien de la signature concernant cette charte européenne, qui n'est pas aujourd'hui réalisée, et quand j'entends parler d'un programme qui présente des choses inintéressantes, voire déjà réalisées, je m'interroge parce que le programme n'est pas fait, la charte européenne, pour en avoir menée une dans une autre collectivité, je sais à quel point c'est un travail long, qui demande du temps, de la sensibilisation et à la fois des élus et à la fois des agents de la collectivité, et on voit à quel point, encore une fois, la sensibilisation va être indispensable et nécessaire, de façon à ce que l'on comprenne tous et toutes, de la même façon, de quoi il s'agit et à quoi cela doit nous amener.

Je rappelle quand même que 51.8 % de la population régionale sont des femmes, qui ont une plus grande espérance de vie que les hommes, pas forcément dans de meilleures conditions, mieux diplômées certes, mais davantage au chômage, moins en responsabilité, moins rémunérées, moins créatrices d'activités, non pas parce qu'elles ne le veulent pas, mais parce que la plupart du temps, elles n'ont pas accès aux financements qui leur seraient nécessaires. Elles sont donc aussi plus exposées à la pauvreté. Et je ne parle pas de la double journée de travail, ni des harcèlements dont elles sont victimes. Ce constat nous interpelle, nécessairement. Il interpelle les acteurs publics certes, et les élus que nous

sommes, et rééquilibrer cette inégalité relève de notre responsabilité. Ainsi, toutes les politiques publiques que nous menons doivent soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'aspect financier, certes, est aussi important, et c'est souvent le bât qui blesse, on sait qu'en général, la question des femmes est le parent pauvre, alors faisons preuve d'imagination, je crois que nous avons aussi de l'innovation sociale à mettre en place, de l'innovation aussi en termes d'accès aux activités, sportives, économiques, alors faisons preuve et démontrons que nous pouvons le faire. Sur l'aspect financier, pour qu'il y ait égalité, peut-être suffit-il de partager les enveloppes entre hommes et femmes, et pas toujours donner plus aux hommes, aux projets masculins plutôt qu'aux projets féminins. Mais pour se faire, et je descends un peu d'un cran, sur des aspects plus concrets, il faut avoir une bonne connaissance des structures, des entreprises, des associations portées ou œuvrant pour les femmes. Il faut aussi avoir une bonne connaissance des projets qui nous sont présentés.

Faisant partie du groupe DATAR, j'ai, à plusieurs reprises, posé la question de savoir si nos informations étaient genrées. Est-ce que nous avons particulièrement la connaissance, entre femmes et hommes, lorsque nous apportons des aides ? Non, nous ne les avons pas la plupart du temps, cela n'existe pas parce que cela n'intéressait personne, nous aidons des humains certes, mais il y a une grande différence, la vie des femmes et la vie des hommes ne sont pas les mêmes sur un territoire, et il est nécessaire, si l'on veut vraiment avoir des résultats, de pouvoir avoir ces connaissances. Alors commençons par là, certes cela donne plus de visibilité aux femmes, de la même façon que suivre le guide pratique pour une communication publique, Naïma CHARAI en a parlé, va faire partie aussi du travail de cette élaboration de charte, parce qu'il me semble particulièrement indispensable que ce que l'on appelle le genre neutre, qui est masculin, ne donne évidemment pas la place, comme cela devrait l'être, pour les femmes. Il est aussi très nécessaire que les stéréotypes qui sont habituels dans nos communications, disparaissent de nos communications.

Je crois que le travail que va mener Naïma CHARAI va être indispensable, et encore une fois, je souligne la nécessaire et l'indispensable sensibilisation à faire, à la fois auprès des élus, et à la fois auprès des acteurs, et je vous remercie Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MONCOND'HUY. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous voterons bien sûr pour la signature de cette charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes

dans la vie locale, et nous souhaitons souligner qu'elle constitue une bonne illustration de ce que l'Europe peut apporter de positif en matière de droits sociaux et de droits fondamentaux.

Quand bien même ce thème peut sembler assez consensuel aujourd'hui - et je rejoins ma collègue du FN sur le fait qu'il serait dommage qu'elle ne reste qu'une coquille vide - en effet, ce serait dommage dans un contexte un peu années 1950, un peu nostalgie, où l'on entend dans la bouche d'un présidentiable que, je cite : « l'avortement concerne uniquement les femmes », sans parler de votre propre vision, qui me fait douter de la notion de la liberté de la femme française que vous promouvez...

Mme MONCOND'HUY. - Dans un contexte où l'on instrumentalise, comme vous le faites, la question des femmes, pour stigmatiser une religion en particulier, dans un contexte où une femme politique...

Mme MONCOND'HUY. - Dans un contexte où une femme politique a reconnu ne pas avoir été Ministre car elle était enceinte, tiens, le point 3 de la charte engage la collectivité sur la prise en compte de la lutte contre tous les facteurs de discrimination. Dans un contexte enfin où les Primaires des deux grands partis politiques comportaient moins de 20 % de femmes, le point 2 de la charte engage la collectivité, je cite : « sur la représentation et la participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de décisions ». Bref, je ne vais pas m'étendre sur les exemples, mais force est de reconnaître que si l'égalité de droit est en passe d'être atteinte, l'égalité de représentation notamment, reste à atteindre.

Dans ce contexte, nous prenons donc ce texte pour une déclaration réellement engagée, et au nom de mon groupe, je demande à ce que la Région s'engage, au-delà des mots, dans un plan d'action réellement militant. Soutenir les associations qui œuvrent pour les femmes est bien, mais cela revient un peu à dire que la question de l'égalité hommes-femmes est un problème sectoriel, un problème de « bonnes femmes » en quelque sorte. Il nous faut donc un plan d'action qui nous permette d'abord de dire que oui, l'égalité de droit est réelle dans tous les volets de notre institution et dans les projets que nous soutenons. Il nous faut des questions concrètes pour nous servir d'aiguillon : est-ce que des systèmes de prise en charge de la garde des enfants, pour les élus, pendant les réunions tardives, existent ? La féminisation de nos documents est-elle effective ? Allons-nous mettre en place, comme le prévoit la charte, une procédure pour reporter les cas de harcèlement et de discrimination ? A-t-on mis, dans nos appels à projets, des critères de priorisation pour les entreprises ou les associations qui seraient réellement paritaires dans leurs organes de Direction ? La parité existe-t-elle dans les postes de Direction de l'organigramme que notre Région conçoit en ce moment ? En effet, si dans notre société, à fonction égale, des disparités salariales persistent, dans notre petit monde régional, dans les postes de Direction

ou dans les Conseils d'Administration, ce n'est malheureusement pas encore une réalité. La parité imposée peut sembler trop rigide, mais c'est une étape nécessaire pour que l'égalité entre hommes et femmes soit une réalité.

Mais il faut aussi que ce plan d'action serve de plaidoyer pour une évolution sensible de nos pratiques inconscientes. Aujourd'hui, hormis une Assemblée pilotée par un « bon père de famille » et un logo un peu viril, il n'y a rien à déplorer, mais je n'apprendrai à personne qu'il y a encore du travail...

Mme MONCOND'HUY. - Il y a encore du travail sur le sexisme et les remarques des uns et des autres au sein de notre Assemblée. Les petites blagues que l'on ne ferait peut-être pas à son collègue masculin, et dans les grosses voix qui s'élèvent depuis ce matin, depuis le début du mandat, combien sont des femmes ? Un outil de mesure du temps de parole des uns et des autres serait utile et peut-être fort instructif.

Il nous reste donc vraiment du travail quant à l'égalité occupation de l'espace public, de l'espace politique, dans notre Assemblée et dans nos réunions, des femmes et des hommes. En signant cette charte, la Région s'engage à favoriser, à son échelle et dans son champ de compétences, une société réellement égalitaire. Elle a un devoir d'exemplarité en la matière. Nous attendons donc avec impatience, mais avec confiance, le plan d'action à venir. Merci.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, en parlant de harcèlement, vous n'avez pas cité Monsieur Denis BAUPIN ...

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, la parole est à Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est avec beaucoup de plaisir que le groupe MoDem et apparentés a pris connaissance du projet de notre Région, d'adhérer à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et cela pour deux raisons essentielles. Premièrement, il s'agit d'un engagement européen, porteur de la vision commune d'égalité.

Et deuxièmement, parce que cette égalité est le principal sésame de la démocratie.

Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes fonde le socle de la laïcité, et on peut aisément mesurer le niveau de démocratie d'un pays, à la manière qu'il a de traiter les femmes. À l'heure où soufflent, en Europe, mais aussi en France, des vents mauvais, qui tendent à fragiliser les acquis des droits des femmes...

Mme FERREIRA. - Notre devoir d'élus responsables est de consolider les digues pour empêcher leur effondrement.

Une coquille s'est glissée dans l'intitulé de cette délibération et je demande, Monsieur le Président, qu'il y soit portée correction. Il ne s'agit pas uniquement de l'égalité

professionnelle, mais bien de l'égalité des femmes et des hommes dans tous les aspects de la vie locale, politique, économique, sociale, et culturelle. Nous devons honorer les 30 engagements auxquels nous allons souscrire, sans exclusion, pour permettre aux femmes d'occuper l'espace de la démocratie, de la décision, et de l'action dans la vie locale, de manière équilibrée. Pour notre collectivité, le véritable travail débutera demain. Nous devons reconsidérer nos dispositifs, nos subventions aux associations, nos marchés publics, en intégrant dans le cahier des charges la dimension de l'égalité femmes-hommes, avec l'exigence de critères d'évaluation de nos politiques publiques genrées. Cette philosophie devra pénétrer notre propre Maison de la Région. Les emplois publics sont moins soumis aux disparités salariales que ceux du privé, mais nous n'échappons pas à la sous représentation des femmes dans les niveaux supérieurs de l'encadrement. Nous devons regarder dans nos rangs d'élus, car l'inégalité y règne, quel est le ratio femmes-hommes dans les présidences de groupes. La tâche qui nous attend est immense, mais elle nous honore et nous devons être fiers d'être les premiers élus Régionaux français à installer le sceau de l'égalité femmes-hommes dans toutes nos actions, car elle est le seul rempart efficace contre tous les obscurantismes. Vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur la vigilance exigeante des élus MoDem, quant à la mise en œuvre de ce bel engagement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

C'est une communication ou un rapport Naïma ?

C'est une autorisation que vous me donnez de signer cette charte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui souhaite voter ce texte ?

Ce texte est donc adopté.

N° 15

Vote sur la « Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- **CONTRE** : Front National
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE** : Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

MISE EN ŒUVRE DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE LA CULTURE

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons maintenant la mise en œuvre de la conférence territoriale de la culture.

Mme LANZI. - Je vais la faire à deux voix, avec Eric CORREIA, Président et chers collègues. À l'instar de la conférence territoriale du sport, nous avons déjà élaboré une conférence 0 de conférence territoriale de la culture, qui a permis de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs culturels, pour ensemble créer une dynamique et envisager un programme de la culture sur la grande Région.

M. CORREIA. - Monsieur le Président, chers collègues. Surtout en cohérence avec les dispositions législatives, notamment la loi NOTRe qui porte Nouvelle Organisation Territoriale, du 7 août 2015, et la loi LCAP relative à la Liberté de la Création à l'Architecture et au Patrimoine, du 7 juillet 2016, la Région engage la refondation de sa politique culturelle et linguistique, sur le principe de la coconstruction avec les acteurs de la culture et de la responsabilité conjointe des collectivités et de l'Etat en matière culturelle, dans le respect des droits culturels des personnes. La Région, en étroite collaboration avec l'Etat, souhaite mettre en place une conférence territoriale de la culture. Cette instance permanente de dialogue de coconstruction, lieu de gouvernement innovant, aura pour objectif d'organiser la concertation entre l'Etat, à travers ses services déconcentrés, notamment la DRAC, la Région, les collectivités territoriales, les acteurs culturels désignés par leurs pairs (réseaux et fédérations) et également d'accompagner la Région dans l'élaboration de l'évolution de sa politique culturelle et linguistique. Cette conférence sera ainsi le lieu véritable d'un exercice partagé de la responsabilité culturelle, un espace où tous les aspects de la culture viennent enrichir le processus de développement économique, social, de maillage du territoire, afin de promouvoir une approche transversale des politiques de diversité culturelle et linguistique, pour renforcer la cohésion sociale dans la Nouvelle-Aquitaine.

Cette conférence rassemblera donc les collectivités publiques concernées, l'Etat, les collectivités territoriales, ainsi que leurs Agences culturelles, sans oublier, encore une fois, d'associer les acteurs culturels désignés par leurs pairs, et les acteurs de la société civile. Cette conférence prendra également appui sur les priorités définies par l'exécutif régional, la valorisation du patrimoine historique et immatériel, les économies créatives et l'emploi culturel, l'aménagement culturel durable du territoire, le soutien à la diversité culturelle, aux expérimentations et innovations artistiques, et les droits culturels des personnes. En effet, cette conférence prendra également en compte le respect de ces droits culturels, qui sont très importants, et la Région Nouvelle-Aquitaine va faire preuve d'innovation en matière de

droit culturel, afin de faire humanité ensemble, avec nos multitudes de cultures différenciées.
Je vous remercie.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. DURAND. - La loi NOTRe nous engage, nous dites-vous, à refonder la politique culturelle et linguistique de la Région. Vous mettez donc en place une instance de plus, associant l'Etat, à savoir la DRAC entre autres, et les acteurs culturels nommés par leurs pairs. En bon Socialiste, votre vision ne peut se soustraire à y ajouter la corrélation avec le développement économique et social, et bien sûr dans le but de cohésion sociale. Plus les politiques évoquent et agissent en vertu de ce concept, plus la cohésion sociale est en danger et s'émiette dans notre société. Il n'est qu'à voir le communautarisme et ses cultures diverses, pour constater l'échec de cette démarche. Votre approche fait fi de la diversité culturelle et le texte de ce dossier reflète bien les notions de fourre-tout tels l'aménagement culturel durable, les droits culturels des personnes, etc.

La culture et notre langue forment une dimension essentielle de notre identité. Des menaces pèsent sur notre patrimoine et notre vie culturelle, de plus en plus d'acteurs osent le dénoncer. Notre vie culturelle souffre d'opacité et de clientélisme, et ne sait pas se mettre suffisamment à l'écoute des goûts et des attentes du public, comme Jean VILLAR et son théâtre national a su le faire dans un temps déjà révolu. La démocratisation culturelle est en panne. L'Etat, notre partenaire, résonne trop souvent en termes d'offre ou de mode, et les publics seront à peine plus nombreux qu'il y a 30 ans, au théâtre, aux concerts, on n'achète pratiquement pas plus de livres, les études officielles sont, sur ce point, unanimes.

L'exception culturelle française et notre langue-même sont menacées par la globalisation mondialiste. Ce tableau, pour pessimiste qu'il soit, est malheureusement réel. Pour autant, nous devons faire vivre nos cultures régionales. Nous devons redonner la parole au public et favoriser la création d'associations culturelles du public et leur donner une place dans les Conseils d'Administration des institutions culturelles. Il faut favoriser l'accès de tous à la culture. Les pratiques amateurs doivent être mieux prises en compte, que de petites associations n'ont pas accès aux aides régionales ou autres, pour les juges de la DRAC. Il faudrait créer des animateurs lecture dans les écoles, pour amener les scolaires à pratiquer la lecture, de même pour les langues, je dis bien les langues, qui font partie de notre patrimoine, issues de notre culture depuis des siècles.

Je ne vois pas, dans ce dossier, de précision sur la défense de notre patrimoine, qu'il s'agisse de nos monuments historiques, en partage avec l'Etat, ou du patrimoine rural, laissé trop souvent en déshérence. De même, devons-nous valoriser la diffusion d'œuvres

françaises, face au déferlement de la culture anglo-saxonne, américaine, dans les subventions données à des acteurs locaux telles des radios ou télévisions régionales. Soutenir fortement les cultures régionales, issues de nos trois anciennes Régions, et arrêter de subventionner des inepties déracinées, je n'en prendrai qu'un seul exemple où nous avons été les seuls à nous opposer à un dossier, voté à la dernière CP, qui a provoqué l'hilarité de vous tous - du moins des membres de la CP - sur les bancs, tellement les 10 000 € concernaient une œuvre pitoyable et totalement absconse. Il s'agissait, je vous le rappelle, d'une artiste - du moins la présentiez-vous comme tel - issue des pays nordiques, et qui qualifiait son œuvre, je cite : « je suis un poisson mort dans une mer de cyanure, j'aime les garçons qui ressemblent à des filles et les filles qui ressemblent à des extra-terrestres ». Comment, mes chers collègues...

M. COLOMBIER. - Et oui, et vous avez voté, cela coûte 10 000 €.

Comment peut-on se fiche du monde à ce point ? Et payer de plus ceci avec l'argent public, ce grotesque dossier. À croire que le copinage existe en dehors de tout bon sens élémentaire. Nous savons que le secteur culturel connaît bien cette dérive.

Voilà Monsieur le Président, j'en termine, quelques pistes et quelques refus qui nous feront voter contre cette délibération.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Merci.

Juste pour souligner, dans votre intervention, l'ode à Jean VILLAR, au moins voilà un point sur lequel nous pouvons nous associer.

Quant au reste, vous avez des affirmations sur lesquelles on a le droit, voire le devoir, de ne pas les partager.

M. DURAND. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Chère Nathalie, je vais vous contrarier quelque peu, je m'en excuse auprès de vous.

Une brève intervention pour vous dire que notre groupe, après s'être interrogé, n'est pas convaincu du tout par la pertinence de la création d'une conférence territoriale spécifique pour la culture, alors que nous devons être vigilants sur les charges financières nouvelles que certains de nos choix induisent. Autant une conférence territoriale sur le sport se justifie pleinement dès l'instant où le sport, comme compétence partagée, n'a pas été volontairement rattaché à la Conférence Territoriale de l'Action Publique, la fameuse CTAP, n'a pas été rattaché par la loi NOTRe, autant la culture n'a pas été oubliée et se trouve naturellement à l'ordre du jour de la CTAP. Alors pourquoi créer une strate supplémentaire, alors que la nouvelle Région peut s'appuyer en interne sur des personnels compétents, dédiés à ce domaine, et qu'elle fait intervenir pas moins de six Agences qui aident à la

construction des projets culturels et à leur réalisation ? On peut dire que le dispositif existant est suffisant, voire même conséquent. Alors pourquoi réunir, une à deux fois par an, aux quatre coins de notre immense territoire, au minimum 80 personnes pour parler de la culture ? Alors que l'on doit se concentrer sur l'action et non s'attacher à des réunions où il ne sort pas grand-chose et où surtout, la plupart des acteurs concernés au premier chef, ne se rendent pas.

La mise en cohérence des politiques culturelles menées par les collectivités locales et territoriales, puisque c'est là le sujet, de la Nouvelle-Aquitaine, toutes ayant donc en partage une compétence dans ce domaine, doit se mener dans le cadre de la CTAP. C'est du moins la volonté du législateur. À nos yeux, il y a une conférence de trop. Et bien que le groupe LR soit bien sûr au soutien de la culture, nous considérons là que ce n'est pas une réponse appropriée, et nous sommes au regret de voter contre. Merci.

M. DRAPRON. - Pour les raisons que vient d'exprimer très clairement Pierre DURAND, le groupe UDI votera comme le groupe LR.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - D'autres interventions ?

Je donne la parole à Madame LANZI pour une réponse.

Mme LANZI. - J'entends ce que vous dites bien sûr sur votre vision de la conférence territoriale de la culture, mais je crois qu'il est indispensable, à l'heure qu'il est, de mettre autour de la table l'ensemble des partenaires de la culture. Je crois que beaucoup de Départements, de communautés de communes, n'ont pas encore de feuille de route et ne savent pas s'ils prennent ou pas la délégation culture. C'est une compétence partagée, mais nous nous trouvons, à la Région, assez malmenés pour penser la culture à l'échelle de la nouvelle Région. Et je crois qu'avec Eric CORREIA, non seulement il y a une grande attente de la part de l'ensemble de tous les acteurs du monde culturel pour savoir où nous allons, il y a également des responsabilités à prendre de la part des Départements, des communautés de communes, et des agglomérations, pour savoir aussi ce que chacun est en capacité de faire pour mener à bien la culture sur son territoire.

Je regrette que vous ne nous suiviez pas sur cette conférence. Nous vous prouverons, avec Eric CORREIA, que dans les mois qui viennent, cette conférence, qui rime avec cohérence et avec la culture pour tous et sur l'ensemble du territoire, on fera le point dans un an et j'espère que l'on arrivera à vous convaincre. Je vous remercie.

M. CORREIA. - Quelques éléments de précisions. La CTAP, conférence territoriale que vous citez Monsieur DURAND, est entre collectivités seulement. Or, la conférence territoriale de la culture associe l'Etat, les Départements, mais également les acteurs et la société civile, - d'ailleurs Monsieur COLOMBIER aurait mieux fait de m'écouter tout à l'heure,

au lieu de citer un texte sans écouter ce que j'ai pu dire -. Il s'agit d'une coconstruction future sur les politiques publiques de la culture, avec les acteurs, et ces acteurs-là ne sont pas présents à la CTAP, vous le savez très bien et parfaitement bien.

Donc je regrette que vous ne vous associiez pas à ce texte, nous avons fait une VO de cette conférence territoriale de la culture, la semaine dernière, à Bordeaux, où un certain nombre d'acteurs présents, que ce soit des structures, des sites, que ce soit des Organisations syndicales représentatives sur la culture, que ce soit aussi tout simplement des usagers de la culture. Il y avait une centaine de personnes au théâtre OARA, dans une préfiguration, c'était une VO, donc nous n'avions pas invité très large, de façon à déterminer ensemble les groupes de travail, les sujets que nous avons à travailler, les différentes thématiques, et les personnes sont venues, y compris les Départements qui, même présents dans la CTAP, veulent ce travail à côté parce que nous intervenons tous de manière différente sur la culture et il y a une volonté de la Région, des Départements, et aussi de l'Etat, voire des grandes agglomérations, à un moment donné, de se coordonner, mais en relation avec les acteurs de la culture à qui ces aides vont, de façon à avoir une certaine cohérence sur le territoire.

Cette conférence territoriale répond vraiment à une demande, je vous en conjure et d'ailleurs je vous invite à y venir, il n'y a pas que pour les sports, je milite aussi pour la culture - même si je fais aussi du sport Monsieur DURAND – mais la nourriture du corps et de l'esprit va de pair, et je vous invite vraiment à y venir, vous verrez et vous pourrez mesurer par vous-même de l'utilité de cette conférence. Mais vraiment sans polémique, elle est absolument nécessaire parce qu'elle se fait avec les acteurs, avec les personnes du terrain. On ne fait rien pour eux sans eux, et en relation avec les collectivités qui œuvrent aussi dans le domaine de la culture, et c'est totalement ouvert. Je regrette vraiment ce manque d'ouverture et d'esprit.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Je voudrais remercier Monsieur CORREIA d'avoir insisté sur la différence entre la CTAP, qui a des fonctions très précises, qui a une composition très précise, et cette conférence de la culture qui a une vocation beaucoup plus large, à un moment – et j'insiste sur le point – où le monde culturel est un peu parcouru d'inquiétudes, avec précisément les évolutions dans le paysage administratif et institutionnel. Ce monde culturel, je crois qu'il est logique de le rencontrer, de faire en sorte qu'il rencontre des élus et que l'on puisse avancer. Je ne suis pas pour les « parlotes », comme cela a été dit tout à l'heure. Les réunions ne sont pas mon truc, je crois qu'il faut que l'on avance dans l'action, mais avancer dans l'action nécessite de se préparer et se préparer passe par des réunions.

M. DURAND. - Finalement, je ne vais rien ajouter à ce que vous dites, si ce n'est que je ne comprends pas quel est le sens de la CTAP, parce que dans cette hypothèse-là, il faut également créer une conférence territoriale pour le tourisme, il faut créer une conférence territoriale pour l'ensemble des compétences dites « partagées ». Et permettez-moi quand même de m'étonner de constater qu'il faille créer cette conférence territoriale pour que vous alliez à la rencontre des acteurs de la culture. J'ose espérer que jusqu'à présent, quand même...

M. DURAND. - Que dans le cadre de la politique culturelle qui était menée ici et au travers des Agences que vous mandatez, ce dialogue, cette coconstruction, était à l'ordre du jour. Je suis surpris.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Monsieur DURAND, ne soyez pas surpris, je ne peux pas vous dire ce qui se passait dans l'ex-Région administrative Aquitaine ou Poitou-Charentes, je n'en sais rien, mais je sais que dans l'ex-Région Limousin, il y avait régulièrement des rencontres, peut-être pas conférences, mais on avait institutionné, en quelque sorte, ces rencontres avec ces acteurs de la culture, du sport, du tourisme aussi, parce qu'effectivement, je crois qu'il est important de rencontrer ceux qui sont en contact avec la vraie vie au quotidien, y compris avec la pratique amateur de la culture ou du sport.

M. DURAND. - Président, vous confirmez ce que je viens de dire, je vous en remercie.

M. CORREIA. - C'est de la pure provocation Monsieur DURAND, de la pure provocation.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Je vous en prie, on ne va pas se provoquer sur ce sujet-là, qui en vaudrait la peine parce qu'il est important.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

C'est bien vu, c'est bien noté.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est pour ?

N° 16

Vote sur la « Mise en œuvre de la Conférence Territoriale de la Culture »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Adopté à la majorité.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET
L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES ARTISTIQUES
ET CULTURELS INTERNATIONAUX, POUR LA PÉRIODE 2017-2019**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Je passe à la délibération suivante, une convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques et culturels internationaux pour 2017-2019.

Mme LANZI. - Monsieur le Président, chers collègues. Très rapidement pour vous dire que l'Institut français, avec le Ministère des affaires étrangères, promeut entre autre la culture et le patrimoine. C'est notre grande fierté, cela fait partie également de la francophonie et du rayonnement de la France à travers sa culture.

L'objet de cette convention que je vous soumetts est de permettre aux acteurs culturels de la Nouvelle-Aquitaine toutes les expressions de nos acteurs, je le précise, que nous connaissons très bien, cela fait un an qu'avec Eric et l'ensemble de la Commission culture nous les rencontrons, c'est pour leur permettre d'avoir des coopérations structurantes, de valoriser et médiatiser les actions menées par la Région de 2017 à 2019, et l'Institut français.

En trois mots, c'est :

- Structurer nos interventions,
- Encourager nos acteurs culturels,
- Coconstruire des projets à l'international. Je vous remercie.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

M. OXIBAR. - En Commission, la semaine dernière, nous avons évoqué cette délibération dans laquelle il n'y a aucun montant indiqué. Il nous a été répondu que nous étions dans l'attente du montant que mettrait l'Institut français pour cette coopération, et la Région mettre le même montant. Sauf à avoir reçu l'information de l'Institut français depuis la dernière Commission, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Je ne peux pas donner la réponse à la question que vous avez posée puisque nous n'avons pas encore la réponse, mais c'est le principe-même de la coopération avec l'Institut français, là encore ce n'est pas nouveau, cela s'est pratiqué par le passé, c'est un financement à parité, cela vient s'ajouter à nos interventions sectorielles, cela ne vient pas les remplacer bien évidemment, c'est un plus.

M. OXIBAR. - Sauf que cela existait sur les précédentes Régions et cela n'existait pas, si j'ai bien compris, sur l'ex-Aquitaine, donc aujourd'hui l'on agrandit le territoire. On nous a dit que ce serait le même montant.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - J'ai bien entendu les raisons de votre abstention.

Mme FERREIRA. - Au nom du groupe MoDem et apparentés, nous avons une réserve sur cette délibération. Il nous semble qu'elle vient peut-être un peu trop tôt, à l'heure où nous sommes en train de rechercher des budgets, etc. et les débats de ce matin ont fait la preuve que nous étions loin d'avoir fixé, de manière définitive, l'état de nos finances aujourd'hui. Mais surtout, nous n'avons pas de chiffrage, et nous n'avons pas de bilan dans la délibération qui nous est présentée, de l'antériorité de cette délibération sur les autres territoires, donc il nous est difficile de donner quitus sans savoir quels chèques on va devoir honorer, donc notre groupe va s'abstenir.

Mme LANZI. - Si je résume, vous êtes opposés aux coopérations culturelles de la Nouvelle-Aquitaine ?

Mme FERREIRA. - Nathalie, il ne s'agissait nullement là de mon propos, s'il te plaît ne le dénature pas, tu as très bien compris, c'est sans chiffrage clair, sans engagement précis, nous ne pouvons pas donner quitus. Cela paraît logique.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Madame FERREIRA, puisque cela vous paraît logique, suivez votre logique. Je peux la comprendre, seulement quelque part, je ne peux aussi que regretter qu'une possibilité de financement soit un peu balayée comme cela, alors qu'il y a une possibilité de financement européen qui intervient ici.

M. ROGISTER. - Notre groupe a une position favorable à cette convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques et culturels internationaux, mais plus encore que de voter oui, je tenais à féliciter la participation de notre Assemblée à ce projet.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Je soumetts donc cette délibération au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui approuve cette délibération ?

Elle est donc approuvée à la majorité. Je vous remercie.

N° 17

Vote sur la « Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'institut Français pour le développement des échanges artistiques et culturels internationaux, pour la période 2017-2019 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE L’OFFRE D’ENSEIGNEMENT
DE L’OCCITAN EN OCCITAN DANS LES ACADÉMIES DE BORDEAUX, LIMOGES,
POITIERS, TOULOUSE ET MONTPELLIER ENTRE L’ÉDUCATION NATIONALE ET LES
RÉGIONS NOUVELLE-AQUITAINE ET OCCITANIE**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l’absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Je passe à la délibération suivante, langues et cultures régionales, convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan en occitan dans les Académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers, Toulouse et Montpellier entre l'Éducation Nationale et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. – Mes chers collègues, mon voisin de gauche, Eric CORREIA, a évoqué tout à l’heure la nécessité de faire humanité ensemble, dans la pluralité culturelle, et je crois que cette délibération, que je vous présente aujourd’hui, y participe, puisque c’est une convention cadre pour l’enseignement de l’occitan. Et je tiens également à dire que la promotion des langues et cultures régionales par notre Région, ne se fait pas par opposition vis-à-vis d’autres cultures, mais au contraire, puisque l’apprentissage par les enfants, d’une langue régionale, a plutôt tendance à favoriser l’altérité culturelle.

Sur cette convention, c’est un texte qui a été travaillé pendant plusieurs mois, de longs mois, entre les parties signataires qui sont le Ministère de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la recherche, les deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, l’Office Public de la Langue Occitane, et qui engage cinq Rectorats : Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Limoges et Poitiers, et étant donné sa couverture territoriale, est un texte qui est assez inédit. Il a fallu plusieurs mois de travail puisque nous partions de situations très différentes vis-à-vis de l’offre d’enseignement dans les Rectorats, et je tiens à souligner ici l’investissement du Ministère de l’éducation nationale pour l’accord qui a été trouvé sur ce texte, qui nous apparaît extrêmement satisfaisant.

A savoir que cette convention cadre sera ensuite déclinée en convention particulière engageant chaque Rectorat et la Région concernée, mais également les Départements et les métropoles puisque nous pensons qu’il est absolument nécessaire d’être au plus près des besoins des territoires. Parmi les dispositions, en voici les principales :

- La convention fixe des modalités d’enseignement harmonisées, dans l’enseignement public, associatif et privé confessionnel, pour l’ensemble des cinq Académies. À noter qu’il

met l'accent sur l'enseignement bilingue, renforcé, ou encore qu'il pose la possibilité, à titre d'expérimentation, d'avoir recours à l'enseignement immersif dans le public,

- Ensuite, ce texte pose la nécessité de concentrer les moyens pour assurer la continuité des cursus, du Primaire au Secondaire, avec l'objectif de former des locuteurs qui seront ensuite susceptibles de transmettre la langue,

- La convention mentionne également, et c'est très important, que des conventions particulières devront définir des objectifs chiffrés puisqu'il s'agit là de permettre une évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la convention,

- Enfin, un certain nombre de dispositions sont prises concernant les moyens, l'encadrement, mais également la concertation et le pilotage de cette convention, et avec une place importante de l'OPLO sur ce point. Merci.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

M. ROGISTER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, bis repetita placent, je me vois à nouveau vous expliquer pourquoi le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine de la Nouvelle-Aquitaine votera non à cette proposition.

Mais cela plaît quand je me répète...

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Cher collègue, je vous en prie, continuez.

M. ROGISTER. - Merci.

Si nous sommes favorables aux langues régionales, ès qualités de langues ayant une réelle historicité, tel le basque, le breton, l'alsacien, nous rappelons que l'occitan n'est en rien une langue. Il n'existe pas de langue occitane standard à cause de la variabilité des patois qui la composaient, issus du bas latin, et dont la compréhension était bien souvent limitée à une paroisse. Les initiateurs de ce projet le savent bien, eux qui ont dû inventer cet espéranto des patois du sud-ouest, afin de donner corps à leur projet de constituer une Occitanie mythique selon la théorie pangermaniste « une langue, un peuple, un territoire », chevauchant Alpes et Pyrénées, dans le seul but d'imposer une Région européenne post-nationale. En revanche, Monsieur le Président, nous aimerions être force de proposition pour utiliser ce Budget pour le profit de tous, dans le cadre-même de nos priorités éducatives.

Le Président, Alain ROUSSET, a fait une brillante intervention à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de Sciences Po Bordeaux. Elle fut remarquable et claire. Son intervention, en trois parties, comme l'imposait le site, traitait...

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Ne cherchez pas l'incident, continuez.

M. ROGISTER. - Le Président ROUSSET avait dénoncé un système qui permet aux élites de se reproduire entre elles. Il a appelé de ses vœux le redémarrage de l'ascenseur social et il a défini la notion d'excellence comme étant le meilleur moyen d'ouvrir la porte de l'enseignement supérieur à des enfants français ou issus de l'immigration, dont le milieu social ne porte pas les gènes de l'enseignement supérieur. Monsieur le Président, ne dépensons pas l'argent qui nous est confié pour donner satisfaction à des groupes partisans. Offrons en revanche le meilleur à nos enfants, l'enseignement du latin. Alors que voici deux ou trois générations encore, privés d'enseignement, les habitants de nos campagnes, souvent illettrés, se voyaient octroyer par les élites d'alors le bas latin. Les élites offraient et offrent encore aujourd'hui, à leur descendance, le latin. Pourquoi ? Car le latin permet de maîtriser la langue française, structure la pensée et permet d'atteindre le niveau conceptuel nécessaire à des études supérieures. À ce titre, vous mettez fin à la reproduction des élites entre elles, et vous redémarrerez l'ascenseur social. Pourquoi ? Car le latin offre l'intemporel et l'universel à ceux qui en bénéficient. Enfin, le latin offre à ceux qui en bénéficiaient, la culture qu'il véhicule. Qui connaît l'Histoire des guerres des Gaules si ce ne sont les latinistes, qui ont peiné sur leurs versions latines ? A ce titre, vous faciliterez l'intégration et briserez les barrières sociales.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Il ne s'agit pas d'une délibération sur l'enseignement du latin, dont personne ne conteste l'intérêt.

M. ROGISTER. - C'est pour cela que je me permettais de vous donner une recommandation, et je suis d'ailleurs dans la droite ligne des Hussards de la République, qui avaient bien compris et qui ont participé à la promotion du français, qui était ensuite poursuivi par-delà l'école Primaire, par l'enseignement du latin. Pour une France solidaire et en capacité d'intégration, non aux langues mythiques de l'illusion, oui à l'enseignement du meilleur, l'enseignement du latin. Merci Monsieur le Président.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Monsieur le Conseiller Régional, je ne dirai certainement pas que le latin ne structure pas la pensée, ni puisse contribuer à structurer la pensée, je l'ai pratiqué quelques années, parfois avec beaucoup de transpiration, parfois avec un certain plaisir, il m'est même arrivé de l'enseigner, donc je ne dirai certainement pas que c'est quelque chose de mal. Mais si structurer la pensée passait normalement et seulement par l'enseignement du latin, je pense que dans cet hémicycle, tout le monde n'aurait pas la pensée structurée. Et ailleurs aussi.

M. ROGISTER. - C'est bien ce que j'observe.

M. COLOMBIER. - Mais vous avez raison sans doute, quand on voit les réactions de tout à l'heure.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Je ne suis pas sûr que vous me réciteriez la guerre des Gaules en latin.

[prise de parole hors micro] Je dois avouer que cela fait plusieurs interventions d'élus du FN qui sont hors-sujet, arrogantes, méprisantes, insultantes pour leurs collègues...

[prise de parole hors micro] Et je souhaiterais de la part des élus du FN, un peu plus de respect des débats.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Charline, vous avez la parole.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Monsieur COLOMBIER, je vous en prie. On a entendu ce que vous avez dit, vous n'avez pas besoin de le répéter.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. - Merci. Monsieur ROGISTER me fait toujours la même opposition alors je ne sais pas si je dois toujours lui faire la même réponse, mais en tout cas, je voulais juste lui préciser que nous avons un Prix Nobel de littérature, Frédéric MISTRAL, qui parlait patois comme vous dites, et que le latin et l'occitan ne s'opposent en aucune façon.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 18

Vote sur les « Langues et Cultures Régionales – Convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan en occitan dans les Académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers, Toulouse et Montpellier entre l'éducation Nationale et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)

▪ **CONTRE** : Front National

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Adopté à la majorité.

**LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES – AVENANT À LA CONVENTION
CONSTITUTIVE MODIFIÉE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC CULTUREL
« OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE »**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Après la délibération suivante, nous suspendrons la séance. Resteront dans la salle uniquement les membres de la CP, puisque nous aurons une séance rapide, je crois, de CP, et nous reprendrons à partir de la communication n° 21. J'aurai donc plaisir de vous réveiller demain matin, par une communication sur les politiques contractuelles.

M. COLOMBIER. - A quelle heure ?

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Je vous le dirai tout à l'heure.

M. BERGE. - Mes chers collègues, c'est une délibération plus formelle que de fond. Comme vous le savez, la politique publique linguistique de la langue basque est portée par l'Office Public de la Langue Basque. C'est un groupement d'intérêt public, qui arrive à échéance au 31 décembre 2016. Il se trouve qu'en Pays basque, nous vivons en ce moment une petite révolution institutionnelle, avec l'évolution de nos intercommunalités en une agglomération unique, et la future agglomération unique du Pays basque, qui regroupera 158 communes, devra rentrer comme membre à part entière de l'Office Public de la Langue Basque. Donc c'est juste un avenant qui va proroger l'Office Public de la Langue Basque actuel, pour trois mois supplémentaires, pour pouvoir continuer à œuvrer à la politique linguistique de la langue basque sur notre territoire.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions sur cet avenant ?

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues. Comme vient de le dire Mathieu BERGE en l'occurrence, il s'agit d'un avenant à la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public Office Public de la Langue Basque, permettant sa prolongation du 31 décembre 2016 jusqu'au plus tard le 30 avril 2017, jusqu'à l'entrée en vigueur de la convention constitutive actualisée entre les futurs partenaires, qui sont l'Etat, la Région, le Département, et la nouvelle communauté d'agglomérations regroupant les 158 communes du Pays basque, malgré certaines oppositions, et non des moindres.

Je ne reviendrai pas sur le nombre d'élus de cette nouvelle structure, qui sera de 233, alors que nous ne sommes, dans cette estimable Assemblée, que 183. Sans oublier les problèmes de gouvernance et de fiscalité, mais c'est une autre histoire.

Pour ce qui concerne la position du FN et conformément à l'article 75-1 de la Constitution de la Vème République, les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France, il est donc de notre devoir de préserver cette langue venue du fond des âges. Un dicton africain dit qu'« un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle », j'ajouterais qu'une langue qui meurt est une civilisation qui disparaît. Notre position a toujours été constante sur le sujet, et la mienne en particulier, concernant l'enseignement de l'euskara pour ceux qui le souhaitent, en rappelant toutefois, afin d'éviter toute dérive exclusive, que l'article 2 de notre Constitution précise aussi de façon péremptoire, que la langue de la République est le français. Je vous remercie.

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur cet avenant ?

Je le soumets au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 19

Vote sur les « Langues et Cultures Régionales – Avenant à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Culturel « Office Public de la Langue Basque » »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT. - Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION RELATIVE AUX AGENCES CULTURELLES RÉGIONALES

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Dernier dossier pour ce soir, une communication relative aux Agences culturelles.

Mme LANZI. - Monsieur le Président, chers collègues. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'appuyer sur les Agences culturelles pour accompagner nos acteurs du spectacle vivant avec l'OARA. Dans le domaine du livre et du cinéma, il y aura une grande Agence qui mènera des actions en faveur bien sûr du cinéma, suite à une concertation de la filière qui vient de s'achever. La filière livre débutera le 26 juin prochain, pour justement ensuite avoir une Agence qui portera les projets cinéma et les projets liés au livre. Quant à l'Agence A de Poitou-Charentes, elle deviendra un soutien et aura l'objectif d'une mission d'observation du champ culturel, comme c'était déjà sa mission. Enfin, l'Agence Avec, il s'agit aussi de faire évoluer cette structure. Pour tout cela, une mission spécifique a été menée, chargée de piloter et de coordonner cette nouvelle configuration de ces Agences qui sont de véritables outils pour l'ensemble des acteurs culturels de la Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain Rousset

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. DURAND. - Simplement pour ajouter qu'effectivement, le représentant de l'Agence OARA est venu faire un exposé l'autre jour sur les actions qu'il mène et la façon dont il gère son association, puisqu'il s'agit d'une association, et c'était remarquable. Je pense qu'il faut le souligner, tant au niveau d'ailleurs de la gestion de cette association, où il consacre 60 % du financement à l'action, et 40 % au fonctionnement, seulement, mais également pour la concertation et les actions qu'il mène sur le terrain. En tout cas, c'était un exposé remarquable.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. CORREIA. - Très brièvement, une petite correction Monsieur DURAND, d'abord je me réjouis que Monsieur DURAND s'intéresse à la culture...

M. CORREIA. - Je plaisante.

Et juste pour corriger, ce n'est pas 60 %-40 %, mais 70 %-30 % qui sont consacrés, donc c'est encore plus vertueux. Merci en tout cas, de votre intervention au sujet de l'excellent travail fait par notre Agence régionale.

M. DURAND. - Je suis un sportif un peu attentif quand même.

M. LE PRESIDENT. - 70 %-30 % est un plaisir.

M. DURAND. - C'est encore mieux, oui.

M. LE PRESIDENT. - L'Assemblée donne acte de cette communication. Merci Nathalie.

N° 20

sur la « Communication relative aux agences culturelles régionales »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose que nous reprenions demain matin, le problème est de savoir si nous pouvons tenir dans la journée. Le souhait des Présidents de groupes était de commencer à 9 h 00. Cela vous va ?

Donc demain, nous commencerons l'Assemblée plénière, je sais qu'il y a un certain nombre de vice-Présidents qui sont pris, mais commençons à 9 h 00. Je demande aux Présidents de groupes d'être très attentifs à la durée des interventions.

Je demande maintenant, parce que nous allons siéger en CP, à ce que les membres de la CP restent en séance.

La séance plénière est suspendue. Nous nous retrouvons au dîner...

M. ROGISTER. - Je viens d'apprendre l'attentat, un camion a foncé dans la foule à Berlin, il y a des morts, des dizaines de blessés, et je pensais que pour calmer les tensions qui quelquefois règnent dans cette Assemblée, nous pourrions nous retrouver solidaires dans une minute de silence, face à ce terrorisme barbare.

M. LE PRESIDENT. - On va regarder ce qui se passe, mais je partage votre sentiment sur l'atrocité de ce qui s'est passé à Berlin.

Je vous propose de suite, que nous soyons en séance de CP et que nous nous retrouvions demain matin à 9 h 00, avec cette proposition de notre collègue.

Suspension de séance de la journée du 19.12.2016

**COMMUNICATION SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Berlin vient d'être - un de nos collègues nous a prévenus hier soir - frappée d'un attentat aussi horrible que ceux qui se sont déroulés sur les sols d'Europe, de France, ou du monde. Cet attentat, aux informations de ce matin, a fait 12 morts et 48 blessés graves notamment. C'était un camion qui a foncé sur les fêtes de Noël de Berlin, et un parlementaire évoquait ce matin l'attachement que les berlinois ont à l'égard des marchés de Noël, comme l'est de la France. Sur les réseaux sociaux, bien entendu, le mot qui revient est celui de John KENNEDY « ich bin ein berliner ».

Je vous propose que nous fassions une minute de silence, après cet attentat.

(minute de silence)

M. LE PRESIDENT. - Nous poursuivons notre Assemblée plénière.

Je vais de suite passer la parole à Gérard VANDENBROUCKE, pour une communication sur la politique contractuelle de la Région.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit bien, vous l'avez précisé Monsieur le Président, d'une communication et non pas d'une proposition de délibération.

Une communication pour faire part de l'état d'avancement d'une réflexion. *[cf diaporama de présentation p 304]*

Je crois que cela atteste de notre volonté de transparence, notre volonté de dire les choses, de dire où en est notre réflexion, puisque je vous le rappelle, une politique de contractualisation est, pour simplifier, un va et vient entre une politique régionale, une politique déterminée par l'exécutif, déterminée par notre Assemblée, et ce qui se passe sur le terrain, la perception par les acteurs locaux de leurs besoins, de leur volonté, de leurs projets. C'est donc une manière de faire en sorte que puissent se rejoindre, à un moment, des décisions vues d'en haut si j'ose dire, et puis des remarques, des besoins exprimés, eux venus des territoires. Et rappeler peut-être en préambule que l'évolution de notre Région vers une Région beaucoup plus grande que ce que les trois anciennes Régions administratives connaissaient, a entraîné ici et là, y compris sur le territoire de l'ancienne Aquitaine d'ailleurs – j'en parlais ce matin avec une élue du bergeracois – l'impression d'un éloignement entre le centre de décisions et les lieux d'application des décisions. Cela a sans

doute ravigoté aussi l'attachement aux territoires, notre Région est plus grande aujourd'hui et le besoin de proximité est sans doute d'autant plus grand que la notion d'éloignement a pu se traduire par un certain nombre de sentiments d'inquiétude. Donc aujourd'hui, une politique contractuelle est bien faite pour faire en sorte que se rapprochent des territoires, la grande Région, ou que les territoires se rapprochent de la grande Région.

Quels sont les fondements d'une politique de contractualisation territoriale ? D'abord, je crois, c'est la prise en compte de la diversité des nouveaux territoires. Prise en compte d'une diversité plus grande encore que par le passé, je l'ai dit. Cette diversité a été évoquée à de nombreuses reprises, dans des réunions que j'ai pu tenir ici et là, dans des réunions que nous avons menées au niveau de l'exécutif dans des rencontres sur le terrain, j'ai dû en animer une trentaine jusqu'à présent, j'ai bien conscience que ce n'est pas suffisant, il y en aura d'autres, notamment en janvier. Donc prise en compte de la diversité des territoires pour les accompagner dans une politique d'attractivité et de développement cohérente, comment, sur un territoire, peut-on ensemble, mettre en place, à l'initiative du territoire bien sûr, une politique cohérente, une politique d'attractivité ? Il s'agit également, dans la politique contractuelle, de corriger des déséquilibres, de prendre en compte, j'y reviendrai longuement tout à l'heure, plus longuement en tout cas, la notion de fragilité des territoires. Une politique territoriale se doit, évidemment, d'apporter plus d'attention aux territoires qui en ont le plus besoin, et puis une politique de contractualisation, mais vous le savez bien, est une politique qui vise à donner, à la fois à la Région bien sûr, mais également aux territoires, une visibilité financière, une visibilité organisationnelle sur plusieurs années. Les propositions que nous allons vous faire sont des propositions qui portent sur des contrats de trois ans.

Rappeler peut-être aussi, en préambule, que la politique territoriale n'est pas une nouveauté, ou plutôt ce qui va être une nouveauté est la politique territoriale à la place des politiques territoriales, dans la mesure où tout cela existait sur les trois anciennes Régions administratives, il y avait 14 contrats territoriaux en ex-Limousin, il y en avait 25 en ex-Aquitaine, 35 en Poitou-Charentes, donc la politique territoriale existait, bien sûr. Il y avait quelques « trous dans la raquette » par ci, par là, mais pas beaucoup, mais il y en avait, et il y avait surtout des différences qui étaient extrêmement marquées entre la façon dont étaient conçues ces politiques, en Limousin, en Poitou-Charentes, ou en Aquitaine. Ce n'était pas la même manière de concevoir la politique, il y avait donc des différences, qui étaient marquées.

Je m'empresse de dire, avant tout autre chose, que la politique que nous sommes en train de mettre en place ne va pas exclure ce qui existait. Les contrats en cours sont des contrats qui perdurent, les contrats existants sont des contrats qui durent, qui perdurent, bien évidemment recentrés, c'est la loi, sur les compétences aujourd'hui de la Région, et

seulement sur les compétences de la Région, que ce soit des compétences exclusives ou que ce soit des compétences partagées.

Quels sont les principes que nous avons retenus ? Le premier principe est de dire tout le territoire doit être couvert par des contrats, pas de « trou dans la raquette ».

Deuxième principe, on est sur les compétences de la Région, toutes les compétences, rien que les compétences. On n'ira pas à côté, ce qui ne relève pas de la Région ne sera pas pris en compte dans les politiques territoriales.

Troisième principe, le cofinancement. Cela paraît une évidence, quand il y a un contrat, il faut qu'il y ait cofinancement, il faut que les deux partenaires soient financièrement responsables de leur contrat.

Et puis une notion, qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises, qui est que sera examiné le taux de mobilisation de potentiel fiscal, selon le vieux principe que vous connaissez bien : « aide-toi, le ciel administratif t'aidera peut-être », en tout cas, notre volonté est de vous aider. Un territoire qui mobilise son potentiel fiscal, il est normal qu'il soit accompagné davantage par la Région, qu'un territoire qui ne le mobiliserait pas. « Aide toi, le ciel t'aidera », encore une fois peut-être.

Et puis un autre élément, qui est un principe fondamental - ou fondateur comme vous voulez – de cette politique territoriale, qui est la notion de territoire fragile. J'y reviendrai tout à l'heure, un traitement volontairement différencié de la part de la Région, selon que le territoire est un territoire qui a des difficultés, qui a beaucoup de difficultés, qui est en perdition si tant est que cela puisse exister, ou un territoire qui n'aurait pas de difficulté majeure, là encore évidemment, une politique territoriale se doit d'être vigilante, un territoire qui n'a pas de difficulté aujourd'hui ne signifie pas que demain il ne puisse pas en connaître, il suffit d'un accident industriel, vous le savez bien. Je reviendrai tout à l'heure sur cette notion de fragilité.

Quand on parle de contractualisation, l'une des difficultés est de déterminer avec qui l'on va contractualiser. Pour contractualiser, il faut être deux. Un partenaire est bien identifié, c'est la Région, mais le second ? Quel territoire sera le territoire pertinent de contractualisation ? On peut tout de suite éliminer, en souriant, on ne va pas contractualiser avec des circonscriptions législatives ou des circonscriptions départementales, évidemment. Pour contractualiser, il faut contractualiser avec des structures qui ont la possibilité administrative de signer un contrat. Quand on regarde les territoires possibles, on voit bien qu'il en existe a priori beaucoup : territoires des GAL, territoires des EPCI, territoires des PI quand ils existaient encore, territoires des SCoT, sauf que dans ce que je viens d'évoquer là, il y a un certain nombre de territoires qui n'ont aucune possibilité de contractualisation parce

qu'ils n'en ont pas la possibilité juridique tout simplement. Un territoire de SCoT est un territoire extrêmement intéressant, sûrement le plus intéressant des territoires, parce que quand on parle de SCoT, on parle d'urbanisme, on parle d'économie, on parle de transport, on parle de déplacement domicile-travail, on parle de la vie des gens, c'est un territoire vécu un territoire de SCoT, sauf qu'un SCoT n'a pas la possibilité de contractualisation. Donc on en revient finalement, au bout du compte, avec des territoires qui ont cette possibilité de contractualisation, il y a les PI, certains existent encore, d'autres n'existent plus, certains ont vu leur éclatement, d'autres ont modifié leur périmètre. Il y a également des PETR qui sont en place aujourd'hui, ou qui se mettent en place, il n'y en a que neuf, cela ne fait pas beaucoup, donc pourquoi pas contractualiser avec eux quand ils ont un intérêt et une homogénéité, ce qui normalement est le cas.

Et puis, on en revient évidemment aux territoires des Établissements Publics de Coopération, communautés de communes, communautés d'agglomérations, sauf qu'il y en a 150, ou il y en aura 150 à partir de la rentrée, lorsque la carte sera stabilisée. On ne peut pas imaginer que la Région contractualise avec 150 territoires, ou alors on va s'éparpiller complètement, ou alors on va user les personnels, on va user notre capacité de travail parce que ce n'est simplement pas possible de multiplier des contractualisations, ce que font d'ailleurs par contre parfois les Départements. Donc l'idée est bien de dire il nous faut des unités supra-EPCI. Un EPCI, deux EPCI, trois EPCI qui vont sur un territoire, sur un bassin de vie, sur un territoire homogène pour pouvoir monter un projet, la contractualisation pourrait se faire avec ces EPCI, la Région signant sur un territoire de projets, avec un, deux, trois, quatre EPCI, selon les circonstances, selon les cas.

Parce que nous souhaitons la plus grande des transparences possible, on vous a distribué une carte, qui est une carte provisoire qui pourra subir un certain nombre d'amendements des territoires possibles de contractualisation. Cette carte a été construite non pas, vous le voyez bien, avec une règle et un stylo, comme l'on dessinait naguère les territoires coloniaux sur la carte de l'Afrique, mais elle a été élaborée en fonction des contacts que l'on a pu avoir, en fonction des analyses des territoires. C'est un vrai travail, un énorme travail qui a abouti à cette proposition-là. Bien évidemment, personne ou en tout cas beaucoup n'y retrouveront pas leur souhait, disant : ce n'est pas tout à fait comme cela que s'organise mon territoire, quand je suis à l'ouest de la Haute-Vienne, je suis très proche de l'est de la Charente, pourquoi n'avez-vous pas pris en compte cela ? Tout simplement parce que dans la proposition qui est faite aujourd'hui, encore une fois qui est soumise à discussion, dans cette proposition-là, on a fait en sorte que les territoires, en s'associant, ne le fassent pas au détriment des autres, et qu'il y ait, sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, un équilibre qui permette de créer des bassins de contractualisation

viables. Il ne s'agit pas de créer des territoires où l'on se rassemble parce que l'on se sent très fort, et de laisser sur le bord du chemin des territoires qui eux n'auraient pas la possibilité de s'organiser. Donc c'est vrai que l'on va privilégier l'auto-organisation, c'est vrai que l'on va définir des territoires par défaut si l'on en a besoin, mais qu'il faut avoir en tête tout de même cette idée que si nous souhaitons avoir un développement équilibré de notre territoire, il faut prendre en compte un certain nombre de critères qui dépassent les égoïsmes territoriaux.

La prise en compte de la fragilité, je crois que nous sommes un grand nombre, le Président l'a dit hier à propos d'autres politiques, à souhaiter qu'il y ait une prise en compte quasi systématique, dans toutes nos politiques – en tout cas, c'est mon souhait – de la notion de fragilité des territoires. Il y a des territoires qui ont plus d'atouts que d'autres, il y a des territoires qui ont moins d'atouts que d'autres, il y a des territoires qui sont plus développés que certains, pour des raisons qui appartiennent à l'Histoire, qui appartiennent parfois à des circonstances accidentelles, mais c'est ainsi. On a donc, et c'est une analyse qui est une analyse objective, il n'y a pas de jugement de personnes, ce n'est pas tel ou tel membre des services, ce n'est pas tel ou tel élu qui a dit : ce territoire-là est fragile, il faut le mettre en bleu. Non, c'est une analyse objective, selon des critères, notamment de l'INSEE. Comment, quand on prend en compte le revenu des ménages, critère objectif, quand on prend en compte le taux de chômage, l'état du marché de l'emploi, quand on prend en compte les niveaux de formation, donc l'adaptabilité d'une population vers le retour à l'emploi, quand on prend en compte la démographie, comment en prenant en compte tout cela l'on peut déterminer les territoires plus ou moins fragiles que d'autres ? J'ajouterais un autre critère, qui a été examiné aussi, qui est un critère plus compliqué à mettre en place mais tout de même, de l'éloignement par rapport aux services de base. Un territoire qui est éloigné du service public, un territoire qui est éloigné des médecins, des offres de soins, un territoire qui est éloigné des possibilités de développement économique, tout simplement de la vie économique au sens large du mot, des commerces par exemple, ce territoire est nécessairement plus fragile qu'un autre, et il a nécessairement besoin d'un coup de pouce plus important qu'un autre.

Quand on prend tous ces critères, j'avais demandé que l'on regarde également le critère de l'enclavement, en me disant qu'un territoire desservi, je dis n'importe quoi, par deux autoroutes, trois aéroports et une ligne à grande vitesse ferroviaire, a quand même plus de chances de développement qu'un territoire qui est éloigné de tout. Un territoire qui est enclavé, qui a une accessibilité plus difficile notamment vers les villes-centres - il y a dix villes de plus de 100 000 habitants sur notre grande Région - éloigné de Bordeaux, éloigné de ces dix villes de plus de 100 000 habitants, est un territoire nécessairement plus fragile.

Mais quand on fait la carte de l'enclavement, on retombe quasi automatiquement sur la carte des fragilités que vous avez ici sous les yeux. Cette carte des fragilités a été établie au niveau de l'EPCI. Si l'on zoomait davantage - et il faudra qu'on le fasse au moment des contrats – on verrait que sur des territoires tout en bleu foncé par exemple, il y a des poches qui mériteraient une autre couleur. Les territoires ne sont pas uniformément fragiles, en bleu foncé, il peut y avoir à l'intérieur des poches en bleu clair, voire même des poches – je suis daltonien donc je vais dire en saumon, ou en rose, je ne sais pas – d'une autre couleur. Là encore, c'est un travail qui sera à affiner, qui sera à mener plus tard, mais dans l'immédiat, ce travail préparatoire vous donne déjà une idée assez importante, assez nette, de ce qu'est la fragilité de nos territoires. Cette prise en compte de la fragilité dans nos contrats, selon les critères que je viens d'évoquer, les territoires pas ou peu fragiles sont ceux qui présentent au plus un domaine de fragilité, il y en a 65, la fragilité partielle, donc deux domaines de fragilité, il y a 25 EPCI, et les territoires de forte fragilité, vous voyez que malgré tout il y en a beaucoup, 56, ce sont ceux qui totalisent trois ou quatre domaines sur ces fragilités-là.

La base de contractualisation, ce n'est pas la Région qui va imposer aux territoires ce que les territoires doivent faire, c'est clair. C'est un diagnostic territorial, un diagnostic qui sera mené ensemble, la DATAR territoriale, si j'ose dire, les services de la Région, avec les territoires. Un diagnostic partagé, quelles sont les forces, quelles sont les faiblesses, quels sont les points sur lesquels il faut insister, quelles sont les volontés des territoires ? A part du diagnostic, selon les méthodes classiques, on établit une stratégie de développement et à partir de cette stratégie de développement, on établit un plan d'investissement pluriannuel entre les différentes composantes du territoire. Je crois que les choses sont, au moins dans l'esprit, relativement simples, plus compliquées sans doute dans la réalité, mais au moins dans l'esprit, quand on a cela en tête, je crois que l'on peut avancer.

Les appuis régionaux mobilisables. Quel est l'appui régional mobilisable ? L'appui est d'abord un appui financier, j'allais dire comme avant, un appui financier qui s'appuiera lui sur les politiques sectorielles. On ne va pas isoler, dès le principe, des montants, des volumes, territoire par territoire, tant par habitant ou tant par territoire, on ne va pas faire cela parce que faire cela est, me semble-t-il, ne pas aller dans le sens finalement d'une bonne prise en compte des besoins des différents territoires, c'est éventuellement geler de l'argent là où l'on aurait besoin d'en débloquer par ailleurs. Donc l'idée est bien de dire les territoires travaillent avec la Région, établissent des projets, ces projets sont examinés ensemble et pour les financer, on a recours aux politiques sectorielles.

Un sujet qui a beaucoup intéressé, beaucoup inquiété même, et qui inquiète encore, le problème de l'ingénierie. Je le dis clairement, il n'est pas question d'abandonner la notion d'ingénierie. Vous savez même que sur certains contrats, il avait été dit qu'elle se terminerait

au 31 décembre, cela a été prolongé. Il y aura donc des appuis humains, au travers de l'ingénierie, à la fois pour monter le projet de territoire, une ingénierie du projet de territoire, ingénierie locale mais ingénierie également mise à disposition par la Région, l'équipe de la DATAR territoriale sera aussi là pour cela, et puis quand il s'agira de dossiers particulièrement sensibles comme c'était le cas en ex-Aquitaine administrative, pour les CADET, là encore, une mobilisation très forte de la Région pour favoriser le retournement. Et puis l'ingénierie des projets, donc la mise en œuvre des projets continuera, sur la base qui sera une base de discussions entre la Région et les territoires, pour en déterminer l'ampleur, l'importance, quel sera le niveau d'aide à ce moment-là, ce sera à déterminer entre nous.

Un contrat d'attractivité pour les espaces peu ou pas fragiles, un contrat de dynamisation pour les espaces fragiles, un contrat mixte pour les territoires relevant de catégories différentes. Voilà ce que l'on peut dire sur la volonté aujourd'hui d'avancer et d'avancer vite, de manière à couvrir l'ensemble du territoire de cette politique contractuelle. Je l'ai dit tout à l'heure, des contrats de trois ans qui viendront remplacer, le moment venu, les contrats actuels, qui ne sont pas abandonnés, qui continuent, mais des contrats de trois ans qui viendront remplacer ceux qui existent aujourd'hui, avec là encore une idée, cette politique contractuelle doit faire en sorte de ne pas opposer ou de ne pas accentuer l'opposition réelle ou ressentie, entre le monde urbain et le monde rural. Il y a eu des discussions assez longues, très intéressantes, sur le thème de savoir s'il fallait isoler les agglomérations et nouer avec elles des contrats spécifiques, ou au contraire considérer que l'agglomération fait partie d'un ensemble plus vaste et qu'elle a des devoirs, si j'ose dire, ou en tout cas qu'elle a une influence sur le monde rural qui l'entoure. L'idée qui vous est proposée est de ne pas isoler les agglomérations, de considérer qu'elles font partie d'un territoire plus vaste, et dans la contractualisation qui sera à venir, lorsqu'une agglomération fera partie d'un territoire de contractualisation, consacrer à l'agglomération un volet spécifique « agglomérations », mais à l'intérieur d'un territoire plus vaste que le territoire de l'agglomération.

Voilà ce que je voulais vous dire rapidement, en rappelant peut-être que dans les contrats d'attractivité, on prendra en compte les financements des équipements structurants, dans les domaines sportifs, culturels, touristiques, de compétences partagées de la Région. Dans les contrats de dynamisation, on ira un peu plus loin, appui sur les actions collectives territorialisées, ou appui de type CADET, je l'ai évoqué tout à l'heure, de manière à remuscler ces territoires-là. Je vais un peu plus vite maintenant parce que je crois que les choses essentielles ont été dites, avec un calendrier que je voudrais vous préciser, d'ici à la fin janvier, la concertation continuera, je vais continuer à me déplacer sur les territoires, à recueillir vos remarques, à recueillir l'ensemble de ce que les territoires pourraient formuler

comme idées à prendre en compte. Nous présenterons, en février, après le passage en CTAP, un rapport, en séance plénière, cette fois-ci ce sera donc bien un vote et non pas une information. Et puis les EPCI seront sollicités pour commencer la contractualisation dans la foulée, de manière à ce qu'en 2017 et 2018, on arrive à couvrir l'ensemble du territoire par cette politique que je viens d'évoquer. Pardonnez-moi d'être allé vite mais je crois qu'il le fallait. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci, au contraire, du caractère complet de cette présentation.

Qui souhaite intervenir ?

Chaque groupe est représenté, on convient qu'il y a un représentant par groupe, on ne va pas s'en sortir, il est 9 h 40.

Mme MOGA. - Je suis la représentante de mon groupe Monsieur.

M. LE PRESIDENT. - C'est parfait.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Il ressort de ce projet de délibération un constat que nous avons fait depuis longtemps, la multitude de stades de collectivités locales constitue un millefeuille administratif aussi coûteux qu'inefficace.

Le FN rappelle que son modèle d'organisation territoriale s'appuie sur le triptyque Etat-Département-Commune. Les grandes Régions, sans cohérence, ni identité, ont été imposées par l'UE afin d'aboutir à la suppression des nations, en constituant des Régions européennes regroupant des Régions françaises avec celles de pays limitrophes, comme ici le projet Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre. Ce détricotage de la France, grâce à la collaboration active de ceux qui nous gouvernent depuis des décennies, passe aussi par le transfert de compétences du Département vers la Région et de la commune vers l'EPCI. En réorganisant la France sur un modèle qui ne convient ni à ses structures économiques, ni à sa tradition politique, il en résulte la mise à mort de nombreux territoires ruraux.

Au coût financier, s'ajoute un coût social redoutable, conséquence du départ de nombreux services publics vers les métropoles, et avec eux, des activités privées qui en dépendent. En matière d'aménagement du territoire, l'exécutif régional a du mal à faire un choix, trouvant les nouveaux EPCI pourtant deux fois plus grands depuis la fusion imposée cette année, pas encore assez importants, et donc de définir un territoire de contractualisation par défaut, recouvrant au moins deux EPCI. Il suffirait de regrouper quelques EPCI de plus pour constituer les Départements, ces collectivités historiques auxquelles les français sont très attachés et que les euro-mondialistes veulent voir disparaître, ne sont pas nommées dans ce projet.

Concernant la volonté de solidarité en faveur des espaces les plus fragiles, qui va constituer et mettre en place un traitement volontaire inégalitaire en faveur des territoires considérés comme fragiles, la Région va-t-elle créer une nouvelle péréquation horizontale en faisant payer les plus riches ? Si oui, il va falloir nous indiquer clairement qui sont les territoires riches en Nouvelle-Aquitaine qui devront payer les conséquences de cette politique désastreuse. Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vous rappelle que toute une partie de votre propos a déjà été évoquée et redite textuellement par un de vos collègues hier.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous présentez lors de cette séance quelque chose de fondamental, qui est la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine. Pour être clair, nous avons apprécié la démarche de votre vice-Président, Gérard VANDENBROUCKE, qui est venu nous voir sur les territoires, et nous ne pouvons que saluer ses visites. Mais sur le fond, nous sommes bien obligés de vous dire notre désaccord sur le résultat.

D'abord, une critique sur la forme. Pourquoi aujourd'hui nous faites-vous une simple communication là-dessus ? S'il y a bien un sujet qui méritait une délibération solennelle, c'est bien celui de l'articulation entre la Région et les territoires qui la composent. Donc l'Assemblée ne va pas voter et vous vous attribuez un pouvoir qui est, sur le fond, contestable.

Après, sur le fond, comment avez-vous pensé cette carte et comment l'avez-vous dessinée ? La logique aurait été quand même prendre acte des grandes lois de la République depuis 1990. Ces grandes lois, il y en a eu deux : une qui est la loi VOYNET sur les PI, l'autre qui est la loi CHEVENEMENT sur les EPCI. Ensuite, de prendre acte aussi que finalement, la loi VOYNET avait été un échec et que celle qui façonne durablement la carte administrative de nos PI est la loi CHEVENEMENT, avec son articulation communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté des communes. Et bizarrement, vous partez d'une volonté d'homogénéiser quelque chose qui ne l'était pas sur les trois Régions, cela a été redit par notre premier vice-Président et on peut être d'accord avec cette volonté d'harmonisation, mais après cela se gâte, et à notre avis, vous faites carrément fausse route.

La première critique que l'on vous fait est quand même une critique technocratique. Aller chercher la notion de bassin d'emplois alors qu'elle est, par définition, éminemment contestable, et vraiment prendre une décision – après tout, l'exécutif peut en prendre – mais une décision qui a été prise dans les bureaux de Bordeaux, sans aller voir vraiment sur le terrain comment cela se passait. Je prends l'exemple du bassin d'emplois d'Agen, vous nous

dites qu'il se compose et qu'il s'additionne à Nérac - pourquoi pas – mais que faites-vous de ce qui se passe du côté du confluent, du côté d'Aiguillon, de Tonneins, de Port-Sainte-Marie, que faites-vous de ce qui se passe du côté de Villeneuve, du côté aussi de Valence-d'Agen ? Donc première critique forte, cette critique technocratique.

Deuxième critique forte qui est quand même la critique de la légitimité démocratique. Qu'est-ce qu'un bassin d'emplois ? Et qui va signer ces contrats ? Et avec quelle légitimité ? Votre choix va être lourd de contentieux, et Monsieur le premier vice-Président - que j'ai appris à apprécier, je viens de le dire – je vous souhaite du bonheur avec un tel choix, parce que vous n'éviterez pas les mécanismes d'égoïsme des exécutifs, et ils sont très logiques, et ils seront logiques à défendre leur légitimité démocratique. D'ailleurs, quand vous nous le présentez, vous nous le présentez de manière un peu contrainte et vous nous dites : « on a négocié avec les agglomérations », et c'est vrai, je l'ai dit hier, et c'est pour cela que l'on a voté le SRDEII. Alors d'accord, il y aura une signature par bassin d'emplois, mais au final, il y aura peut-être un volet spécial avec les agglomérations - et vous savez à quel point on y tient -, et là, vous êtes obligé de retrouver une logique d'exécutif légitime.

Il aurait été tellement plus simple de prendre acte que la loi structurante est la loi CHEVENEMENT, et de dire que la Région allait contracter avec chaque communauté de communes, chaque communauté d'agglomération, et bien évidemment la CUB. Vous faites là une erreur de route qui, à mon avis, est très lourde de conséquences. Puisque c'est une communication et puisqu'il faut aller vite, je voudrais que vous enregistriez l'avis très négatif du groupe UDI, et que vous acceptiez de l'entendre et acceptiez de faire ce que vous auriez dû faire là-dessus, à savoir un groupe de travail avec toutes les parties prenantes : le CESER, les CCIT et aussi les communautés de communes, les communautés d'agglomérations, pour aboutir, à mon avis ce qui était raisonnable. Qu'est-ce qui vous empêche de contracter avec chacune des communautés de communes ? Le nombre de contrats quand même, la Région est capable de gérer 150 contrats, et imaginons que ce soit cela, alors effectivement, vous auriez pu vous appuyer sur les Départements pour un certain nombre de communautés de communes rurales, elles auraient pu être là en appui d'ingénierie pour l'ensemble des communautés de communes, si nécessaire. Bref, il y avait des montages pour faire, encore une fois, plus efficace, plus proche sur le terrain, et notamment plus démocratique. C'est pour cela que notre avis sera très négatif.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne me suis pas exprimé mais l'intervention de Jean DIONIS DU SEJOUR – et on en a parlé ensemble – m'amène à intervenir. Je ne suis pas du tout d'accord avec Jean, pour deux raisons. D'abord, les PI ne sont pas un échec, les PI ont été tués par les intercommunalités et par les Départements. Pourquoi les PI ne sont pas un échec ? Parce que c'est une communauté de projets, comme il y a des majorités d'idées,

une communauté de projets sur un bassin d'emplois, alors bien entendu, c'est un vieux débat que l'on a dans notre pays, quelle est la pertinence des limites de ce bassin d'emplois ? Mais, pardon de le dire, si l'on veut créer des solidarités entre les zones plus agglomérées et les arrière-pays plus ruraux, ces solidarités ne vont pas de soi, ne vont jamais de soi. Tandis que si nous assemblons, au niveau des bassins d'emplois, alors bien entendu il y a un travail de l'INSEE, il y a un travail des géographes, il y a un travail un peu partout des Universités, le travail qui a été fait autour et par Gérard VANDENBROUCKE, a sûrement, ici ou là, des améliorations. C'est aussi pour cela que dans le cadre d'un dialogue avec toute l'Assemblée, on présente aujourd'hui une communication.

Mais le sens, je rappelle, et d'ailleurs c'est une des premières leçons de Sciences Économiques que l'on apprend, qui a trait à la Vendée, pour voir comment se sont localisés et l'habitat, et les entreprises, dans le Département de la Vendée. Tout simplement, les chefs d'entreprises, pour localiser leur entreprise et pour avoir des salariés sur le terrain, prenaient un compas et faisaient un cercle d'une vingtaine de kilomètres. Donc on voit bien que l'on n'a pas partout des agglomérations qui correspondent à un bassin de vie où il y a un hôpital, une clinique, des médecins, des lycées, que sais-je encore, les services qui vont bien. Il faut donc que nous ayons cet espace pertinent. Le reste, j'entends bien, chacun dans cette Assemblée parle d'où il est : Président d'une agglomération, Président d'une communauté de communes, Président ou élu d'une métropole, on voit bien que derrière le discours des uns et des autres, s'affiche la position dans laquelle on se trouve. S'il y a, en matière de développement économique, ce que Bernard UTHURRY évoquait hier, le rôle des intercommunalités est important, y compris pour nous faire remonter les dossiers, si l'on veut effectivement avoir une politique d'aménagement du territoire qui soit discriminante, au profit des territoires ruraux, parce que si l'on veut aider les territoires ruraux, il faut être discriminant, et bien il faut passer par des espaces plus grands que ceux que l'on a aujourd'hui. Je ne sais pas si c'est l'Europe qui veut cela, je ne sais pas si Gérard est allé faire un saut à Bruxelles pour prendre ses instructions là-haut – je ne suis pas sûr -.

Mme FONTALIRAN. - Monsieur le Président, chers collègues. Une politique contractuelle est effectivement essentielle pour assurer une attractivité et une dynamisation des territoires. Nous en sommes tous convaincus, mais encore faut-il qu'elle soit équilibrée et qu'elle soit le fruit d'un consensus de terrain. Des réunions ont été organisées un peu partout sur notre territoire, des réunions qui ont été, une nouvelle fois, plus dans le verbe que dans l'action. Il ressort beaucoup trop d'interrogations de la part des élus sur l'utilité de ces réunions, et l'absence de réponses concrètes.

Face à la gravité de la facture territoriale, face aux défis que doit relever la Nouvelle-Aquitaine, nous devons nous orienter vers une politique contractuelle harmonisée. Il existe, à

l'heure actuelle, 74 contrats. Comment s'articulera cette nouvelle proposition de contractualisation avec celle déjà proposée dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique ? Je rappelle que nous retrouvons, sur les deux domaines, les mêmes contrats. Nous retrouvons également les mêmes indicateurs de fragilité des territoires : redondance des projets, copier-coller vides de sens, ou complexification de notre politique régionale. Sur un si grand territoire, seulement 30 contrats sont prévus, c'est trop peu, et surtout cela risque de ne pas tenir compte des particularités de chaque Département et de plonger les élus locaux dans le vide sidéral.

Cette politique, qui s'appuiera sur les degrés de fragilité des différents territoires, pose un critère bien trop subjectif pour être laissée en l'état et créer également une discrimination avec des territoires moins fragiles, qui ont eux aussi besoin d'être accompagnés. Des outils de mesure encore trop incertains, et difficiles à mettre en place. Qu'allons-nous dire aux représentants des territoires ? Quelle réponse apporter aux différents périmètres territoriaux ? Vous ne donnez pas l'impression de vouloir simplifier le dialogue sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Le commerce de proximité et l'artisanat souffrent aussi dans les zones qui seront jugées plus favorisées, selon les indicateurs appliqués. Il est clair que le commerce de centre-ville souffre aussi de la forte concurrence et de l'attractivité des grands centres commerciaux de périphérie. Il faudra donc moduler et tenir compte des situations particulières. Il faut également soutenir plus particulièrement les TPE, qui constituent plus de 90 % du tissu économique régional, le maintien des activités, notamment en milieu rural, est un élément déterminant de l'attractivité des territoires les plus éloignés, comme de ceux en déprise.

Par ailleurs, nous regrettons l'absence totale de précision relative au Budget qui pourrait être consacré à cette politique contractuelle, alors que nous sommes dans une période de forte contrainte budgétaire.

Enfin, sur le périmètre de contractualisation, le bien-fondé d'une coordination prioritaire avec les EPCI est nécessaire. Nonobstant l'existence d'EPCI à cheval sur plusieurs départements, contractualiser avec les PI ou les PETR sur certains territoires, ou avec des regroupements de deux ou trois EPCI pose deux contraintes majeures :

- Complexifier et opacifier le dispositif,
- Déshumaniser l'intervention régionale alors même que chaque territoire est unique.

Une nouvelle carte des EPCI sera mise en œuvre en janvier. Elle est le fruit d'actions concertées. L'échelle de l'EPCI reste donc le dénominateur commun dans chacun des 12 départements. Ils sont aujourd'hui organisés, structurés, animés par des élus de proximité,

qui ont la bonne mesure des enjeux de leur territoire. L'EPCI doit être l'échelon unique de contractualisation.

Aujourd'hui, vous nous présentez par cette communication les grandes lignes d'un projet qui sera voté dans deux mois. Qui travaillera sur ces sujets ? L'Assemblée régionale n'a pas vocation à être une simple Chambre d'enregistrement. Nous devons sérieusement débattre, au sein des Commissions, parce que nous sommes des élus de terrain, conscients des exigences de nos territoires. Avec cette proposition, vous complexifiez le dispositif, vous technocratisez l'intervention de la Région. Avec cette proposition, vous passez outre les particularités de nos Départements, vous ne prenez pas au sérieux tous ces élus de territoire qui sont au cœur des réalités de terrain, regroupés au sein des EPCI ou des communautés d'agglomérations. N'abandonnez pas nos maires, nos élus, nos Présidents d'EPCI, ne faites pas de cette contractualisation une coquille vide d'intérêt et d'avenir pour notre développement local, ne mettez pas en place une usine à gaz. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - J'avoue que l'excès de cette intervention est étonnant. C'est totalement méconnaître l'Histoire de la politique contractuelle dans ce pays. Cette volonté d'émiettement et ne pas respecter les bassins d'emplois est quand même hallucinante. Mais enfin chacun parle de là où il est, mais la Région n'est pas là où l'on vient faire son marché.

Je sais que l'on n'a pas le même avis.

Mme MOGA. - Et cela va continuer, je suis désolée.

Monsieur le Président, chers collègues. Joan TARIS vous a rappelé hier l'attachement du groupe MoDem à la solidarité territoriale. Si ce document d'orientation nous donne des motifs de satisfaction, il nous inspire aussi quelquefois de la déception, voire de l'inquiétude, donc nous allons essayer de l'infléchir.

Satisfaction parce que nous retrouvons ici le principe déjà affirmé dans le Règlement d'intervention aquitain de 2014, d'un soutien différencié aux territoires, seul capable, selon nous, d'assurer l'égalité réelle des territoires. La consécration de cette fameuse discrimination positive - d'ailleurs plus personne n'utilise ce mot - mais qui est malgré tout une évidence dans cette circonstance. Nous pouvons adhérer aussi, globalement, à la méthode de délimitation du périmètre de contractualisation. Qu'il s'agisse de retenir des périmètres de taille critique, ou qu'il s'agisse du choix du critère principal du bassin d'emplois, qu'il s'agisse encore de l'aménagement de la critérisation pour éviter la dichotomie urbain/rural. C'est au final un travail de précision - je vous avais dit Monsieur le vice-Président, de la dentelle - même si certains, inévitablement, critiqueront cas par cas le périmètre retenu, par exemple - mes amis et voisins à côté - la qualification de la montagne basque et béarnaise.

A cette carte des futurs périmètres de contractualisation, vous joignez la cartographie des territoires fragiles, cartographie qui confirme l'existence d'un couloir de la pauvreté aquitain, sur lequel nous vous avons alerté Monsieur ROUSSET, couloir qui s'est d'ailleurs élargi en forme de croissant depuis deux ans, et qui se double d'un grand cadran est à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. La fragilité comme une épidémie avance à grands pas, et nous devons, chers collègues, nous porter au secours de ces territoires en voie de désespérance. C'était l'objet des contrats de cohésion et de développement territorial, instaurés en Aquitaine dès 2014, qui, outre la mise en œuvre territoriale des compétences régionales, comportaient un axe cohésion territoriale et un axe transversal jeunesse. Comprenez alors notre déception aujourd'hui, le mot « cohésion » est cité une seule fois, page 14, et il est question, très évasivement, d'un appui au titre d'opérations collectives, et pas un mot sur la jeunesse. Ces orientations nous paraissent en-deçà de ce qui avait commencé à être mis en place en Aquitaine, en tout cas, elles ne comportent pas d'engagements aussi fermes, du moins pour l'instant, peut-être ce sera le cas dans la délibération définitive.

De façon générale, toute la partie du rapport relative à la contractualisation proprement dite est très sommaire et donne l'impression que vous mettez l'accent plus sur le cadre de la politique, son périmètre, que sur son contenu.

Venons-en donc aux motifs d'inquiétude. Ils concernent, vous l'avez compris, pour l'essentiel, les moyens affectés à cette politique contractuelle. Cette communication semble en effet consacrer l'abandon de la politique territoriale transversale, au profit de la seule territorialisation de nos politiques sectorielles. Ce qui a deux conséquences : d'abord, une contraction budgétaire prévisible puisque la politique contractuelle serait financée par les politiques sectorielles, sans que l'on sache d'ailleurs vraiment dans quelle proportion – vous venez d'ailleurs de me le confirmer Monsieur VANDENBROUCKE -. Contraction budgétaire qui se matérialise notamment par l'effacement de l'ingénierie territoriale. Vous estimez, je vous cite, page 10 : qu'« elle est source d'inégalités potentielles, et qu'il n'est plus nécessaire de faire de l'animation permanente ». Monsieur le Président, vous avez généré là une forte amertume chez les agents du développement territorial qui effectuent leurs missions au plus près des territoires et des populations, ils l'ont exprimé dans un manifeste, que nous soutenons, et qui fera l'objet d'une motion – on en reparlera peut-être en fin de séance -.

Deuxième conséquence de votre choix stratégique, le recentrage autour des compétences-clefs de la Région puisqu'au titre de la dynamisation de l'ensemble des territoires fragiles, les interventions sont ciblées sur les aides directes aux entreprises, les dispositifs liés à la formation, et la santé par les MSP. Ce n'est qu'au titre des opérations

collectives à destination des territoires les plus fragiles, que l'on trouve une allusion rapide aux services à la population. Pour nous, c'est très insuffisant car nous sommes convaincus, vous le savez, que les services contribuent largement à l'attractivité des territoires. Ils relèvent même, selon nous, du marketing territorial.

Monsieur le Président, ce débat nous l'avons eu maintes fois, selon vous « on ne peut pas faire tout partout », c'est évident, mais il faut peut-être essayer de faire tout dans certains endroits extrêmement fragiles, et si vous me le permettez, je vais me référer à une intervention de François DUBET lors d'un colloque sur la cohésion territoriale, ici, il y a quelques années. François DUBET avait traité de la transformation du modèle de justice sociale et il avait pointé l'inégalité territoriale en matière d'équipements, comme l'une des figures d'inégalité sociale, les nouvelles figures de l'inégalité sociale. Chers collègues, il faut équiper les territoires pour que les gens restent où ils sont, mais il faut aussi créer des offres de services nouvelles afin d'encourager l'installation des personnes et des entreprises. Vous allez nous reprocher, Monsieur le Président, de faire du saupoudrage, et vous avez dit hier que vous ne cèderiez jamais sur cette orientation. Pourtant, nous avons trois arguments à opposer. D'abord, la notion de saupoudrage est très relative, ce qui est saupoudrage vu de Bordeaux, sur presque 3 milliards d'euros de Budget, peut être définitivement structurant pour un territoire. Ensuite, pour éviter l'émiettement, il y a peut-être une solution, que nous vous soumettons, ce serait la création d'un fonds de soutien aux équipements et services de proximité, pour financer ce qui n'entre pas dans les politiques sectorielles. Ce fonds apporterait de la souplesse et pourrait être le moyen d'encourager l'innovation et l'expérimentation.

Dernier argument, il est plus philosophique, nous devons nous interroger sur la finalité de l'action politique, l'action publique. Il nous semble que notre mission est de faire que nos concitoyens vivent mieux, faire ce que ne fait pas le secteur privé, c'est-à-dire répondre à tous les besoins. Bien sûr, le retour sur investissement ne serait pas économique, il serait plutôt sociétal et humain, et si nous avons apporté plus de justice sociale sur les territoires isolés, si nous avons contribué à réduire la fracture territoriale, j'ai l'impression, Monsieur le Président, chers collègues, que nous aurons fait notre travail d'élus.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas mais ou bien avec Gérard on parle une langue étrangère, mais pourquoi voyez-vous du changement... Aujourd'hui, ce n'était pas le cas en 2004 ou je ne sais plus, vous louez la politique contractuelle de la Région Aquitaine, mais à l'époque, les critiques formulées étaient celles que vous formulez sur ces bancs aujourd'hui, pourtant, vous reconnaissez que cette politique contractuelle a été efficace. Pourquoi pensez-vous qu'elle va changer ? C'est-à-dire que l'on ne va pas s'occuper de la jeunesse, que l'on ne va pas s'occuper de cohésion. Il y a un certain nombre de compétences qui ont

été renforcées pour la Région. Pourquoi pensez-vous que l'on ne va pas s'occuper de centres-bourgs ? Pourquoi pensez-vous que l'on ne va pas s'occuper de Maisons de santé, du haut débit ? L'avons-nous jamais dit ? Alors je ne sais pas, je me tourne vers nos collaborateurs, il faut que l'on relise. Mais ne faites pas un procès, chère Martine MOGA, vous savez très bien quelle est la volonté et de Gérard VANDENBROUCKE, et de l'exécutif, et de nous-mêmes, et de moi-même. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Mme MOGA. - Juste vous dire que j'ai lu la délibération complètement et j'ai cité les rares fois où il a été question de cohésion, une seule fois, et jamais la jeunesse. Le mot n'est pas prononcé. Après, ce n'est pas un document définitif.

M. LE PRESIDENT. - Je vais demander à Monsieur LAFON de re-rédiger cela et de mettre cohésion à toutes les pages.

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi du calme ? Je suis totalement tranquille ce matin.

On peut avoir un débat, mais on ne peut pas faire un procès d'intention à un texte qui ne dit pas cela. Vous vous doutez bien qu'à la limite l'on ne va pas mettre en cause une politique qui a marché, on prend les politiques qui marchent.

Deuxièmement, sur l'ingénierie, que dit ce texte et qu'est-ce qu'a dit tout à l'heure Gérard VANDENBROUCKE ? Il y a des territoires qui ont besoin d'ingénierie, il y a des territoires qui ont les moyens de se la payer. L'ingénierie est les crédits de fonctionnement. Je redis ce que Gérard VANDENBROUCKE a dit tout à l'heure, il y a un certain nombre de territoires qui ont un potentiel fiscal faible et un effort fiscal élevé. Les petits territoires n'ont pas les moyens de se payer des ingénieurs de haut niveau pour monter des projets. Ce que nous proposons est de mettre en place une ingénierie au profit de ces territoires fragiles, pas au profit des territoires qui ont les moyens d'embaucher des ingénieurs de développement. Je pense que l'on va être d'accord là-dessus, on ne dit pas autre chose, donc il n'y a pas de souci à avoir, ne faites pas, parce qu'il y aurait l'opposition et la majorité, de procès d'intention.

Mme MOGA. - Ce n'est pas mon genre, vous le savez très bien Monsieur le Président, je faisais simplement de la lecture commentée.

M. LE PRESIDENT. - Et les opérations collectives existeront toujours.

Par contre, il y a une vraie réflexion, que je livre notamment aux maires ou aux Présidents d'agglomérations, il y a eu un grand article un jour, dans *Le Monde*, je crois que c'était avant l'été ou après l'été, sur la désertification des rues centrales d'un certain nombre de petites villes. Dans le même temps, souvent les mêmes personnes ou d'autres, signaient « à tire-larigot » des permis de construire pour des grandes surfaces à la périphérie de leur

ville. À partir du moment où l'on signe des permis de construire pour les grandes surfaces, il ne faut pas s'étonner si l'on déshabille le centre-ville. C'est mathématique, tout le monde le sait, toutes les études le montrent abondamment. J'ajoute, avec l'expérience de maire qui est la mienne, que les emplois des petits commerces de proximité, rapportés au chiffre d'affaires, sont plus nombreux que les emplois des grandes surfaces. Donc ceux qui veulent aujourd'hui, et il faudra regarder cela, redynamiser leur centre-ville, il ne faudra pas qu'en même temps ils signent des permis de construire pour Leclerc, Auchan, à l'extérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Et oui mon cher, il faut quand même que l'on ait de la cohérence.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais d'abord remercier Gérard VANDENBROUCKE pour le travail important de concertation sur les territoires qui a été réalisé...

M. DELPEYRAT. - J'ai eu l'occasion de l'accueillir pour des débats intéressants dans un pays de Cocagne, en-Chalosse, et Jean DIONIS DU SEJOUR a bien voulu le saluer tout à l'heure - tout en disant un peu l'inverse après – mais disant qu'il était heureux qu'il y ait eu une concertation qui se soit déplacée, tout en disant qu'il n'y avait pas eu de concertation - je n'ai pas très bien saisi -. Donc je me félicite de la concertation et des débats que nous avons pu avoir.

C'est un moment important pour la Région, l'aménagement du territoire et la politique contractuelle est depuis toujours l'une des compétences et l'un des rôles majeurs de l'institution régionale. Il est plus important encore aujourd'hui dans le contexte que nous connaissons : métropolisation, et nous savons que les logiques de métropolisation qui, spontanément produiraient de la richesse autour d'elles, dans les territoires, est une pure vue de l'esprit, et que si nous ne nous en occupons pas, et notamment nous, les Régions, nous aurons des métropoles cannibales et certainement pas des métropoles qui rayonnent et qui font que les territoires voisins se développent.

Deuxième élément, c'est la loi NOTRe, qui a modifié nos compétences, celles des Départements, celles des métropoles et des intercommunalités, et qui rend plus que jamais nécessaire que nous redéfinissions la manière dont nous pouvons travailler ensemble.

C'est une priorité de la Région et qui ne se limite pas à la politique contractuelle puisque le Président a souhaité créer une DATAR régionale. Notre collègue, Geneviève BARAT, par ailleurs a une mission sur la ruralité, et donc je voudrais dire à ma collègue des Républicains, qui est intervenue tout à l'heure en interpellant les maires, chère collègue, nous sommes aussi des élus locaux, nous-mêmes, et il se trouve que je suis maire d'une

commune de 500 habitants et que je connais aussi bien que d'autres ces problématiques, d'un EPCI rural également, et que je pense connaître également ces problématiques.

Il est important d'avoir des critères objectifs, Gérard VANDENBROUCKE les a évoqués tout à l'heure, et qui soient de vrais critères, et c'est là l'un des premiers désaccords peut-être, entre nous. Le critère n'est pas le découpage administratif X ou Y qui peut exister à un moment donné, et qui est d'ailleurs très mouvant, on le voit en ce moment. Les critères de développement qui doivent être pris en compte sont la richesse des territoires, leur potentiel fiscal, le niveau de chômage et d'emploi, bref, toute une série de critères qui eux sont objectifs, et qui doivent déclencher la mise en œuvre de politiques publiques et de corrections. Et je me félicite que nous ayons une politique contractuelle qui différencie son action en fonction des territoire, de ceux qui en ont plus ou moins besoin et notre collègue du FN avait l'air de s'inquiéter que l'on prenne un peu aux riches pour donner aux pauvres, et bien je suis favorable à une politique d'égalité territoriale où effectivement, ceux qui en ont le plus besoin soient plus aidés que ceux qui en ont un peu moins besoin parce qu'ils ont déjà tous les moyens nécessaires.

Et puis on voit bien à travers les interventions, un certain nombre de désaccords importants. Sur le périmètre, c'est un peu le malheur de la décentralisation à laquelle je crois que nous nous sommes tous attachés. Pour définir des politiques stratégiques et pouvoir déployer des politiques, il faut s'entendre sur leur contenu et pas sur le fait que l'on dirige telle ou telle collectivité territoriale. Si chacun défend son niveau territorial, parce qu'il est Président de Département, parce qu'il est Président d'agglomération, etc. on n'arrive pas à définir une véritable stratégie de décentralisation efficace, et à ce moment-là, finalement c'est l'Etat qui reprend la main. Dans cette période de fusion, il y a aussi une nécessité d'avoir une péréquation horizontale, et la fusion des Régions a été faite aussi pour cela, et je pense que c'est extrêmement important.

Traiter les inégalités territoriales, les territoires les plus fragiles, en déshérence, je ne vois pas en quoi cela peut créer polémique. Et l'autre désaccord qui apparaît dans ce débat, qui est un peu paradoxal avec ce qui a été dit hier sur la nécessité de faire des économies, de mutualiser, de rationaliser, de rester sur nos compétences, oui, il y a une vraie stratégie autour des compétences de la Région, sur la formation, sur l'emploi, sur l'ingénierie pour ceux qui en ont besoin, sur les compétences régionales, et en vous écoutant, mes chers collègues, tout à l'heure, j'avais l'impression que les Départements avaient disparu. Les Départements ont aussi un rôle à jouer de proximité, et la loi NOTRe a clairement réparti les compétences entre les uns et les autres, donc je trouve un peu contradictoire de nous demander, hier, de faire des efforts de rationalisation, de mutualisation et d'économies, et de nous demander ce matin finalement, d'aller contractualiser à tout va, avec toutes les

intercommunalités de la Région. Cela ne me paraît pas très cohérent. Donc je me félicite du travail qui a été fait, c'est une concertation, c'est une communication, donc s'il y a des choses à préciser, elles devront l'être et je suis sûr que le vice-Président est prêt à écouter un certain nombre de remarques, mais il serait bon que l'on ne caricature pas la politique qui est présentée ce matin. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. Une première réflexion par rapport au cadre général et d'abord tenir à saluer le vice-Président VANDENBROUCKE. Je crois qu'à un moment donné...

J'entends des ricanements, c'est peut-être inutile dès le départ...

Dire à un moment donné que nous autres, Ecologistes et Citoyens, nous nous inscrivons dans ce travail mais nous souhaitons amener un certain nombre d'éléments à la réflexion. Concernant d'abord, et c'est, lorsqu'on lit le document, à la page 18, une réflexion concernant la typologie des territoires et derrière se questionner sur les indices de fragilité, comment les définir, et je crois qu'à ce niveau-là, il ne s'agit pas de perpétuer une réflexion DATAR qui daterait des années 1960 - je vous rappelle que la DATAR nationale avait été créée en 1963 – et pour éviter ce que j'appellerais « Bordeaux et le désert aquitain », pour reprendre un vieil ouvrage de Jean-François GRAVIER, de 1947, vous dire qu'il faut, à notre avis, nous autres Ecologistes et Citoyens, réfléchir à ces éléments pour définir la fragilité.

Nous en avons déjà discuté, un certain nombre, déjà en Commission, et dire qu'il existe ces nouveaux indicateurs et que nous ne pouvons rester, puisqu'ici vous avez exclusivement pris en compte des éléments qui sont sociaux, des éléments qui sont économiques, mais qu'il y a toute une série de nouveaux indicateurs que vous n'avez pas encore pris en considération. Peut-être vous dire que l'ARS a initié un certain nombre de travaux depuis quelques années, notamment depuis 2015, et je crois que justement parce que nous en sommes au stade de la communication et non pas au stade où véritablement nous allons acter les choses, je crois qu'il est nécessaire de prendre un certain nombre d'éléments, je peux vous en faire part.

Nous souhaiterions notamment que nous prenions en compte l'Indicateur de Développement Humain, et je répète, l'ARS a décliné ces nouveaux indicateurs et nous avons des expériences et des retours d'expériences à ce niveau-là. Bien entendu, des indicateurs de santé sociale, et puis c'est vrai que nous sommes le 20 décembre aujourd'hui, mais j'avais envie de vous parler très brièvement du 8 août, puisque vous savez que la planète, nous vivons au-dessus de nos moyens, nous avons vécu le jour du dépassement le 8 août dernier, nous sommes le 20 décembre et je crois qu'à un moment donné, il est

nécessaire, dans cette prise en compte des indicateurs, de prendre en compte l'empreinte écologique, qui paraît un indicateur particulièrement intéressant.

J'ajoute également que l'ARS a travaillé sur une batterie d'indicateurs nouveaux, 22 au total, qui sont des éléments de contexte allant du taux de création d'entreprises à la qualité de l'air, et je crois que la qualité de l'air, nous pouvons, en ces moments de pollution intense sur notre territoire et y compris dans notre belle Nouvelle-Aquitaine, la prendre en considération. De même que les indicateurs comme la qualité de l'eau, et bien entendu, pourquoi pas, et l'ARF le propose, la part de la population adhérent à une association. Nous croyons également dans la cartographie qui a été proposée, qu'il est nécessaire d'aller un peu plus loin peut-être au niveau de la réflexion quant à la discrétisation des indicateurs, c'est-à-dire où plaçons-nous les seuils pour définir un territoire dans la typologie qui serait plus ou moins aidé, et je crois que cette réflexion-là aussi, nous devons la mener.

Et puis enfin, une articulation, on a entendu parler de jeunesse effectivement, on pourrait prendre un critère jeunesse pour pouvoir mieux appréhender ces territoires qui sont en difficulté, notamment par rapport à l'entrée éducation, parce que l'on sait que les déserts notamment éducatifs sont une catastrophe pour l'avenir, en termes de mobilité, en termes d'emploi. Et puis enfin, articuler tout cela et c'est pour cela qu'il est sage, je crois, de l'avoir présenté aujourd'hui simplement sous la forme d'une communication, réfléchir comment on peut mener ce travail en parallèle avec l'élaboration du SRADET, qui sera, je n'en doute pas Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, un des grands chantiers de cette année 2017 à venir. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je donne la parole à Gérard VANDENBROUCKE pour répondre, chaque groupe s'étant exprimé.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur le Président, je ne vais pas répondre successivement à tous les groupes, je dirais simplement que je ne me reconnais pas du tout dans un certain nombre d'interventions. Je ne me reconnais pas du tout dans l'intervention de Madame CHADOURNE ou dans l'intervention de Madame FONTALIRAN. Je ne sais pas de qui vous parlez les uns et les autres, vous ne parlez pas de moi, en tout cas pas de la politique que je vous propose. Je n'ai pas l'impression de détricoter la France, en tout cas je ne m'en sens pas les moyens quand bien même le voudrais-je, ce qui n'est vraiment pas le cas. Je ne me reconnais pas dans cette mise à mort des territoires ruraux alors que précisément, la politique qui vous est proposée vise à redonner aux territoires ruraux un dynamisme, en tout cas des moyens et les opportunités qu'ils n'ont pas, donc je vous ai entendues mais je ne me reconnais pas dans cela.

Madame FONTALIRAN, j'aurais tendance à dire ce que je dis parfois, tout ce qui est excessif devient vite insignifiant. Vous parlez du « vide sidéral », « d'usine à gaz », de « technocratisation », vous avez fait un effort énorme de vocabulaire, de recherche de vocabulaire qui ne correspond pas du tout à la réalité qui est celle que nous vivons. Je n'ai jamais pris l'Assemblée Régionale pour une Chambre d'enregistrement, l'Assemblée Régionale est là pour recevoir, à un moment, tous les élus ensemble, une information, elle vous est donnée et en même temps, avant l'Assemblée Régionale il y a eu des rencontres nombreuses, insuffisantes sans doute, une trentaine, peut-être un peu plus, il y en aura d'autres.

Le Président vous a répondu sur les commerces de centre-ville, je n'interviens pas.

Par contre, ce que je ne peux pas retenir est l'idée qui a été évoquée par plusieurs intervenants, qui est celle de dire que la notion de fragilité serait une approche subjective. Non, elle n'est ni technocratique, je suis désolé, ni subjective. Elle est parfaitement objective, elle s'appuie sur des critères, on peut remettre en cause tous les critères choisis, mais qui sont des critères classiques, habituels, de nouveaux critères doivent être mis en place, on les mettra en place au fur et à mesure, mais c'est une analyse purement objective et extrêmement objective, qui consiste à dire il y a des territoires qui ont moins d'atouts que d'autres et ce sont ces territoires-là qu'il faut aider.

Madame MOGA, pas un mot sur la jeunesse. Oui, mais il n'y a pas non plus un mot sur le troisième âge. Le propre de notre intervention, ce matin, n'était pas d'énoncer les politiques ou les clientèles sur lesquelles nous allons intervenir. C'était de définir un cadre d'intervention, et je vous redis parce que c'est ce à quoi je tiens, la politique contractuelle que nous allons mener sera d'abord l'expression du choix des territoires. Si un territoire veut privilégier telle ou telle action dans le cadre des compétences régionales, on appuiera cette action-là. Donc c'est bien le choix des territoires, en cohésion, en cohérence avec les choix régionaux évidemment, mais c'est priorité aux choix des territoires, priorité au terrain. Je l'ai dit dans mon introduction, ce n'est pas une vision qui va être imposée d'en haut, du ciel bordelais, je n'ai pas envie que le ciel bordelais s'impose sur le territoire de Rochechouart ou sur le territoire de la haute-Corrèze, ce n'est pas le but. Le but est de faire en sorte que les territoires expriment des besoins, que ces besoins soient pris en compte par la Région et qu'on les accompagne. Si, sur un territoire, la priorité doit être mise plutôt sur la jeunesse, on mettra la priorité sur la jeunesse. Si c'est un problème de santé, d'éloignement et de création, on mettra l'accent sur cet aspect-là. Ce que je vous propose n'est pas de détricoter mais au contraire de faire du cousu main. C'est compliqué, on ne va pas faire 150 actions de cousu main, il y en aurait trop, mais on va en faire une cinquantaine, et c'est déjà beaucoup.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous remercier, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, des souhaits fervents que vous formulez à mon égard, vous me souhaitez du bonheur, merci, je vous souhaite aussi de passer une très bonne fin d'année et de très belles fêtes, puisque le temps s'y prête.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On voit bien, parce qu'il faut que les choses soient bien posées, le débat que j'entends depuis que la DATAR a lancé cette initiative, quelqu'un le rappelait, dans les années 1960, et ce débat continue. Il y a ceux qui disent : « je suis maître d'ouvrage donc je demande à la Région de venir sur mes projets », c'est la position systématique des intercommunalités, et l'autre position, qui est une position d'aménagement du territoire, de Monsieur BOUBA-OLGA à Pierre DELFAUD, qui est de dire prenons un territoire plus large, que les élus de ce territoire, Gérard vient de le rappeler, se réunissent, le cas échéant, avec un Conseil Economique et Social, faisons entrer la société civile dans le jeu, et élaborons ce qui est un ordre de priorité sur ces territoires. Après, les maîtrises d'ouvrage seront les communes, les intercommunalités, etc. Mais quelque part, on voit bien que certaines intercommunalités se sentent dépossédées de leur programme d'investissement, alors que si l'on regarde la géographie, les déplacements, la santé, les lycées, les entreprises, l'espace est beaucoup plus large que cela, et la solidarité entre une zone agglomérée et son arrière-pays est essentielle, et la Région vous propose de marquer cette solidarité, qui est facteur, ma chère Martine, de cohésion.

L'Assemblée donne acte de la présentation de cette politique contractuelle.

N° 21

sur la « Communication sur la Politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**NOUVELLE POLITIQUE – RÈGLEMENT D'INTERVENTION – SOUTIEN AUX
STRUCTURES RÉGIONALES DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant au Règlement d'intervention pour les Organisations syndicales régionales de salariés.

M. UTHURRY. - Il vous est donc proposé d'adopter le Règlement d'intervention qui concerne le soutien, par la Région, aux structures régionales des Organisations syndicales de salariés. Il s'agit aussi de supprimer toute ou partie des Règlements qui préexistaient dans notre trois ex-Régions. Cette délibération est inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet aux Régions de financer les Organisations syndicales pour les actions qu'elles mènent sur le territoire de la Région, et aussi au regard du dialogue social, qui est indispensable entre les pouvoirs publics de la Région et les représentants des salariés.

Les Règlements d'intervention des trois Régions étaient adossés sur la représentation des différents syndicats au CESER, et également sur les résultats aux élections prudhommales. Les syndicats qui ont été associés étroitement à la rédaction de cette délibération, ont souhaité que soit prise en compte la mesure de l'audience issue des élections professionnelles, et donc la dotation budgétaire sera fixée annuellement lors du vote du Budget.

Délibération qui est soumise à votre validation.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues, je dois annoncer dès à présent que notre groupe va voter cette délibération, mais j'aurais voulu apporter quelques éléments de précision.

D'abord parce qu'il est de bon ton de railler un syndicalisme sous perfusion, voire de sourire de la ringardise des OS de salariés, j'avoue que j'ai un peu de mal à le supporter parce que c'est oublier un peu vite qu'elles ont rendu leur dignité à des millions de prolétaires, qu'elles ont été les premières à organiser la solidarité et qu'elles ont permis d'arracher des droits sociaux qui nous régissent encore aujourd'hui. Bien sûr, on va leur reprocher leurs faiblesses - j'anticipe sur les critiques qui vont certainement être fournies ici - , il y a un taux de syndicalisation qui est génétiquement bas en France, puisqu'il est à 8 %,

mais ce chiffre doit être relativisé d'abord par la forte capacité de mobilisation des OS, et aussi par l'exceptionnel taux de couverture des conventions collectives, qui est le plus élevé d'Europe. C'est que notre Droit a fait le choix de dissocier l'adhésion syndicale et le bénéfice des accords collectifs, ce qui laisse entière la liberté syndicale, mais compromet la capacité d'autofinancement. Conséquence : elles sont dépendantes des soutiens publics. Et puis désormais, les chefs d'entreprises éclairés et soucieux de flexibilité, cherchent à favoriser l'implantation syndicale, car les syndicats sont des canaux de régulation économique et sociale, et des interlocuteurs représentatifs et bien formés, indispensables au dialogue social.

Récemment, a été créé un fonds paritaire de financement de l'activité syndicale, fonds paritaire dont on pourrait imaginer qu'il va prendre en charge, de manière définitive et complète, le soutien aux Organisations. Ce n'est pas le cas puisqu'il est surtout chargé de se substituer à l'obligation de prise en charge par les employeurs, du congé de formation économique, sociale et syndicale – n'est-ce pas Francis -. Pour ce qui concerne notre groupe, malgré l'existence de ce fonds, il est évident qu'il relève de la politique volontariste des collectivités territoriales d'aider les OS à fonctionner, et surtout à former leurs militants et leurs cadres. La qualité du dialogue social est à ce prix. Il reste que la délibération n'est peut-être pas tout à fait dans l'air du temps, quand elle se limite au soutien aux OS de salariés. Les récents dispositifs législatifs montrent la volonté de bilatéraliser les droits accordés aux Organisations professionnelles. Et même si la loi travail n'est pas tout à fait « ma tasse de thé », je dois dire que j'apprécie l'article 33, qui prévoit « la possibilité de formation commune aux salariés et aux employeurs pour améliorer les pratiques du dialogue social dans l'entreprise ». Il aurait été tout à fait légitime, aujourd'hui, d'accorder aussi un soutien aux Organisations professionnelles d'employeurs. Le CGCT ne l'interdit pas, Monsieur le Président, il évoque les OS représentatives, de manière générale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne m'attendais pas à cette chute.

M. COINAUD. - Merci Monsieur le Président. Tout d'abord un historique, total pour les anciennes Régions, non comprises les indemnités versées au titre du CESER et reversées à leurs confédérations, pour le Limousin il s'agissait de 52 800 €, pour l'Aquitaine de 165 000 €, et pour Poitou-Charentes - encore Poitou-Charentes - 400 000 €. En année 2016, le même montant était renouvelé, c'est normal puisque l'organisation nouvelle n'était pas encore totalement en place. Pour 2017, une nouvelle politique est proposée. Trois critères sont pris en compte : il y a d'abord deux parts fixes, une commune minimale pour tous les syndicats de salariés, et une selon leur représentativité. Puis, une part variable, obtenue par

déduction des parts fixes de la dotation annuelle, liée également à la représentativité nationale et interprofessionnelle. C'est ce qui est dit dans le document.

Nos observations : tout d'abord, aucun montant de subvention, en effet, sur ce point essentiel, la délibération est opaque car il est dit, je cite : que « la dotation est établie sur la base d'un montant en subdivision d'euros par actif présent sur la Région N – A telle que ressortant du dernier recensement INSEE. La délibération annuelle précisera le nombre d'actifs et le montant affecté par actif ».

Deuxièmement, la complexité du calcul qui la rend, pour moi, incompréhensible.

Troisièmement, il n'apparaît nulle part un contrôle d'utilisation de ces fonds.

Je vais devenir un peu plus technique. D'autre part, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a organisé la collecte et la répartition des financements destinés aux OS et patronales. Concernant ces financements, ils sont gérés par l'AGFPN (Association de Gestion du Fonds Paritaire National). Ce fonds a été créé le 7 mars 2015, il est alimenté par 0.016 % prélevés sur la masse salariale, et financé sur la part patronale. Il est géré paritairement, avec dans le Bureau, auquel j'appartiens... dans ce Bureau, participe également un Commissaire du Gouvernement et annuellement, un rapport d'utilisation de ces fonds est transmis au Gouvernement. Chaque euro dépensé doit être justifié. Le fonds organise les financements destinés au dialogue social pour permettre de mener à bien leur activité, concourant au développement et à l'exercice des missions d'intérêt général. Pour être précis, les OS de salariés ont reçu, pour 2015, trois sommes : pour la gestion des organismes paritaires 36 313 141 €, pour la participation aux politiques publiques 1 724 428 €, et le point 3 qui nous intéresse plus particulièrement, pour la formation économique, sociale, syndicale et animation des activités des salariés 39 758 805 €. Je ne vais pas cacher ce qui a été versé aux Organisations des employeurs puisque pour la gestion des organismes paritaires, ils ont touché 35 839 142 €, et pour la participation aux politiques publiques, 1 244 428 €. Rien pour les formations économiques, sociales et animation des activités.

Bien évidemment, ces fonds, et c'est là que je vais insister, sont en partie redistribués, tant au niveau national que régional et départemental. C'est pourquoi, il me semble que ce financement régional fait redondance avec celui de la GFPN, qui lui est contrôlé par des Commissaires aux Comptes, par le Gouvernement, et par les Parlementaires. Notre groupe votera donc contre cette délibération. Simplement et afin que l'on ne se méprenne pas sur cette intervention, à titre personnel, j'ai été Président du Conseil Economique, Social et Environnemental du Limousin pendant six ans, avant de transmettre la présidence, avec le soutien de notre groupe, à un collègue du collège salariés, et je suis engagé dans le

paritarisme depuis les années 1980, avec la volonté farouche de défendre le dialogue social qui, pour moi, est source de progrès et d'avenir pour notre économie. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Si nul ne peut contester l'utilité du dialogue social et la nécessité de soutenir les initiatives d'intérêt général, cette délibération est inquiétante en plusieurs points.

Tout d'abord, il convient de relever l'incohérence suivante : 8 % de travailleurs français sont syndiqués, et leurs cotisations ne couvrent que de 3 à 4 % de leur budget. Est-il normal que depuis le 1^{er} janvier 2015, grâce à un arrangement avec votre Gouvernement, une contribution obligatoire de 0.016 % du salaire brut soit prélevée directement sur la fiche de paie de chaque travailleur pour être reversée aux syndicats ? Et vous voulez continuer d'ajouter une subvention annuelle régionale, d'un montant de 608 000 € pour l'année 2016, qui vient s'ajouter aux subventions communales, départementales et étatiques, qui représentent plus de 3 milliards d'euros, alors que seulement 37 % des français sont favorables au maintien des subventions publiques aux syndicats.

D'autre part, cette manne financière colossale, bien qu'elle provienne de nos impôts, reste honteusement opaque et bafoue en ce sens la démocratie. En effet, cette délibération ne parle pas du tout de transparence, ni de contrôle. J'attire votre attention sur le fait que Nicolas PERRUCHOT, Député Centriste, a présidé la Commission d'enquête sur le financement des OS en 2011. Malheureusement, ce rapport n'a pas été adopté, notamment en raison du vote contre des élus Socialistes. Non seulement il n'est jamais paru, mais en plus, il a même été interdit de toute publication pendant 25 ans, et pour cause, sa teneur était explosive. Elle dénonçait l'opacité des financements et leur complexité, et mettait à jour un système occulte de détournement d'argent public ou privé, au bénéfice des syndicats, citant entre autre les décharges horaires ou les détachements des Délégués Syndicaux à plein temps, qui échappent pour l'heure, à tout contrôle ou presque, et qui ne cessent de défrayer la chronique. Le syndicalisme légitime et nécessaire doit être au service des travailleurs, pour la défense de leurs intérêts professionnels, et doit cesser d'échapper à tout contrôle de l'autorité publique.

Compte tenu de la volonté socialiste du refus de transparence, le rapport d'argent entre syndicats et politique traduit une collusion politique évidente, loin des oppositions de façade, orchestrées pour le sketch médiatique. Il n'est pas étonnant que les syndicats soient aujourd'hui totalement discrédités aux yeux des salariés qui, chaque année, se détournent davantage des OS. Les français ne veulent plus que leurs impôts et taxes financent des

syndicats antidémocratiques, qui immobilisent le pays et qui sont contre toute réforme. Le FN, au nom du peuple...

Mme DIAZ. - De l'intérêt général, de la lutte contre les corruptions et les gabegies, déplore cette désaffection bien légitime, qui nuit au dialogue social, demande que les comptes des syndicats soient désormais contrôlés, sur le modèle des partis politiques, et appelle au développement d'une véritable liberté syndicale, non politisée, au service de tous les travailleurs. Je vous remercie.

Mme MARENDAT. - Merci Monsieur le Président. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir ici en Assemblée sur ce sujet, c'était au moment du vote de nos différents CA, et comme vient de le faire Pierre COINAUD, j'avais rappelé les différences importantes d'allocation de subventions aux OS, entre le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Effectivement, nous avons déjà pointé l'absence de transparence sur les 400 000 € versés par Poitou-Charentes à ses Organisations.

Pour autant, nous sommes comme vous Monsieur le Président, attachés à un dialogue social de qualité, qui nous semble évidemment être essentiel à l'accompagnement des évolutions économiques et au progrès social. Mais en tant que Centriste à l'origine de la Commission et du rapport PERRUCHOT, Nicolas PERRUCHOT d'ailleurs, Jean me le rappelait, qui a fait l'objet de menaces, y compris menaces physiques, pour dire que ce rapport a été enterré. Nous le regrettons d'ailleurs, depuis 2011, nous regrettons que ce rapport ait été enterré aussi vite, ce rapport qui avait révélé à la fois l'opacité, mais aussi toutes les petites combines qui permettent de financer le monde syndical, et je dirais le monde syndical au sens large, qu'il soit ouvrier, patronal, ou agricole. Ce rapport réclamait évidemment plus de lumière, plus de transparence sur les relations financières entre l'Etat et les syndicats.

Dans cette délibération, Monsieur le Président, vous posez les bases, ou vous apportez ici un premier pas de cette relation financière, en intégrant des critères de représentativité et vous nous dites que c'est la Commission Permanente qui déciderait de l'attribution, en rappelant la valeur de chaque critère. Nous louons donc cette volonté de transparence, mais ce n'est pas suffisant, nous regrettons qu'aucun volet contrôle ne soit joint à cette délibération, comme cela a pu être dit par les précédents collègues qui sont intervenus sur ce sujet, il nous semble important de pouvoir accéder à toute l'information et à l'ensemble des dépenses réalisées par les OS, avant d'allouer une subvention. Nous vous proposons d'ailleurs, puisque dans une délibération à venir vous nous dites vouloir mettre en place l'IGS (Inspection Générale des Services), nous vous proposons donc que ce soit là un sujet dont se saisisse cette IGS.

Nous regrettons aussi que cette délibération ne soit pas financièrement valorisée, aucune enveloppe dédiée ne nous est transmise, aucun montant euros par salarié syndiqué ne nous est donné, c'est regrettable. Pour ces deux raisons, l'absence de contrôle mais aussi l'absence d'évaluation financière de cette politique, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Il est évident que si j'ai créé l'IGS, c'est bien pour contrôler régulièrement, au fil de l'eau, toutes les dépenses, et la façon avec laquelle on pouvait vérifier la bonne utilisation de l'argent public.

Merci de dire que le dialogue social suppose aussi les moyens, formation des différents Délégués. Que nous-mêmes d'ailleurs, au niveau de la Région, sur nos politiques de développement économique comme sur nos politiques de formation professionnelle, je pense au CREFOP, nous avons besoin de ce contact, de ce dialogue.

Enfin, c'est la CP qui déclinera, comme cela se passe habituellement, les aspects financiers de l'action de la Région à destination des OS. Je peux d'ores et déjà vous annoncer, pour en avoir parlé avec les OS, que la somme globale qui vous sera proposée ne sera pas la somme des trois Régions telle qu'elle figurait précédemment.

M. JACQUILLARD. - Merci Président. Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais je pense que peut-être dans l'intérêt de tous, expliquer deux ou trois choses et notamment répondre à des propos qui sont tenus ici, dans cette Assemblée, et qui sont inacceptables de la part de certains.

Il est faux de dire que les comptes des OS ne sont pas transparents. Ils sont, comme tous les comptes, y compris d'entreprises, mis sur la place publique.

M. JACQUILLARD. - Ils sont contrôlés tous les ans et ils apparaissent dans toutes les publications officielles. Absolument, vérifiez un certain nombre de choses avant de tenir ce genre de propos. Si, si, je peux y compris vous tenir à disposition un certain nombre d'écrits sur les dix dernières années, et notamment concernant les OS interprofessionnelles de Poitou-Charentes, dont j'étais un des dirigeants...

M. LE PRESIDENT. - Et alors, quels sont ces... On laisse parler William JACQUILLARD, son propos ne couvre aucun excès, je demande un peu de patience et de politesse.

M. JACQUILLARD. - Et je voudrais souligner trois autres points. Effectivement, il y avait une grosse différence dans les financements dans les trois ex-Régions, parce que ces financements ne recouvraient pas tout à fait les mêmes choses. Il y avait certains

financements qui couvraient un ensemble de contractualisations, c'était le cas en Poitou-Charentes, sur lesquels les Organisations rendaient compte. En Aquitaine, il y avait d'autres pratiques, et en Limousin. Et je me félicite que la Région Nouvelle-Aquitaine et l'exécutif aujourd'hui ait pris la mesure de ce qui était absolument nécessaire en matière de soutien aux OS interprofessionnelles, puisqu'il s'agit bien de cela, et j'en profite pour dire que dans notre pays, il y a à peu près 8 à 9 % de syndiqués, mais que ces syndiqués sont, avec pour certains des droits à l'entreprise, mais que le droit syndical interprofessionnel n'existe pas dans notre pays. Or, les structures, que ce soit les comités régionaux, les unions départementales ou les unions locales qui sont toutes des structures interprofessionnelles, ne bénéficient d'aucun droit. Cela veut dire que leurs dirigeants, leurs militants sont obligés de prendre sur les droits syndicaux à l'entreprise pour pouvoir représenter leur Organisation dans l'ensemble des dispositifs paritaires qui existent dans nos territoires. Je peux vous dire que rien que pour la Région ex-Poitou-Charentes, l'année dernière, il y avait 122 représentations obligatoires pour toutes les OS, dans les dispositifs paritaires. Comment siéger dans ces dispositifs-là quand nous n'avons pas de droit ? Si ce n'est de pouvoir dédommager un certain nombre de salariés qui prennent sur leur temps, ou dédommager l'entreprise qui accorde un certain nombre d'heures à ses salariés pour pouvoir siéger dans ces dispositifs interprofessionnels.

Voilà à quoi sert le soutien de la Région à ces Organisations, et je pense que pour notre démocratie, pour le dialogue social territorial, c'est une absolue nécessité. Et je remercie encore le Président d'avoir pris le temps de rencontrer, ainsi que le vice-Président Bernard UTHURRY, les OS, pour prendre la mesure de ces nécessités.

Enfin, il y a aussi un certain nombre d'autres dispositifs dans lesquels les OS doivent siéger obligatoirement, et pour lesquels elles ne sont absolument pas indemnisées. Cela reste un problème posé devant nous si l'on veut que dans les territoires et notamment avec ce qui a été dit précédemment depuis ce matin, on veut avoir des acteurs locaux qui soient présents pour porter des projets, que ce soit dans les dimensions économique, sociale, y compris sur l'innovation sociale dans nos territoires, il faut avoir des Organisations en capacité de le faire. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? Il en sera pris bonne note

M. LE PRESIDENT. -.Il y a trois groupes qui ont voté contre : l'UDI, Les Républicains et le FN.

Le MoDem a voté pour.

N° 22

Vote sur la « Nouvelle politique : Règlement d'intervention – Soutien aux structures régionales des organisations syndicales de salariés »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

CRÉATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME DE NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous alerte toutes et tous, y compris de ce côté du banc et de l'Assemblée, je vous demande de minuter vos interventions. Je demande aussi à ce que l'on raccourcisse les interventions. Il est 11 h 00, nous avons passé, même si un dossier était particulièrement fondamental, deux dossiers. On ne tiendra pas la journée. Je vous demande maintenant de faire le plus court possible, Mesdames Messieurs. Sinon j'arrête. Je demande l'autorisation aux Présidents de groupes, au-delà de trois ou quatre minutes, j'arrête, parce que l'on ne va pas s'en sortir. On ne s'en sortira pas.

M. COLOMBIER. - J'espère que vous le ferez appliquer à tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. - A tout le monde, y compris sur ces bancs.

M. COLOMBIER. - Très bien, on va minuter.

Mme DERVILLE. - Monsieur le Président, chers collègues. Depuis janvier 2016, la promotion et l'observation touristique de notre Région sont assurées par trois comités régionaux du tourisme, que préside notre collègue Régine MARCHAND. Depuis un an, ils œuvrent à leur rapprochement, notamment en travaillant les aspects administratifs, juridiques et financiers, de cette fusion. Nous vous proposons aujourd'hui de poursuivre cette démarche partenariale, jusqu'à la mise en place opérationnelle d'une structure unique, le CRT Nouvelle-Aquitaine, au cours du premier semestre 2017.

Le tourisme est certes une des filières économiques majeures de notre Région, troisième secteur d'emploi avec 103 000 emplois directs, mais il n'en demeure pas moins un secteur de plus en plus concurrentiel. L'enjeu de la promotion est donc essentiel pour attirer chaque année de nouvelles clientèles. Nous savons par exemple l'enjeu qu'il y a dans cette nouvelle Région, à développer le tourisme intérieur. Dans un souci d'efficacité et de cohérence des interventions, mais aussi d'efficience budgétaire, il convient aujourd'hui de créer une structure unique, qui sera chargée de ces missions de promotion, d'observation et de prospective qui resteront inchangées, mais qui pourront évoluer selon les travaux d'élaboration du Schéma Régional de développement touristique, que nous construirons en associant tous nos partenaires, en 2017.

Ce regroupement doit donc permettre au CRT, en mutualisant les moyens et certaines actions, de gagner en efficacité et de développer de nouvelles actions de promotion. Il sera constitué sous forme associative, vers laquelle seront transférés l'intégralité des activités, des patrimoines, l'ensemble des engagements contractuels, ainsi que tous les salariés. Nous

y travaillons, avec la particularité notamment de Poitou-Charentes, dont les effectifs étaient intégrés à la collectivité. Conformément à notre délibération du 4 janvier 2016 qui précise que la création d'une instance relève de la CP, sous réserve de l'approbation par notre Assemblée plénière des enjeux financiers, il convient de procéder en deux délibérations : cette première délibération en Assemblée plénière, qui adopte le principe de création de ce CRT unique, sous forme associative, et qui en approuve les enjeux financiers. Elle sera suivie par une seconde délibération en CP, qui créera donc le CRT et en approuvera les statuts.

Concernant les enjeux financiers, le Budget consolidé des trois CRT s'élevait, en 2016, à un peu plus de 6.34 M€, parmi lesquels notre financement apporté par la Région était de 6.133 M€. L'élaboration du Budget 2017 nous conduit, à ce jour, à projeter un Budget quasiment stable ou en très légère baisse, compte tenu de l'optimisation possible de certaines actions des trois CRT et des économies d'échelle qui peuvent être réalisées. Une première campagne de promotion de la Nouvelle-Aquitaine est en cours, en lien avec la Direction de la communication de la Région.

Nous souhaitons que la gouvernance de cette nouvelle structure soit davantage partenariale et qu'elle associe non seulement les collectivités et organismes institutionnels, mais aussi les socioprofessionnels, de façon renforcée.

Voilà chers collègues, en quelques mots, les enjeux de la création de cette nouvelle structure, qui doit devenir le nouvel outil de haut service de notre politique touristique ambitieuse, et partagée entre tous les acteurs de notre Région.

M. LE PRESIDENT. - Trois minutes. Bravo. On applaudit Sandrine.

M. LE PRESIDENT. - Qui souhaite dire un mot ?

Trois minutes, c'est valable pour tout le monde.

Mme MARCHAND. - Monsieur le Président, nous n'avons pas exagéré en tant que Parti Radical de Gauche depuis hier.

M. LE PRESIDENT. - Non mais le problème n'est pas le Parti Radical de Gauche ou qui que ce soit, on a mis une règle, avec l'accord des Présidents de groupes, je l'applique. Top départ.

Mme MARCHAND. - Je suis d'accord.

Monsieur le Président, mes chers collègues. Actuelle Présidente des comités régionaux de tourisme de notre Région, je souhaite revenir sur cette délibération. Précisons tout d'abord que le tourisme est une richesse pour la France, mais également pour notre Région. La France se place en troisième position en matière de recettes liées au tourisme,

soit plus de 42 milliards d'euros annuels. Elle est également le premier pays pour le nombre de visiteurs étrangers (82 millions). Dans notre Région aussi, le tourisme constitue un des principaux leviers d'attractivité économique, ainsi qu'une filière économique majeure. Avec 27 millions de nuitées et 12.2 milliards d'euros de consommation touristique intérieure. L'industrie touristique représente 8 % du PIB régional. La Nouvelle-Aquitaine est ainsi le cinquième employeur touristique de France, avec 103 000 emplois directs et indirects, et non délocalisables. On en parle encore trop peu, mais il s'agit d'un secteur économique-clef de notre Région, un secteur qui se modernise, qui innove et qui se professionnalise de façon constante, depuis de nombreuses années. Je voudrais vous en citer quelques exemples.

Les hébergements thématiques se sont développés et adaptés aux besoins des clients. Ainsi par exemple, le label « accueil vélo » garantit au client de quoi abriter son vélo, de le réparer s'il y a lieu, de laver son linge et de le faire sécher, d'assurer le transport de ses bagages. Les Offices de tourisme ont évolué et sont aujourd'hui engagés dans le conseil de l'accompagnement des visiteurs, et offrent des services aux visiteurs comme le wifi portable, des visites adaptées, des pass promotionnels. Des échanges de conseils, de bons plans et avis se multiplient en ligne. Les hôteliers et restaurateurs s'adaptent aux demandes les plus diverses, des chambres familiales, des petits-déjeuners adaptés aux touristes sportifs, le wifi gratuit, l'accueil en langue étrangère, des horaires décalés de repas. Des animations innovantes sont développées. Nous avons eu cette année l'inauguration de la Cité du vin, ces derniers jours de Lascaux, mais aussi de *l'Extraordinaire voyage*, la nouvelle attraction du Futuroscope, autant d'usages de technologies innovantes au service du développement de la fréquentation touristique.

Compte tenu du poids économique du secteur touristique, je répète, plus de 12 milliards d'euros de consommation touristique et des multiples atouts de notre Région, la création d'un comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine est un enjeu fort, répondant à un nécessaire besoin de promotion de notre destination. Le CRT Nouvelle-Aquitaine remplira plusieurs missions :

- La promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la Région Nouvelle-Aquitaine, en France et à l'étranger,
- La contribution à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Touristique et à son suivi,
- Le développement d'expertises et de prestations professionnelles sur le territoire, en France et à l'étranger,
- L'organisation de l'observation économique du tourisme,

- La mise en œuvre, à la demande de la Région, d'actions relevant de la politique touristique dans divers domaines.

L'intérêt de la création d'un nouveau et unique CRT répond à trois objectifs que sont :

- La cohérence de nos interventions,
- L'efficacité budgétaire,
- L'efficacité de l'action publique.

Le chantier est donc d'envergure et le travail a déjà bien avancé, afin de préparer concrètement le rapprochement des équipes et de leurs objectifs, ainsi que pour présenter la délibération sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui.

Je souhaite revenir brièvement sur ce travail...

Mme MARCHAND. - Tout d'abord, je me félicite que ce nouveau CRT soit créé sous le régime d'association, au titre de la loi de 1901, qui est une loi radicale, une loi qui reconnaissait aux citoyens le droit de se regrouper sans autorisation préalable - ce qui était somme toute très révolutionnaire à l'époque -. Et pour revenir à aujourd'hui, je tiens ici à rendre hommage aux directeurs et leurs équipes des trois CRT actuels qui, au-delà de cette phase de transformation institutionnelle, s'emploient en parallèle, à poursuivre, voire amplifier des actions de promotion ou d'études déjà menées à l'échelle de tout le territoire. La création d'un nouveau CRT est, qu'on le veuille ou non, une source de questionnements et d'interrogations. Aussi, je tiens à rassurer la cinquantaine de salariés qui composent les actuels CRT, les missions telles que définies dans la délibération s'inscriront dans leur cœur de métier et ils ont chacune et chacun, toutes les compétences pour relever ce défi et faire de la Nouvelle-Aquitaine une destination-phare.

Je souhaite également remercier Sandrine DERVILLE...

Mme MARCHAND. - Je peux parler assez fort, je suis une ancienne syndicaliste, ne me coupez pas le micro s'il vous plaît...

M. LE PRESIDENT. - On met une règle du jeu...

Mme MARCHAND. - Je souhaite également remercier Sandrine DERVILLE, vice-Présidente au tourisme, avec qui nous avons beaucoup échangé pour préparer ce projet, ce qui augure des liens renforcés entre Région et CRT.

Et je conclurai sur la gouvernance de ce nouveau CRT, qui se rassemblera de façon large...

M. COLOMBIER. - Cela fait plus de cinq minutes Monsieur le Président.

Mme MARCHAND. - Et de très nombreux partenaires, organismes institutionnels, socioprofessionnels, élus Régionaux, opérateurs touristiques, représentants des Conseils Départementaux et des comités Départementaux du tourisme. Cette large représentation, à la fois des partenaires institutionnels, mais aussi privés, a pour objectif d'approfondir les partenariats d'action et de moyens, au service du développement et de la promotion touristique.

Mme MARCHAND. - C'est en agissant ensemble, dans des objectifs et avec des moyens partagés, que nous serons assez puissants pour promouvoir et installer nos destinations régionales face à une concurrence toujours plus vive. Le tourisme est un atout majeur de notre Région et la fusion des CRT nous donne aujourd'hui la possibilité de promouvoir, de façon cohérente, une offre particulière...

M. LE PRESIDENT. - Régine, ne recommencez pas.

Mme MARCHAND. - Riche de notre Histoire, de nos paysages, de nos climats, de nos infrastructures...

M. LE PRESIDENT. - Il faut que l'on respecte tous la règle du jeu.

Mme MARCHAND. - D'une offre touristique diversifiée, allant du tourisme vert au tourisme culturel, en passant par le tourisme d'affaires ou l'œnotourisme...

M. LE PRESIDENT. - Ne relancez pas le discours.

Mme MARCHAND. - Le tourisme régional est une richesse à faire vivre et à développer. La Nouvelle-Aquitaine aura ainsi tous les atouts pour s'imposer en tant que destination-phare, auprès des clientèles françaises et étrangères. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Juste un exemple, quand on lit son texte, que l'on a préparé, on est coincé par la montre. Donc je vous incite à ne pas lire vos textes, de telle sorte que l'on reste dans le temps.

M. VEUNAC. - Combien Monsieur le Président, trois ou quatre minutes ?

M. LE PRESIDENT. - Trois minutes mon cher Michel.

M. VEUNAC. - Quatre.

M. LE PRESIDENT. - Quatre.

M. VEUNAC. - On comprend la refonte des trois CRT en un seul, par souci de cohérence et d'efficacité. C'est pour cela que nous voterons cette délibération. Mais au moment où la Région devient chef de file en matière de politique touristique, cette

restructuration ne suffit pas. Elle doit s'accompagner d'une ambition nouvelle de renforcer, de consolider, de développer nos politiques touristiques.

Au moment d'élaborer ce Schéma Régional du tourisme, il faut rappeler que si le tourisme est un acteur essentiel de l'économie régionale, si la Nouvelle-Aquitaine a de formidables potentialités et de formidables atouts touristiques, notre économie touristique a aussi des fragilités, ces fragilités d'ailleurs auxquelles fait allusion, de manière très claire, le SRDEII, et notamment l'allusion à ces réseaux denses de TPE indépendantes qui sont bousculées de plus en plus aujourd'hui, par des mutations constantes de leur environnement. Ces mutations, il faut en dire deux mots très rapidement.

La concurrence entre les destinations s'intensifie, rappeler simplement que le nombre de touristes dans les destinations émergentes, augmente deux fois plus vite que dans les pays à économie avancée. Rappeler aussi que les pratiques de consommation touristique évoluent et ne cessent d'évoluer, de nouvelles attentes, de nouveaux comportements des vacanciers, on part plus souvent mais moins longtemps, le tourisme collaboratif qui se développe, l'érosion très importante de l'hébergement marchand. Et puis l'impact de la révolution numérique dans le tourisme, près de 70 % des européens préparent désormais leur séjour touristique en ligne. La réputation d'un objet touristique se fait aujourd'hui sur les réseaux. La destination est de plus en plus créée par le client, le digital accélère la prise de décision. Tout cela doit être pris en compte, toutes ces mutations, ces révolutions de l'activité touristique, et faire l'objet d'une attention permanente.

Aussi, Monsieur le Président, il faudra donner de véritables moyens à ce nouveau CRT N-A. Je vous rappelle qu'en 2015 – et je le dis comme vice-Président du CRT d'Aquitaine – le Comité Régional d'Aquitaine du tourisme était au 17^{ème} rang des Régions françaises sur 20 renseignée, pour le montant de son Budget de promotion. Il faut faire mieux, il faut changer de braquet véritablement. Il faut relever le défi du numérique, définir et mettre en œuvre une stratégie digitale globale à l'échelle de la Région, multiplier la présence en ligne, être présent sur les sites et les réseaux sociaux à forte visibilité. Et puis, il faut que le CRT N-A devienne un véritable Centre de ressources pour le tourisme, ou se dote d'un Centre de ressources pour le tourisme, pouvoir traiter des données, veiller sur l'évolution des marchés, le suivi des tendances, l'anticipation, la veille digitale, la recherche sont des choses aujourd'hui, dont la Région doit être responsable. Bref, il faut une grande ambition pour le tourisme régional, il faut mettre le tourisme à son rang, c'est une économie de premier plan, le chantier est d'une très grande ampleur. Nous attendons avec impatience le Schéma Régional du tourisme, nous y serons très attentifs, pour un tourisme compétitif, innovant, accessible et durable.

M. LE PRESIDENT. - C'est possible de dire des choses dans un temps court.

Je note ce que dit Michel VEUNAC, avec son expertise. Si l'on veut monter en puissance la politique de tourisme, cela signifie qu'il faut que l'on ait de vrais choix budgétaires. On ne peut pas tout faire, ce que vient de dire Michel VEUNAC le démontre aisément. Si l'on veut mettre un peu partout, on ne met rien nulle part.

Mme NADAU. - Merci Président. Je remercie ma collègue Régine MARCHAND pour avoir quand même fait un tour d'horizon du travail qui a été fait au niveau de l'ex-CRT aquitain, parce que c'est un travail qui a été remarquablement fait et je voulais le souligner en préambule.

Je regrette que dans le domaine du tourisme, la loi NOTRe n'ait absolument pas simplifié ce millefeuille puisque tout le monde s'occupe de tout. On a encore les CRT, les CDT, les métropoles, les PI, et maintenant les EPCI qui vont prendre la compétence au 1^{er} janvier. Au-delà de la fusion de ces trois CRT, qui n'est pas discutable, il conviendra absolument de veiller à la coordination des politiques et à la mutualisation des actions de ces différents acteurs, pour un développement efficace de la politique touristique à l'échelle régionale. Il faudra donc éviter les doublons, les plans marketing, les messages qui se court-circuitent, rendant illisible la destination. C'est pour cela que je souhaiterais, dans le chapitre « les missions du nouveau CRT », que l'on ajoute bien « en collaboration avec les CDT pour la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la Région Nouvelle-Aquitaine, en France et à l'étranger ».

La gouvernance, ce Conseil d'Administration, la vice-Présidente a noté l'importance de la présence des socioprofessionnels, des élus des collectivités, des élus locaux, parce que sur ce Conseil d'Administration qui va être pléthorique, il faut que chacun quand même s'y retrouve et n'ait pas le sentiment de siéger dans une simple Chambre d'enregistrement et qu'il y ait vraiment une coconstruction des projets.

Ensuite, je dirais que l'on peut comprendre la baisse du Budget global, mais nous souhaiterions en savoir un peu plus sur l'organisation interne. Régine en a dit deux mots, la répercussion de la baisse va-t-elle se faire sur le personnel et/ou sur les missions, qui sera peut-être, là aussi, l'occasion de mettre des priorités ? Attention au saupoudrage.

Je sais que le CRT ancienne Aquitaine a subi des baisses de subventions régionales, a toujours fait face et a porté ses efforts d'économies sur ses charges de fonctionnement, pour préserver au maximum sa capacité d'action. Sans nul doute un exemple à suivre dans le domaine du tourisme, mais dans d'autres domaines aussi. Notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président. Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur la création d'une structure qui est nécessaire à une politique touristique homogénéisée. Nous voterons pour. Nous partageons totalement l'analyse de Michel VEUNAC sur les ambitions qui doivent accompagner le Schéma Régional.

Je voulais remercier Sandrine DERVILLE pour sa pédagogie quand on échange en Commission.

Cela étant dit, nous regrettons tout de même deux choses. Il faut dire que votre travail n'a pas été simplifié puisque l'on a une ex-Présidente de Région qui a mal interprété le « R » de Comité Régional de Tourisme et qui a voulu en faire un Comité Royal de Tourisme, donc nous imaginons que votre travail aujourd'hui n'est pas simplifié. Cependant, nous regrettons deux choses : la première est de ne pas avoir de détails budgétaires plus précis, notamment sur les économies d'échelle. Enfin, de ne pas avoir le détail de réorganisation, notamment sur les postes Poitou-Charentes. Cela étant dit, encore une fois, nous partageons l'ambition et nous voterons pour, en attendant avec impatience le débat sur le Schéma Régional.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Sandrine, une réponse.

Mme DERVILLE. - Très rapidement. Je partage les propos de Michel VEUNAC et c'est tout l'enjeu du Schéma Régional, également pour répondre à Madame NADAU sur la complémentarité nécessaire à trouver entre les différentes institutions qui se partagent cette compétence tourisme. C'est l'enjeu de ce Schéma, que l'on travaillera ensemble, et évidemment, toutes les institutions, tous les partenaires y seront associés, mais aussi les professionnels.

Sur la question du Budget, le Budget régional sera voté en mars, donc les précisions également sur le Budget du CRT pourront vous être apportées à ce moment-là. Et on est vraiment sur une délibération de principe, on acte ici le principe de la création de ce nouveau CRT. Tous les détails en matière de réorganisation, notamment au niveau du personnel, pourront être donnés plus tard et ce sont les travaux à mener dans les mois qui viennent, notamment par ma collègue Régine MARCHAND, mais aussi par les Conseils d'Administration et le Conseil d'Administration de la future structure.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

M. CHARBONNEAU.- J'ai demandé la parole en début d'intervention.

M. LE PRESIDENT. - Je n'avais pas noté, prenez la. Ne la gardez pas longtemps.

M. CHARBONNEAU.- Non, d'autant plus que mon intervention technique devrait prendre environ 30 secondes, mais ce qui s'est passé il y a 13 minutes et 30 secondes est encore, à nouveau, intolérable, parce que Madame MARCHAND s'est exprimée en tant que Présidente du CRT et s'il y a un organisme assez remarquable, comme elle l'a souligné, les 100 000 emplois, la richesse de notre Région, je pense qu'elle avait le droit de s'exprimer un peu plus, sans provoquer une bronca, un tollé de la part de tous, et je vais me faire, en tant que défenseur de cette intervention, peut-être quelques adversaires, mais vous n'ignorez pas le respect, Monsieur le Président, que nous avons pour vous, pour votre fonction. On apprécie votre esprit d'ouverture, on apprécie votre cordial salut, on apprécie votre humour parfois, mais il me semble que vous n'avez pas facilité les échanges et notamment sur un sujet aussi pacifique que celui du tourisme. Il n'y avait aucune raison que Madame MARCHAND soit confinée à cinq minutes alors que le tourisme est la plus grande richesse de notre Région.

Vous n'avez pas fait respecter l'ordre non plus, ni dans le temps, ni dans la parole, ni dans le respect des élus, pas plus hier que tout à l'heure quand c'est arrivé. Je n'ignore pas les règles de la bienséance, pas plus que mes amis, nous aimons la polémique mais je déteste que l'on s'en prenne à une femme, que ce soit Madame MARCHAND...

M. CHARBONNEAU.- Vous voyez, la misogynie entraîne immédiatement...

Hier, certains des élus de votre majorité ont eu une attitude odieuse à l'égard de deux femmes du groupe FN. Il ne faut pas que cela continue parce qu'un de nos collègues également a été insulté, un de vos collègues également a insulté un de nos collègues, champion olympique, officier de la Légion d'honneur, qui révèle un certain nombre de talents, et il y a encore eu des propos très désobligeants à son égard.

M. CHARBONNEAU.- Qu'est-ce qui vous choque ? Que l'on vous dise la vérité ? Alors Monsieur le Président, pourquoi permettre à certains et certaines des personnes de votre majorité de crier, de hurler, de vitupérer, de contester comme ils le font systématiquement, sur la simple énonciation ou prononciation de quelques mots ? Hier, c'était l'éducation à la vie, c'était la protection de l'enfant à naître, c'était le fœtus. Comment faites-vous connaître la démocratie autour de vous Monsieur le Président ? Vous avez un rôle fabuleux, on est dans une nouvelle Région extraordinaire, avec un lion qui rugit, mais il n'y a pas de raison que vous ne fassiez pas pratiquer l'égalité d'expression. Le débat contradictoire n'est pas l'opprobre. Vous posiez la question hier, sur ce que peuvent ressentir de jeunes élues, comme les femmes qui se sont exprimées hier et qui ont été vitupérées, surtout celles qui travaillent dans le secteur de la santé, mais quel mépris peut-on deviner derrière ceux que vous êtes chargé de calmer ou de rappeler à l'ordre.

Alors nous faisons, nous tous, et je conclus là-dessus, preuve d'écoute, de sagesse...

M. CHARBONNEAU.- Nous avons aussi nos parcours, Mesdames et Messieurs de l'opposition, de cette Gauche qui donne toujours des leçons, nous savons que ce parcours est prometteur. Est-ce que c'est parce qu'en 2017 il va y avoir des changements et que vos partis s'effilochent, qu'ils révèlent vos échecs, est-ce que c'est pour cela que vous devez être méprisants à l'égard des élus du FN ?

M. CHARBONNEAU.- Monsieur le Président, les 30 secondes concernant le tourisme...

M. CHARBONNEAU.- Quand vous avez vendu la réforme territoriale concernant les Régions, nos compatriotes avaient le sentiment que ce serait la moindre des choses qu'il y ait des économies d'énergie... d'échelle...

M. CHARBONNEAU.- Oui d'énergie, parce que tout cela est de l'énergie également. Que la mutualisation des services et des personnels pourrait s'effectuer tout naturellement à moindre coût. Les trois CRT qui fusionnent, j'aimerais avoir la certitude et je vous demande de bien vérifier qu'il y aura bien mutualisation, que cela devienne bien effectif, que l'organisme promoteur de la plus grande Région, de la plus grande richesse de notre Région, donne l'exemple de la ramollisation du statut social à l'intérieur de ces trois CRT qui étaient différents. Il n'y aura pas trois directeurs, il n'y aura pas trois sous-directeurs, il n'y aura pas trois directrices, trois secrétaires, etc. il va y avoir une mutualisation, soyez-y attentif. Merci Monsieur le Président. Et qu'aucune Région, qu'aucun Département ou certaines entités touristiques soient oubliées, ce serait bien de bien vérifier tout cela également.

M. LE PRESIDENT. - Si l'on veut tenir le temps, il faut tenir le dossier duquel on parle, c'est la moindre des choses.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

N° 23

Vote sur la « Création du Comité Régional de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Unanimité. Je vous remercie

**CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION POUR GÉRER LA REPRÉSENTATION
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE À PARIS**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons maintenant, on n'en est qu'au 24, je vous rappelle qu'il y en a plus de 40.

Sur la création de la nouvelle association pour gérer la représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, je pense qu'il n'y a pas de souci là-dessus. Tout le monde est représenté.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Mme ABELIN. – S'il vous plaît Monsieur le Président, elle va être courte.

M. LE PRÉSIDENT. - Oh, et puis cet après-midi vous allez partir parce que vous aurez parlé.

Allez-y.

Mme ABELIN. – Le groupe UDI s'abstiendra sur cette délibération, pour deux raisons. On n'a pas d'évaluation précise de l'impact des maisons précédentes.

Et ensuite, on regrette de ne pas avoir pu avoir de débat sur l'intérêt d'internaliser une structure ou au contraire, d'avoir ce travail de relations publiques en interne, comme vous le proposez. A ce titre, il aurait fallu avoir ce débat au titre du Schéma Régional de Tourisme, et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien.

D'autres abstentions ?

Il y a l'abstention du MoDem ou de l'UDI ?

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. LE PRESIDENT. - Le MoDem et l'UDI s'abstiennent.

Domage que Martine MOGA, qui est je crois dans le Conseil d'Administration, ne soit pas là, parce qu'elle pourrait vous donner toutes les informations.

N° 24

Vote sur la « Création d'une nouvelle association pour gérer la représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Paris »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION NATURE
ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE (ENEDS) –
RÈGLEMENT D'INTERVENTION**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la nouvelle politique régionale en faveur de l'éducation nature environnement.

M. THIERRY. - Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération vise donc à conférer à la Nouvelle-Aquitaine une nouvelle politique en faveur de l'éducation à la nature et à l'environnement. C'est en réalité l'aboutissement d'un travail d'harmonisation entre les trois ex-Régions. Je précise, je vais faire court et je vais passer un peu mon temps de parole à Stéphane TRIFILETTI dans la foulée de mon intervention, qui a beaucoup œuvré sur cette délibération et qui est en charge de l'éducation à l'environnement.

Pour commencer à aller droit au but, rappelons que les trois ex-Régions pouvaient s'appuyer sur une filière associative engagée dans l'éducation à l'environnement, très structurée et très organisée, notamment autour de têtes de réseaux. Pour faire court, ces structures mettent en œuvre des programmes d'animation et de médiation, à destination d'un large public de toutes générations (très jeunes enfants, lycéens, professionnels ou même parfois touristes au moment des saisons). Pour rappel, et c'est important de l'avoir à l'esprit, la filière éducation à l'environnement ce sont 1000 emplois en Nouvelle-Aquitaine. Bien évidemment, les trois ex-Régions avaient des approches assez différentes et le besoin d'harmonisation était donc absolument nécessaire pour donner une vraie lisibilité, ou rapidement en tout cas, à cette filière. Depuis mai dernier, on a mené un travail important de concertation pour élaborer cette nouvelle politique, on a réuni tous les acteurs, en mai à Poitiers, en juillet à Limoges, et deux réunions en septembre à Angoulême et Bordeaux. Chaque fois, cela a mobilisé une centaine d'acteurs qui ont répondu présents, cela a été plutôt très bien organisé, parfois dans des délais très serrés, notamment avec des ateliers - et j'en profite pour remercier les services qui ont mené ce travail de concertation d'un point de vue technique en tout cas, dans des délais très serrés, et qui ont fait un travail remarquable -.

En ce qui concerne le fond de la délibération, on a fait le choix de recentrer la politique régionale vers la relation Homme-nature. Plus précisément, le soutien à des programmes d'éducation et de sensibilisation orientés vers des pratiques de terrain, en contact direct avec la nature et l'environnement. En clair, c'est favoriser tous les programmes qui proposent des sorties dans la nature, afin de mieux la comprendre et participer à une forme de reconnexion avec l'environnement. Nous avons d'ailleurs été accompagnés, et je le cite parce qu'il a joué

un rôle très important, vous ne le connaissez sûrement pas mais il s'appelle Louis ESPINASSOUS, il habite en Nouvelle-Aquitaine, dans les Pyrénées, c'est un berger et en même temps, c'est un grand expert au niveau national sur l'éducation à l'environnement et il a eu un rôle d'aiguillage extrêmement important.

Vous avez pu voir, dans la délibération, au niveau de l'aspect financier, il y a des taux d'intervention, pour précision, ce sont des taux maximums et ils seront modulés au regard d'une part, de la qualité des projets qui seront présentés, et d'autre part, suivant leur niveau d'inscription dans la priorité régionale que je viens de décrire.

J'avais promis d'être court, je le suis, et je passe la parole à Stéphane TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le vice-Président.

M. LE PRESIDENT. - Oui, moi aussi je lui passe la parole. Je rappelle que c'est le Président qui passe la parole mon cher Nicolas.

M. THIERRY. - Pardon, mais comme je l'avais annoncé.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, merci de me laisser la parole, Monsieur le vice-Président...

M. LE PRESIDENT. - Et merci de respecter les temps s'il vous plaît.

M. TRIFILETTI. - Les trois minutes.

Beaucoup de choses ont été dites. Trois éléments de contexte par rapport à la construction de cette politique régionale en faveur de l'ENEDS. Le contexte que nous connaissons tous concernant l'érosion continue de la biodiversité, un contexte, je l'ai rappelé tout à l'heure, concernant l'empreinte écologique, qui est encore beaucoup trop forte dans nos territoires, et puis un contexte concernant la quête de sens sur les actions menées en faveur de la protection de l'environnement.

Par rapport à cela, la préservation du patrimoine naturel et de l'environnement est un axe fort de nos politiques publiques. L'éducation à l'environnement doit faciliter une prise en compte de l'interdépendance économique, sociale, culturelle, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité. C'est une entrée indispensable pour que les problèmes environnementaux graves puissent, aujourd'hui et demain, progressivement être résolus. Il n'y aura pas d'action efficace ni de débat constructif sans citoyens éclairés. Il est indispensable de soutenir une offre éducative de qualité, qui permette aux citoyens de dépasser le cap des perceptions ou des connaissances partielles.

Je ne reviens pas sur la méthode, le vice-Président THIERRY vient de le faire, simplement saluer aussi l'IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement) qui a pu apporter, durant ces journées de concertation, son expertise, notamment celle d'animation et d'accélérateur de coopération entre les acteurs de terrain. Saluer aussi les services, puisqu'une harmonisation en moins d'un an est quand même quelque chose que l'on peut souligner. On dit souvent qu'à la Région les dossiers n'avancent pas, si, ils avancent assez vite.

Et concernant la stratégie en faveur de l'ENEDS, l'objectif est de former des citoyens qui soient conscients et responsables à l'égard de l'environnement, et surtout, j'insiste là-dessus, libres de leurs choix, et acteurs au sein de la société. Notre Région souhaite consolider les liens entre les Hommes et la nature. Il s'agit de mettre en œuvre des programmes d'animation et de médiation à disposition d'un large public, de toutes générations et de tous milieux, pour n'oublier personne (les scolaires, tous publics, notamment les lycéens, les professionnels, les touristes, les personnes souffrant d'un handicap, et les personnes en difficulté) grâce à l'expertise de cette filière d'avenir et en devenir. Cependant, il n'y a et il n'y aura pas d'association tête de réseau sans la mise en synergie d'associations locales, d'où la nécessité de fédérer les petites associations autour d'un projet commun de dimension régionale, voire d'un appel à projets. Les cibles éligibles seront les structures reconnues en matière d'éducation à l'environnement, le soutien correspondra exclusivement à un soutien de projet et ne correspondra pas à un soutien au fonctionnement des structures concernées.

Mes chers collègues, si vous l'acceptez, cette politique se concentrera donc sur les pratiques de terrain, dans et avec la nature et l'environnement, croisées avec l'expérience de la personne, à la fois corporelle, émotionnelle, et cognitive. Et pour finir, j'avais envie de vous dire, c'est une question en même temps qui est grandeur nature autour de cette délibération, c'est évidemment, nous en sommes tous conscients, quelle planète laisserons-nous à nos enfants ? Mais vous l'avez compris, surtout, quels enfants laisserons-nous demain à la planète ? Mes chers collègues, Monsieur le Président – je l'ai fait à l'envers – je vous remercie.

Mme CHAUMERON. - Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les élus, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite développer une politique ambitieuse d'incitation à l'ENEDS. Notre groupe ne peut que se féliciter d'un tel engouement pour la nature et la volonté de mieux former nos concitoyens aux enjeux de la préservation de celle-ci. En effet, les élus du FN ont toujours défendu, notamment par la voix d'Alexia RET un de ces premiers Conseillers Régionaux en Aquitaine, la nécessité de la préservation des équilibres naturels et le lien essentiel qui existe en l'Homme et la nature. Défenseur des traditions autant que

des équilibres naturels, notre mouvement est donc l'un des plus fondés, bien plus que les pseudo-Ecologistes des villes, à soutenir et promouvoir une véritable et authentique écologie.

M. TRIFILETTI. - Madame, je vous arrête tout de suite, je me permets quand même, je travaille dans un lycée agricole...

M. LE PRÉSIDENT. - ...On laisse terminer s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Restez dans le texte Madame s'il vous plaît.

Mme CHAUMERON. - Le Règlement d'intervention qui nous est présenté parle de restaurer le lien Homme-nature formidable, mais ce lien est attaqué par la politique concertée que mènent depuis plus de 40 ans les tenants de l'« UMPS ». La disparition de ce lien est accélérée par le vote et la mise en application de la loi NOTRe, cette loi que vos partis respectifs ont votée à l'unanimité au Parlement, ne fait que développer les phénomènes de métropolisation et de massification, dont les corrélaires sont déracinement de l'Homme, rupture du lien Homme-nature, désertification des périphéries régionales, reléguées au rang de territoires secondaires. La métropolisation portée par la loi NOTRe, entre en contradiction avec la volonté de préservation de la nature et l'éducation au respect de celle-ci.

À l'heure où cette loi nous vante le modèle du grand Paris du 1 100 000 habitants, ou de la métropole bordelaise (1 million d'habitants), ou la course au gigantisme tient lieu de politique d'aménagement du territoire, nous estimons que celle-ci nous conduit à l'abyme, à rebours de l'écologie « en toc » qui fait frissonner les habitants des villes, mais qui ignore bien souvent les réalités de la terre, nous préférons une écologie basée sur le réel. Cette dernière passe par une vraie conception de l'aménagement du territoire, qui privilégie un maillage de petites et moyennes villes, elles-mêmes enracinées dans des territoires ruraux, où la nature est à la portée de chacun de ses habitants. Elle passe également par l'arrêt de la désertification des zones rurales et par la réhabilitation du métier de paysan, premier maillon au contact de la terre et véritable gardien de celle-ci. Loin d'être une vision passéiste, notre projet porte en lui l'avenir car il soutient l'idée d'un Homme enraciné, fier de son héritage et du patrimoine qu'il a reçus de ses aïeux, et par conséquent, tout disposé à le respecter et à l'entretenir. Cette vision d'oppose à celle de l'Homme nomade et déraciné, qui court la planète et la pollue en prétendant la défendre.

Pour toutes ces raisons, le FN votera contre ce dossier. Je vous remercie.

Mme SIARRI. - Merci Monsieur le Président. En 2050, nos ressources en eau potable auront diminué de moitié dans notre Région, et ici comme ailleurs dans notre pays, 50 % des vertébrés auront disparu. Ces deux chiffres effrayants parmi d'autres, illustrent l'obligation

morale vitale qui s'impose à nous, et singulièrement à vous qui êtes en responsabilité dans cet hémicycle, pour informer les habitants et les conduire vers un nouveau modèle de développement. Nous devons accélérer la transition écologique, former des citoyens actifs et responsables parce que conscients et accompagnés, en est évidemment la condition première de réussite. Nous sommes donc pleinement en accord avec vous quand vous écrivez dans ce Règlement qu'il n'y a pas d'action efficace, ni de débat constructif, sans citoyens éclairés.

Ce Règlement d'intervention est donc sensé incarner l'intensité de votre ambition pour répondre à cette responsabilité déterminante. Ce Règlement doit permettre la mobilisation de chaque habitant de notre grande Région, dans un contexte inquiétant de disparition des débats sur les questions écologiques. Nous avons regardé ce Règlement, Monsieur le Président, d'autant plus en détail qu'au cours du mandat précédent dans notre ex-Aquitaine, vous nous aviez promis, avec votre « Défi Aquitaine Climat » le 1 ‰. Vous nous aviez promis d'entraîner dans une dynamique vertueuse, un aquitain sur mille pour le climat. Chacun sait ici que la promesse ne fût pas tenue. Fort de cette expérience, on aurait pu espérer que ce Règlement soit très précis, d'autant que vous nous promettez aujourd'hui un virage très significatif. Évidemment, l'impulsion gouvernementale est fondamentale. Delphine BATHO voulait la donner, en son temps, dans ce domaine spécifique. Elle fût la seule à ce niveau, c'est pourquoi j'ai voulu la citer. J'étais présente lors de son intervention le 5 mars 2013, à Lyon, pour l'introduction des 3^{èmes} Assises de l'éducation à l'environnement et du développement durable, mais son ambition en la matière fût stoppée violemment puisqu'elle quitta le Gouvernement quatre mois plus tard, dans des conditions que nous connaissons tous, après avoir exprimé son amertume face à la baisse de 7 % de ses crédits, faisant de son Ministère le plus affecté par les mesures d'économies.

A défaut de ligne gouvernementale décisive, nous étions donc encore plus attentifs à votre proposition locale. Or, elle a provoqué en nous une série d'étonnements, et parfois même de déceptions. Ce Règlement semble avoir été conçu hors-sol, à bien trop d'égards. Quel est le diagnostic de départ ? Comment le nouveau territoire régional est-il maillé en matière d'ENEDS ? Quels en sont les points forts et les points faibles en termes de publics, de thématiques, de résultats, donc d'urgences à résoudre en fonction des territoires ? Il n'y a dans ce Règlement aucune réponse, même si vous nous dites avoir fait une concertation très solide dans les territoires, il n'y a rien dans ce Règlement qui permette aux 183 Conseillers Régionaux, de prendre la mesure de ce diagnostic. Vous notez simplement qu'il existe des secteurs pauvres, sans indiquer lesquels, ni pourquoi. Cette absence de diagnostic ne nous permet pas une lecture pertinente de votre stratégie et de votre plan

d'action, notamment autour de deux enjeux pourtant matriciels, à savoir d'une part, la fusion et la structuration des réseaux, pour une organisation plus efficiente, et d'autre part...

M. LE PRESIDENT. - Alexandra, on a évoqué un temps de parole.

Mme SIARRI. - Je ne suis pas mal, si vous ne me coupez pas, je pense que je tiens les trois minutes.

Et d'autre part, la pertinence des messages adressés aux aquitains, la bonne formulation et la répétition de ceux-là par une communauté d'acteurs étant pourtant la garantie de l'efficacité de leur impact.

Ce Règlement est sensé concerner tous les publics, même si votre écrit porte à confusion. Vous mentionnez, pour caractériser le grand public « toutes générations », une succession de publics spécifiques avec une liste fermée : les scolaires, notamment les lycéens, les professionnels, les touristes, etc. Il n'y a aucun lien pourtant dans ce Règlement avec les agendas 21 des lycées. D'ailleurs, l'éducation nationale n'est pas citée, ni d'ailleurs aucune autre organisation universitaire comme concourant à cette éducation. Il n'y a pas non plus de référence à tout autre dispositif lié aux autres publics listés, par exemple en lien avec la stratégie régionale sur le tourisme durable ou sur l'économie circulaire. Il n'est nullement fait mention du rapport LE TREUT, ni non plus du rapport, cher Nicolas, que tu vas nous faire, type LE TREUT, sur les enjeux de la biodiversité. Il n'y a pas non plus de référence aux dispositifs institutionnels infrarégionaux, ce qui permettrait pourtant, enfin, à la Région, de prendre son rôle de leadership en matière de mobilisation citoyenne. Nous n'avons aucune précision budgétaire : « les crédits seront votés annuellement dans la limite des inscriptions budgétaires », voilà la seule information dont nous disposons. En 2015, dans l'ex-Aquitaine, nous savions que 350 000 € étaient affectés à ce Règlement, qu'en est-il dans la grande Région ? Peut-on avoir au moins un ordre de grandeur ?

Dans le détail, les deux fiches jointes en annexe, en tout cas la deuxième est très sommaire. Tout est possible, sauf que vous indiquez qu'au titre de l'année 2017, l'appel à projets ne sera proposé qu'en cours d'année, autour de l'été. En matière d'évaluation, vous nous précisez vouloir prévoir un dispositif d'évaluation lors du dépôt de chaque dossier, mais sur quelles bases exactement se fera cette évaluation ? Avec quel niveau de précision ? Plus globalement, je voudrais regretter l'absence d'un vrai plan de communication d'envergure, par-delà ce Règlement, et de mobilisation infrarégionale des acteurs institutionnels et associatifs pour relever le défi écologique autour de messages simples, partagés, audibles. Qu'espérons-nous comme mobilisation citoyenne sur l'eau ? Sur l'adaptation aux changements climatiques ? Sur la compréhension des enjeux du développement soutenable ? Alors, ce Règlement permettra de soutenir les acteurs

associatifs déjà actifs et c'est la raison pour laquelle, évidemment, nous voterons favorablement, mais nous ne prenons pas avec lui le virage promis, car la stratégie est trop peu lisible sans diagnostic partagé, sans vrais moyens clairs d'évaluation, sans définition précise de message à délivrer, ni transversalité pour garantir une vraie cohérence et efficacité politique.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Les trois minutes sont largement dépassées, mais on a eu du très bel Alexandra SIARRI.

M. LE PRESIDENT. - Nicolas peut-être, pour répondre.

M. THIERRY. - Avant de vous laisser céder la parole à Stéphane parce qu'il aura quelque chose à dire, je dirais un mot, l'objectif principal est important et je pense qu'il n'a pas été assez souligné, de ce Règlement d'intervention, je vais le dire plus concrètement que je ne l'ai dit peut-être lors de la présentation, il y a un choix qui a été fait, qui est précis, c'est-à-dire qu'en effet, dans les trois ex-Régions, il y avait beaucoup de programmes qui étaient soutenus notamment autour, je prends un exemple très concret, des écogestes. Et bien on a fait le choix, et c'est important, c'est un vrai virage et on l'assume, de privilégier l'aide de la Région sur plutôt tout ce qui est sorties nature, contact avec l'environnement. Je vous donne un exemple concret, et c'est aussi le fruit de la concertation que l'on a eue avec les acteurs, c'est se rendre compte que l'on demande à des jeunes ou moins jeunes de fermer le robinet pour économiser l'eau, et quand on leur demande de décrire le cycle de l'eau, ils n'en ont strictement aucune idée. Donc ils finissent par le faire sans savoir pourquoi, et du coup, c'est un exemple parmi d'autres qui montre qu'il y a besoin, et aller dans la nature ne veut pas dire amener tout le monde en pleine forêt, cela veut dire se servir du petit espace vert même que l'on a en ville, etc. pour pouvoir s'en servir comme support d'apprentissage, comprendre et appréhender les choses. C'est important et c'est le vrai virage dans ce Règlement d'intervention. Et on va s'appuyer sur tout le territoire, sur toutes les organisations associatives et les têtes de réseaux qui, effectivement Alexandra, maillent très bien le territoire, que ce soit aussi bien en ex-Limousin, ex-Poitou-Charentes, ou ex-Aquitaine. Je ne partage pas ton constat, je pense qu'au contraire il y a une ligne très forte et très concrète dans ce Règlement d'intervention et que c'est un vrai tournant, et je m'en félicite.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Un mot rapide.

M. TRIFILETTI. - Oui, si vous le permettez, très rapide, peut-être sur les premières réflexions. Il y a eu un petit relent (*inaudible*) – certains comprendront aisément – donc je voudrais dire quand même que dans notre groupe, je ne développerai pas cela mais on a un

paysan, moi-même j'enseigne dans un lycée agricole, et on a quand même Brigitte ALLAIN, qui est la seule Députée nationale – puisque vous aimez beaucoup ce mot – qui est elle-même paysanne. Donc c'était simplement une réflexion, nous n'avons pas de leçon à recevoir du FN à ce niveau-là.

M. TRIFILETTI. - Je finis simplement sur les critiques qui étaient beaucoup plus constructives et intéressantes, je trouve, de notre collègue, un détail sur la ressource en eau. La ressource est toujours identique, je vous rappelle qu'en 2050, ce n'est pas qu'il y aura moins d'eau, c'est qu'il y aura plus de pression sur l'eau puisque quand on regarde le cycle de l'eau, on est sur quelque chose de complet. Donc effectivement, cette question du budget sera au cœur de nos préoccupations, vous le comprenez bien, parce qu'il peut y avoir un aspect budgétaire qui soit intéressant et qui doit être mené au bout pour mener cette politique jusqu'au bout, parce qu'elle est intéressante et qu'elle est le support de la résilience notamment de nos sociétés.

Peut-être finir en disant qu'il faut une articulation qui soit forte avec les différents échelons territoriaux que vous avez cités, cela me paraît indispensable, d'autant plus que la compétence au sein de la loi NOTRe sera aussi une compétence avec celle des communautés de communes, des EPCI plus globalement, donc il convient d'être en articulation avec ces territoires pour faire réussir demain ce principe de résilience par rapport à l'éducation à l'environnement.

Sur la « critique » ou l'objection que vous avez faite concernant l'articulation que l'on peut avoir avec l'éducation nationale, oui, effectivement, ce sont des éléments que nous devons prendre en considération également, sachant qu'au niveau du paradigme, l'éducation nationale n'est pas tout à fait sur le même paradigme que nous puisqu'elle parle plutôt d'éducation à l'environnement et au développement durable, et nous, vous l'avez compris, le vice-Président THIERRY l'a rappelé, nous sommes véritablement pour une reconnexion des néo-aquitains avec la nature, au quotidien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je le redis auprès de tous les collègues qui interviennent en présentant un dossier ou qu'ils commentent un dossier, il y a tellement de choses qui se disent en plénière et qui pourraient être beaucoup plus utilement discutées en Commission.

Il y a une opposition du FN sur ce rapport.

Tous les autres groupes votent... qu'ils le manifestent en levant la main.

N° 25

Vote sur la « Nouvelle politique Régionale en faveur de l'Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable (ENEDS) – Règlement d'intervention »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

CRÉATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE BIODIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons, Nicolas THIERRY toujours, création de l'Agence régionale de la biodiversité.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président. La délibération qui nous occupe concerne la création d'une Agence régionale de la biodiversité. Cette initiative ne part pas de rien mais répond à un besoin aussi d'harmoniser les outils présents dans les trois ex-Régions, afin de doter la Nouvelle-Aquitaine d'un outil unique. En effet, l'Aquitaine abritait une Agence régionale de la biodiversité, Poitou-Charentes un Observatoire régional de l'environnement, et il n'y avait rien de tel en Limousin.

La délibération que je vous présente aujourd'hui est le résultat d'une année de travail, on a commencé très tôt, en 2016, de consultation, et je l'avoue, en la recherche d'un point d'équilibre. L'exercice fût assez compliqué parce qu'effectivement, les deux ex-Agences (l'ORE et l'ARBA) avaient des cultures profondément différentes et en plus, on traite d'un sujet, la biodiversité, qui renvoie les acteurs au rapport qu'ils entretiennent avec l'environnement et cela peut être assez vite passionnel. Notre travail, celui de la Région, fût donc tout au long de l'année, de trouver ce point d'équilibre afin d'installer un climat de dialogue sur un sujet pas simple, entre tous les acteurs et ainsi avancer dans le même sens. Ces éléments de contexte sont importants pour bien comprendre la situation et avoir les bonnes clefs de lecture pour mieux appréhender cette délibération. J'insiste donc beaucoup sur le fait que la proposition que vous avez sous les yeux fait consensus parmi tous les acteurs, mais si je devais le formuler autrement, comprenons-bien que ce n'est pas le scénario idéal pour chacun des acteurs, mais c'est celui qui est acceptable par tous et la nuance est importante. C'est une proposition qui permet que tout le monde se retrouve autour d'un même projet et que l'on puisse avancer.

Cette Agence a pour ambition de fédérer dans un mode de gouvernance élargi, la multiplicité des acteurs sur un sujet vaste. Le rôle de cette Agence sera de constituer un lieu d'échanges et de concertation, d'éveiller les consciences du plus grand nombre à (*inaudible*) de la biodiversité, et de décloisonner les approches afin de traiter le sujet de la biodiversité, bien sûr via un aspect environnemental, mais aussi socio-économique. Très concrètement, trois grandes missions de l'Agence seront de :

- Premièrement, mobiliser la connaissance et les données scientifiques concernant la biodiversité et les ressources naturelles dans notre Région,
- Deuxièmement, valoriser cette connaissance et accompagner les porteurs de projets,
- Et enfin, animer un forum d'acteurs, c'est-à-dire participer à garantir un dialogue apaisé entre tous les acteurs du territoire.

Le statut juridique de la structure sera, comme vous avez pu le lire, une association. Il y aura sept collègues : la Région, les collectivités territoriales, les associations de protection de la nature, les organismes et associations spécialisés des chasseurs et pêcheurs, la filière agricole, sylvicole et culture marine, les organismes de recherche, et les entreprises publiques et privées. Je précise, parce que c'est dans la délibération, que le poids conféré à chaque collègue est aussi le fruit d'une concertation avec chaque collègue, et je reviens à ce que j'évoquais au début de mon propos, ce n'est encore une fois par le scénario idéal, mais c'est ce qui est acceptable par tous pour avoir envie de participer à ce projet. Chacun est conscient que c'est un effort, chacun a consenti un effort pour que le projet existe.

L'Agence sera dotée d'un comité scientifique et la présidence de l'Agence reviendra à un représentant scientifique. La création de cette Agence intervient dans un contexte national un peu parallèle, mais je vais dire un mot là-dessus, qui est la création de l'Agence Française de la Biodiversité. Il faut qu'à l'avenir, si c'est possible, notre Agence régionale travaille, et c'est même souhaitable qu'elle le fasse, et développe des synergies avec l'AFB, mais il est important de préciser que l'Agence régionale est une entité tout à fait indépendante et ce point est important car en matière de biodiversité, le paysage des acteurs, le rapport qu'il y a entre eux, sont toujours très spécifiques d'une Région à l'autre et du coup, cela restera une Agence indépendante, qui pourra travailler, suivant les opportunités, avec la future AFB.

Je conclus en vous précisant que cette délibération présente le cadre générale de la future Agence : les grands équilibres, les missions principales, mais le travail est encore à finaliser pour aboutir à la rédaction des statuts qui permettront à la structure de fonctionner. Ce travail va s'engager dès début janvier dans le cadre d'un groupe de travail, tous les collègues que j'ai cités seront représentés et les statuts seront soumis à la première CP qui se tiendra en début 2017. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions ou peut-on passer de suite au vote ?

Mme SAINT-PE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous reconnaissons le bien-fondé du regroupement des deux structures déjà existantes en

Aquitaine et en Poitou-Charentes, l'ARBA et l'ORE, afin d'effectuer, à terme, des économies d'échelle. Le but est louable, oui, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles de notre Région Nouvelle-Aquitaine doit être notre préoccupation, ainsi que la valorisation de ses espaces et le partage des connaissances qui nous semblent nécessaires, de même que la vocation de cette Agence régionale de la biodiversité à fédérer et à mobiliser les partenaires et les acteurs locaux, mais pas seulement dirais-je, l'Etat doit aussi profiter de cette opportunité pour harmoniser ses politiques sur les différents territoires. L'Etat n'est pas seulement là pour contrôler, exiger, vérifier, mais aussi pour se remettre en question, mais nous avons néanmoins des interrogations qui demandent des réponses lorsque se constituera cette nouvelle structure.

La première des interrogations est la sous-représentativité, à notre avis, de la filière agricole qui, dans le collège n° 5, n'est cantonnée qu'à 10 %, alors que nos agriculteurs, dont la place doit être reconnue, gèrent de très nombreux espaces.

Dans le même état d'esprit, il nous faudra être apaisés sur notre deuxième questionnement relatif à la définition de la biodiversité cultivée et domestique, qui pourrait peut-être mettre en péril la présence du monde agricole sur nos territoires.

Nous voterons ce rapport Monsieur le Président.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe LR-CPNT soutiendra la création de l'Agence régionale de la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine, en étant favorable à la fusion des deux anciennes entités (l'ARBA pour la partie Aquitaine, et l'ORE pour la partie Poitou-Charentes). Le Limousin n'ayant pas de structure spécifiquement dédiée, ce qui méritera une vision attentive dans la continuité des futures politiques à mener pour ce territoire. De même, notre groupe est aussi favorable à une politique de fonctionnement sur la base de celle qui existait au sein de l'ARBA, avec une large représentation de la société, riche d'une pluralité qui en a fait toute sa richesse intellectuelle et fonctionnelle, contrairement aux remarques du CESER qui semble méconnaître la réalité de ses débats internes et de ses productions.

Pour autant, si nous soutenons son fonctionnement et sa gouvernance organisés autour de sept collèges et d'un large panel d'acteurs incontournables comme la préservation de la (*inaudible*) comme les chasseurs et les pêcheurs au travers de leurs fédérations, qui participent activement à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et halieutique et à la protection de la faune sauvage, de ses habitats et des milieux aquatiques, nous regrettons le manque d'équité allouée aux membres du cinquième collège car nous considérons que les agriculteurs et les sylviculteurs, qui gèrent la plus grande partie du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, méritaient d'être crédités d'un même pourcentage de voix délibératives que les

quatre premiers collègues. Nous considérons que pour se donner les moyens d'une politique environnementale efficace et respectueuse d'un véritable développement durable, il est préférable d'associer et de respecter ceux qui en seront, demain, les premiers artisans, au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

Nous sommes de même en désaccord avec le CESER, qui méconnaît le fonctionnement équitable de l'ARBA par son approche plus incitative que punitive, plus structurante que clivante, qui en fait un excellent modèle de gouvernance pour l'Agence Régionale de la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons le projet.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Faut-il ajouter quelque chose ? Une espèce d'unanimité.

M. THIERRY. - Je peux donner deux précisions qui sont des interrogations légitimes. Sur la question de l'Etat, dans la délibération, ils sont prévus pour être comme des membres associés, ce n'est pas du tout une volonté régionale de ne pas avoir cocréé une Agence avec l'Etat, mais force est de constater que l'Etat n'était pas au clair avec les engagements financiers qu'il pouvait avancer dans l'Agence régionale et effectivement, il n'était pas concevable pour la Région que l'on puisse coconstruire aujourd'hui une Agence Régionale de la biodiversité sans que l'Etat puisse avoir un réel engagement financier. Aujourd'hui, ils sont membres associés parce qu'il est important qu'ils soient là et que ce sont des partenaires incontournables, et ensuite, si dans l'année 2017 ils éclaircissent leur positionnement sur l'engagement financier, le Conseil d'Administration pourra tout à fait juger d'une modification pour leur faire une place plus grande.

Et sur le collège agriculture, sylviculture et culture marine, je vous disais tout à l'heure que l'on n'est pas sur un scénario idéal pour tous, mais acceptable par tous. C'est-à-dire que dans l'ancienne ARBA, il n'y avait pas de collège agricole ou sylvicole, ils étaient avec les consulaires, c'est-à-dire un peu dilués. Donc effectivement, cela a été une des propositions qui a été acceptée, et c'était légitime et j'y tenais beaucoup, qu'ils puissent bénéficier d'un collège spécifique, si l'on fait court « monde rural » en gros, c'est important qu'ils y soient, et en même temps, il y avait un équilibre à trouver parce que fédérations de pêche, de chasse, et également associations de protection de la nature, la grande majorité des données naturalistes sont données à l'Agence par cette voie-là. Il fallait aussi laisser une place aux collectivités, donc ce n'est pas extensible, et ce qui retenait vraiment l'attention du monde agricole était d'avoir un collège spécifique et là, on a répondu à leur demande.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition à ce rapport ?

M. LE PRESIDENT. - Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 26

Vote sur la « Création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DES PARCS NATURELS
RÉGIONAUX – RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes au 26 et nous attaquons le 27 par la face nord.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président. Cette délibération permet à la Nouvelle-Aquitaine de disposer d'une politique en faveur des parcs naturels régionaux (*cf powerpoint de présentation p 305*). Dans le même esprit que les délibérations précédentes, cela s'inscrit dans un travail d'harmonisation, pour aboutir au résultat que vous avez sous les yeux. Il y a eu de nombreux échanges avec les parcs existants sur notre territoire depuis un certain temps, notamment et sans oublier le parc Médoc qui est en préfiguration et qui a été également associé. Cette délibération est d'abord l'occasion de porter à la connaissance de l'Assemblée régionale le cadre institutionnel et réglementaire des PNR : qu'est-ce qu'un PNR ? Ses missions ? Le rôle de la Région ? Ou encore la plus-value de ces derniers ? Vous y trouverez également une cartographie, qui vous permet de voir quels sont les PNR sur le territoire, en vert ce sont les PNR existants, en orange en préfiguration, et montagne basque et Gâtine en haut, qui sont passées à la CP de novembre, on est au stade de l'opportunité et ce sont là des PNR, s'ils aboutissent, qui aboutiront, c'est le délai incompressible, dans huit ou dix ans, mais on en est au tout début pour ces PNR-là.

Au-delà de cet aspect, cette délibération vise tout d'abord à reconnaître par la Région les PNR comme des partenaires privilégiés, des lieux d'expérimentation, et c'est important, être les premiers relais sur les territoires des politiques publiques régionales. Également, de positionner les PNR sur leurs territoires comme des concepteurs de projets, des experts pour accompagner les acteurs, mais aussi des coordinateurs et des facilitateurs. Et enfin, la Région a défini des domaines d'intervention privilégiés des PNR, notamment la continuité de la transition écologique, les paysages, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'écotourisme, le développement maîtrisé des sports nature, l'agriculture durable, et des actions exemplaires en faveur du développement local. Nicolas GAMACHE complètera certainement après moi et c'est vraiment un point fondamental dans cette délibération, on va mettre en place l'élaboration d'une feuille de route spécifique pour chaque Parc. Cette feuille de route sera coconstruite entre le Parc et la Région pour un programme d'action de trois ans, et ce point est vraiment très important parce que premièrement, cela ne se faisait pas forcément avant avec autant de clarté, et cela permettra, à la fois à la Région et aux PNR, de gagner en visibilité, en lisibilité et en efficacité, je l'espère. Merci pour votre attention.

M. GAMACHE. - Merci Messieurs les vice-Présidents. J'espère juste qu'après mon intervention, je n'aurai pas à entendre de mauvais clichés qui peuvent être faits sur les « écolos bobos » des villes. Lucie je suis désolé, mais entre nous, s'il y en a bien un qui sait manier une tronçonneuse pour aller faire du bois, qui a les pieds dans les bottes et qui a un rapport à la terre affirmé... et je crois surtout que c'est un mauvais procès sur des sujets qui doivent être bien au-dessus de ces considérations.

Rapidement, parce que l'essentiel a été dit par Nicolas THIERRY sur cette délibération, sur le Règlement d'intervention des PNR, qui vient d'être détaillé, un premier point qui porte sur le cadre dans lequel s'inscrit cette délibération, avec cette nouveauté qui est la mise en place d'une politique PNR et la volonté affirmée de notre collectivité d'investir ce champ.

Ensuite, des objectifs et la déclinaison de la mise en œuvre de cette politique, qui est le fruit d'un vrai partage, comme cela a été souligné par Nicolas, avec tous les acteurs. Je rappellerais d'ailleurs que notre motivation repose sur l'articulation du local et du régional, un PNR s'organise autour d'un projet voulu par les élus, projet concerté de développement durable fondé sur la volonté de protéger et valoriser un territoire. En tant que principal financeur, la Région se donne aussi ainsi les moyens de mettre en cohérence, à l'échelle régionale, les actions menées sur les territoires labellisés autour de priorités qui ont été déclinées, en préservant pour autant la liberté des Parcs dans leur orientation. La diversité de nos Parcs d'ailleurs, à l'image de notre Région, étant une richesse. Le CESER a approuvé sans réserve cette délibération, qui se veut consensuelle. Pour mémoire, je vous rappelle que la création des PNR date d'il y a plus de 50 ans, avec le souhait de développer et mettre en valeur de grands espaces protégés et habités, voulus et initiés à cette époque, par le Général DE GAULLE. Je vous remercie.

Mme NADAU. - La Région souhaite, à travers ce Règlement d'intervention, affirmer et clarifier auprès des Parcs Naturels Régionaux, les missions, rôles domaines d'intervention privilégiés, moyens et modes de gouvernance qu'elle souhaite avec ces Parcs. C'est ce que j'appellerais une reprise en main. C'est énoncé clairement dans un des grands principes de ce Règlement, l'affirmation de la place de la Région dans la gouvernance des PNR.

Au fil des ans, les PNR se sont engagés dans des programmes qui débordaient peut-être les missions de leur charte, correspondant sans doute aux besoins, à l'époque, de leur création. On ne peut que souscrire aux principes généraux de ce Règlement d'intervention, mais cela ne reste que des principes généraux. Même si nous avons eu une information quelques jours avant cette séance plénière – et j'en profite pour remercier Nicolas THIERRY de cette initiative – je regrette que nous n'ayons pu en discuter au sein des Bureaux des

Parcs. J'ai cru comprendre - contrairement peut-être à ce que vous nous avez dit à l'instant – que le temps de discussion et de négociation avait été assez court avec les directeurs et les Présidents des Parcs. Je regrette aussi qu'un état des lieux des différents Parcs ne nous ait pas été présenté, ce qui nous aurait permis de les découvrir, pour certains, de mieux en connaître les forces et les faiblesses. Il me semble que quand on veut fusionner, mutualiser, il faut savoir d'où l'on part. Je me pose aussi la question sur la gouvernance : quelle place laisse la Région aux Départements ? Si leur présence se limite à faire un chèque, je doute qu'ils restent siéger longtemps au sein des Parcs.

Je retiendrais comme élément positif la contractualisation pluriannuelle, qui permettra une lisibilité sur un plan d'action, ainsi que le travail en réseau, avec la mise en œuvre de projets communs. 2017 va être une année de mise en œuvre de ce Règlement, notamment l'élaboration du contrat-type. Les collectivités adhérentes du Parc participeront-elles à la rédaction de ces contrats, ou à minima, seront-elles consultées ? Bien sûr, la question de l'engagement financier régional se pose. Il nous a été répondu, lors de la présentation de ce Règlement, que la cotisation statutaire serait calculée par rapport au nombre d'habitants, à laquelle s'ajouteraient les contrats de Parcs. Pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, les cotisations sont stables depuis 2014. Qu'en sera-t-il pour 2017 ? Que feront les Départements ? Que va-t-il se passer sur le Parc Interrégional du marais poitevin avec la Région Pays-de-Loire ? Beaucoup d'incertitudes existent pour la construction des Budgets des Parcs. Les PNR sont extrêmement dépendants de l'état des finances des collectivités, qui subissent une purge de dotations depuis quatre ans, et ceux qui n'ont pas anticipé des baisses de dépenses de fonctionnement pour pallier aux diminutions de cotisations, risquent d'être en difficulté.

Beaucoup d'interrogations, pour ne pas dire d'inquiétudes, subsistent, mais il faut malgré tout avancer. J'espère néanmoins qu'un point d'étape sera fait avant le vote en CP du Contrat de Parc, et notre groupe votera favorablement ce Règlement. Merci.

Mme CHASSAGNE. - Merci, chers collègues. Une nouvelle politique régionale en faveur des PNR est une bonne chose et je rejoins ma collègue sur un bon nombre de points, que je ne vais pas réexpliquer tout de suite, mais nous avons effectivement quelques questions. Le succès du label PNR est incontestable. Il apparaît de nouveaux enjeux et le besoin de redessiner le périmètre de la Région dans l'accompagnement de ces projets de territoires.

Cependant, il est évoqué une préfiguration sur le Parc Gâtine poitevine et là, nous restons réservés sur le sujet. Le PNR marais poitevin est déjà le seul à cheval sur deux Régions, trois Départements, lui donnant une spécificité toute particulière. Situé entre Niort

et l'océan, le marais poitevin est un ensemble d'une grande richesse écologique, dont je ne vais pas vous faire la liste maintenant, mais vous le savez et je le rappelle, c'est important. Aussi, il existe à ce jour de nombreux projets de tourisme sur le marais poitevin, et la Sèvre navigable offre aussi de nouveaux enjeux, qu'il va falloir accompagner. Nous nous posons donc la question de l'intérêt de venir alourdir le territoire dans cette préfiguration d'un Parc Naturel Gâtine poitevine. Je pense qu'il faut effectivement ne pas oublier le rôle des PNR qui doivent assurer plusieurs missions : protection du patrimoine naturel, développement économique, aménagement et éducation à l'environnement, mais ils doivent aussi être des assembleurs de politiques publiques, je pense que l'enjeu de la politique publique sur ce Parc marais poitevin est déjà très fort. Je vous demande quel est l'intérêt de venir alourdir, avec un Parc Gâtine poitevine ? Nous n'avons pas compris et nous voulons simplement souligner et vous demander de bien vouloir vous remettre sur ce dossier et nous faire la lumière sur les intérêts de ce projet. Pour le reste, et parce que la démarche est bonne, nous voterons pour cette délibération. Merci.

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. 1^{er} LE VICE-PRESIDENT. - Merci. Monsieur THIERRY vous répondra sans doute tout à l'heure.

M. BITEAU. - Je ne vais pas lire de papier donc cela peut faire beaucoup moins de trois minutes au final, je vais faire vite.

Rapidement, « à chaud » sur la dernière intervention, l'objectif des PNR est vraiment de construire des projets de territoires qui valorisent les territoires, et je ne vois pas ce qui pourrait motiver qu'un territoire, quel qu'il soit, dans la mesure où il y a une cohérence territoriale justement autour d'une dynamique PNR, ne soit pas retenu au motif qu'à côté il y a d'autres enjeux patrimoniaux forts, comme sur le marais poitevin. Je ne comprends pas bien la logique. Quand des logiques vertueuses peuvent être développées sur des territoires cohérents, il ne faut pas s'en priver et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, sur un territoire que je connais bien, on a déjà rencontré Nicolas THIERRY et le Président de Région pour solliciter la création d'un PNR, avec l'appui d'ailleurs du maire de Rochefort – il n'est pas là – mais d'un PNR sur les marais de Seudre et marais de Charente, donc ce genre de politique doit concerner tous les périmètres où il y a des enjeux patrimoniaux, il me semble.

Ce n'était pas le sens, au départ, de mon intervention. Je voulais juste saluer l'idée qu'effectivement on donne de la visibilité et de la lisibilité pour les PNR constitués avec ce Règlement d'intervention, qui leur donne l'assurance de pouvoir s'appuyer sur un partenaire fort qu'est la Région. Attirer l'attention, et je vous rejoins par contre sur le fait que le marais

poitevin est localisé sur une autre Région, qui est la Région Pays-de-la-Loire, et j'ai déjà évoqué le sujet avec Nicolas donc je sais que la problématique est intégrée mais il faudra savoir, sur ce PNR particulier, construire des politiques publiques convergentes entre les deux Régions, mais j'ai confiance, j'espère que ce sera possible.

Et un dernier focus, qui concerne d'ailleurs le rapport d'avant, sur la biodiversité, puisque les Parcs sont aussi des acteurs de la biodiversité. Ne pas négliger, dans nos approches de biodiversité, la pédagogie s'est répétée, je l'ai déjà dit dans cette Assemblée, et les Parcs sont très actifs sur ce sujet-là d'ailleurs, ne pas négliger la biodiversité domestique, les races et variétés anciennes sont des acteurs de la gestion patrimoniale de la biodiversité sauvage. Ces deux sujets sont finalement intimement liés et on a trop souvent tendance à oublier, que ce soit quand on parle de l'Agence française de biodiversité, que ce soit quand on parle de l'Agence régionale de biodiversité, que ce soit quand on parle de la politique des PNR, on a trop souvent tendance à négliger les enjeux de biodiversité domestique qui sont fondamentaux. Je vous remercie de votre attention.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Merci d'avoir rappelé à la fois un certain nombre de choses fondamentales et d'être resté dans le cadre des trois minutes.

M. HUSTAIX. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues. Il est un coin de France où le bonheur fleurit, où l'on connaît d'avance les joies du paradis, et quand on a la chance d'être de ce pays, on est comme en vacances durant toute sa vie. Ce coin de France est le Pays basque, la montagne basque court de l'Atlantique jusqu'au Haut Béarn. Il faut la sanctuariser et sanctuariser son écosystème. La Nive, la plus belle rivière du monde, descend des Pyrénées pour serpenter entre le Baïgora et le Mondarrain, deux des plus belles montagnes du Pays basque. Sans oublier la mythique première étape espagnole du chemin de Compostelle, Saint-Jean-Pied-de-Port-Roncevaux. Venez tous chez nous dans la montagne basque, venez déguster la pipérade, le plat du pauvre qui n'en est pas moins le plus noble. Découvrez l'hospitalité basque, qui est légendaire.

Alors oui, nous sommes pour les Parcs Régionaux, il faut entretenir la montagne. Hélas, nous n'avons plus assez de bergers – qui le faisaient très bien -. Il faut également préserver l'agriculture de montagne et l'agrotourisme. Les Parcs Régionaux sont une richesse pour notre territoire, ils sont vecteur de développement rural. Les secteurs concernés présentent des caractéristiques spécifiques en matière de biodiversité. L'image véhiculée par les PNR permet de développer l'écotourisme. La trame créée par ces Parcs offre un ensemble de territoires préservés. Ces Parcs Naturels sont un atout incontestable pour la Région Nouvelle-Aquitaine, tant en termes écologique qu'en termes d'emploi, et

doivent par conséquent être soutenus, surtout celui de la montagne basque, vous l'aurez compris.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Mettons à part le chauvinisme basque, qui est après tout compréhensible, on ne va pas l'affronter au chauvinisme limousin ou au chauvinisme du marais poitevin, etc.

M. GAMACHE. - Pour répondre par rapport à l'interrogation sur le PNR de Gâtine, je crois qu'il ne faut pas mettre en concurrence les territoires, ce serait dommage. La Gâtine n'est pas concurrente de Niort, en tout cas, il ne faut pas entrer dans ce jeu-là, à mon avis, parce que je ne vois pas en quoi, sur la carte, cela alourdirait plus que le Médoc va alourdir sur l'estuaire de la Gironde la cartographie qui peut être produite en termes de PNR. Je crois que le point crucial qu'il faut avoir en vue et qui est ce qui définit les PNR, est la notion de fragilité. Vous n'êtes pas sans savoir que la Gâtine est terre d'élevage, la filière élevage n'est quand même pas au plus haut de sa forme. Je crois que l'on doit ce soutien à nos agriculteurs-éleveurs qui en ont bien besoin parce que derrière cela, ils produisent aussi ce qui est très fragile aussi sur notre territoire, le bocage. C'est un paysage singulier qui mérite aussi d'être défendu, donc à travers la question de PNR et toute la filière élevage que l'on pourra soutenir dans cette démarche, c'est aussi la préservation de l'environnement et notamment d'un paysage singulier qu'est le bocage, et je crois que l'on peut décliner sur beaucoup d'autres choses puisque vous savez que c'est aussi un peu le « château d'eau » des Deux-Sèvres, donc ce qui coule sur la Sèvre niortaise arrive directement aussi de ce beau paysage de Gâtine, pour éviter de futures grandes inondations, etc. que l'on pourrait avoir dans le marais, je crois que la démarche d'un PNR Gâtine a tout son sens. Je vous remercie.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président. Je réagis du coup un peu de manière générale. Il y a une nuance à faire, un PNR est un outil de développement qui est là pour allier développement et préservation. Il ne faut pas confondre avec un Parc National, qui du coup est un sanctuaire. Dans un PNR, on n'est pas dans un sanctuaire, on est vraiment là pour développer des activités, mais autour d'une charte et d'un fil d'Ariane qui est celui du développement durable, mais c'est un outil de développement.

Sur la concertation, j'entends la remarque mais on a commencé en juin, on a eu beaucoup d'allers-retours, on a même un mémorandum des directeurs et des Parcs, et si cela peut rassurer, on a posé les grands principes, donc en effet, va découler de cette délibération un contrat de Parc spécifique pour chaque PNR, et les élus, dans chaque PNR, les verront passer, ce sera soumis à chaque syndicat mixte et en plus, ce sera soumis à la

CP. Du coup, il y aura quand même un suivi au fil de l'eau. Là, on a vraiment posé un cadre de fonctionnement et évidemment, les contrats seront différents d'un Parc à l'autre.

Sur Gâtine poitevine, ce n'est pas la Région qui décide verticalement, je ne me suis pas levé avant-hier en me disant : ce serait bien qu'il y ait une petite tache jaune en haut de la carte. On répond à la sollicitation d'un territoire, c'est-à-dire il faut vraiment qu'il y ait une vraie unanimité sur un territoire pour que l'on soit saisi officiellement, que l'on y réponde, et à partir de ce moment-là, on cofinance une étude d'opportunité. L'utilité de l'étude d'opportunité est que sur le territoire justement, il y ait un échange avec les acteurs locaux pour définir si l'outil Parc est la bonne solution. Parfois, cela aboutit, parfois la conclusion n'est pas celle-là, on se dirige vers un autre type d'outil. Localement, l'étude d'opportunité sera l'occasion, pour les acteurs, de s'exprimer et en plus de cela, on a répondu à une sollicitation où l'on a rencontré tous les acteurs – c'est Nicolas qui y a été – et en effet, il y a eu une demande très consensuelle. Mais je le dis encore une fois, notre mandat sera fini, celui-là, que le Parc n'aura pas émergé. On est sur un processus long.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Je mets cette délibération à votre vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité, dont je vous remercie.

N° 27

Vote sur la « Nouvelle politique régionale en faveur des Parcs Naturels Régionaux Règlement d'intervention régional »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA BRIANCE (2016-2020)

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Je passe la parole, sur la délibération suivante, à Monsieur CORSAN, sur le contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Briance.

M. CORSAN. - Monsieur le Président, on fait cela à deux voix.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - On a entendu de la poésie tout à l'heure, je vous signale que sur la Briance il y a une magnifique chanson, peut-être allez-vous nous la chanter à la fin...

M. THIERRY. - Jean-Jacques sûrement

De manière très courte, la délibération concerne la rivière de la Briance et de ses affluents, dans le Département de la Haute-Vienne (*cf powerpoint de présentation p 306*). Le territoire concerné par ce contrat que vous voyez ici, représente 630 km², et présente toutes les caractéristiques de la tête d'un bassin versant, avec un réseau hydrographique important, et 10 % du territoire qui est en zone humide. C'est donc un territoire qui abrite un patrimoine naturel très précieux. Les principaux usages de l'eau sur ce territoire sont évidemment l'alimentation en eau potable, l'agriculture, la petite hydroélectricité, et les usages récréatifs, notamment baignade, pêche et canoë. C'est important, c'est un territoire qui n'avait encore jamais fait l'objet d'un programme de restauration, donc c'est plutôt une très bonne nouvelle, surtout que le Limousin étant une tête de bassin versant, si l'on ne préserve pas l'eau au niveau du bassin versant, on n'a aucune chance d'avoir une bonne qualité d'eau dans les deux autres ex-Régions, en aval.

Au regard de ces différents enjeux, le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne s'est associé à huit autres maîtres d'ouvrages, qui sont cités dans la délibération, pour mener, à l'échelle du territoire de la Briance, un programme multithématique, durant cinq ans, qui court jusqu'en 2021 et cela va s'articuler autour de 39 actions. Pour être très bref, l'objectif du programme est de maintenir à la fois les usages actuels, tout en sécurisant les personnes et la ressource. Le programme a été validé par la Commission locale de l'eau du bassin de la Vienne, le 20 septembre dernier. Et de manière très pratique, le document ne vaut pas engagement financier, car ceci reste subordonné à l'instruction technique des services, à l'éligibilité du projet proposé à la politique régionale, et bien sûr à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Je précise que les taux affichés dans la délibération sont, encore une fois, les taux maximums d'intervention. Et enfin, chaque aide financière de la

Région qui sera attribuée dans le cadre de ce contrat, fera l'objet d'une convention financière particulière et d'un examen en CP, ce qui nous permettra de suivre les choses au fil de l'eau – sans faire de jeu de mots -.

M. CORSAN. - Très rapidement, simplement pour parler de l'enveloppe financière et du montant prévisionnel, c'est une opération qui se monte à 8.5 M€ : 6 M€ pour le bassin Loire-Bretagne, et 2 M€ maximums pour la Région Nouvelle-Aquitaine sur cinq ans, et comme vient de le dire Nicolas THIERRY, chaque aide financière fera l'objet d'un examen en CP. Il n'y a pas, sur ce document, d'action qui soit présentée, tout simplement parce que ce sera au coup par coup et que ce projet et cette action durent cinq ans.

M. GERARD. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Le groupe FN, en étant favorable à ce contrat territorial, tient à montrer sa volonté d'encourager des initiatives visant à gérer au mieux les problématiques et les enjeux des territoires, et en particulier, puisque c'est le sujet ici, à celui du bassin de la Briance, zone extrêmement sensible et déshéritée, regroupant 31 communes du Département de la Haute-Vienne. Nous espérons que ce contrat participera au maintien de l'activité agricole et permettra de préserver les zones humides et le bon état écologique de ce territoire. Seul bémol, nous aurions trouvé judicieux et utile d'associer, en tant que porteur d'actions, la fédération des chasseurs de la Haute-Vienne, qui aurait pu apporter, entre autre, son expertise en matière d'avifaune. Je vous remercie.

M. BITEAU. - C'est pour se satisfaire que ce genre d'initiative soit portée par la Région mais aussi par les Agences de l'eau, et même si cela peut vous paraître éloigné des problématiques littorales et maritimes, c'est vraiment à cet échelon-là qu'il faut que l'on travaille sur le retour de la bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau, parce que c'est dès les têtes de bassins versant qu'il faut agir pour obtenir de l'eau de bonne qualité dans les estuaires et dans la mer, pour pouvoir développer des productions littorales, conchylicoles et piscicoles dans le milieu marin. Donc se satisfaire de l'intérêt que l'on porte au bon état des milieux, à la bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau dès le début, dès les têtes de bassins versant, pour pouvoir continuer d'espérer avoir des productions piscicoles et ostréicoles de bonne qualité - comme celles que vous allez manger probablement lors de ces fêtes de fin d'année -.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote à l'unanimité, je vous en remercie.

N° 28

Vote sur le « Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Briance (2016-2020) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**PROTOCOLE RÉGION/ÉTAT POUR LA GOUVERNANCE DES SERVICES DE TRAINS
D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE (TET) BORDEAUX-LA ROCHELLE, BORDEAUX-
LIMOGES, BORDEAUX-USSEL**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Le dossier suivant, Monsieur LAGRAVE, protocole Région/Etat pour la gouvernance des services de trains d'équilibre du territoire (TET) Bordeaux-La Rochelle, Bordeaux-Limoges, Bordeaux-Ussel.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, comme vous le savez certainement, nous avons à délibérer dans le cadre de cette délibération sur un transfert de la part de l'Etat vers la Région d'une partie des trains du territoire, ce qui a été fait déjà dans sept à huit Régions en France. Dans la Région Nouvelle-Aquitaine, nous étions concernés potentiellement par cinq liaisons TET, il nous est proposé, suite à une audition avec le Préfet PHILIZOT depuis maintenant plusieurs mois, et des discussions évidemment, avec le Secrétaire d'Etat, de pouvoir reprendre d'une part, la ligne qui en l'occurrence est notée, à tort, sur la délibération, entre Bordeaux et Limoges, en l'occurrence il s'agit de Bordeaux-Lyon, c'est de cela dont il s'agit dans le cadre des TET, et nous allons faire notre partie du travail côté Nouvelle-Aquitaine, en reprenant sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine dans l'espoir, pour l'instant pas encore atteint, d'avoir une discussion avec nos homologues de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour pouvoir aller jusqu'à Lyon. Dans le cadre de cet accord, il nous était proposé trois possibilités :

- La première était de n'avoir que du matériel,
- L'autre, d'avoir et du matériel et une participation au déficit de la ligne,
- Et la troisième, d'avoir uniquement le déficit de la ligne dans la durée.

Nous avons pris la deuxième option, avec du matériel, cinq rames nouvelles seront donc commandées dans ce cadre-là par l'Etat, et transmises à la Région, et la participation au déficit de cette ligne sur la Région Nouvelle-Aquitaine, pendant une durée de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2018, date à laquelle nous serons autorité de transport pour ces TET. Nous intégrerons évidemment cette offre dans l'offre des TER qui, je vous le rappelle, pour ce qui concerne Bordeaux-Limoges, gagnera pas loin de 30 minutes à l'échéance du 2 juillet 2017.

Je voudrais en profiter pour saluer et remercier les délégués qui travaillent auprès de moi, c'est-à-dire Jacky EMON, William JACQUILLARD et Mathieu BERGE, qui ont tous les trois œuvré à mes côtés pour que ces quatre délibérations que nous allons vous présenter

maintenant, avec celle-ci, Monsieur le Président, soient à l'ordre du jour aujourd'hui. Je vous remercie.

M. CORREIA. - Monsieur le Président, je remercie mon collègue Renaud LAGRAVE d'avoir reprécisé les choses en ce qui concerne la ligne TET Bordeaux-Lyon, via Limoges et Guéret, et quand on parle de Bordeaux-Limoges qui pourrait bénéficier de moins de 40 minutes sur le trajet, c'est salubre, nécessaire et indispensable, et j'aimerais aussi que l'on parle du Bordeaux-Limoges-Guéret parce que c'est dans la continuité de la ligne et dans la ligne TET Bordeaux-Lyon, parce que Guéret aussi souhaite être relié à sa capitale régionale de manière sûre, régulière, à travers les TER que nous allons mettre en place. Donc merci à notre collègue Renaud LAGRAVE, de travailler en ce sens. Je sais qu'il le fait, mais ne pas oublier les creusois. Merci.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Comment oublier les creusois ? Je vous rappelle que dans le contrat de plan Etat-Région, passé entre l'ex-Région Limousin et l'Etat, il était prévu un certain nombre de crédits sur la partie Limoges-Guéret, ce qui est bien normal.

M. PERREAU. - Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, chers collègues. Bien évidemment, on se réjouit de la reprise par la Région Nouvelle-Aquitaine de ces services ferroviaires pour les lignes qui viennent d'être citées. Cette initiative est vraiment cohérente avec la compétence d'organisation des Transports Express Régionaux, mais aussi dorénavant, avec les transports scolaires et interurbains, parce qu'avec ces outils qui sont complémentaires, en complémentarité, nous pouvons et nous devons améliorer la mobilité des entrepreneurs, des salariés et des étudiants. On a une vraie possibilité nouvelle de remettre du projet dans les territoires et de générer du débat citoyen avec l'ensemble des utilisateurs. Nous pensons que nous verrons émerger des solutions originales, dans des lieux de débats et d'échanges comme les comités de lignes, qui sont maintenant ouverts à tous.

Ces outils de structuration et de maillage du territoire s'inscrivent résolument dans le choix écologique des nouvelles mobilités, alternatifs à la voiture et aussi favorables aux personnes aux revenus les plus modestes. Merci.

M. COINAUD. - Cette intervention pour soutenir le Limoges-Bordeaux, mais également Guéret, parce que je crois qu'il y a là un travail à faire. Mais également souligner le fait que malheureusement, au-delà du gain de temps que l'on pourra avoir, entre les trains qui sont supprimés et les retards que l'on constate sans arrêt, il y aura un gros travail aussi à effectuer du côté de la régularité. Merci.

M. EMON. - Juste un élément qui n'est pas neutre dans tout cela, on peut avoir toutes les ambitions, et on a raison d'en avoir, en termes de performance sur les trains, que ce soit

d'ailleurs sur les dessertes TER, comme sur les dessertes TGV, ou les dessertes TET, intercitys, trains Corail, aujourd'hui, on est confronté, dans le cadre de la performance et donc dans le cadre du temps de parcours, à l'état de l'infrastructure. Nous avons, sur toutes les lignes qui ont été évoquées, sur lesquelles nous allons reprendre un certain nombre de trains, des situations, et pas que là puisqu'il y a aussi d'autres lignes, je pense notamment à Libourne-Bergerac-Sarlat, on a un état d'infrastructures qui nous « lâche », excusez-moi de l'expression, qui fait l'objet d'engagements importants entre l'Etat et la Région dans le cadre du CPER, mais qui, entre le temps de la mise en œuvre des travaux et de la remise à niveau, en fonctionnement de la voie, et puis le temps nécessaire pour obtenir à la fois les études et l'engagement des travaux, il y a un état tel que la dégradation continue et que donc vous pouvez avoir des trains régionaux ou pas, qui soient limités dans leurs performances et soient réduits sensiblement en termes de qualité du temps de parcours. C'est un vrai sujet. On est sur les deux fronts à la fois : à la fois sur la question de la performance temps et horaires, et à la fois sur la question infrastructures, même si celle-ci n'est pas de notre compétence et relève de la compétence de SNCF Réseau et donc de l'Etat. On est en difficulté là-dessus, la priorité qui a été donnée sur Limoges-Bordeaux, avec un temps de parcours ramené à 2 h 20, appelle, vous l'avez compris, des travaux importants d'infrastructures, sinon on ne fera pas mieux, donc je crois que l'on est très mobilisé en même temps pour que ces travaux aient lieu. C'est du même « tonneau » - passez-moi l'expression mais je suis issu d'une région viticole – entre La Rochelle et Bordeaux, où l'on a une infrastructure qui se dégrade, on veut faire de cette ligne littorale une deuxième priorité régionale, je crois qu'il faut que l'on partage ensemble l'objectif du soutien à l'infrastructure.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Merci.

Je sou mets donc au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

N° 29

Vote sur le « Protocole Région/Etat pour la gouvernance des services de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) Bordeaux-La Rochelle, Bordeaux-Limoges et Bordeaux-Ussel »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**CONVENTION DE DÉLÉGATION PROVISOIRE DE COMPÉTENCE PORTANT SUR LE
TRANSPORT NON URBAIN SUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 AOÛT 2017**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Je repasse la parole à Monsieur LAGRAVE sur la délibération n° 30.

M. LAGRAVE. - Cette délibération est extrêmement simple, vous savez qu'au 1^{er} janvier 2017, nous récupérons les transports interurbains, et au 1^{er} septembre, les transports scolaires. Après discussion avec les Départements, il a été acté avec eux de pouvoir faire correspondre finalement les deux dates à une seule, c'est-à-dire au 1^{er} septembre 2017, pour à la fois la compétence transport interurbain et transport scolaire. Il convient donc de signer et donner délégation au Président pour signer des conventions avec les 12 Départements, de manière à ce que les Départements soient, même si nous récupérons la compétence, opérateurs au nom de la Région jusqu'au 1^{er} septembre 2017, date à laquelle nous reprendrons l'ensemble des transports. Donc il s'agit de convention temporaire pour exercer la compétence sur le transport interurbain jusqu'au 1^{er} septembre 2017.

M. CHARBONNEAU. - Je voudrais poser une question à Monsieur LAGRAVE, si cette opération marchait pour les Départements, est-ce que la Région reprendrait malgré tout la maîtrise d'ouvrage ou est-ce que l'on ne pourrait pas la laisser aux Départements ?

M. LAGRAVE. - La réponse a été apportée d'ores et déjà auprès des Départements, la Région va assumer cette compétence à partir du 1^{er} septembre 2017, les deux : transport interurbain et transport scolaire.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Question simple, réponse claire.

Pas d'autres interventions ? Je soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie de cette unanimité.

N° 30

Vote sur la « Convention de délégation provisoire de compétence portant sur le transport non urbain pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**AVIS DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : LES PROJETS
DE DOCUMENTS DE REFERENCE DU RESEAU (DRR) 2017 MODIFIEE ET 2018
LES PROJETS DE DOCUMENTS DE REFERENCE DES GARES (DRG) 2017
MODIFIEE ET 2018**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Je passe la parole à Monsieur JACQUILLARD sur les projets de Documents de Référence du Réseau 2017 modifiés et 2018, Documents de Référence des Gares 2017 modifiés et 2018.

M. JACQUILLARD. - Merci. Cet intitulé d'avis est un peu barbare mais tout simplement, les Régions, en tant qu'autorité organisatrice des TER, supportent financièrement les péages liés à l'utilisation d'une part, du réseau ferré et des dépendances (quais, ascenseurs, passerelles, verrières), c'est le DRR. Et on supporte financièrement les péages liés à l'utilisation des gares, des haltes-TER et dépendances, et on est bien sur les bâtiments voyageurs, zones commerciales, donc sur le DRG.

Chaque année, les Régions sont consultées par SNCF Réseau et SNCF Gare et Connexions, sur ces deux Documents, concernant l'année suivante, et chaque année, toutes les Régions émettent des avis défavorables, en fustigeant plusieurs défauts structurels vraiment majeurs, du modèle économique employé. D'une part parce qu'il y a absence de clause de performance, on facture à l'année N +1, à l'euro près, les charges de l'année N, conduisant à une certaine irresponsabilité des exploitants quant à l'amélioration de la performance économique. Il y a un constat de non maîtrise des coûts, une absence de modulation des péages en fonction de la taille des trains, et des charges du capital investi qui nous sont demandées, des charges qui sont totalement excessives puisque l'on est à une rémunération du capital investi par la SNCF, à un taux avoisinant les 6 %.

Cette année, la Région voit encore ses craintes se confirmer, après l'avoir dénoncé à plusieurs reprises, et en particulier sur l'aspect totalement inflationniste de ce modèle économique qui conduit à une explosion des charges supportées par les Régions, d'autant qu'il n'est pas prévu de mécanisme visant à maîtriser ces coûts ou à garantir une quelconque efficacité économique. Dans ces conditions et au vu des contraintes budgétaires pesant sur les collectivités locales, la Région s'interroge véritablement sur la pérennité-même du modèle économique mis en place, et sur sa soutenabilité par les entreprises ferroviaires qui nous refacturent les coûts. Dans ce contexte budgétaire extrêmement contraint, et cela a été dit précédemment, qui touche aussi bien l'offre ferroviaire que les investissements nécessaires concernant les infrastructures. Donc la Région renouvelle ses plus grandes réserves sur ce modèle économique des gares non maîtrisé, non équitables, et

les évolutions des coûts constatés extrêmement extravagantes, totalement déconnectées de la réalité économique, exigeraient une mise en place urgente de mécanismes de performance et d'optimisation de ces coûts, ainsi qu'un système de régularisation (*inaudible*) beaucoup plus efficace. C'est ce que la Région propose.

La Région réclame également le respect des exigences de transparence de la part de SNCF Réseau, et elle réitère enfin sa demande de clarification du modèle économique quant au fléchage des subventions publiques qui ne devraient pas profiter seulement aux activités purement commerciales de la SNCF. Pour exemple, l'évolution prévisionnelle de la redevance quai, qui passe de 7.1 M€ en 2016, à 14 M€ en 2018 pour la seule Région Nouvelle-Aquitaine, illustre bien l'explosion des coûts, insoutenables pour la Région, avec un service nullement amélioré par ailleurs. Autre exemple, les travaux de la verrière de la gare de Bordeaux auront pour effet de faire passer, en quatre ans, le péage du toucher de train, c'est-à-dire à chaque fois qu'un TER s'arrête en gare de Bordeaux ou repart de la gare de Bordeaux, ce toucher de train était de 14 € en 2011, il passerait à 130 € en 2018. Les péages passeraient donc, pour la seule gare de Bordeaux, de 500 000 € à 4.5 M€ par an, avec l'application mécanique de ce système que l'on dénonce, qui est totalement diabolique et qui a pour effet, toujours sur l'exemple de la gare de Bordeaux, de rendre celle-ci la plus chère de France, c'est-à-dire six fois plus chère que la gare Montparnasse. Vous voyez à peu près où nous en sommes de ce point de vue-là, c'est totalement insoutenable. De plus, le Document ne module pas les péages en fonction de la longueur des trains, ainsi, un TER de 120 places par exemple, est facturé au même coût qu'un double TGV duplex, d'une capacité totale de 1100 places et de 400 mètres de long. Les critères sont véritablement insoutenables.

Voilà pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine émet un avis défavorable sur les projets présentés par SNCF Réseau et Gare Connexions, et demande la refonte complète du modèle économique présenté, et on vous demande de soutenir cet avis totalement défavorable vis-à-vis de SNCF. Merci.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ?

Il n'y en a pas.

Il s'agit bien d'une proposition d'avis défavorable, que je soumetts à votre vote.

Qui n'est pas d'accord sur cette proposition ?

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord, il y aura donc un avis défavorable de la Région.

N° 31

Vote sur l' « Avis du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : les projets de Documents de Référence du Réseau (DRR) 2017 modifié et 2018, les projets de Documents de Référence des Gares (DRG) 2017 modifié et 2018 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**TER POITOU-CHARENTES : PROLONGATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION
DES TRANSPORTS PUBLICS FERROVIAIRES DE VOYAGEURS**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Et je passe la parole à Jacky EMON pour les TER Poitou-Charentes.

M. EMON. - Merci Monsieur le Président. C'était pour faire acter à l'Assemblée, dans le cadre de cette délibération, la prolongation de la convention TER Poitou-Charentes, qui arrive à expiration d'ici quelques jours, le 31 décembre, nous l'avons déjà évoqué, et donc prévue, mais il fallait en délibérer, de la prolonger jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2018, c'est-à-dire la date où expireront, ou auront expiré, les trois conventions TER, celle du Limousin également, celle de Poitou-Charentes, et donc au rendez-vous de celle de l'Aquitaine, pour une discussion et une négociation forcément après sur une convention unique à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. DRAPRON. - Jacky l'a bien expliqué, le principe de prolongation a déjà été évoqué et voté en plénière le 27 juin. Le groupe UDI s'est opposé à ce vote car nous considérons alors que la Région ne pouvait pas prolonger deux conventions avec deux ex-Régions, alors qu'elle en a contesté le contenu. Il aurait été peut-être plus utile de remettre à plat ce dispositif dès le 28 juin. Pour être en cohérence, puisqu'ici ce sont juste des modalités financières, le groupe UDI votera contre cette délibération.

M. BLANCHE. - Puisque l'on parle des TER Poitou-Charentes, rapidement, concernant la gare de Surgères, qui est une gare, sauf erreur de ma part, TER – que Jacky et moi l'on connaît parfaitement – on a un problème avec l'amplitude horaire des horaires d'accueil de la gare, est-ce que la Région peut intervenir par rapport à cette difficulté ? Et selon quelles conditions ?

M. LAGRAVE. - La réponse est que l'on est déjà intervenu sur les modifications horaires sur les guichets, pour faire en sorte justement qu'il y ait une adaptation par rapport à la demande des usagers, à la demande d'ailleurs des élus locaux, à la demande de beaucoup d'usagers qui nous ont saisis, et on attend une réponse de la SNCF pour une adaptation des horaires justement des guichets.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - D'autres interventions ?

Je soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Adopté à la majorité.

N° 32

Vote sur le « TER Poitou-Charentes : prolongation de la convention d'exploitation des transports publics ferroviaires de voyageurs »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants

ADOpte A LA MAJORITE

**PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET EUROPÉEN
INTERREG P2L2 (PUBLIC POLICY LIVING LAB) : SOUTENIR LA RECHERCHE ET
L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DES MATÉRIAUX AVANCÉS**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Je passe la parole à Bernard UTHURRY sur un des projets européens, on est dans le domaine de la recherche et de l'innovation dans le domaine des matériaux avancés.

M. UTHURRY. - Merci. Il vous est proposé, dans cette délibération, de soutenir un projet interreg, P2L2, et d'autoriser le Président à signer l'accord de consortium et à mobiliser les moyens de la Nouvelle-Aquitaine à la réalisation de ce projet, que je vais vous présenter sommairement.

Ce projet P2L2 réunit six Régions, telles qu'elles sont énumérées dans le rapport, et concerne le domaine des matériaux avancés comme technologies-clefs de la stratégie de recherche et d'innovation. Ce projet est en adéquation totale avec les principes et les objectifs contenus dans le rapport que je vous ai présenté hier, le SRDEII. Les trois ex-Régions avaient, en séance plénière, pré-fusion, c'était le 22 juin 2015, confirmé que les matériaux avancés, dont composite, dont céramique, étaient une priorité de la future et désormais Nouvelle-Aquitaine. Le projet sera piloté par l'université de Brême, il participera à la fois à un échange d'expériences, un échange de bonnes pratiques nécessaires au pilotage de nos politiques publiques. Concrètement, le projet se déroulera en deux phases de 24 mois chacune. Une première phase, que j'ai nommée phase d'inventaire, inventaire des activités, inventaire des initiatives, inventaire des pratiques, inventaire des connaissances, et une deuxième phase qui est plus opérationnelle, avec la mise en route d'un plan d'action et une dimension collaborative dans les deux phases.

Plus concrètement encore, le projet de Budget s'élève à 1 748 000 € pour l'ensemble, dont 85 % pris en compte par le FEDER. S'agissant de la participation de la Nouvelle-Aquitaine, le montant du Budget s'élève à 143 000 €, dont 85 % de FEDER également, ce qui laisse une contribution résiduelle de 21 000 €. Est soumise à votre approbation l'autorisation de signature du consortium, et la mobilisation des moyens afférents.

Mme COMBRES. - Nous vous remercions d'avoir ajouté dans les délibérations la traduction française du descriptif de l'accord que vous venez d'évoquer, mais malgré tout, les annexes définissant les conditions de ce partenariat, ses aspects aussi contractuels, la mise en œuvre, restent en anglais. Il est donc assez compliqué de se prononcer en

connaissance de cause, la nature-même des matériaux n'est pas précisée, donc c'est pourquoi le groupe Ecologistes et Citoyens demande le retrait de cette délibération, en vue d'une future re-présentation un peu plus lisible et accessible.

M. UTHURRY. - Cette observation avait été faite en Commission, par Maryse COMBRES, je l'ai écrit en anglais et je n'ai pas eu le temps de le traduire complètement.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je soumetts donc au vote.

Mme COMBRES. - Sur la demande de retrait pour la re-présentation avec plus de détails...

M. UTHURRY. - Pardon, je n'avais pas ressenti la gravité de la question. Le fait que ce rapport ait été écrit totalement en anglais, et traduit partiellement, ne nous a pas empêché de nous y plonger, de l'aborder à la fois en Commission et donc je ne vois pas de motif à le retirer aujourd'hui. C'est un dossier qui engage six Régions à l'échelle de l'Europe et franchement, je ne vois pas d'objet pour le retirer.

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Je vous propose donc de ne pas retirer ce dossier.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Le groupe EELV.

N° 33

Vote sur la « Participation de la Région Nouvelle-Aquitaine au projet européen Interreg P2L2, Public Policy Living Lab : soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine des matériaux avancés »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Dossier adopté à la majorité.

**ACCORD CADRE TRIENNAL DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE/PROVINCES DE LAO CAI ET DE THUA THIEN HUE 2017-2019**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LE 1^{er} VICE-PRESIDENT. - Je passe la parole à Madame BOUDINEAU, un accord cadre triennal de coopération décentralisée.

Mme BOUDINEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit, au travers d'une nouvelle convention, de réunir les coopérations des deux anciennes Régions Aquitaine et Poitou-Charentes, et de renforcer par là même certaines actions telles que le tourisme et l'apprentissage du français, la protection du patrimoine culturel, historique et environnemental, et l'agroécologie et la sécurité alimentaire. Je précise que sur les deux premières familles d'actions, nous nous appuyons sur des projets pilotés par les universités de La Rochelle et Bordeaux Montaigne, et pour l'agroécologie, sur l'expertise d'Agrisud International.

Monsieur le Président, ce rapport a reçu l'assentiment de tous en Commission, sauf bien sûr du FN qui considère que seul l'Etat doit se mêler de coopération internationale.

M. LAMARA. - Merci Monsieur le vice-Président. Monsieur le vice-Président, mes chers collègues. - Je vais faire plaisir à Madame BOUDINEAU -.

Le FN considère que la compétence de coopération internationale doit être exclusivement la prérogative de l'Etat. Ce n'est pas à une collectivité territoriale, aussi grande soit-elle, d'attribuer des fonds aux pays étrangers. Chaque euro dépensé par notre Région, en plus d'être justifié, comme le disait à juste titre l'un de mes collègues, doit l'être uniquement pour les territoires de notre Région. Oui, nous préférons nous occuper de nos prochains que de vos lointains, leitmotiv qui d'ailleurs dicte l'ensemble de nos choix politiques. Nous n'avons aucun grief contre le peuple vietnamien, grand peuple avec lequel la France a des liens passionnels, mais nous sommes persuadés que les aquitains ne sont pas d'accord pour financer ce projet de coopération avec un pays situé à plus de 10 000 kilomètres de chez nous.

Culturellement, le français fût la langue officielle du Vietnam depuis le début de la colonisation française en Indochine, jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, et depuis les années 1970, la francophonie est en déclin. Si nous avons mauvais esprit, nous pourrions même considérer cette coopération comme une forme de néo-colonialisme. Ces 900 000 € ne sont qu'une étape financière de trois ans, dans un processus commencé, de mémoire, dans les années 2000. Nous ne doutons pas que des sommes importantes seront dilapidées dans les différents programmes que l'exécutif fera voter dans l'avenir. Ces capitaux seraient bien

utiles à la restauration de notre patrimoine architectural, en particulier de nos églises, laissées à l'abandon faute de moyens municipaux. C'est pourquoi le FN - auquel j'ai la fierté d'appartenir – votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. OXIBAR. - Madame BOUDINEAU, vous avez dit que cette délibération avait recueilli l'assentiment de tous, je ne fais pas partie de la Commission, je fais partie du GIA coopération internationale, mais en général, nous ne disons pas notre vote et c'est la raison pour laquelle, le groupe LR-CPNT va s'abstenir sur cette délibération, considérant que, peut-être plus que dans d'autres secteurs, la politique de coopération internationale nécessite que la Région Nouvelle-Aquitaine définisse ses priorités, et je cite le Président il y a quelques dizaines de minutes, qui a dit : « si l'on en met partout, on n'en met nulle part ». Nous entendons bien que des actions ont déjà été engagées depuis de nombreuses années, qu'elles sont certainement difficiles à stopper, mais nous nous interrogeons et nous nous disons qu'il ne faudrait peut-être pas continuer à empiler les politiques de coopération des trois anciennes Régions, aussi utiles et intéressantes soient-elles.

Nous travaillons en GIA sur les différentes coopérations, et je vous remercie, Madame BOUDINEAU, des informations que nous avons lors de ces réunions, mais il devient urgent de prioriser nos actions. Cette priorisation des actions pourrait se faire lors des différents travaux, en établissant des critères, par exemple la réciprocité de coopérations. Quand je parle de réciprocité, il ne s'agit pas de réciprocité financière, mais nous avons certainement beaucoup à recevoir des peuples qui bénéficient de nos différents soutiens. C'est une suggestion que je vous fais et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - Merci. De toute manière, on a bien sûr une évaluation de ces politiques, et il appartiendra au GIA et à la Commission de les recevoir.

M. DRAPRON. - Merci Monsieur le Président. Le groupe UDI s'abstiendra aussi sur cette délibération car nous aussi, nous estimons qu'avant de faire un accord triennal sur deux seules provinces, il aurait été bon de faire une évaluation de toutes les coopérations sur l'ensemble des trois ex-Régions, et d'avoir un accord cadre global. Donc nous nous abstiendrons nous aussi, car nous estimons que l'évaluation doit se faire avant le vote et pas après.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. LE PRESIDENT. - Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Il en est ainsi décidé.

N° 34

Vote sur l' « Accor cadre triennal de coopération décentralisée : Région Nouvelle-Aquitaine/Provinces de Lao Cai et de Thua Thien Hué 2017-2019 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT

ADOpte A LA MAJORITE

**CREPS – ÉQUIPEMENT SPORTIF – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE**

M. LE PRÉSIDENT. - On passe le dossier CREPS et puis on ira déjeuner si vous le voulez bien.

Mme LANZI. - Président, mes chers collègues. Il s'agit là d'une délibération qui, vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons hérité des Centres de Ressources et d'Expertise de la Performance Sportive, plus communément appelés CREPS, qui ont été transférés aux Régions. Nous en avons deux, à Poitiers et à Talence.

Les compétences régionales portent sur les dépenses d'investissement. Nous avons voté, en CP, le 21 novembre dernier, les travaux de trois pôles : tir à l'arc-BMX, football et baseball, et ce que je vous propose est de confier un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage aux CREPS, pour avancer, conformément à la loi, et dans les conditions qui s'imposent. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. DURAND. - Merci Monsieur le Président. Pierre DURAND, au nom du groupe LR-CPNT, sportif et néanmoins désireux de se cultiver.

M. DURAND. - Monsieur le Président, chers collègues. Page 116 du rapport sur les OB 2017, nous pouvons lire que « le transfert des CREPS aux Régions est une opportunité et qu'il doit conduire la Région à faire de ces établissements des acteurs du développement du sport en engageant prioritairement un plan pluriannuel d'investissement ». Si c'est incontestablement une opportunité pour notre nouvelle Région, cela l'est surtout pour les deux CREPS de Poitiers et de Talence, qui voient ainsi leur avenir avec davantage de sérénité. N'oublions pas qu'en 2008, la volonté politique au niveau de l'Etat était de supprimer, purement et simplement, les CREPS, en France, jugés trop coûteux. Heureusement, ce choix n'a pas été retenu et même si dans le cadre de la politique de réduction des dépenses publiques, la fameuse RGPP, sept de ces établissements publics ont été supprimés sur 23 existants à l'époque. Il en subsiste encore 17, avec la création du flamboyant établissement CREPS pour les Pays-de-la-Loire.

Dans l'intervalle, l'Etat a investi le minimum dans la rénovation et dans la construction de nouveaux équipements au sein de ces CREPS, sauf pour son fleuron de Vincennes, l'INSEP. Mais l'Etat a de la suite dans les idées et a trouvé le moyen de transférer le patrimoine de ces CREPS aux Régions, dans le cadre de la loi NOTRe. Ce transfert

s'accompagne de la prise en charge, non seulement des dépenses du bâti, mais aussi des dépenses de certains équipements, des charges de personnel, notamment 17 ETP sur Talence ont été transférés à la Région, et aussi des dépenses de fonctionnement. Heureusement, l'Etat a prévu des compensations financières, basées toutefois sur les exercices passés, mais dont on peut craindre qu'elles seront nécessairement insuffisantes.

La vigilance s'impose donc, et s'il est prévu un PPI, nous ne saurions que trop conseiller qu'il y ait aussi un plan pluriannuel de fonctionnement. En effet, il faut savoir qu'au cours de cet exercice, qui va être clôturé dans quelques jours, il y a eu au CREPS de Talence un transfert des sommes qui auraient dû être investies en travaux, sur le financement de charges de fonctionnement. Le fonds de roulement de ces CREPS, ainsi que la trésorerie, est à surveiller de près car les recettes n'évoluent pas à proportion des efforts que ces établissements exigent. La Région, en confiant des missions à ces établissements, va devoir aider à la mise en place d'un modèle économique durable.

Enfin, dernière réflexion sous forme d'inquiétude, il ne faudrait pas que le portage financier de nos deux CREPS, vienne remettre en cause les financements mis en place jusqu'à ce jour par les trois anciennes Régions, même si, bien évidemment, un effort d'harmonisation est là aussi indispensable.

Enfin, après ce bref rappel, nous voterons pour la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Unanimité.

N° 35

Vote sur le « CREPS – Equipement sportif – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Je vous propose de nous retrouver autour de Lascaux III, il est 13 h 00, à 14 h 15.

Interruption de la séance - déjeuner

MISE À DISPOSITION DE L'EXPOSITION LASCAUX III À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) « LASCAUX III – L'EXPOSITION INTERNATIONALE » - PROROGATION

M. LE PRÉSIDENT. - On peut reprendre la séance.

Vous avez sur vos tables un petit livre de l'Agence Aquitaine ECLA, on le fera aussi pour Limousin et Poitou-Charentes, sur les artistes qui sont venus en résidence dans les deux résidences qu'ECLA gère, à la fois la Prévôté, qui est une petite maison au cœur de Bordeaux, et le chalet MAURIAC. Je vous en souhaite une belle découverte.

Je vous propose de reprendre nos travaux, en demandant que les temps de parole soient contraints, résumés, à l'essentiel.

Sur l'exposition internationale Lascaux III.

M. DORTHE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. En 2012, à l'initiative du Département de la Dordogne, il a été décidé de coproduire une exposition avec la Région, dite « Lascaux III », l'exposition internationale. Cette exposition a été mise en œuvre pour, très en amont avant l'ouverture de Lascaux IV, assurer une promotion à l'international de Lascaux IV, via cette très belle exposition internationale. C'est une exposition qui connaît un vif succès. Elle est allée aux Etats-Unis, Chicago, Huston, puis Montréal, l'Europe avec Genève, Paris, Bruxelles, ensuite, elle est partie à Séoul et elle est actuellement à Tokyo. Nous avons deux autres dates japonaises. Pour vous donner un petit ordre d'idée, elle est à Tokyo depuis 43 jours, elle a accueilli 82 000 visiteurs. C'est une exposition qui est louée par la société publique « Lascaux, l'exposition internationale », à peu près 250 000 €. Cette SPL dégage un résultat positif en 2015, d'un peu plus de 43 000 €, ce qui permet de réactualiser, de retoiletter, d'améliorer cette exposition.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'autoriser le Président à signer la prorogation jusqu'en 2020, de notre convention de prêt, puisque nous en sommes copropriétaire, à la SPL Lascaux, de cette très belle exposition, sachant qu'elle est encore demandée, peut-être même en Australie, et nous sommes en train de signer les accords avec Shanghai, en Chine. Avant de faire partir un petit film, qui va durer quelques minutes, sur le facsimilé et l'inauguration de Lascaux IV, vous donner « quelques nouvelles du front » quand même...

M. DORTHE. - Je savais que cela ferait réagir quelques-uns.

Rapidement, pour dire que depuis l'ouverture, c'est-à-dire quelques jours, cela a été ouvert le 15 décembre, nous avons accueilli 8700 visiteurs via les réservations par le net, nous allons arriver à 10 000 visiteurs dans les 15 jours, donc à la fin de l'année, avec les gens qui viennent au guichet. C'est une belle réussite et je crois que notre Région peut être fière d'en être aussi coproductrice, à hauteur de 25 %, et remercier depuis quatre ans, les services de la Région qui ont suivi ce dossier depuis l'ouverture des plis jusqu'à l'inauguration la semaine dernière.

On peut envoyer ce petit film pour vous faire digérer. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je suggère à Philippe DORTHE de mettre plutôt les images de Lascaux que nos tronches !

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a des oppositions à ce film ?

Pardon de le dire Philippe, mais je n'aime pas ce film, je regrette.

Y a-t-il des oppositions ?

S'il n'y en a pas, ce rapport est donc adopté.

N° 36

Vote sur la « Mise à disposition de l'exposition Lascaux iii à la société publique locale (SPL) « Lascaux III – L'exposition internationale » - Prorogation »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANGOULÊME À
L'EPCC ÉCOLE EUROPENNE SUPÉRIEURE DE L'IMAGE (EESI)**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'adhésion de la communauté d'agglomération du grand Angoulême à l'EESI.

Y a-t-il des oppositions ?

Il n'y en a pas.

Ce rapport est donc adopté.

N° 37

Vote sur l' « Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à l'EPCC
Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉ ENTRE LA RÉGION
LIMOUSIN ET L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'avenant au contrat d'objectifs et de moyens passé entre la Région Limousin et l'Université de Limoges.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Il y en a une et Gérard répondra peut-être.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président. L'avenant à ce contrat d'objectifs et de moyens a certes été discuté avec l'Université de Limoges, et le fonctionnement par appel à projets est certes une méthode de financement de la recherche et des Universités qui a fait ses preuves. Toutefois, la méthode suivie pour arriver à cette délibération appelle des observations.

L'Université de Limoges bénéficie d'un contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2015-2020, c'est-à-dire signé encore tout récemment. Les Universités ont besoin de visibilité et de stabilité pour fonctionner et les contrats d'objectifs et de moyens répondent à cet objectif. De même, la confiance exige que les contrats soient exécutés jusqu'à leur terme. Or, ce COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) a été remis en cause par l'exécutif du Conseil Régional. L'annonce a été faite unilatéralement, c'était juste avant l'été ou au début de l'été, sans concertation avec l'Université de Limoges. La réduction du financement du contrat a été annoncée brutalement et cela a suscité bien sûr une vive inquiétude puisque les finances de l'Université sont nécessairement déstabilisées potentiellement par une telle amputation, puisque c'est de cela qu'il s'agissait. Le contact a certes été noué et une concertation est intervenue après coup, mais sur la base des exigences de la Région.

Toutefois, quelle maladresse : cette précipitation était-elle indispensable ? Non, la politique universitaire est-elle harmonisée ? Non, pas dans notre Région, pas encore. En avons-nous discuté ici ? Non. La Région Nouvelle-Aquitaine ne doit-elle pas assurer les engagements de l'ex-Limousin ? Il semble qu'on l'ait un peu oublié parce que c'est en effet la voie de la remise en cause qui a été retenue, et cette maladresse entretient, de mon point de vue, avec d'autres révisions autoritaires de dispositifs qui sont propres tout spécialement aux ex-Régions Limousin ou Poitou-Charentes, et qui pourtant avaient été votés par des Assemblées délibérantes. Cela entretient un malaise sur la place réservée aux ex-« petites » Régions dans notre Nouvelle-Aquitaine. Et c'est toujours le modèle des petits qui n'est jamais respecté. Alors certes, la modification a été actée avec l'Université de Limoges, et

celle-ci saura, j'en suis sûre, saisir les opportunités offertes par la nouvelle méthode. Mais la méfiance générée par la manière nous incitera néanmoins, tout en votant la délibération, à rester vigilants sur la mise en œuvre des appels à projets qui sont attendus par l'Université de Limoges pour poursuivre ses recherches, jusqu'ici financées dans le cadre du COM. Merci Monsieur le Président.

Mme MARTY. - Monsieur le Président, chers collègues. L'ex-Région Limousin compte sur son territoire une Université, située à Limoges. Afin de développer une véritable stratégie favorable à l'enseignement supérieur et à la recherche, en lien avec les entreprises locales, des COM pluriannuels étaient conclus entre la Région et son Université. Ces contrats ont contribué à amener l'Université de Limoges à un niveau d'excellence, reconnu à l'échelon régional, européen, et international.

Dans la logique de l'harmonisation néo-aquitaine des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'avenant proposé à cette Assemblée va permettre de conduire, jusqu'en 2018, une partie des actions prévues par le quatrième contrat, initialement signé pour la période 2015-2020. Il est donc réduit en temps et en action, et sa dotation est réduite en conséquence de moitié. Il est à souhaiter et espérer que les demandes que l'Université de Limoges, ainsi que le lui permet l'avenant, ne manquera pas de formuler seront bien accueillies pour les années à venir et lui permettront de continuer à mener une politique ambitieuse au service de ses étudiants et de son territoire, attirant des chercheurs hautement qualifiés, pour conduire des projets innovants.

Nous voterons favorablement sur ce dossier, mais nous veillerons à ce que l'harmonisation des politiques en matière universitaire, prenne en compte les besoins spécifiques de chaque école, de chaque Université, de chaque laboratoire dans notre grande Région, sans favoritisme aucun. La Région a besoin de tous et de chacun pour se hisser au plus haut niveau. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. VANDENBROUCKE. - Un mot pour remercier Monsieur PATIER et Madame MARTY de tisser aujourd'hui bien des louanges à l'ancien Président de Région qui a signé le COM en question, dont on parle aujourd'hui, en considérant que l'Université de Limoges avait besoin d'un appui particulier compte tenu que c'était une petite Université, sur un territoire national où effectivement, l'Université de Limoges pourrait apparaître comme étant petite. Je dois dire - et je ne veux pas polémiquer – qu'à l'époque, vos collègues n'avaient pas le même enthousiasme que vous aujourd'hui, mais je vois que le temps a fait son œuvre et je vous remercie de dire qu'à l'époque, j'ai bien travaillé.

Ceci étant, bien évidemment, tout changement entraîne des inquiétudes et j'ai partagé ces inquiétudes. Pendant une bonne période, je pense au mois de juillet, pendant mes vacances, avec Gérard BLANCHARD nous avons beaucoup échangé, nous avons beaucoup échangé nos remarques, nos analyses, etc. de manière à faire en sorte que l'Université de Limoges n'ait pas l'impression, comme elle a pu l'avoir dans un premier temps, d'être sacrifiée sur l'autel de l'homogénéisation des politiques pour le coup universitaires. On a échangé avec le Président de Région également, et il me semble qu'aujourd'hui, et c'est je crois ce qui devrait tous nous rassurer, lors de la rentrée universitaire, Alain ROUSSET, le Président de la Région Limousin est intervenu, Gérard BLANCHARD, vice-Président en charge de l'Université est intervenu également, pour rassurer, pour expliquer, pour dire qu'au bout du compte, non seulement un certain nombre de dispositifs continueraient, mais qu'au-delà des dispositifs qui avaient été contractualisés, de nouvelles dispositions se mettaient en place, qui permettaient, dans le cadre d'appels à projets, d'aller plus loin, et probablement d'acquérir, pour l'Université de Limoges, plus de financements qu'elle n'en avait par le passé.

Je suis ravi d'avoir pratiqué, quand j'étais Président de la Région Limousin, la politique que j'ai pratiquée, qui n'a, encore une fois, pas toujours été suivie avec l'enthousiasme que vous manifestez aujourd'hui, mais le temps passe, on a assuré la pérennité de cette Université, aujourd'hui c'est une nouvelle étape. Il faut que cette Université sache saisir les chances qui sont les siennes dans le cadre nouveau que lui offre la grande Région, le Président d'Université non seulement en a pris acte, mais a manifesté, je crois, un acquiescement total à ce qui lui était proposé. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les chances offertes à l'Université de Limoges sont objectivement plus importantes que lorsque l'Université de Limoges était dans la petite Région d'origine, c'est comme cela.

M. BLANCHARD. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Quelques éléments pour essayer de vous donner le contexte d'évolution de ce COM. L'objectif, dès cette année, a été de vouloir harmoniser une politique publique à destination de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est-à-dire à destination de l'ensemble des Universités et des établissements de la nouvelle Région.

Je rappelle, il y a six Universités et quatre grandes écoles, et je ne compte pas la trentaine d'écoles privées aussi, qui fonctionnent dans ce dispositif. Depuis le début, il y a une concertation, je tiens à le dire, c'est vrai qu'il y a eu une période de tensions au mois de juillet, mais depuis le mois de janvier, je travaille de manière étroite avec tous les chefs d'établissements - vous savez que moi-même je suis un ancien Président d'Université, j'étais encore en fonction au tout début de ce mandat, donc je connais bien mes collègues - et nous travaillons dans la concertation depuis le début. Il faut prendre en compte qu'en fusionnant

les trois Régions, nous avons fusionné trois politiques radicalement différentes, et des situations différentes. Il se fait que dans le Limousin, l'Université de Limoges était le seul établissement d'enseignement supérieur, je ne parle pas de la petite école d'ingénieur, la seule Université, et que s'est nouée entre la Région et cette Université, une relation forte, logique, qui s'explique parfaitement. Il faut que vous sachiez maintenant que l'on ne peut plus fonctionner dans ce contexte-là puisque nous avons à travailler avec dix établissements et 12 même si je compte les deux regroupements d'Universités. Donc dès le départ, on a expliqué les nouvelles règles du jeu, et l'objectif est de savoir comment répartir les moyens que la Région apporte à l'ensemble des établissements. On a plusieurs leviers de financement, plusieurs instruments financiers.

Le premier instrument financier est le CPER. Les CPER ont été organisés et conclus dans chacune des ex-Régions, et ne seront pas touchés sur la période jusqu'à 2020. Il y a également les Programmes Opérationnels FEDER, qui ont été développés sur chacune des ex-Régions, qui ne seront pas non plus touchés et qui, dans bien des cas, sont adossés aux CPER. Et ensuite, il y a deux autres modalités sur lesquelles une harmonisation était nécessaire. C'est-à-dire des moyens récurrents qui sont apportés chaque année à l'ensemble des Universités, je parle d'un ensemble d'à peu près 20 M€ qui sont engagés par notre Assemblée chaque année, à destination des six Universités et des quatre écoles. On ne pouvait pas fonctionner avec des dispositifs différents. Tout cela a été expliqué à l'Université de Limoges, et je tiens à vous dire que ce nouveau Règlement d'intervention, qui fonctionne par appel à projets compétitifs, pour des projets de trois ans, a été adopté par notre Assemblée plénière au mois d'octobre, à l'unanimité, donc ce dispositif est adopté. Cela veut donc dire que la politique de ce point de vue-là est déjà harmonisée à l'échelle de la nouvelle Région. Je tiens à remercier à cet égard les services de la Région, service recherche en particulier, grâce aux efforts duquel on a pu réaliser ce travail dans un délai de quelques mois. Cela a été présenté en GIA et en Commission et je pense que l'ensemble des élus étaient relativement satisfaits de ce travail.

Dès lors que cette dimension-là est harmonisée sur l'ensemble de la Région, cela remet en cause le COM. Cela le remet en cause à quel niveau ? Cela le remet en cause sur la modalité de financement, pas sur les financements. Il y a eu un engagement dès le départ auprès de l'Université de Limoges, que les 36 M€ qui étaient engagés par l'ex-Région Limousin seraient garantis sur l'Université de Limoges. Simplement, le travail que nous faisons actuellement est de transposer progressivement les mécanismes qui étaient dans le COM, dans les nouveaux mécanismes de droit commun que nous avons votés, le Président est venu à Limoges, j'y suis allé, Gérard VANDENBROUCKE était là, nous nous sommes engagés sur le fait que ces moyens seraient maintenus.

Et il y a un quatrième instrument financier, qui permet de financer les établissements, ce sont des programmations pluriannuelles d'investissement qui sont ou pas liées aux CPER, et sur lesquelles la Région peut investir sur de gros projets structurants qui viennent renforcer les pôles d'excellence de chacune de nos Universités. C'est le cas pour l'Université de Limoges et il y a déjà des groupes de travail, je suis moi-même très régulièrement à Limoges, les services y sont régulièrement, nous avons commencé à travailler en toute confiance avec les dirigeants de l'Université de Limoges mais pas seulement. J'en profite pour le dire ici parce qu'il y a des Universités sur l'ensemble des territoires, nous travaillons également avec l'Université de Poitiers, avec les écoles, et avec l'Université de La Rochelle, pour faire en sorte que les gros investissements qui ont pu être faits dans l'ex-Région Aquitaine auparavant, puissent se généraliser également sur l'ensemble de la Région. Donc je ré ponds très clairement que non seulement on va maintenir les financements qui étaient prévus, dans une modalité différente, c'est vrai, qui est l'appel à projets compétitifs, et il y aura en plus un ou deux projets structurants sur l'Université de Limoges, qui nous ont amené à dire, le Président et moi-même, qu'en 2020, la totalité des financements qui auront été perçus par l'Université de Limoges, seront significativement supérieurs à ce qui était prévu dans le COM. Je tiens donc à rassurer tout le monde ici, nous travaillons en parfaite confiance avec le Président de l'Université de Limoges, avec ses équipes, pas seulement sur le site de Limoges mais également sur l'ensemble des sites délocalisés qui dépendent de l'Université de Limoges, et qui irriguent l'ensemble du territoire limousin. Voilà ce que je peux dire en première approche.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

J'ajoute deux choses, il est totalement impensable que nous ayons un réseau universitaire éclaté. Si nous avons un réseau universitaire éclaté, ce qui va se passer est que dans le cadre d'appels à projets ou d'actions qui seraient menées, ce serait uniquement l'Université de Bordeaux qui récupérerait le maximum. Donc il faut que l'on mutualise, en fonction des excellences, en fonction des projets, en fonction des émergences scientifiques qu'il peut y avoir.

Deuxièmement, tout cela est dans le cadre d'une politique de la recherche et des Universités, qui va être, je pense que vous le verrez dès le prochain Budget, largement amplifiée, et qui bénéficiera à tout le monde, mais il faut travailler en réseau. Surtout, ne figeons pas les situations, cela me semble être l'ambition de la Région parce que la recherche et l'Université font partie de l'attractivité de notre Région et c'est sûrement avec les paysages, la beauté de notre Région, une des meilleures attractivités.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions à ce rapport ?

S'il n'y en a pas, il est adopté.

N° 38

Vote sur l' « Avenant au contrat d'objectifs et de moyens passé entre la Région Limousin et l'Université de Limoges »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**COORDINATION DU PROGRAMME DE VALORISATION DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE
EUROVÉLOROUTE N° 3 : « SCANDIBÉRIQUE » - AVENANT À LA CONVENTION
INITIALE**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons ensuite l'itinéraire cyclable Eurovéloroute n° 3. Sandrine, il y a besoin de le présenter ?

Mme DERVILLE. - Très rapidement, il s'agit d'un avenant à la convention qui avait été signée par les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes pour la période 2014-2016. Il vous est proposé ici d'approuver cet avenant qui prolonge la convention de deux ans, étant entendu que cette prolongation est sans incidence financière pour notre collectivité et ne donnera pas lieu à de nouvelles contributions financières puisque les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes s'étaient déjà acquittées de leur contribution jusqu'à 2016, contribution qui était de 15 000 € par an, chacune, sur trois ans, soit une contribution globale de 90 000 € pour notre collectivité. Donc aucune incidence financière, il s'agit juste de prolonger et d'avoir une inauguration en 2018.

M. SAUVAITRE. - Nous sommes nécessairement favorables à cet avenant, qui prend acte, comme vous l'avez dit, sans incidence financière, de la nécessité de proroger de deux ans la convention passée initialement en 2014 pour s'achever en 2016 en Poitou-Charentes et Aquitaine, et nombre d'autres collectivités, avec la Région Île-de-France. Cependant, à mon sens, il aurait été utile d'ajouter aux termes contenus dans la délibération un état des lieux de l'avancée du projet de l'Eurovéloroute n° 3 en Nouvelle-Aquitaine. En effet, s'il nous est rappelé dans les documents qui nous sont remis, assez précisément, les objectifs du projet et les moyens mis en œuvre, nous ne sommes pas, à mon sens, suffisamment informés de la situation à ce jour. Et c'est dommage puisque cet avenant est aussi une très belle opportunité pour dire notre conviction, dans cette Assemblée, de l'importance stratégique de cet itinéraire européen, composé alternativement de vélos route et de voies vertes en site propre, qui relie à travers sept pays, Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle, sur un tracé de 5122 kilomètres. En France, le tracé compte 1565 kilomètres et traverse six Régions, 17 Départements. L'inauguration, par cette convention, est annoncée maintenant pour juin 2018 et il est, à notre sens, indispensable de nous mobiliser pour que notre Région Nouvelle-Aquitaine offre, à cette date, sur tout son territoire, un tracé conforme et signalisé.

Il est intéressant par ailleurs, toute proportion gardée, de mettre ce projet en perspective des autres grands projets d'infrastructures de communication qui nous

concernent. Si j'ai bien compris, l'inauguration de la LGV Tours-Bordeaux est annoncée pour juillet 2017, mais comme chacun sait, le prolongement vers le sud sera pour bien plus tard et l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la Nationale 10 au nord de Bordeaux, entre Reignac et Chevanceaux, est prévue pour 2019. Mais il faudra attendre encore longtemps avant que l'énorme corridor de fret entre le sud et l'est de l'Europe, que la géographie a fait passer après Angoulême, par Confolens et Bellac, pour rejoindre la route Centre-Europe Atlantique, ne bénéficie d'une chaussée adaptée. Ce qui fait qu'en matière d'itinéraire européen, c'est donc l'Eurovéloroute n° 3, appelé aussi « Scandibérique » ou même la « route des pèlerins », qui pourrait la première, trouver son plein achèvement en Nouvelle-Aquitaine. Il me semble, mes chers collègues, que nous devons tous être mobilisés, ainsi que tous les territoires traversés, pour que cet itinéraire, afin de relever ce défi écologique et touristique qui, lui, bien heureusement est concrètement à notre portée. La communauté de communes de sud Charente, d'où je viens, a réalisé en 2007 un tronçon de 21 kilomètres de voies vertes à partir d'une voie ferrée désaffectée, et ce tronçon, baptisé du nom bucolique de « galope chopine », se prolonge de 14 kilomètres en Charente-Maritime, mais lors de l'inauguration de cette voie verte que nous avons vivement souhaitée être un tronçon attractif de l'itinéraire en Charente, de l'Eurovéloroute n° 3, j'avais annoncé, peut-être imprudemment, que le trafic de vélos sur cet itinéraire européen, serait un jour aussi important que le trafic longue distance de poids-lourds sur la RN 10 et qu'il faudrait alors, de la même manière, en doubler la largeur. Alors j'espère, mes chers collègues, que grâce à notre détermination à tous, à notre mobilisation sur tout le tracé en Nouvelle-Aquitaine, je pourrai tenir cette promesse.

M. LE PRESIDENT. - Je le regrette mais je pense que c'était imprudent.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions à ce rapport ?

Essayons, s'il vous plaît...

Cette affaire-là n'a rien à voir avec l'Europe.

M. IRATCHET. - Non, c'est le Pays basque.

Monsieur le Président, chers collègues. Ce projet Eurovélo n° 3, dénommé Scandibérique est un itinéraire reliant Trondheim en Norvège, à Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice. Nous n'avons pas d'opposition de principe au développement des pistes cyclables pour au moins deux raisons : la première est d'ordre écologique, et la seconde concernant l'engouement affirmé pour l'utilisation de ce mode de locomotion.

Cependant, une chose importante nous interpelle. La destination finale de ce projet, à savoir Saint-Jacques-de-Compostelle, dont il faut rappeler aux esprits grincheux et aux ayatollahs de la laïcité, le caractère religieux.

M. IRATCHET. - Nous redoutons en effet que ces pistes cyclables n'empruntent en fait l'itinéraire des pèlerins se rendant à pieds à Compostelle. Il serait en effet désastreux de transformer les chemins appartenant au patrimoine mondial de l'humanité, ainsi qu'à la mémoire collective, en boulevard à vélos. Ce serait un tragique gâchis, tant sur le plan historique, que sur celui de la préservation de la faune et de la flore, détruisant ainsi son caractère ancestral, en lui ôtant une authenticité qui a traversé les millénaires.

Par ailleurs, le partage cyclistes-piétons dénaturerait la sérénité, partie indissociable du concept-même du pèlerinage, dont la motivation est, pour la plus grande majorité, essentiellement chrétienne et spirituelle, alors que pour d'autres, il s'agit d'une méditation, de l'accomplissement d'un vœu, ou d'un cheminement personnel de l'ordre de l'intime. Ceux qui ont fait le chemin de Compostelle savent de quoi je parle. Nous ne sommes donc pas opposés à cette réalisation, à la condition express et nous vous demandons de vous y engager solennellement, pour qu'elle emprunte des itinéraires différents des chemins pédestres déjà utilisés. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je n'avais jamais imaginé que l'on puisse opposer le vélo, qui n'existait pas à l'époque des premiers pèlerins, aux pèlerins.

M. LE PRESIDENT. - Vous m'aidez à élever notre niveau de réflexion dans cette Assemblée.

M. IRATCHET. - Faites le chemin et vous comprendrez.

M. LE PRESIDENT. - Mais je l'ai fait.

M. CHARBONNEAU – Est-ce que tout cela suscite de la dérision ?

M. LE PRESIDENT. - Et cela vous gêne ?

Et je ne vous ai pas donné la parole.

Qui est pour cette véloroute ?

Je vous remercie.

N° 39

Vote sur la « Coordination du programme de valorisation de l'itinéraire cyclable Eurovéloroute n°3 : « Scandibérique » - Avenant à la convention initiale »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**POLITIQUE DE LA VILLE. SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE – COMMUNE DE
MOURENX (64)**

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a la signature du contrat de ville de Mourenx, Benoît TIRANT.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

C'est un projet normal de notre Assemblée.

Mme ABELIN. - Nous avons bien pris note du souhait de la Région d'aider, tant sur cette délibération au titre de la politique de la ville, les quartiers en veille, c'est-à-dire hors quartiers prioritaires, que sur la délibération suivante sur les opérations de revitalisation de bourgs. Nous voterons ces deux délibérations au titre de l'UDI, tout en espérant que la somme attribuée par habitant corresponde également lorsque nous retravaillerons ensemble l'homogénéisation des dispositifs politique de la ville. J'aimerais que l'on puisse se souvenir de ces deux délibérations en termes de dépenses par habitant, pour pouvoir s'en servir sur les prochains travaux d'homogénéisation. On n'avait pas forcément eu de calendrier sur ce travail là, qui nous paraît prioritaire.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, chers collègues. Notre Région compte 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 6 % des 1296 que compte la France métropolitaine. Avec 23 de ces zones, la Gironde en concentre le plus grand nombre, dont la plupart sont localisés sur le territoire de la métropole bordelaise. Les neuf quartiers de Haute-Vienne, deuxième Département le plus concerné, sont situés dans la ville de Limoges, viennent ensuite la Charente-Maritime et le Lot-et-Garonne, avec sept quartiers. La Charente et la Vienne, six quartiers chacun, les Deux-Sèvres, la Dordogne et les Landes, cinq quartiers. Quatre quartiers pour les P-A, trois pour la Corrèze, et enfin un en Creuse, le quartier Albatros à Guéret - nous n'oublions pas la Creuse -.

Dans la ville de Mourenx (64), P-A, le quartier de Cueto, bien que non inscrit en géographie prioritaire, fait partie des quartiers de veille faisant l'objet d'une vigilance particulière. On pourrait même dire, Monsieur le Président, bienveillante, puisque l'intervention financière du Conseil Régional d'Aquitaine en faveur de Mourenx, avoisina les 3 M€ lors de la convention passée en 2009. Pour l'instant, curieusement, les nouvelles incidences financières ne sont pas encore précisées dans la présente délibération. Les politiques publiques de zonage, comme celles de la politique de la ville, se sont révélées gravement contre-productives, en reléguant encore davantage certains territoires en dehors

de la République. Quartiers dits périphériques, où siègent des oubliés, des invisibles, comme malheureusement dans certains territoires ruraux. Les banlieues sont frappées par le clientélisme, la corruption et le communautarisme, qui fait malheureusement et parfois, le lit du radicalisme religieux. Véritable tonneau des Danaïdes, la politique de la ville ce sont 100 milliards d'euros d'argent public dépensés depuis sa création, pour une absence quasi-totale de résultat. Ce n'est pas d'une politique de la ville mais d'une politique nationale, foncièrement différente, dont les banlieues ont besoin pour sortir les habitants de ces quartiers des cadres dans lesquels les différents pouvoirs qui se sont succédés, de l'« UMPS », les assignent.

Pour répondre aux maux de ces territoires, il faut rétablir l'ordre républicain, imposer le retour des services publics, progressivement remplacer les grandes cités par des logements à taille humaine, attribuer des logements sociaux prioritairement aux citoyens français qui, en choisissant une communauté et une seule, la communauté nationale, auront, Messieurs Dames, mes chers collègues, les mêmes droits et surtout les mêmes devoirs.

En conséquence, le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine, ne votera pas cette délibération et demande la diminution drastique des crédits accordés à cette politique néfaste, coûteuse et inefficace, j'ai nommé la politique de la ville.

M. LE PRESIDENT. - Les banlieues, cher Monsieur, si vous les connaissiez, sont d'abord frappées par un taux de chômage énorme.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. COLOMBIER. - C'est l'analyse Socialiste.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 40

Vote sur la « Politique de la ville. Signature du Contrat de ville – commune de Mourenx (64) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National

ADOPTE A LA MAJORITE

LOGEMENT PARC PRIVE : CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DU CENTRE BOURG ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE D E LA VILLE DE NAY

M. LE PRESIDENT. - Sur la convention pluriannuelle de financement de l'opération du centre bourg et de développement du territoire de la ville de Nay.

Mme BARAT. - Les territoires ruraux connaissent des dynamiques de développement contrastés et l'ampleur de la dynamique d'accueil est fortement liée à la position du bourg et de son arrière-pays, dans le processus de desserrement des grandes villes et agglomérations voisines. Plus un bourg ou une ville moyenne se trouve éloigné de l'influence d'une métropole ou d'une agglomération importante, plus son rôle de centralité devient essentiel à l'équilibre de son bassin de vie. Souvent situés dans des espaces ruraux éloignés de pôles urbains et de grands axes de circulation, ces bourgs doivent faire face à la fois à une dégradation et à une sous-occupation de leur bâti, à une offre commerciale et de service qui se fragilise, et à une baisse générale d'attractivité. À cela, s'ajoute le départ des activités des services et des habitants vers la périphérie du bourg, alimentant l'étalement urbain, une nouvelle artificialisation des terres.

La présence de centres-bourgs dynamiques et animés dans les campagnes ou les zones périurbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants des territoires concernés. Fort de ce constat, le Gouvernement a décidé d'apporter son concours aux collectivités territoriales et de leur donner des clefs de réflexion et des outils pour agir sur la dévitalisation des centres-bourgs de moins de 10 000 habitants. Dans ce cadre de cet appel à projets national en faveur des centres-bourgs, la ville de Nay a été retenue, comme sept autres communes en Nouvelle-Aquitaine : La Réole, Villeneuve-de-Marsan, Saint-Yrieix-la-Perche, Ussel, Barbezieux, Montmorillon, Saint-Maixent-l'Ecole.

Ce jour, c'est une opération programmée d'amélioration de l'habitat par renouvellement urbain et opération de restauration immobilière 2016-2022, valant convention de financement de centres-bourgs, conduite par l'ANAH, qui est proposée à l'ensemble des partenaires pour accompagner le projet de renouvellement urbain de Nay. Pour le Conseil Régional, il ne s'agit aujourd'hui que de confirmer l'application des Règlements d'intervention qui permet d'accompagner l'animation des OPAH-RU et l'amélioration du parc public de logements. Il s'agit donc de financer, pour les futurs nouveaux de cette Bastide, l'équipe d'animation à hauteur de 69 M€, et les futurs 65 logements sociaux, à hauteur de 97 500 €. Mais là n'est pas l'essentiel. La présence de la Région près de ses territoires, au sein du comité de

pilotage du projet, est avant tout la mobilisation des moyens de la Région sur les volets touristique, culturel, artisanal, commercial ou de transport, partenariat qui sera précisé au fur et à mesure de l'émergence des projets. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas de commentaire ?

M. PALUTEAU. - Court et concis Monsieur le Président. Sauf votre respect Monsieur le Président, vous me redonnez la parole, je vous en remercie, pour vous répondre, je suis élu de la ville de Bègles, qui est dans la banlieue, donc je connais un peu la banlieue...

M. LE PRESIDENT. - Non mais est-ce que vous parlez de... on est sur Nay.

M. COLOMBIER. - Tu laisses les personnes parler un peu !

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Alain ROUSSET, laissez un peu les élus s'exprimer, ne leur coupez pas la parole au bout de dix secondes, s'il vous plaît. Merci.

M. LE PRESIDENT. - On est sur un ordre, on est sur Nay. Qu'est-ce que vous avez à dire sur Nay ?

M. PALUTEAU. - Revenons sur Nay Monsieur le Président...

M. COLOMBIER. - J'aimerais que tu aies autant de sévérité vis-à-vis des autres groupes.

M. LE PRESIDENT. - C'est pareil.

M. PALUTEAU. - Nous sommes favorables aux politiques de développement des centres-bourgs, particulièrement lorsqu'il s'agit de préserver et de restaurer un patrimoine architectural remarquable, comme c'est le cas du centre historique de la Bastide de la ville de Nay. Nous avons d'ailleurs voté favorablement à l'opération de revitalisation du centre-bourg de La Réole, lors de la séance plénière du 27 mai dernier. Pourtant, nous ne voterons pas cette délibération, pour les raisons suivantes.

Premièrement, parce que 60 % de la subvention, soit 97 500 € attribués, concernent le financement de logements sociaux au lieu de la réhabilitation des Bastides ou du développement touristique de la commune, et ce au titre de la politique de la ville, sujet sur lequel, rassurez-vous Monsieur le Président, je ne reviendrai pas.

Deuxièmement, en raison du coût élevé de l'accompagnement des équipes d'animation. En effet, c'est 40 % restants, soit 69 500 € de la subvention, sont curieusement destinés à l'information, le diagnostic, le conseil, certainement très utiles, mais ne

correspondant pas aux travaux concrets attendus. Cette mission d'études nous apparaît très onéreuse.

En conclusion, je répète, le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine ne votera pas ce dossier. Je vous remercie pour votre attention Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'ai bien entendu, il se trouve que j'ai une petite expérience de renouvellement urbain, dans ma bonne ville de Pessac, et que quand on s'adresse à des ménages modestes, parfois très modestes, français, blancs.

M. LE PRESIDENT. - Pas toujours blancs, et que leur fragilité, même avec des travaux, leur pose problème, il y a besoin d'accompagnement. Tous ceux qui ont eu des responsabilités dans ce genre d'actions le savent. Quand on veut défendre les français, il faut aller jusqu'au bout, y compris jusqu'aux pauvres.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Je transmettrai.

Je vous remercie.

À tout le monde, à tous ceux qui votent, je vais me faire un plaisir.

N° 41

Vote sur le « Logement Parc Privé : Convention pluri-annuelle de financement de l'opération du centre bourg et de développement du territoire de la ville de Nay »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Mme Le Guen (non inscrite)
- **CONTRE** : Front National

ADOPTE A LA MAJORITE

**RÈGLEMENT DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT APPLICABLE
AUX AGENTS DE LA RÉGION**

M. LE PRESIDENT. - Pierre CHERET, sur le Règlement de prise en charge des frais de déplacement applicable aux agents de la Région.

M. CHERET. - Il s'agit, très rapidement Monsieur le Président, du Règlement de prise en charge des frais de déplacement, d'harmonisation entre ce qui se faisait sur les trois Régions, concernant à la fois les frais de déplacement, à la fois les nuitées. La particularité, suite à différentes discussions, est que d'un point de vue juridique, les collaborateurs de groupes d'élus ne peuvent pas être considérés comme des agents de la Région, mais dans le cadre de la volonté de prendre en compte les demandes qui ont été faites par les groupes d'élus, on a ouvert la possibilité pour les collaborateurs de groupes d'élus, que les séances plénières ainsi que les CP, notamment celles qui sont déconcentrées par rapport à Bordeaux, puissent être prises en charge, mais pas pour les autres déplacements. Ce n'est légalement pas possible.

Voilà Monsieur le Président, les éléments principaux de cette délibération, qui vise essentiellement à harmoniser les conditions de remboursement pour l'ensemble des agents de notre nouvelle collectivité.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport.

Mme MOGA. - Très rapidement Monsieur le Président, je voudrais simplement adresser mes remerciements, notamment à Pierre CHERET qui a entendu ma demande lors du CT de novembre, à Limoges, et qui a accepté de vous transmettre notre revendication de la prise en charge, au moins partielle, des déplacements des collaborateurs à l'occasion des plénières et des CP. Je voudrais aussi adresser mes remerciements à Francis WILSIUS, qui ce jour-là m'a apporté un soutien appuyé.

M. LE PRESIDENT. - Super Francis, et Super Pierre.

Pas d'opposition à ce rapport ?

Il en est ainsi décidé.

N° 41

Vote sur le « Règlement de prise en charge des frais de déplacement applicable aux agents de la Région »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

MOTIONS

M. LE PRESIDENT. - Nous arrivons à la période la plus savoureuse, la plus sympathique.

J'ai d'abord une motion présentée par le groupe MoDem, sur une politique contractuelle de la nouvelle Région, pour une vision lucide, une ambition affirmée et des moyens sanctuarisés.

Est-ce que Martine MOGA veut bien dire un mot ?

MOTION : POUR UNE VISION LUCIDE, UNE AMBITION AFFIRMÉE ET DES MOYENS SANCTUARISÉS

Mme MOGA. - Oui, je ne vais pas recommencer mon intervention de ce matin, rassurez-vous. Il ne vous a pas échappé que par cette motion, nous souhaitons acter notre position de principe sur la politique contractuelle. Cette motion comporte trois axes : d'abord, sanctuariser, voire déployer les crédits de fonctionnement de la politique territoriale.

Ensuite, maintenir une ingénierie territoriale locale.

Et enfin, soutenir la manifeste du collectif des agents du développement territorial, que nous avons joint à cette motion. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je ne peux pas vous proposer d'adopter cette motion parce qu'elle ne cherche pas du tout à proposer, à rassembler, « considérant le manque de vision et d'ambition portées par l'exécutif régional », je vous avoue que c'est choquant.

Qui est pour cette motion ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le FN s'abstient.

Vote sur la motion « Pour une vision lucide, une ambition affirmée et des moyens sanctuarisés »

- **POUR** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **ABSTENTION** : Mme Derville (PS et Apparentés), M. Blanchard (PS et Apparentés) Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion n'est donc pas adoptée.

Il en est ainsi décidé.

MOTION : REVISION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DEFAVORISEES SIMPLES

M. LE PRESIDENT. -On a ensuite une motion sur la cartographie des zones défavorisées simples.

M. MOREAU. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je vais vous présenter une motion qui, je pense, au-delà du PS et apparentés, des Ecologie-les Verts, et PRG, fera l'unanimité, car elle concerne la survie de l'élevage dans la Nouvelle-Aquitaine, et notamment dans des Départements très élevage, je pense au mien, les Deux-Sèvres.

L'UE a engagé une révision des zones défavorisées simples. Ce zonage permet la prise en compte des contraintes liées aux spécificités des territoires, à savoir les pontes, les conditions pédoclimatiques, pour les exploitations agricoles. Ce nouveau zonage sera applicable en 2018. Ce dispositif permet de compenser les contraintes territoriales sur les coûts de mise en production des agriculteurs et se traduit par le versement aux éleveurs de ce que l'on appelle l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel).

Le futur zonage est construit en deux phases : l'une découlant de l'application de règles européennes, la seconde permettant à l'Etat membre de mettre en avant ses spécificités. A ce jour, la première phase est terminée et la seconde est en cours de discussion entre l'Etat et les Organisations agricoles. Les conséquences pour notre territoire, de la carte provisoire du 23 novembre dernier, sont très importantes pour la Nouvelle-Aquitaine : un déclassement de près de 1000 communes, un impact sur près de 4000 exploitations (30 % en Deux-Sèvres, 20 % en Dordogne, 17 % en P-A, 12 % en Lot-et-Garonne). Cette perte d'aide ICHN pour les élevages impactés, pour un montant de 30 M€. Dans ce contexte, il est essentiel que les travaux de finalisation de la carte des zones défavorisées simples puissent réintégrer les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

En effet, la situation de l'élevage en Nouvelle-Aquitaine est déjà sous tension et donc cette perte ICHN va représenter un coût très important, notamment pour le maintien aussi des zones herbagères pour l'élevage extensif, mais également pour nos territoires ruraux et pour l'environnement (qualité de l'eau, biodiversité, etc.) C'est pourquoi, et malgré, pour information, qu'hier, une réunion s'est tenue au Ministère de l'agriculture et qu'un certain nombre de communes ont été remises notamment dans les zones humides, il ne reste pas moins encore qu'à ce jour, beaucoup d'exploitations agricoles et de communes rurales sont exemptes de cette zone dite « défavorisée ». C'est pourquoi je vous propose une motion et demande à l'Etat de prendre en compte la spécificité et les enjeux de la Région Nouvelle-Aquitaine, afin de pouvoir réintégrer dans la future carte des zones défavorisées simples, les communes qui en sont déclassées, en particulier dans les départements les plus touchés. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Effectivement, une proposition qui est totalement inadmissible pour nous et qui impacte directement, notamment sur l'ICHN, la Région, soit celle des Pyrénées, Dordogne et Massif Central. Je pense que tout le monde peut se rejoindre sur cette motion.

Y a-t-il des observations ?

Y a-t-il des oppositions ?

M. COLOMBIER. - C'est sympathique, cela peut aller dans le bon sens mais c'est de l'affichage. Je crois que le fait de faire un vœu vis-à-vis du Gouvernement ne changera pas grand-chose. En revanche, négocier entre la Région et l'Etat est bien, donc nous ne sommes pas contre le fond du problème, mais nous ne participerons pas au vote de cet amendement.

M. BITEAU. - Pour peut-être compléter ce qu'a dit Guy MOREAU, c'est un bien mauvais calcul que de renoncer sur un large périmètre à l'ICHN, car dans une approche globale, cela voudrait dire que l'on soutiendrait effectivement moins les prairies, et quand on sait le rôle que jouent les prairies sur la qualité de l'eau, sur la gestion quantitative de l'eau, sur la biodiversité, cela a été dit par Guy MOREAU, mais surtout les enveloppes nécessaires, quand on renonce aux prairies pour favoriser le développement d'autres cultures, parce que justement les prairies ne sont pas suffisamment entretenues et préservées, c'est par exemple 54 milliards d'euros par an pour retirer des nitrates et des pesticides pour retrouver de l'eau potable distribuable au consommateur. Donc ces calculs qui consistent à faire des économies d'accompagnement d'un modèle agricole qui remplit des fonctions et qui rend des services au-delà des services productifs, est un bien mauvais calcul. Et pour ajouter un enjeu autour des zones défavorisées, c'est aussi un enjeu d'installation parce que les agriculteurs qui s'installent sur ces zones défavorisées bénéficient d'une majoration d'aide à l'installation et donc en l'absence de cette reconnaissance de zones défavorisées, cette majoration disparaît et met un point d'arrêt à l'installation de nouveaux agriculteurs sur ces zones défavorisées. Donc forcément, je suis favorable à ce que l'on puisse voter ce vœu.

M. RAYNAUD. - Simplement pour confirmer ce que disait Benoît BITEAU, la communauté européenne a souhaité revoir ces zones, il y a une grande partie des communes qui étaient déjà en zone défavorisée, qui ont été classées à la suite de critères biophysiques européens, qui n'étaient pas contestables. Cela nous a amenés à avoir une grande partie de nos communes déclassées. Le Gouvernement, aujourd'hui, a la possibilité de reclasser un certain nombre de communes et de petites régions, donc c'est le travail que nous avons fait. J'étais, hier, au Ministère, un certain nombre de communes et de petites régions ont été reclassées : la Dordogne en grande partie, une partie du marais poitevin et

quelques autres zones sur la Région, il nous reste un travail à faire parce que l'on a le Département des Deux-Sèvres qui malheureusement n'a pas été réintroduit, mais qu'il faut, sur la partie qui était déjà en zone défavorisée, et la zone herbagère parce que supprimer l'ICHN sur ces zones-là est faire disparaître l'élevage, donc il faut que l'on y arrive.

Mais pour dire que l'on n'a pas attendu que tout cela nous « tombe sur la tête » pour travailler avec le Gouvernement sur ce sujet-là et le travail que l'on a fait a bien payé puisque l'on a quand même un grand nombre de communes qui ont été réintroduites. Le travail reste à faire, mais c'est bien de mettre la pression là-dessus parce que c'est un enjeu très important pour notre Région.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des oppositions à cette motion, qui bien entendu, présentée, fera l'objet d'un assentiment des groupes qui l'auront votée, le groupe FN ne participant pas au vote ?

Pas d'opposition ?

Non participation au vote du FN.

Les autres groupes sont d'accord ?

Je vous remercie.

Vote sur la Motion « Agriculture : Révision de la cartographie des zones défavorisées simples »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT
- **ABSTENTION** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite)

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, j'ai une rafale de motions du FN. Je vais demander à la sagesse de Jacques COLOMBIER de ne pas vouloir nous les lire, mon cher Jacques. J'en ai une sur la filière des palmipèdes gras.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, nous ne lirons pas les motions, vous les avez sous les yeux. Il y aura simplement une présentation par un élu du groupe, très rapide, ne vous inquiétez pas, de chaque motion.

M. LE PRESIDENT. - Sur les palmipèdes gras, dossier que l'on connaît bien.

**MOTION : SOUTIEN DE LA FILIERE DE PRODUCTION DES PALMIPEDES A FOIE
GRAS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. HUSTAIX. - Monsieur le Président, chers collègues. Notre filière palmipèdes à foie gras est confrontée à un nouveau péril : le virus H5N8. Je vous rappelle que l'année dernière, le vide sanitaire imposé suite au virus H5N1, a été une catastrophe pour l'ensemble des producteurs et notamment les petits. Ils ont perdu en moyenne un trimestre, donc 25 % de leur business. Un nouveau vide sanitaire serait une nouvelle catastrophe qui provoquerait la faillite d'une vaste majorité d'exploitations.

Le problème vient des oiseaux migrateurs et personne ne peut empêcher les oiseaux migrateurs de traverser une frontière. Il s'agit donc d'un problème, hélas, pérenne.

M. HUSTAIX. - S'il vous plaît...

D'un point de vue médical et scientifique, le virus H5N8, comme le virus H5N1, ne peut se transmettre à l'Homme.

Vous me laissez parler oui ou non ?

M. LE PRESIDENT. - Exprimez-vous, ce genre de répartie fonctionne dans les deux sens, alors allez-y, ne vous troublez pas et résumez s'il vous plaît.

M. HUSTAIX. - D'un point de vue médical et scientifique, le virus ne peut pas se transmettre à l'Homme et aux autres animaux que par contact direct, précisément par voie respiratoire avec les oiseaux infectés ou des objets souillés par les fientes. Il ne se transmet pas à l'Homme par la consommation d'aliments contaminés, notamment la consommation de foie gras, la cuisson à 70°C détruisant le virus. Les petits producteurs ne peuvent pas résister à un nouveau vide sanitaire, à l'inverse des gros producteurs qui ont les moyens d'élever des canetons hors des zones d'épizootie, et en plus peuvent écouler leurs stocks.

Plusieurs pistes de solutions existent. L'augmentation de la taille des bâtiments de confinement, pour passer par exemple d'une densité de dix canards au mètre carré, à trois

canards au mètre carré, permettrait de confiner les canards en hiver, sans affecter la qualité. Mais c'est un investissement considérable, le virus mourant à 20°C, le problème ne se pose qu'en hiver.

Le problème vient principalement du transport, il faudrait y consacrer des moyens.

Mais il y a une solution qui est quasiment magique, qui se pose, qui est le vaccin. Ironie de ceci, le vaccin est fabriqué à Libourne, par le laboratoire Ceva, donc dans notre Région Nouvelle-Aquitaine, et qui a eu un gros succès commercial avec les Etats-Unis. Donc à l'heure actuelle, des canetons américains sont vaccinés, mais pas les canetons français. Si ce problème existe, c'est que recourir au vaccin signifierait reconnaître que la France n'est pas grippée aviaire indemne, comme je vous rappelle que cela provient des oiseaux migrateurs, il est à craindre que nous ne soyons plus jamais grippés aviaires indemnes de toute façon. En plus, le problème n'existe que dans 3 % de nos exploitations, qui elles-mêmes ne représentent que 10 % du total, donc on pourrait s'en passer.

Tout ceci nécessite une révision de la norme IGP (Identification Géographique Protégée) du canard du sud-ouest. Le problème étant, hélas, pérenne, il faut s'y employer. Nous vous demandons de vous engager à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires afin de soutenir la filière de production de palmipèdes à foie gras victimes de l'épizootie de la grippe aviaire H5N8, que la Région s'engage à débloquent des crédits d'urgence, destinés à venir en aide aux exploitants victimes de l'abattage ou du confinement de leur cheptel, ce qui menace leur survie économique dans cette période de l'année qui, évidemment, est le pic de la consommation. Et que la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à alerter les services de l'Etat afin de procéder en urgence à une campagne de vaccination, la seule capable d'enrayer définitivement l'épizootie en cours et les futures épizooties. Merci.

M. RAYNAUD. - Simplement rappeler que la Région est déjà beaucoup intervenue l'an dernier, que le travail qui a été réalisé l'an dernier avec le vide sanitaire qui a été mis en place, a quand même, il faut le rappeler, bien fonctionné, puisqu'aujourd'hui, le virus qui était en cause à l'époque, n'est pas réapparu, puisque ce n'est pas le même virus cette année, c'est H5N8, qui malheureusement est très virulent et provoque même la mortalité des animaux. Et dire que l'on a quand même prévu, budgété 15 M€ pour soutenir la filière : 5 M€ sur l'aval et 10 M€ sur la production, qu'il y a un grand nombre d'agriculteurs, puisque l'on a quasiment pas loin de 2000 agriculteurs aujourd'hui qui vont faire des investissements de biosécurité ou qui les ont faits. Rappeler aussi que l'indemnisation des éleveurs qui ont été touchés et qui ont mis en place le vide sanitaire a été financée par l'Etat, aux dires même de la profession, elle a été très bien indemnisée et je crois que c'est quelque chose, malgré le séisme que cela a provoqué pour cette filière, qui s'est bien passé. Malheureusement

aujourd'hui, on a quelques cas qui nous inquiètent. Dire que la vaccination aujourd'hui n'est pas souhaitée par la filière, c'est la responsabilité de la filière, parce que c'est derrière perdre son statut d'être indemne, mais c'est surtout se fermer la porte très durablement au niveau de l'exportation.

Dire qu'il n'est pas de notre capacité de nous engager à débloquent des crédits pour indemniser les exploitants. Cela relève de l'Etat. Je propose donc que l'on ne retienne pas cette motion.

M. LE PRESIDENT. - J'ajoute deux choses que vous oubliez. D'abord, le canard est quasiment en grande partie porteur sain.

Deuxièmement, pour bien connaître les responsables de l'entreprise de Libourne dont vous parlez, il n'y a pas de vaccin opérationnel aujourd'hui.

Donc je vous propose de ne pas retenir cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. AUDI. - Je ne suis pas d'avis de l'adopter, je voudrais juste prendre la parole pour expliquer la position des Républicains, qui ne prendront pas part au vote de cette motion.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, moi aussi s'il vous plaît, pour donner la position du MoDem. Nous ne prendrons pas part au vote parce que nous considérons que le meilleur service à rendre aujourd'hui à la filière est de ne pas mettre sur la place publique les problèmes qu'elle rencontre de nouveau. Le silence est d'or, la parole d'argent.

M. LE PRESIDENT. - Ceux qui sont pour, le FN.

Non participation au vote ou abstention, LR, MoDem et UDI.

Et le vote contre de la majorité.

Je vous remercie.

Vote sur la motion « Soutien de la filière de production des palmipèdes à foie gras de la Région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite),
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a un vœu de soutien aux forces de police, de gendarmerie et à l'ensemble des forces garantissant la sécurité publique. On est tous favorables à la police, à la gendarmerie, on se lève tous pour les défendre. Il n'y a pas de lieu à s'accaparer la gendarmerie, la police et les forces de sécurité. Je veux bien, mais ce genre de chose est gênant, on est dans la démagogie totale et si vous le souhaitez, le Président de la Région, en votre nom à tous, à chacune et à chacun, je peux saluer, auprès du Commandant régional ou national de la gendarmerie, la police, les forces de sécurité, le soutien du Conseil Régional au courage de ces hommes et de ces femmes.

**VOEU: SOUTIEN AUX FORCES DE POLICE, DE GENDARMERIE ET A L'ENSEMBLE
DES FORCES GARANTISSANT LA SECURITE PUBLIQUE**

M. COLOMBIER. - Et ce n'est pas de la démagogie que vous le fassiez en notre nom ?

M. LE PRESIDENT. - Non, ce n'est pas de la démagogie.

M. COLOMBIER. - Vous n'avez pas peur du ridicule vraiment.

M. LE PRESIDENT. - Non, je n'ai pas peur du ridicule.

M. COLOMBIER. - Vous allez voter contre cela mais vous faire quand même le porte-parole de ce message. On est dans l'incohérence.

M. LE PRESIDENT. - Rapter, confisquer...

M. COLOMBIER. - Je n'ai rien confisqué. Nous étions, les élus FN, dans les manifestations de soutien aux policiers et je n'ai pas vu d'élus ni du PS, ni des groupes dans cette Assemblée.

M. LE PRESIDENT. - Vous mélangez deux choses. Tout à l'heure, un de vos collègues s'est exprimé pour dire : « je n'ai pas envie de soutenir les Organisations syndicales », vous en soutenez certaines.

M. COLOMBIER. - Ce sont les policiers sur le terrain, Monsieur le Président, allons.

M. LE PRESIDENT. - Personne ne me prendra et ne prendra cette Assemblée...

M. COLOMBIER. - En otage sans doute...

M. LE PRESIDENT. - Au défi de ne pas soutenir la sécurité...

M. COLOMBIER. - C'est de l'incantation.

M. LE PRESIDENT. - Dans ce pays.

Je vous propose d'en rester là.

M. COLOMBIER. - Ce n'est pas ce qu'en pensent les policiers qui descendent dans la rue apparemment.

M. LE PRESIDENT. - Les policiers, dans leurs OS, ne pensent pas cela.

M. COLOMBIER. - Vous ne voyez que les syndicats, vous ne voyez pas la base.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vois pas que les syndicats. J'aime bien que l'on ait reconstitué les forces de gendarmerie et de police.

Je vous propose de laisser de côté cela et je vous propose de venir à l'installation d'une crèche...

M. COLOMBIER. - Non Monsieur le Président, le Règlement intérieur vous oblige à passer au vote de cette motion.

M. LE PRESIDENT. - On passe au vote de cette motion.

Qui est pour ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre le fait de présenter cette motion ?

Vote sur la motion « Soutien aux forces de police, de gendarmerie et à l'ensemble des forces garantissant la sécurité publique »

- **POUR** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite),
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT

VOEU REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est rejetée.

M. COLOMBIER. - Nous le ferons savoir.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose d'envoyer, pas d'une manière discriminante, mais d'une manière collective, un vœu unanime de cette Assemblée, en soutien aux forces de l'ordre et de sécurité.

Qui est d'avis d'adopter ma proposition ?

M. COLOMBIER. - On ne participe pas au vote car ce que vous venez de faire n'est pas légal.

M. LE PRESIDENT. - Le Président de Région a le droit de le faire.

M. COLOMBIER. - Vous ne trouvez pas cela incohérent ? Vous votez contre notre vote, mais vous faites le même vœu.

M. LE PRESIDENT. - Il était trop partisan.

M. COLOMBIER. - Votre motion n'est pas déposée, elle n'est pas légale.

M. LE PRESIDENT. - Le Président de Région a le droit, en cas d'urgence, de le faire.

M. COLOMBIER. - Je ne crois pas. J'aimerais, après le Conseil, que vous nous fassiez passer l'article du Règlement intérieur qui vous donne ce droit-là.

M. LE PRESIDENT. - Avec plaisir.

M. COLOMBIER. - Ne dérapez pas.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose maintenant de passer à la dernière motion de notre Assemblée plénière, et je vais avoir le plaisir de demander, Jacques COLOMBIER, qui présente la crèche au Conseil Régional ?

**MOTION : L'INSTALLATION D'UNE CRECHE AU SIEGE DE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. COLOMBIER. - Je crois qu'il y avait une motion de l'UDI.

M. LE PRESIDENT. - C'est déjà passé, tu n'as pas entendu.

M. COLOMBIER. - Je n'ai pas entendu, d'accord.

Pour la crèche, on n'a pas entendu de « Oh ». C'est Jean-Marc DE LACOSTE LAREYMONDIE qui défendra cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE, vous essayez de... s'il vous plaît.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je ne dépasserai pas trois minutes Monsieur le Président. Peut-être quatre, mais pas plus.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas la peine de nous relire la motion.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je ne vais évidemment pas vous lire la motion puisque tout le monde l'a sous les yeux, je me permets de vous faire trois minutes de présentation.

Monsieur le Président, chers collègues. En ce jour de deuil pour l'Allemagne, nous ne pouvons nous empêcher de penser à Nice. Les circonstances sont voisines et nous retrouvons sur le marché de Noël berlinois, les mêmes scènes abjectes que celles qui

avaient rougi de sang la Promenade des anglais. Cet énième attentat est néanmoins chargé d'une autre dimension. Après s'être attaqué à un symbole républicain en juillet, l'islamisme s'en prend aujourd'hui à Noël, un événement culturel autant que religieux, qui rappelle que le christianisme a innervé l'Europe des siècles durant – j'ai bien dit « innervé » - a forcé son identité et ses traditions, et a souvent aussi soudé ses peuples dans des causes communes. Noël est tout cela à la fois, c'est cet esprit de paix, cette trêve lumineuse au plus profond de l'hiver, celui-là même dans lequel veulent nous plonger ces terroristes. Et quoi de mieux pour représenter cette magie qu'une crèche ? Une crèche comme celle que votre homologue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ, a fait installer dans le hall du Conseil Régional, ou comme celle qui avait été appelée de ses vœux par le Député de Paris Pierre LELLOUCHE, malheureusement en vain. Une crèche comme celle demandée par la Conseillère Régionale Marion MARECHAL-LE PEN en PACA...

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Et que Christian ESTROSI a autorisé dans leurs locaux.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je ne parle pas des crèches installées dans les mairies gérées par le FN, vous comprendrez.

Nous avons échangé avec vous au début du mois à ce sujet. Nous déposons maintenant cette motion, pour formuler le même souhait que nos collègues Républicains, parce qu'à Noël, il n'y a plus d'adversaires politiques mais simplement des représentants élus de diverses sensibilités, regroupés derrière une culture commune, et unis dans la défense de nos traditions, face à la barbarie islamiste.

Dès le XI^{ème} siècle, la trêve de Dieu suspendait, durant les quelques jours entourant Noël, toute activité guerrière ou, à minima, belliqueuse, afin de respecter cette magie fédératrice des lumières de la crèche. Plus récemment, un exemple admirable nous est venu du front – pas National, rassurez-vous -. En 1914, au milieu des tranchées boueuses où nos soldats se livraient à une guerre sans merci, de brefs cessez-le-feu non officiels furent instaurés pour le soir du réveillon de Noël. Pendant quelques heures, les soldats allemands, britanniques et français, ne se regardèrent plus comme des ennemis mais comme des frères, transcendés par cette nuit de Noël à l'émotion si particulière. Vous avez sans doute tous vu le film *Joyeux Noël*, qui raconte cette touchante histoire.

Pourquoi ne pas imiter, à notre niveau, ces initiatives venues de l'Histoire ? Vous évoquez le principe de laïcité pour motiver votre refus d'installer une crèche, Monsieur le Président. Pourtant, la crèche ne contrevient en rien à ce principe, comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans son arrêt du 9 novembre dernier. C'est avant tout une représentation culturelle de la pauvreté et de l'accueil, je dirais même de la vie, qui plus est, la crèche

s'appuie sur un savoir-faire français reconnu bien au-delà de la Provence, celui de nos artisans santonniers. Notre groupe souhaiterait donc voir les querelles politiciennes mises en suspens durant ces quelques jours. Une crèche me semble être justement le moyen de sceller cette trêve politique. Enfin, ce serait un hommage particulièrement fort aux victimes des attentats de Berlin aujourd'hui, mais aussi de Nice, Paris ou Bruxelles hier. L'islamisme s'attaque à nos traditions, nos racines et notre culture. Montrons-leur que nous savons laisser au pied du sapin et de la crèche, nos différends, pour nous ranger derrière Noël. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - On ne peut pas s'approprier la trêve de Noël. Personne.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - C'est la raison de mon appel Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - D'abord, je renouvelle...

Je vous en prie. J'ai laissé parler votre collègue avec une attention...

Je renouvelle, au nom de l'Assemblée, notre tristesse et notre compassion à l'égard des victimes de Berlin. L'Histoire du terrorisme, quand on le regarde, vient de tous les extrémismes. Il vient de l'OAS...

M. LE PRESIDENT. - Il vient du boucher...

M. COLOMBIER. - Je vous rappelle le texte de la motion Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Comme votre collègue, j'y arrive.

Il vient du boucher d'Alep, des deux bouchers d'Alep, que ce soit POUTINE ou que ce soit Bachar EL-ASSAD.

M. LE PRESIDENT. - Il vient des Brigades rouges, ceux qui payent le plus lourd tribut, simplement comptable, s'il en était besoin d'ajouter aux photos des gamins morts sur les plages de la Méditerranée.

M. LE PRESIDENT. - Et oui mon cher Jacques.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - C'était un montage, vous le savez bien.

M. LE PRESIDENT. - Comme les camps de concentration Monsieur.

M. COLOMBIER. - Assez de leçons de morale.

M. LE PRESIDENT. - Les camps de concentration étaient aussi un montage. Nous voilà au fait.

M. COLOMBIER. - Vous serez attaqué pour cela Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - J'en aurai plaisir.

M. COLOMBIER. - Vous êtes dans l'irrationnel.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais juste, au-delà de la réponse aux premiers propos de Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE sur la barbarie, dire que quand on parle de barbarie, il faut tout mettre et il faut voir les hommes, les femmes qui en sont morts, celles et ceux qui en étaient les instigateurs, et aujourd'hui, quand on regarde...

M. COLOMBIER. - Je pense que vous parlez des 105 millions de morts du goulag. On ne vous laissera pas dérapier comme cela.

M. LE PRESIDENT. - Cela suffit. Si vous ne voulez pas rester, vous ne restez pas, mais cela suffit.

M. COLOMBIER. - Nous avons les mêmes droits que vous.

M. LE PRESIDENT. - Vous les avez eus, gardez vos nerfs, Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE s'est exprimé, je lui réponds.

M. COLOMBIER. - Non, vous nous insultez. Vous avez des propos insinuatifs qui sont absolument inacceptables.

M. LE PRESIDENT. - Si vous vous sentez touchés, ce n'est pas de ma faute.

M. COLOMBIER. - On n'est pas des imbéciles quand même.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais dire...

M. COLOMBIER. - J'espère que vous citerez... Vous ne me couperez pas la parole. J'espère que vous citerez les 100 millions de morts du goulag, vous l'avez oublié Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr, autant que le nazisme, et je ne compte pas ceux de la milice.

[intervention hors micro inaudible] Et les 800 morts de l'ETA.

M. LE PRESIDENT. - Et les 800 morts de l'ETA aussi.

M. COLOMBIER. - on peut remonter à la Préhistoire.

M. LE PRESIDENT. - On se calme.

M. COLOMBIER. - Je suis très calme, mais on peut remonter à la Préhistoire.

M. LE PRESIDENT. - Je vous ai laissé parler, laissez-moi parler. J'ai laissé parler votre collègue.

M. COLOMBIER. - Non, non.

M. LE PRESIDENT. - Comment cela non, non ? Ce n'est pas vous qui présidez l'Assemblée, vous êtes loin de gagner les élections.

M. COLOMBIER. - Apaisez cette Assemblée Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Alors commencez à vous apaiser vous-même.

M. COLOMBIER. - Par rapport à la crèche ? En quoi c'était insultant ?

M. LE PRESIDENT. - Je reviens sur la crèche, je reviens sur cette trêve lumineuse. Je voudrais vous faire une confidence, j'ai bien failli accepter, et vous savez ce que j'aurais mis sur l'immeuble de la Région, à côté de la crèche ? « Venez saluer ici le plus grand immigré de tous les temps : Jésus ».

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Ce n'était pas un immigré Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - C'était même un réfugié.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Ce n'était pas un immigré, il était juif.

M. LE PRESIDENT. - J'étais sûr que vous tomberiez dans le panneau.

M. COLOMBIER. - Vous considérez les juifs comme des immigrés ?

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Stéphane DELPEYRAT.

M. COLOMBIER. - C'est trop facile de nous attaquer et de ne pas nous laisser de droit de réponse. On va parler à deux, personne ne comprendra rien. Je vous rappelle, Monsieur le Président... Je ne me tais pas. Je vous dénie le droit de politiser la crèche, c'est absolument scandaleux.

M. DELPEYRAT. - Un peu de poésie en cette fin de plénière, je voudrais rappeler quelques mots d'un grand poète :

« Que l'un fut de la chapelle
Et l'autre s'y dérobât
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous les deux étaient fidèles
Des lèvres du cœur des bras
Et tous les deux disaient qu'elle
Vive et qui vivra verra
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Quand les blés sont sous la grêle

Fou qui fait le délicat
Fou qui songe à ses querelles
Au cœur du commun combat. »

Par rapport aux propos qui ont été les vôtres, mon cher collègue, en introduction sur la crèche, je voudrais vous rappeler que l'ensemble des religions et des confessions dans notre pays, dénonce les actes de barbarie que vous avez rappelés tout à l'heure. Et notre conception de la laïcité n'est pas de l'utiliser à des fins guerrières contre l'une des communautés qui compose aujourd'hui notre pays, l'une de ces religions. La laïcité est la liberté de conscience, vous avez employé tout à l'heure le mot d'« ayatollah laïc », c'est un oxymore. La laïcité est la liberté de croire ou de ne pas croire, et même de changer d'avis.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je n'ai jamais employé ce mot là.

M. DELPEYRAT. - Cher collègue, vous savez très bien que le Conseil d'Etat a une jurisprudence constante en la matière, nous sommes dans un espace public, qui doit rester neutre en termes d'affichage de signes religieux. C'est comme cela, c'est ce qui nous permet de cohabiter et qui fait de tous les citoyens français, quelle que soit leur origine, leur race, et leur religion, les bienvenus dans cet Hôtel de Région. Merci mes chers collègues.

M. PAGES. - Mes chers collègues, Monsieur le Président, la majorité est tellement soudée que j'avais à peu près la même idée que le Président en termes de proposition. Ce que je voulais rappeler est ce que nous dit la crèche, qui dépasse les religions, c'est bien le message millénaire venu du Proche-Orient, qui proclame qu'il faut des lieux pour accueillir les migrants qui fuient, que ce soit le massacre des innocents, la répression impitoyable d'un pouvoir corrompu, collaborateur à la solde d'un empire romain ennemi même si l'empire romain gouvernait en latin, ce qui prouve, Messieurs, que la maîtrise du latin n'est pas un gage d'humanisme.

La crèche est un rappel du devoir sacré de l'hospitalité. Je proposerais donc, dans l'esprit de cette motion, mais en respectant nos lois républicaines, d'aménager dans cette institution, dans le hall du Conseil Régional, un berceau vide, réalisé en châtaigner, surmonté d'une immense affiche indiquant que la Nouvelle-Aquitaine souhaite la bienvenue aux migrants du Proche-Orient qui fuient la guerre et l'oppression. Une telle installation va correspondre fort exactement...

M. COLOMBIER. - C'est une obsession, entre Alain ROUSSET et le groupe Ecologistes, l'immigration est une obsession.

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, cela va, vous en avez trop fait.

Jean-Louis PAGES a la parole.

M. PAGES. - Monsieur COLOMBIER, une telle installation va correspondre fort exactement à ce qui fait l'aspect artisanal, festif et traditionnel de la crèche, car la tradition vivante doit toujours être actualisée en fonction de la société et de l'époque, sous peine de devenir uniquement ce que vous voulez en faire : un attachement absurde à des coutumes archaïques et sectaires.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - On vous a écoutés, laissez parler l'orateur. Vous vous lâchez à la fin.

M. COLOMBIER. - Pas de leçon. Un peu de neutralité s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - J'ai la totale neutralité, vous me connaissez suffisamment.

Jean-Louis, vous terminez.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, joyeux Noël.

M. LE PRESIDENT. - Je vous souhaite à toutes et à tous, de joyeuses fêtes, un joyeux Noël, une très bonne année...

M. COLOMBIER. - Pas nous Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - La séance est levée.

M. COLOMBIER. - On vote.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Cela suffit maintenant.

Le FN, tous, levez bien.

Qui est contre ?

Le reste de l'Assemblée.

Cette motion n'est donc pas...

Vote sur la motion « l'installation d'une crèche au siège de la région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Front National, Mme Le Guen (non inscrite),
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants,

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. - Je vous souhaite donc de joyeuses fêtes de fin d'année et une très belle crèche pour ceux qui en font chez eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 19 et 20 DECEMBRE 2016

Annexe - 1

Page 103 : – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation

Annexe - 2

Page 186 : – Communication sur la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine »

Annexe - 3

Page 242 : – « Nouvelle politique régionale en faveur des Parcs naturels Régionaux Règlement d'Intervention régional »

Annexe - 4

Page 249: – « Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Briance (2016-2020) »

Annexe - 5

Page : – Motion « Agriculture : révision de la cartographie des zones défavorisées simples »

Annexe - 6

Page – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

– SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION –

[PowerPoint de présentation]



SRDEII NOUVELLE-AQUITAINE

**Schéma Régional de Développement Economique,
d'Innovation et d'Internationalisation**

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE



- I. OBJECTIFS DU SRDEII
- II. PRINCIPES D'INTERVENTION
- III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES
- IV. LA SUITE



I. Les objectifs



- **Objectifs issus de la loi NOTRe** qui attribue à la Région la compétence quasi exclusive en matière de développement économique
- **Élabore une vision pour le développement économique régional** pour les 10 à 15 ans à venir
- **Organise la complémentarité** des actions menées par la Région et les autres collectivités territoriales
- **Un travail issu d'une démarche partenariale et participative** (8 groupes de travail, des consultations publiques à Bordeaux, Pau, Poitiers, La Rochelle, Limoges. 1500 participants. Des rencontres avec Bordeaux Métropole, les agglomérations, les communautés de communes et les Départements).

Femmes-Hommes dynamiques d'écosystèmes
d'aménagement d'Innovation
Égalité l'internationalisation permanente
Encourager l'innovation Souci transformation
Développer transports l'attractivité
large maillage régional mobilité durable
Recherche l'entrepreneuriat Schéma
d'efficacité Accompagner création
Création équilibré
Economique écologique filières souci Accélérer transitions
efforts différentes Améliorer loi Régional écosystèmes
Volonté Anticiper
formes d'Économie Améliorer loi Régional écosystèmes
intelligents industrielle Futur Déployer acteurs
financement territoriale numérique
Vision relance territoire durablement
Ancrer
renforcer l'Usine performance transition Respect
d'emplois énergétique Poursuivre Renforcer politique service
retournement Solidaire
l'économie régionales Sociale compétitivité
simplification Nouvelle-Aquitaine économique
L'innovation l'écosystème
Développement coopération
d'Internationalisation complémentarité



II. Les principes d'intervention -1



> **La création d'emplois**, levier essentiel de la lutte contre la pauvreté

> **Le souci de l'aménagement du territoire régional** en déclinant une politique adaptée à leurs caractéristiques spécifiques

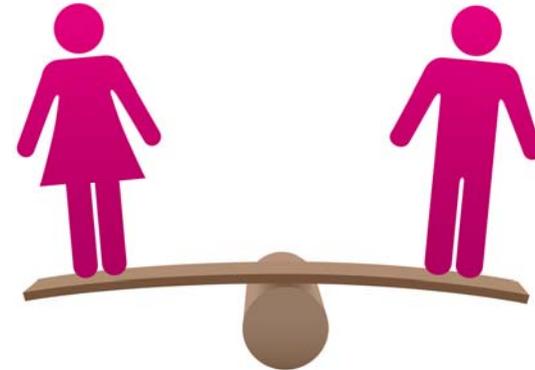
> **Le respect du développement durable et la prise en compte de la transition énergétique** par une prise en considération simultanée des aspects économiques, environnementaux et sociaux



> **Une vision large de l'entrepreneuriat**

II. Les principes d'intervention - 2

> **L'égalité Femmes-Hommes**



> **La simplification et le souci d'efficacité** dans les actions régionales

> **La coopération avec les autres institutions publiques et privées** pour permettre une meilleure coordination et une appropriation du schéma



III. Les Orientations

→ **O1** | **Anticiper et accompagner les transitions régionales**

- > Transformation numérique
- > Transition écologique et énergétique
- > Mobilités et Transports intelligents



→ **O2** | **Poursuivre et renforcer la politique de filières**

→ **O3** | **Améliorer la performance industrielle et déployer l'usine du futur**



III. Les Orientations

→ **O4** | Accélérer le développement des territoires par l'innovation

→ **O5** | Renforcer l'économie de proximité, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire

→ **O6** | Ancrer durablement les différentes formes d'Economie Sociale et solidaire sur le territoire régional



III. Les Orientations

→ **O7** | Accompagner le retournement et la relance des territoires et des entreprises

→ **O8** | Renforcer l'internationalisation des entreprises et l'attractivité des territoires

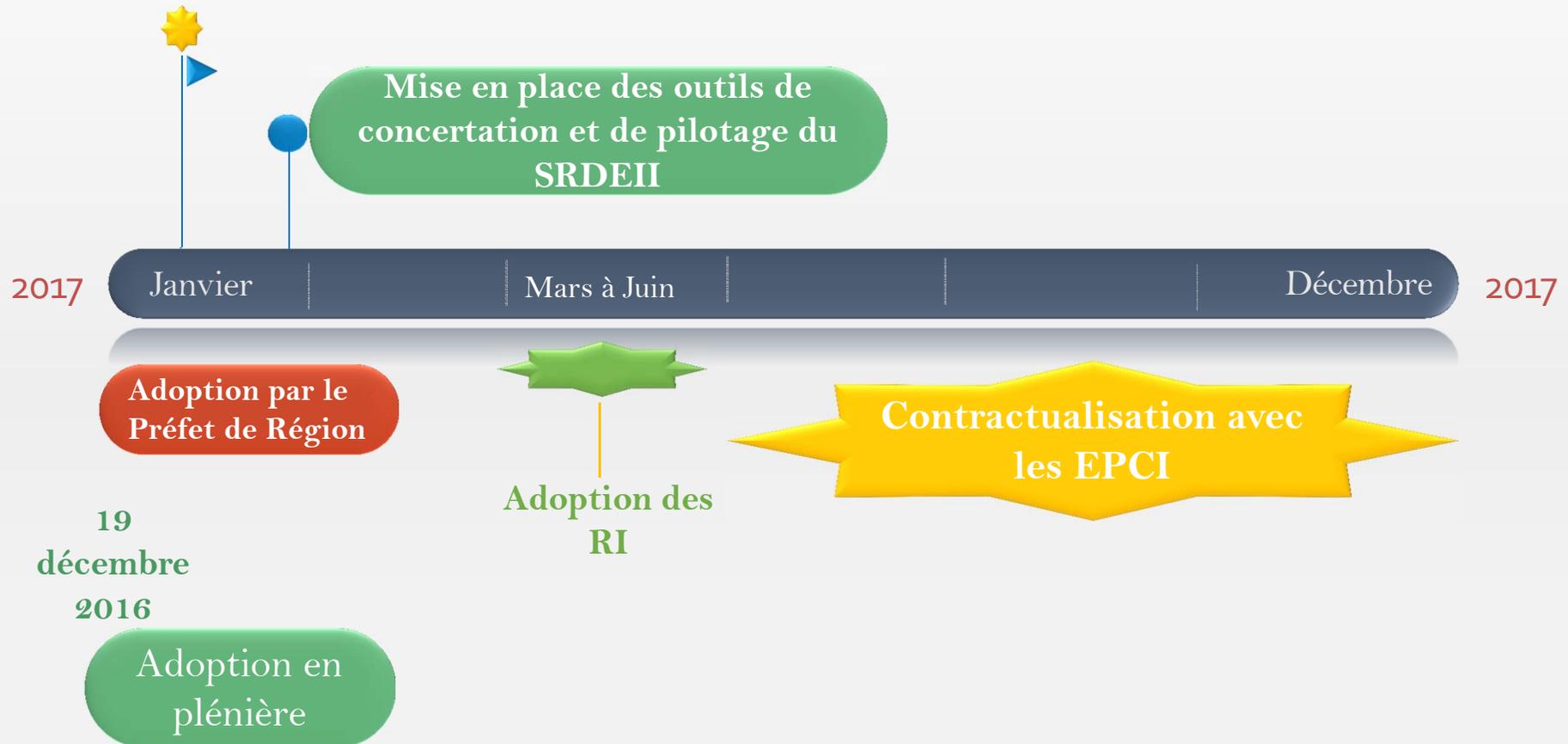


→ **O9** | Développer l'écosystème de financement des entreprises



IV. La suite ...

Déploiement du plan de communication



DES QUESTIONS ?



ANNEXE 2

**« COMMUNICATION SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DE
LA NOUVELLE-AQUITAINE »**



Séance plénière des 19 et 20 décembre

Politique contractuelle de la
Nouvelle-Aquitaine



Fondements d'une politique de contractualisation territoriale

- Accompagner les territoires dans leur politique d'attractivité
- Corriger les déséquilibres territoriaux par des politiques sectorielles
- Donner une visibilité financière et organisationnelle pluriannuelle



3 axes de réflexion pour la nouvelle politique de contractualisation territoriale

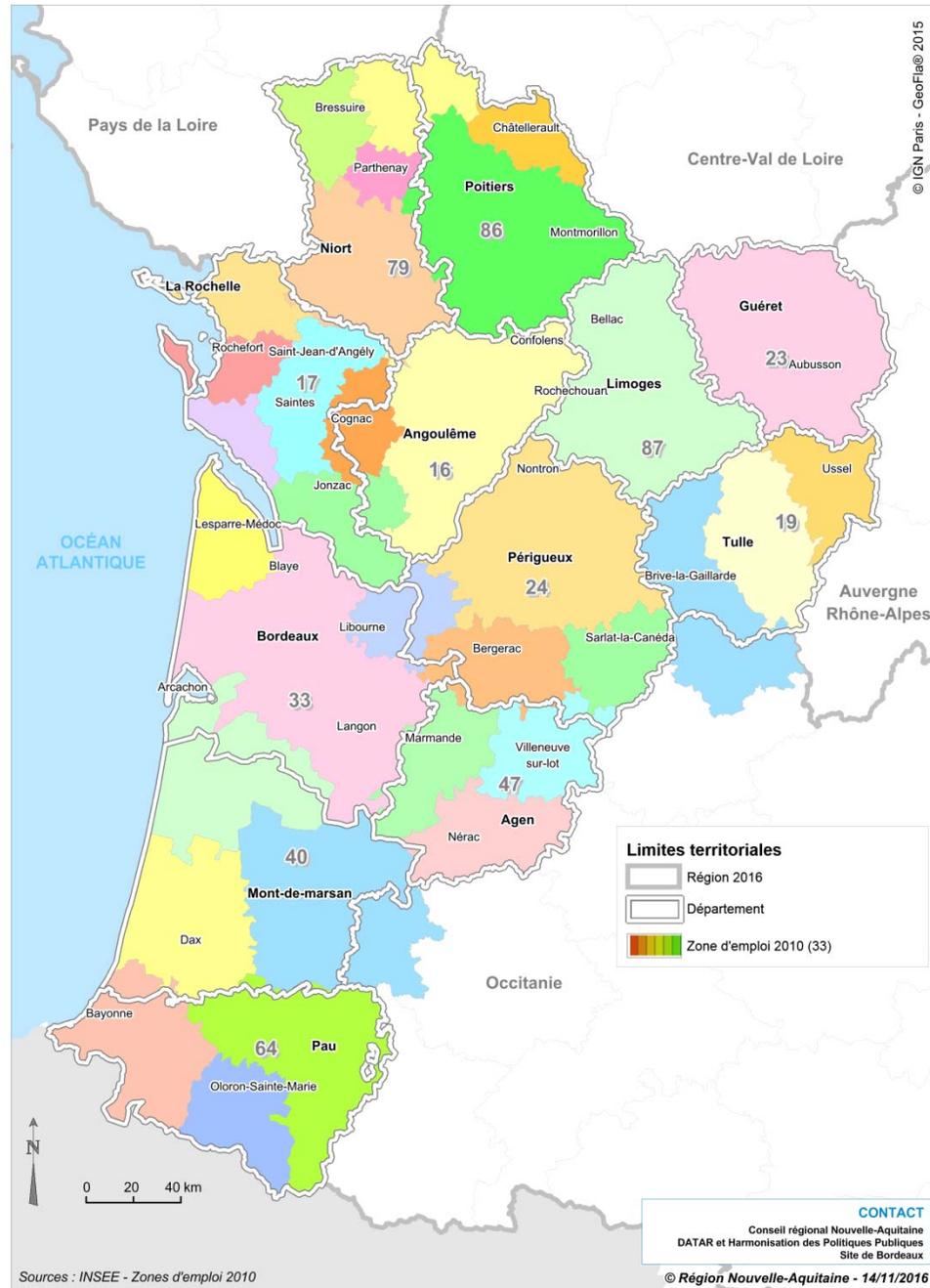
- **Axe 1 : définir les périmètres de contractualisation**
- **Axe 2 : définir des territoires « dits fragiles »**
- **Axe 3 : définir les volets de la contractualisation et la méthode d'élaboration des contrats**



Axe 1 : définir les périmètres de contractualisation : les éléments du territoire «vécu» :

- S'adosser aux bassins d'emploi (33)
- Travailler avec des territoires de projets intégrant le rural et l'urbain
- Prendre en compte les unités supra EPCI qui fonctionnent déjà : Pays, PETR.

Périmètres zones d'emplois en Nouvelle-Aquitaine



Proposition de périmètres de contractualisation sur la base de la projection des EPCI à fiscalité propre 2017 (cf SDCI 31/03/2016)





Axe 2 : définir des territoires « dits fragiles »

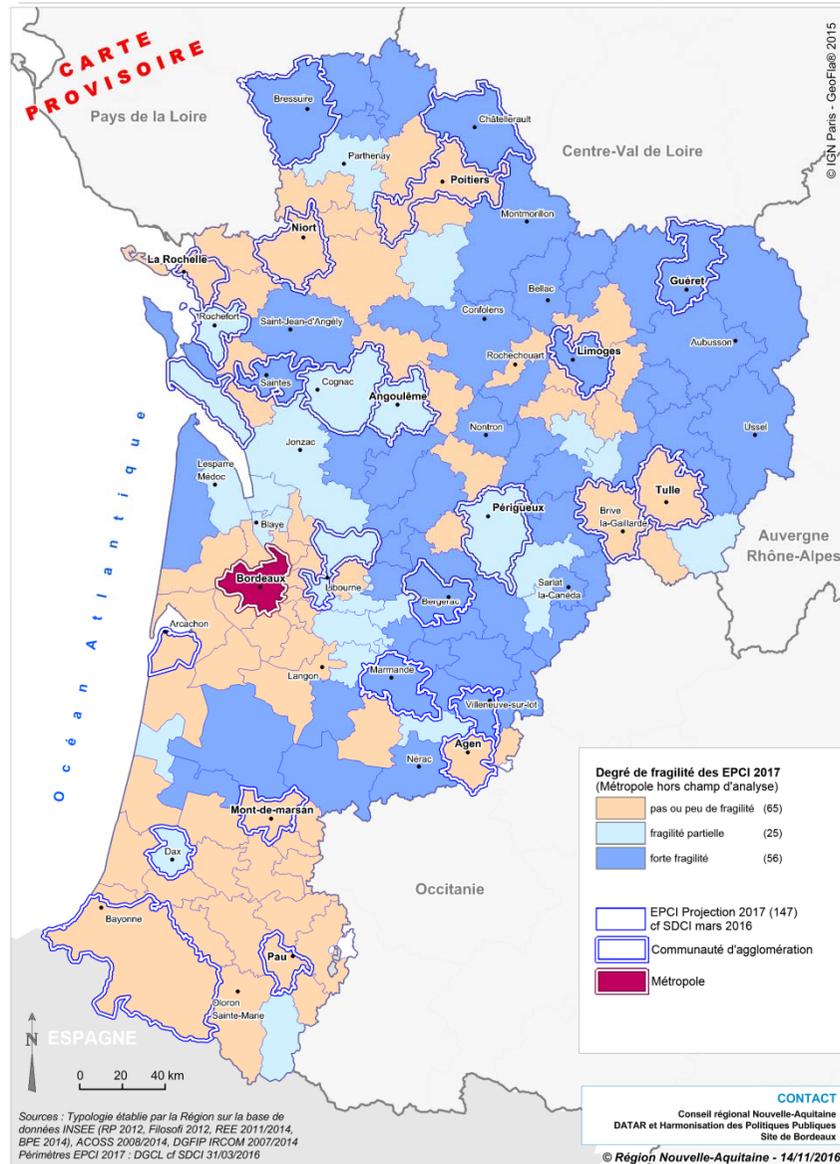
La fragilité est mesurée au regard de 4 domaines ...

Le revenu des ménages,
L'économie et le marché du travail,
Le niveau de formation de la population,
La démographie,

... et sur la base 3 indicateurs par domaine.

Degré de fragilité des EPCI 2017 (Traitement différencié pour les CA et les CC)

Projection SDCI au 31 mars 2016 et données disponibles à juin 2016





Axe 3 : définir les volets de la contractualisation et la méthode d'élaboration des contrats

Les préalables :

- Un diagnostic territorial partagé des forces et faiblesses, au plan de emploi et de l'attractivité,
- La définition d'une stratégie de développement à l'échelle du territoire de contractualisation,
- La construction d'un plan d'investissement pluriannuel et coordonné entre les diverses composantes du territoire.



Axe 3 : définir les volets de la contractualisation et la méthode d'élaboration des contrats

Le contrat régional d'attractivité, pour les espaces considérés comme peu ou pas fragiles : avec le financement des équipements structurants dans les domaines sportifs, culturels, touristiques...

- **Le contrat régional de dynamisation**, pour les espaces qualifiés de fragile,
- **Le contrat régional d'attractivité et de dynamisation** pour les territoires composés d'EPCI relevant de catégories différentes.



Axe 3 : définir les volets de la contractualisation et la méthode d'élaboration des contrats

Le contrat régional de dynamisation, pour les espaces qualifiés de fragile

- Un appui pour renforcer l'attractivité :
 - En terme d'équipements sportifs, culturels, touristiques ...
 - Au plan entrepreneurial et de la formation.
- En complément pour les plus fragiles :
 - Un appui via des «actions collectives territorialisées» (centres bourgs, MSP, tiers lieux...),
 - Un appui en ingénierie de type CADET et à l'émergence de projets.



La contractualisation : les éléments communs

- La durée du contrat : 3 ans
- La gouvernance au travers d'un «comité spécifique» co-piloté par la Région et le Territoire,
- L'instauration de modalités de suivi et d'évaluation,
- Une «signature» avec chacun des acteurs du territoire de contractualisation.



La contractualisation: le calendrier de déploiement

- Poursuite de la concertation avec les territoires concernant, en particulier, les périmètres,
- Présentation d'un rapport à la Séance plénière de février, suite à un passage en CTAP,
- Sollicitation des EPCI pour contractualiser,
- Signature des 1ers contrats envisagés, dès juin 2017.



Merci de votre attention

ANNEXE 3

**« NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DES PARCS
NATURELS REGIONAUX REGLEMENT D'INTERVENTION
REGIONAL »**



PNR Landes de Gascogne

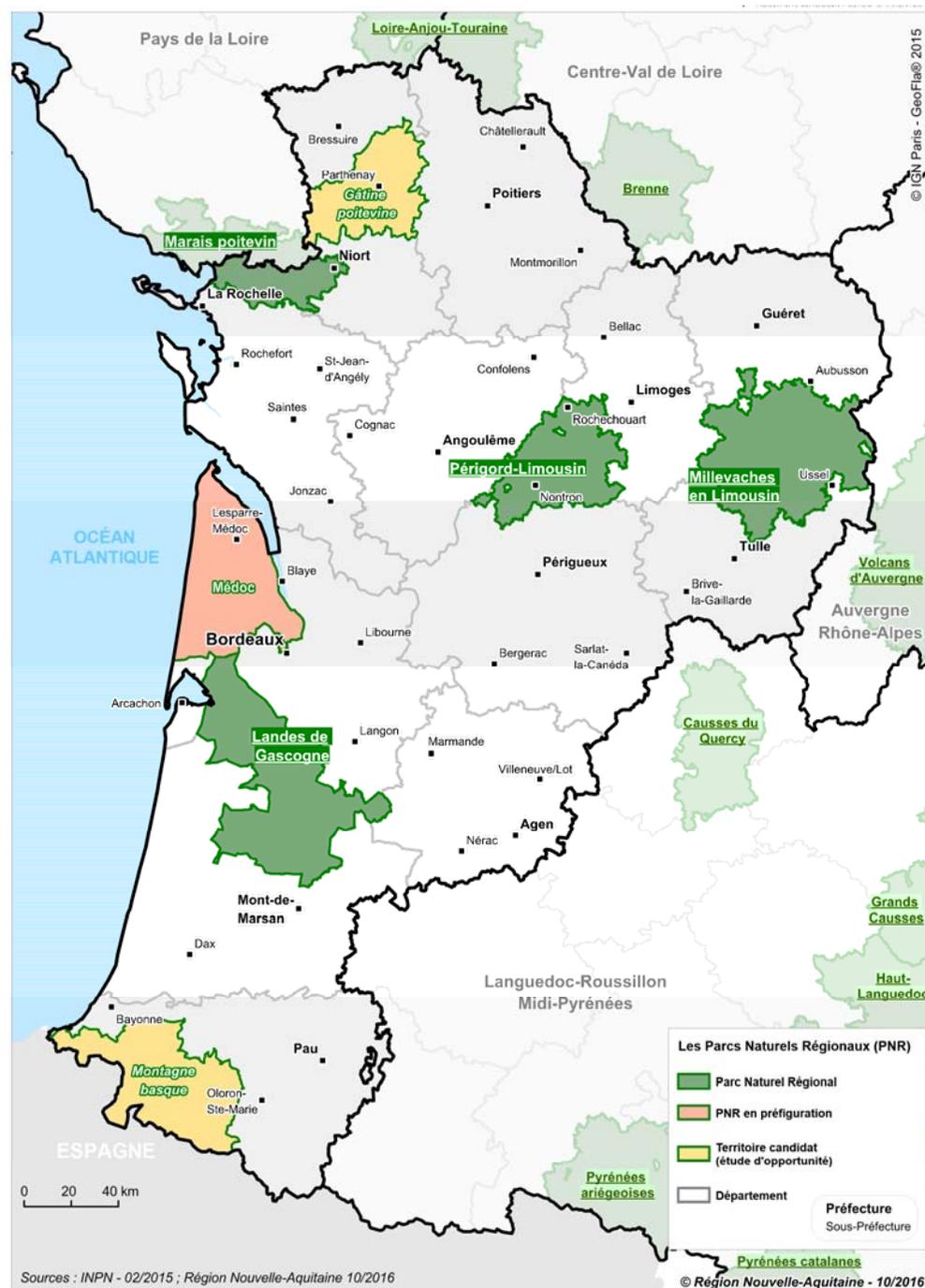
PNR Marais-Poitevin (PNR interrégional avec Pays de La Loire)

PNR Millevaches en Limousin

PNR Périgord-Limousin

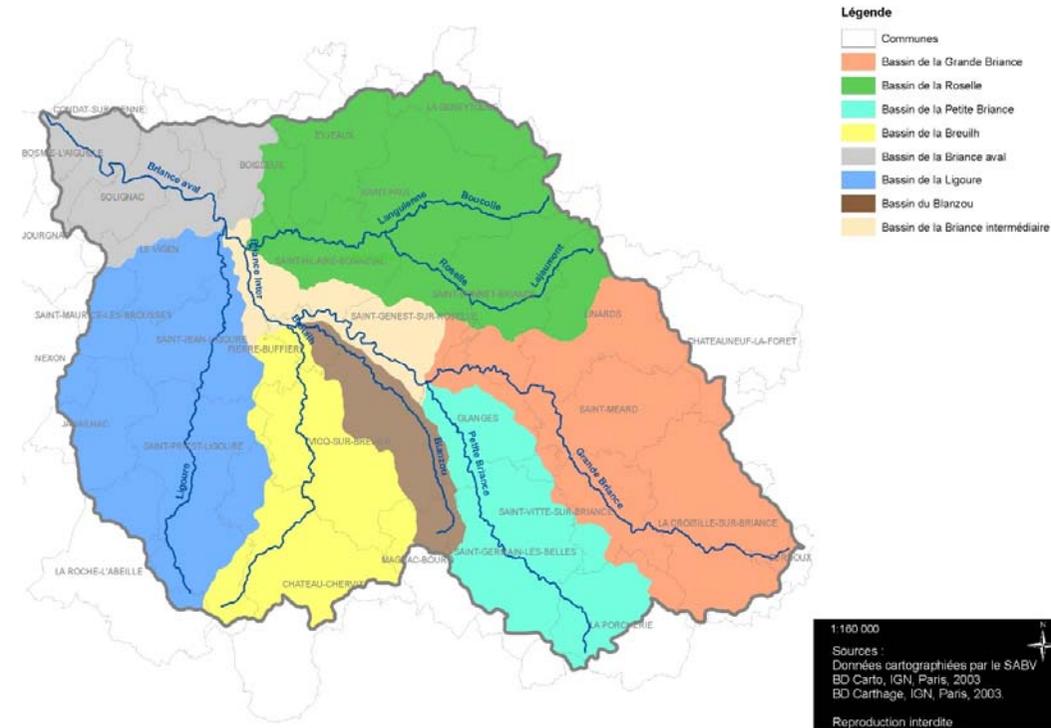
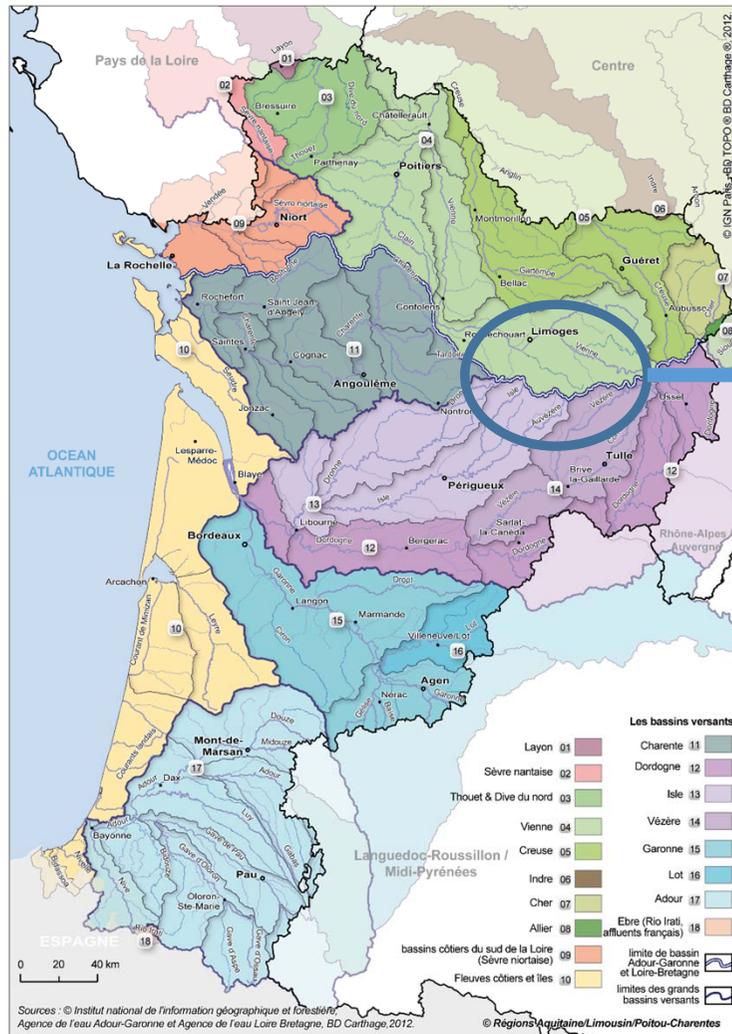
PNR Médoc en préfiguration
(création escomptée fin 2018)

2 études d'opportunité engagées
(commission permanente de novembre 2016) :
Gâtine poitevine et Montagne basque



ANNEXE 4

**« CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE
LA BRIANCE (2016-2020) »**



- Affluent de la Vienne
- Bassin hydrographique Loire-Bretagne
- Superficie du bassin versant : 630 km²
- Environ 990 km de cours d'eau au total dont 154 km de cours d'eau principaux
- Un bassin de vie de près de 33 000 personnes

ANNEXE 5

MOTION

**« AGRICULTURE : REVISION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES
DEFAVORISEES SIMPLES »**



**GROUPE
SOCIALISTE
ET APPARENTÉS**
NOUVELLE-AQUITAINE



Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Séance plénière du 20 décembre 2016

Motion présentée par le groupe socialiste et apparentés, le groupe écologiste et citoyen EELV et le groupe parti radical de gauche

Agriculture : Révision de la cartographie des zones défavorisées simples

L'Union Européenne a engagé une révision des zones défavorisées simples dans l'ensemble des pays européens. Ce zonage permet la prise en compte des contraintes liées aux spécificités des territoires (pentes, conditions pédoclimatiques...) pour les exploitations agricoles. Ce nouveau zonage s'appliquera à partir de 2018.

Ce dispositif permet de compenser les contraintes territoriales sur les coûts de mise en production des agriculteurs et se traduit par le versement aux éleveurs de l'ICHN (Indemnité Compensatoire pour Handicap Naturel).

Le futur zonage est construit en 2 phases : l'une découlant de l'application de règles européennes, la seconde permettant à l'Etat membre de mettre en avant ses spécificités. A ce jour, la première phase est terminée et la seconde est en cours de discussion entre l'Etat et les organisations agricoles.

Les conséquences pour notre territoire de la carte provisoire du 23 novembre dernier seraient très importantes :

- Un déclassement de près de 1 000 communes ;
- Un impact sur plus de 4 000 exploitations (30% situées en Deux-Sèvres, 20% en Dordogne, 17% en Pyrénées-Atlantiques, 12% en Lot-et-Garonne) ;
- Une perte d'aides ICHN pour les élevages impactés estimée autour de 30 M€ en 2015.

Dans ce contexte, il est essentiel que les travaux de finalisation de la carte des zones défavorisées simples puissent réintégrer les territoires d'élevage de Nouvelle-Aquitaine.

En effet, dans la situation de crise et de tension dans laquelle se trouvent nos éleveurs régionaux, la perte de l'ICHN signerait l'arrêt de l'activité pour nombre d'entre eux, avec des répercussions très fortes sur le maintien des zones herbagères et l'élevage extensif mais également pour nos territoires ruraux et pour l'environnement (qualité de l'eau, biodiversité...).

C'est pourquoi le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, réuni en assemblée plénière le 20 décembre 2016 :

Demande à l'Etat de prendre en compte la spécificité et les enjeux de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de pouvoir réintégrer dans la future carte des Zones Défavorisées Simples les communes déclassées, en particulier dans les départements les plus touchés.

ANNEXE 6

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

| | |
|-----|---|
| 107 | - Parti Socialiste : (85) |
| | - Europe Ecologie Les Verts : (18) |
| | - Parti Radical de gauche : (4) |
| 29 | - Les Républicains: (29) |
| 10 | - Union des Démocrates et des Indépendants : (10) |
| 8 | - Mouvement Démocrate et Apparentés : (8) |
| 28 | - Front National : (28) |
| 1 | - Non inscrit à un groupe : (1) |
| 183 | TOTAL 183 |

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

| CONSEILLERS REGIONAUX | GROUPES POLITIQUES |
|-------------------------------|--|
| ABELIN Véronique | Union des Démocrates et des Indépendants |
| AGUERRE Barthélémy | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| ALCORTA Martine | Europe Ecologie les Verts |
| ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie | PS et Apparentés |
| AMMOUCHE-MILHIET Soraya | Parti Radical de Gauche |
| ARGENTON Xavier | Union des Démocrates et des Indépendants |
| ASTIER Dominique | PS et Apparentés |
| AUDI Antoine | Les Républicains-CPNT-CPNT |
| AVERLAN Joëlle | PS et Apparentés |
| BARAT Geneviève | PS et Apparentés |
| BAUDE Vital | Europe Ecologie les Verts |
| BAYLE Josie | Union des Démocrates et des Indépendants |
| BEDU Anne-Laure | PS et Apparentés |
| BELOT Nicolas | Les Républicains-CPNT |
| BERGÉ Mathieu | PS et Apparentés |
| BERROYER Jean-Paul | Front National |
| BEYRIS Maryline | PS et Apparentés |
| BEZIAT Françoise | Les Républicains-CPNT |
| BITEAU Benoît | Parti Radical de Gauche |
| BLANCHARD Gérard | PS et Apparentés |

| | |
|---------------------------|--|
| BLANCHÉ Hervé | Les Républicains-CPNT |
| BLANCO Jean-François | Europe Ecologie les Verts |
| BONJEAN Elisabeth | PS et Apparentés |
| BONNEFONT Xavier | Les Républicains-CPNT |
| BOUDIÉ Florent | PS et Apparentés |
| BOUDINEAU Isabelle | PS et Apparentés |
| BOULTAM Yasmina | PS et Apparentés |
| BOURDIN Katia | Europe Ecologie les Verts |
| BOUSQUET-CASSAGNE Etienne | Front National |
| BROUILLE Andréa | PS et Apparentés |
| BRUN Yveline | Front National |
| CALMELS Virginie | Les Républicains-CPNT |
| CASSIN Armelle | Les Républicains-CPNT |
| CATHUS Christophe | PS et Apparentés |
| CAVITTE Pascal | PS et Apparentés |
| CHADJAA Sally | Les Républicains-CPNT |
| CHADOURNE Sandrine | Front National |
| CHARAÏ Naïma | PS et Apparentés |
| CHARBONNEAU Jean-Romée | Front National |
| CHARTIER Olivier | Les Républicains-CPNT - CPNT |
| CHASSAGNE Christelle | Union des Démocrates et des Indépendants |
| CHAUMERON Lucie | Front National |
| CHERET Pierre | PS et Apparentés |
| CHEYROUX Claudie | Front National |
| CIBERT Cyril | PS et Apparentés |

| | |
|----------------------------------|--|
| CLAVEAU-ABBADIE Charline | PS et Apparentés |
| COINAUD Pierre | Les Républicains-CPNT |
| COLOMBIER Jacques | Front National |
| COMBRES Maryse | Europe Ecologie les Verts |
| CORREIA Eric | PS et Apparentés |
| CORSAN Jean-Jacques | PS et Apparentés |
| COSTES Marie | Les Républicains-CPNT |
| COUTANT Françoise | Europe Ecologie les Verts |
| D'AMÉCOURT Yves | Les Républicains-CPNT |
| DARBON Alain | PS et Apparentés |
| DAURÉ Jean-François | PS et Apparentés |
| DE AZEVEDO Aurélie | Front National |
| DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc | Front National |
| DEGUILHEM Pascal | PS et Apparentés |
| DELATTRE Nathalie | Union des Démocrates et des Indépendants |
| DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie | PS et Apparentés |
| DELPEYRAT-VINCENT Stéphane | PS et Apparentés |
| DELRIEUX Benjamin | PS et Apparentés |
| DERVILLE Sandrine | PS et Apparentés |
| DESHAYES Maurice-Claude | PS et Apparentés |
| DIAZ Edwige | Front National |
| DIONIS DU SÉJOUR Jean | Union des Démocrates et des Indépendants |
| DORTHE Philippe | PS et Apparentés |
| DRAPRON Bruno | Union des Démocrates et des Indépendants |
| DUBOIS Robert | Front National |

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| DUFORESTEL Pascal | PS et Apparentés |
| DURAND Pierre | Les Républicains-CPNT |
| DURRUTY Sylvie | Les Républicains-CPNT |
| DUTOYA Emilie | PS et Apparentés |
| EMON Jacky | PS et Apparentés |
| ESPAGNAC Frédérique | PS et Apparentés |
| ESTRADE Hélène | Les Républicains-CPNT |
| FEKL Matthias | PS et Apparentés |
| FELTESSE Vincent | PS et Apparentés |
| FERREIRA Otilia | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| FLORIAN Nicolas | Les Républicains-CPNT |
| FONTALIRAN Nathalie | Les Républicains-CPNT |
| FRANCQ Natalie | PS et Apparentés |
| FREL Lionel | Europe Ecologie les Verts |
| FROPOS Sabine | Front National |
| FROUSTEY Pierre | PS et Apparentés |
| GAMACHE Nicolas | Europe Ecologie les Verts |
| GENDREAU Béatrice | PS et Apparentés |
| GÉRARD Anne | PS et Apparentés |
| GERARD Vincent | Front National |
| GUERIN Guillaume | Les Républicains-CPNT |
| GUILLEMOTEAU Patrick | PS et Apparentés |
| HARRIBEY Laurence | PS et Apparentés |
| HAZOUARD Mathieu | PS et Apparentés |
| HÉNAUT Christelle | Front National |

| | |
|-----------------------------|--|
| HÉRAUD Lydia | PS et Apparentés |
| HOUDET Christian | Front National |
| HUSTAIX Gilles | Front National |
| IRATCHET Jean-Michel | Front National |
| JACQUILLARD William | PS et Apparentés |
| JEANSON Françoise | PS et Apparentés |
| JOUBERT Florence | Front National |
| JUTEL Elisabeth | PS et Apparentés |
| KERROUCHE Eric | PS et Apparentés |
| LAFFORE Sandrine | PS et Apparentés |
| LAGRAVE Renaud | PS et Apparentés |
| LAINÉZ Marie-Claude | Union des Démocrates et des Indépendants |
| LAMARA Laurent | Front National |
| LAMARQUE Gisèle | PS et Apparentés |
| LANZI Nathalie | PS et Apparentés |
| LAOUANI Tarik | PS et Apparentés |
| LAPRÉE Véronique | Les Républicains-CPNT - CPNT |
| LATOURNERIE Marie-Angélique | Les Républicains-CPNT - CPNT |
| LAURENT Patrice | PS et Apparentés |
| LE GUEN Nathalie | Non inscrite à un groupe |
| LE YONDRE Nathalie | PS et Apparentés |
| LEICIAGUEÇAHAR Alice | Ecologiste et Citoyen - EELV |
| LENOIR Laurent | PS et Apparentés |
| MACAIRE Jean-François | PS et Apparentés |
| MALHERBE Gonzague | Front National |

| | |
|-----------------------|--|
| MARCHAND Régine | Parti Radical de Gauche |
| MARENDAT Véronique | Union des Démocrates et des Indépendants |
| MARTY Christine | Front National |
| MESNARD Françoise | PS et Apparentés |
| MINVIELLE Michel | PS et Apparentés |
| MOEBS Christine | Europe Ecologie les Verts |
| MOGA Martine | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| MOLIÉRAC Guillaume | PS et Apparentés |
| MONCOND'HUY Léonore | Europe Ecologie les Verts |
| MOREAU Guy | PS et Apparentés |
| MOTOMAN Laurence | Europe Ecologie les Verts |
| MUÑOZ Jonathan | PS et Apparentés |
| NADAU Marie-Françoise | Les Républicains-CPNT |
| NAUCHE Philippe | PS et Apparentés |
| NAYACH Laure | PS et Apparentés |
| NEMBRINI Jean-Louis | PS et Apparentés |
| ORVAIN Jérôme | Europe Ecologie les Verts |
| OXIBAR Marc | Les Républicains-CPNT |
| OZSOY Mumine | Europe Ecologie les Verts |
| PAGÈS Jean-Louis | Europe Ecologie les Verts |
| PAIN Hélène | Front National |
| PALUTEAU Bruno | Front National |
| PATIER Christophe | Les Républicains-CPNT |
| PERREAU Thierry | Europe Ecologie les Verts |
| PIEUCHOT Christelle | PS et Apparentés |

| | |
|-----------------------------|--|
| PINVILLE Martine | PS et Apparentés |
| PUYJALON Eddie | Les Républicains-CPNT |
| RABIT Philippe | Les Républicains-CPNT |
| RAYNAUD Jean-Pierre | PS et Apparentés |
| REQUENNA Pascale | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| ROGISTER Thierry | Front National |
| ROUÈDE Laurence | PS et Apparentés |
| ROUSSET Alain - Président - | PS et Apparentés |
| SABAROT Henri | PS et Apparentés |
| SABOURIN-BENELHADJ Muriel | PS et Apparentés |
| SAINTE-MARIE Andde | PS et Apparentés |
| SAINT-PÉ Denise | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| SAUVAITRE Daniel | Les Républicains-CPNT |
| SEBTON Aurélien | Union des Démocrates et des Indépendants |
| SÉMAVOINE Monique | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| SIARRI Alexandra | Les Républicains-CPNT - CPNT |
| SIMONÉ Maryline | PS et Apparentés |
| TARIS Joan | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| TARRASO Agnès | Front National |
| TAUZIN Arnaud | Les Républicains-CPNT |
| THIERRY Nicolas | Ecologiste et Citoyen - EELV |
| THOMASSON-BERNIER Aurélie | PS et Apparentés |
| TIRANT Benoit | PS et Apparentés |
| TORTOSA Huguette | PS et Apparentés |
| TRAPY Nathalie | PS et Apparentés |

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| TRIFILETTI Stéphane | Europe Ecologie les Verts |
| TRIJOULET Thierry | PS et Apparentés |
| UTHURRY Bernard | PS et Apparentés |
| VANDENBROUCKE Gérard | PS et Apparentés |
| VERDIN Alain | Front National |
| VEUNAC Michel | Mouvement Démocrate et Apparentés |
| VEYSSY Catherine | PS et Apparentés |
| VICTOR Cyril | Les Républicains-CPNT |
| VINCENT François | PS et Apparentés |
| VOLPATO Mireille | PS et Apparentés |
| WASZAK Reine-Marie | PS et Apparentés |
| WERBROUCK Séverine | Front National |
| WILSIUS Francis | Parti Radical de Gauche |